



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 134 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 29 janvier 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 janvier 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

• (1010)

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD) demande à présenter le projet de loi C-423, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (rang prioritaire des salaires impayés).

Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui. Je remercie le député de South-Shore d'avoir appuyé cette importante mesure législative.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la faillite pour qu'advenant la faillite d'une entreprise, le non-paiement de salaires aux employés soit traité en priorité lors de la répartition de l'actif.

C'est une question très opportune. Il y a chaque année 10 000 faillites au Canada. Dans nombre de cas, les employés ne touchent les arrérages, notamment dans les salaires, les cotisations aux régimes de retraite et les indemnités de départ qu'une fois que les autres créanciers garantis se sont réparti l'actif de l'entreprise. Les travailleurs sont laissés pour compte sans obtenir ce qui leur est dû.

Nous accueillons favorablement l'idée de débattre la question et de nous prononcer par vote à la Chambre des communes au nom de tous les travailleurs qui subissent les contrecoups des faillites.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que la liste des membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit modifiée comme suit:

Gary Breitzkreuz pour Richard Harris,

Randy White pour John Reynolds

et que Richard Harris et John Reynolds s'ajoutent à la liste des membres associés.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition concernant Via Rail signée par des électeurs de ma circonscription.

Ils souhaitent porter à l'attention du Parlement le fait qu'on procède actuellement à l'examen de la zone de la gare de Port Hope. L'avenir de la gare et de ses services les inquiète au plus haut point. Ils ont donc décidé de présenter une pétition au Parlement réclamant le maintien de l'arrêt de Via Rail à la gare de Port Hope.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 90, 91, 93, 96 et 98.

[Texte]

Question n^o 90—**Mme Libby Davies:**

Au sujet de l'accord entre la Commission portuaire de Vancouver et la ville de Vancouver et 326754BC (Lafarge) en vue de construire une centrale à béton et des dispositions prises ultérieurement par l'administration portuaire de Vancouver pour réaliser le projet à un autre endroit (le site Sterling): a) le ministre des Transports a-t-il été mis au courant des responsabilités pouvant découler des changements apportés; b) dans la négative, quelles mesures prendra-t-il pour être instruit non seulement des responsabilités éventuelles mais aussi des raisons pour lesquelles il n'a pas été informé?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Transports Canada: L'administration portuaire de Vancouver APV a été créée en 1999, en vertu de la Loi maritime du Canada, afin de gérer le port de Vancouver. L'administration portuaire est tenue de se conformer à la loi et à ses lettres patentes.

Affaires courantes

Dans le cadre d'arrangements administratifs établis entre les administrations portuaires canadiennes et le gouvernement fédéral, l'APV assume la responsabilité des activités quotidiennes du port et doit prendre les décisions commerciales qui sont dans le meilleur intérêt de l'administration portuaire.

Pour ce qui est de l'accord entre l'administration portuaire de Vancouver, la ville de Vancouver et la compagnie Lafarge, et des changements apportés subséquemment aux modalités de l'accord, l'administration portuaire a indiqué que l'APV et le gouvernement n'ont aucune responsabilité à assumer.

Question n° 91—Mme Libby Davies:

Au sujet du site Sterling acquis par l'administration portuaire de Vancouver (APV) pour y construire une centrale à béton: a) quelles garanties le ministre des Transports a-t-il obtenues pour s'assurer que le processus d'examen du projet permettra d'évaluer la demande de construction d'une manière juste et indépendante; b) quelles mesures le ministre prendra-t-il pour que l'APV se conforme aux textes législatifs fédéraux et provinciaux en matière environnementale; c) que fera le ministre pour obliger l'APV à restaurer le site contaminé dans l'esprit de la Loi maritime du Canada?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):

L'administration portuaire de Vancouver, APV, doit se conformer à ses lettres patentes, à la réglementation et aux règlements administratifs ainsi qu'à tous les autres statuts et règlements applicables.

Des représentants de l'APV ont indiqué que la demande soumise par la compagnie Lafarge en vue de construire une usine de béton prémélangé sur des terrains appartenant à l'administration portuaire de Vancouver est toujours examinée par l'administration portuaire et qu'aucune décision n'a été prise à cet égard.

Des représentants de l'APV ont indiqué que l'administration mène un examen transparent et exhaustif auquel participent des employés de l'APV, des consultants experts indépendants, des organismes environnementaux externes, la ville de Vancouver et le grand public. Le conseil d'administration de l'APV a l'obligation de s'acquitter convenablement de ses responsabilités en ce qui concerne la gestion du processus de demande conformément aux arrangements administratifs conclus avec les administrations portuaires canadiennes.

L'APV, ses directeurs et ses agents ont la responsabilité de bien s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui a trait à la conformité à la législation fédérale et provinciale applicable en matière d'environnement.

En vertu de la Loi maritime du Canada, il n'est pas obligatoire de prendre des mesures d'assainissement des terrains, même si l'article 61 exige que l'APV prenne les mesures nécessaires en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens dans le port, les directeurs et agents de l'APV se conformeront à cette exigence de même qu'à la réglementation fédérale et provinciale applicable le cas échéant.

Question n° 93—Mme Libby Davies:

Au sujet du site Sterling à l'égard duquel l'administration portuaire de Vancouver (APV) a une entente en vue d'y construire une centrale à béton: a) ce site est-il exempté de l'application des textes législatifs provinciaux; b) l'APV ou le ministre ont-ils demandé un avis juridique au sujet de cette exemption; c) le ministre sait-il s'il existe un fondement juridique que peut invoquer l'APV pour permettre la construction d'une centrale à béton dans un «autre immeuble», conformément à la définition donnée dans la Loi sur les immeubles fédéraux, propriété de l'APV?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Le site en question n'est pas un terrain appartenant au gouvernement fédéral mais plutôt un terrain appartenant à l'administration portuaire de Vancouver, APV, et à ce titre, il est possible que la réglementation provinciale et municipale s'applique dans une certaine mesure. Les exemptions sont accordées selon la nature de l'activité, et il faut

également déterminer si l'activité est menée par l'APV ou par une entité du secteur privé. Si l'APV mène cette activité, il faut alors déterminer si l'APV agit ou non à titre d'agent de la Couronne pour cette activité. Cela dépend également de la nature de l'utilisation et de la nature de la législation provinciale ou municipale et de son incidence sur l'utilisation.

Transports Canada ignore si l'APV a demandé un avis juridique à cet égard et bien que les experts, y compris les gens du ministère de la Justice aient été consultés à cet égard, le ministère n'a pas demandé d'avis juridique à ce sujet.

La loi sur les immeubles fédéraux ne définit pas l'expression «autres immeubles», mais en vertu de la Loi maritime du Canada, l'APV est autorisée à détenir des immeubles autres que des immeubles fédéraux, sous réserve que les immeubles en question soient en conformité avec les lettres patentes de l'APV. Quelques dispositions des lettres patentes laissent supposer que l'APV est autorisée à construire l'usine projetée.

Question n° 96—M. Gerald Keddy:

En ce qui concerne les vérifications effectuées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC): a) combien de vérifications par an visent (i) des déclarations de revenus de particuliers, (ii) des déclarations de revenus de petites entreprises; b) pour chacun de ces deux cas, combien permettent de constater une créance envers l'ADRC; c) quel pourcentage de celles-ci donnent lieu à un appel; d) quel est le nombre total de vérifications effectuées annuellement par l'ADRC?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.):

L'information suivante de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ADRC a trait à l'année 2000-2001.

| a) | (i) Déclarations de revenus de particuliers | (ii) Déclarations de revenus de petites entreprises | Totaux |
|----|--|---|---------|
| | Nombre de vérifications voir note explicative 1 | 207 316 | 74 108 |
| b) | Nombre de vérifications faisant état d'une dette à l'ADRC voir note explicative 2 | 78 242 | 42 876 |
| c) | Pourcentage des vérifications ayant fait l'objet d'un appel voir note explicative 3 | 6,5% | 7,8% |
| d) | Nombre total de vérifications voir note explicative 4 | | 288 107 |

Notes explicatives:

1. En ce qui a trait à la question a) (i) et (ii): Nombre de vérifications: (A) Déclarations de revenus de particuliers: Ces chiffres portent uniquement sur les vérifications exécutées par la Direction générale des programmes d'observation à l'égard des déclarations T1. Se reporter en (C), ci-dessous, pour une liste des programmes visés. La déclaration T1 est une déclaration de revenus des particuliers. Les revenus à porter sur la T1 comprennent, sans s'y limiter: les revenus d'emploi; les revenus d'un travail autonome; les revenus de profession libérale; les revenus de commissions; les revenus d'agriculture; les revenus de pêche; les revenus locatifs; les revenus d'une société de personnes; les gains en capital imposables.

Affaires courantes

(B) Déclarations de revenus de petites entreprises: Ces chiffres portent uniquement sur les vérifications exécutées par la Direction générale des programmes d'observation à l'égard des déclarations T2. Les vérifications effectuées à l'égard des grandes sociétés et des dossiers de base ne sont pas visées. Cette rubrique vise aussi les vérifications de la TPS, sans égard au fait que l'inscrit soit une société ou un travailleur indépendant. Se reporter en C, ci-dessous, pour une liste des programmes visés. La déclaration T2 est une déclaration de revenus pour les sociétés. Toutes les entreprises constituées en société doivent en produire une dans laquelle ils font une ventilation de leurs revenus imposables pour l'année d'imposition.

(C) Nombre de vérifications: Il s'agit du nombre de dossiers vérifiés ou examinés dans les secteurs de programme suivants:

Vérification d'entreprise—Impôt et TPS; Évitement fiscal; Vérifications au bureau; Vérifications internationales; Vérifications de non-résidents; Autorité compétente; Vérifications d'encouragements fiscaux; Vérification des avantages et du revenu d'emploi VARE; Postexamen; Examen des remboursements.

En ce qui a trait à la question b):

Nombre de vérifications faisant état d'une dette à l'ADRC: Comprend les vérifications de l'ADRC qui ont entraîné une augmentation de l'impôt fédéral à payer ou une diminution des remboursements d'impôt.

3. En ce qui a trait à la question c):

Pourcentage des vérifications ayant fait l'objet d'un appel: Renseignement fourni par la Direction générale des appels. Ce chiffre représente le nombre de dossiers de vérification ayant fait l'objet d'un appel du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001. Ces données ne rendent pas compte d'éventuelles différences de calendrier qui pourraient survenir à la suite d'un délai d'appel de 90 jours. Un contribuable dispose de 90 jours à compter de la date où le ou les redressement(s) de vérification effectué(s) par l'ADRC lui est ou sont communiqué(s) pour interjeter appel. Conséquemment, certains appels concernant des vérifications achevées au cours de l'exercice prenant fin en 2001 peuvent ne pas être reçus avant 2002. Réciproquement, certains appels reçus en 2001 peuvent se rapporter à des vérifications exécutées en l'an 2000.

4. En ce qui a trait à la question d):

Nombre total de vérifications: Le nombre total de vérifications comprend toutes les mesures de vérification déclarées dans le Rapport annuel 2000-2001 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Il englobe les programmes énumérés au point 1C ci-dessus. Il comprend aussi les genres de déclarations liées au Programme des dossiers importants et d'autres déclarations de revenus vérifiées, en plus des déclarations de particuliers et de sociétés, par exemple les fiducies, les oeuvres de bienfaisance.

Les dossiers examinés ou traités des secteurs suivants ne sont pas compris dans ces résultats:

Non-déclarants; Remboursements nationaux de TPS traités; Déclarations de non-résidents traitées; Impôt international—Autres; Enquêtes.

Question n^o 98—**M. Garry Breitkreuz:**

Au sujet de la mise en oeuvre du Programme canadien des armes à feu: a) quel est le coût projeté pour appliquer pleinement le programme et imposer les dispositions législatives; b) quel est le coût prévu pour l'économie canadienne et l'impact prévu sur : (1) le nombre de propriétaires d'armes à feu; (2) le nombre de chasseurs; (3) le nombre de visiteurs au Canada; (4) les opérations de tourisme et de pourvoirie; (5) les populations fauniques; (6) les Autochtones, leurs collectivités, leurs entreprises et

leurs emplois; (7) le commerce international; (8) les sports de tir; (9) les compétitions olympiques et internationales de tir; (10) la fabrication et la vente d'armes à feu et de munitions et les services afférents; (11) la fabrication et la vente d'articles de sport; (12) la fabrication et la vente de véhicules récréatifs; (13) les expositions d'armes à feu; (14) les clubs de chasse et les champs de tir; (15) les musées et les collectionneurs d'armes à feu; (16) les productions de films et d'émissions télévisées; (17) les reconstitutions historiques et patrimoniales; (18) l'emploi dans toutes les industries et activités touchées?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international et de la Justice m'informent comme suit:

a) Le Programme des armes à feu constitue un investissement national dans la sécurité publique; à ce titre, il est appuyé par la grande majorité des Canadiens et Canadiennes. Au cours des six premières années, 487 millions de dollars ont été investis dans ce programme. Même en tenant compte des projections estimées de cette année de 139 millions, cela représenterait toujours moins de 3 \$ par année par Canadien.

Cet investissement est rentable pour la sécurité publique, car il a permis la mise sur pied d'un système d'octroi de permis et d'enregistrement qui permet de tenir les armes à feu loin des personnes potentiellement dangereuses. Depuis le 1^{er} décembre 1998, plus de 4 000 permis ont été refusés ou révoqués pour motif de sécurité publique. À ce jour, il y a déjà eu 32 fois plus de révocations qu'au cours des cinq dernières années de l'ancien programme.

b) Au sujet de l'incidence sur l'économie,

(1) bien que certains intervenants du milieu prétendent que des propriétaires d'armes à feu délaissent le tir sportif parce que la Loi sur les armes à feu les oblige à enregistrer leurs armes et à se munir d'un permis, rien n'indique que cette affirmation soit vraie.

Certaines indications laissent croire que des personnes qui possédaient une arme à feu mais ne l'utilisaient plus ont décidé de s'en départir au lieu de demander un permis ou un enregistrement pour une arme qu'ils n'utilisent plus, dont ils n'ont plus besoin ou dont ils ne veulent plus.

(2) Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les Canadiens et Canadiennes ni les non-résidents de chasser au Canada. S'il y a une baisse de la pratique de la chasse, elle peut refléter l'évolution de la démographie du Canada et le fait que les Canadiens et Canadiennes peuvent maintenant s'adonner à d'autres loisirs qui n'étaient pas aussi accessibles dans le passé.

De nombreux organismes actifs dans le domaine de la chasse et du plein air savent que les attitudes à l'égard de la chasse et du tir ont évolué considérablement et consacrent des ressources importantes pour essayer d'attirer de nouveaux adeptes.

(3)-(5) Cette question ne relève pas du ministère de la Justice; il faudrait la poser aux responsables du tourisme et des richesses naturelles. Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les Canadiens et Canadiennes ni les non-résidents respectueux de la loi de s'adonner à la chasse ou au tir sportif au Canada.

(6) Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les Canadiens et Canadiennes autochtones de rester fidèles à leur mode de vie traditionnel. Rien dans la Loi sur les armes à feu, à part l'obligation de se munir d'un permis aux fins de sécurité publique, ne limite la marge de manoeuvre des Canadiens et Canadiennes qui veulent offrir un service quelconque aux chasseurs et aux tireurs du Canada.

Le budget

(7) Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international contrôle à l'heure actuelle l'exportation et l'importation des armes à feu et des munitions. Lorsque les dispositions de la Loi sur les armes à feu relatives aux exportations et aux importations entreront en vigueur, les licences d'exportation de MAECI seront considérées comme des autorisations d'exportation aux termes de la Loi sur les armes à feu et les autorisations d'importation comprendront les licences d'importation de MAECI. La mise en oeuvre de la Loi sur les armes à feu ne devrait donc entraîner aucun coût supplémentaire sur le plan du commerce international.

(8)-(9) Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les Canadiens et Canadiennes ni les non-résidents de pratiquer le tir sportif au Canada. Si le tir sportif connaît une baisse de popularité, cela pourrait s'expliquer par l'évolution de la démographie canadienne et par le fait que les Canadiens et Canadiennes ont de plus en plus la possibilité de s'adonner à d'autres loisirs qui n'étaient pas aussi accessibles dans le passé.

(10) La Loi sur les armes à feu prévoit la délivrance de permis aux entreprises d'armes à feu. Rien dans la Loi n'empêche une entreprise de fonctionner dans le cadre de son permis.

(11)-(12) La Loi sur les armes à feu ne réglemeute d'aucune façon la vente de ces produits.

(13) Les règlements d'application de la Loi sur les armes à feu concernant les expositions ne sont pas encore en vigueur. Il se peut que l'évolution de la démographie des propriétaires d'armes à feu se reflète dans le taux de participation aux salons des armes à feu. Cependant, soulignons que ce changement pourrait simplement s'expliquer par le fait que les Canadiens et Canadiennes ont d'autres possibilités de loisirs en toutes saisons.

(14) Il se peut que l'évolution de la démographie des propriétaires d'armes à feu se reflète dans le taux de participation aux clubs et champs de tir. Cependant, soulignons que ce changement pourrait simplement s'expliquer par le fait que les Canadiens et Canadiennes ont d'autres possibilités de loisirs en toutes saisons.

Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les Canadiens et Canadiennes de s'adonner au tir. En fait, la Loi sur les armes à feu exige que les champs de tir à l'arme d'épaule soient inspectés et certifiés conformes aux normes de sécurité par un contrôleur des armes à feu. Jusqu'ici, les champs de tir à l'arme d'épaule ne devaient respecter aucune norme de sécurité.

(15) La Loi sur les armes à feu prévoit que les Canadiens et Canadiennes peuvent conserver leur collection d'armes à feu ou en commencer une. Un musée peut demander un permis pour conserver des armes à feu.

(16) La Loi sur les armes à feu prévoit un cadre de réglementation des sociétés d'accessoires cinématographiques. Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les fournisseurs d'accessoires détenant un permis d'approvisionner les producteurs.

(17) Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les Canadiens et Canadiennes ni les non-résidents de participer à des reconstitutions historiques.

(18) Rien dans la Loi sur les armes à feu n'empêche les Canadiens et Canadiennes de participer aux activités auxquelles ils s'adonnaient avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les armes à feu. Il se peut que l'évolution démographique et la possibilité de participer librement à d'autres types de loisirs se traduisent par un déclin de la participation active à la chasse et au tir, mais rien n'indique que ce déclin

résulterait directement de la présentation, de l'adoption, de l'entrée en vigueur ou de l'application de la Loi sur les armes à feu.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

•(1015)

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 janvier, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de parler une fois de plus du budget à la Chambre. Je félicite mes collègues de ce côté-ci de la Chambre d'avoir présenté un certain nombre de choses que nous voulions changer dans le budget. Dans bien des cas, nous n'avons pas obtenu les changements souhaités, mais quoi qu'il en soit, nous avons saisi la population de ces questions.

Je voudrais parler d'un certain nombre de choses qui n'étaient pas prévues dans le budget. La journée de demain marquera l'anniversaire de l'engagement du gouvernement libéral à l'égard d'un registre national des délinquants sexuels, un engagement qu'il n'a absolument pas tenu. Il a induit tout le pays en erreur en nous laissant croire que nous aurions un registre national des délinquants sexuels. La Chambre a été saisie en mai dernier d'une motion indiquant un consentement unanime de tous les partis de l'opposition et du gouvernement pour l'établissement d'un registre national des délinquants sexuels. Il est important que les gens sachent que le gouvernement avait déclaré alors qu'il aurait établi ce registre national au plus tard le 30 janvier 2002. C'est demain.

Ce qui est décourageant dans tout cela, c'est qu'exaspéré par l'incapacité du gouvernement fédéral d'établir un registre national des délinquants sexuels, le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre son propre registre. L'Ontario est le premier gouvernement avec un taux d'observation des règles de 90 p. 100 à cet égard. Les 10 p. 100 qui restent représentent des gens qui ont quitté l'Ontario pour d'autres régions. La province a presque un taux d'observation parfait. On va poursuivre et condamner une ou deux personnes qui n'ont pas respecté ces règles.

Nous parlons encore d'engagements. Qu'est-ce qu'un engagement signifie pour un gouvernement qui fait toutes ces belles promesses dans son budget et dit vouloir corriger toutes sortes de choses? Ce n'est pas ce qui se produit. Toute la question du registre national des délinquants sexuels était importante pour la Chambre l'année dernière. Nous n'en avons pas beaucoup parlé, car nous pensions qu'il serait établi. Cependant, le gouvernement est revenu sur sa promesse.

Le budget

Il faut un projet de loi pour mettre en oeuvre un tel registre. Le gouvernement n'a pas rédigé de projet de loi et il n'en a parlé à aucun de ses comités. Le 12 mai, sachant fort bien que tout ce qu'il avait à faire pour s'en sortir était de mentir aux Canadiens et aux députés, c'est exactement ce que le gouvernement a fait. Tous ceux qui croient que les promesses du gouvernement dans le budget vont se concrétiser ne voient pas la réalité en face. Le gouvernement n'a pas l'intention de tenir ses promesses.

Le budget comporte des dispositions touchant l'immigration. Les problèmes que connaît notre pays à cet égard dépassent de beaucoup ce que le gouvernement veut bien en dire aux Canadiens.

Je me suis occupé de plusieurs cas d'expulsion de criminels du Canada. Les cas de trois individus illustrent bien l'échec du système de détermination du statut de réfugié. Un individu que j'avais tâché de faire expulser du pays faisait l'objet d'une ordonnance d'expulsion depuis le 25 mai 1999. Le gouvernement avait ordonné son expulsion en 1999. Il est toujours ici. Un autre s'est vu refuser le statut de réfugié par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié le 25 septembre 2000. Il n'a pas exercé son droit d'appel, mais il est encore ici au Canada. Un autre individu dont je m'étais occupé du dossier s'est fait refuser le statut de réfugié par la Commission à Calgary en mars 2000. Il en était à sa deuxième tentative pour obtenir ce statut. Le dossier a apparemment été transféré à Vancouver pour exécution de l'ordonnance.

• (1020)

Pourquoi est-ce que je soulève ces cas? Ces trois individus sont indésirables au Canada. Ils n'ont pas réussi à obtenir le statut de réfugié, mais ils sont toujours ici au Canada. J'ai voulu m'informer à leur sujet auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Je voulais savoir ce qu'elle avait fait et quand elle les ferait expulser. La Commission n'a pas voulu me le dire même si j'étais intervenu dans les trois cas. Cet organisme gouvernemental refuse de m'informer au sujet de ces trois individus parce qu'il n'est pas démontré que la divulgation de renseignements dans l'intérêt public l'emporte sur l'obligation de respecter la confidentialité des renseignements personnels sur ses clients. Il affirme que la divulgation de renseignements dans des cas de cette nature pourrait créer un précédent injustifié.

Ce que le budget ne dit pas concernant l'immigration et la détermination du statut de réfugié, c'est que le gouvernement accorde beaucoup plus d'importance à la protection de renseignements personnels sur des individus indésirables frappés d'une ordonnance d'expulsion du Canada qu'au droit d'un intervenant de savoir s'il a été expulsé.

Pensons-y un instant. J'en sais plus au sujet de ces gens-là qu'ils en savent peut-être eux-mêmes à leur sujet. Ils sont tous indésirables dans notre pays. J'ai été avocat pour ces causes devant la commission des réfugiés. Tout ce que j'obtiens des fonctionnaires, c'est qu'ils n'arrivent pas à me dire ce qu'il advient après l'audience. Tout ce qu'ils peuvent me dire, c'est que l'intéressé a vu sa demande rejetée. Ils ne peuvent pas me dire si les personnes en cause ont été expulsées parce que cela violerait leur droit à la protection des renseignements personnels.

Je n'ai jamais entendu pareilles sottises de toute ma vie. Et cela se passe dans un pays qui se propose de faire une priorité de la sécurité du pays. Foutaise. Ces gens-là ne devraient pas être au Canada. Selon toutes les informations que j'ai, ils sont au Canada, mais le ministère de l'Immigration ne veut rien me dire parce que cela constituerait une violation des droits de gens qui ne méritent même pas d'être au Canada.

Il n'y a pas grand-chose sur le système carcéral dans le budget. Je parle du système carcéral depuis maintenant neuf ans au point où j'en ai la nausée. Le gouvernement se contente de le rafistoler. Il est grand temps que se tienne une commission d'enquête pour réparer le système.

Je pourrais parler pendant des heures des aberrations dans le système carcéral. Je n'en mentionnerai que quelques-unes, que je connais mieux, pour la plupart. Mentionnons le cas du terrain de golf à la prison Ferndale et celui du cheval de Colin Thatcher que l'on a amené à la prison pour que ce dernier puisse le monter. Mentionnons aussi la décision la plus récente et irresponsable de satisfaire des prisonniers en Saskatchewan en leur offrant de la pizza et une séance de films pornos la veille du jour de l'An. Laisser des détenus, des délinquants sexuels, dans une prison de la Saskatchewan...

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à leur offrir de la pizza?

M. Randy White: Qu'y a-t-il de mal à leur offrir de la pizza?, demande le député. Qu'y a-t-il de mal à offrir une séance de films pornos aux détenus?, demande le député.

Une voix: Je n'ai pas dit cela.

M. Randy White: Quel est le problème? Le problème, c'est qu'il y a de nombreux délinquants sexuels en prison. Voici un gouvernement et même un directeur de prison qui punissent les détenus en leur montrant des films pornos la veille du jour de l'An. Les députés peuvent-ils me dire en quoi cela constitue de la réadaptation?

Mon temps de parole est écoulé, mais je reviendrai à la charge sur cette question et sur celle de la détermination du statut de réfugié jusqu'à quelqu'un écoute là-bas.

• (1025)

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Winnipeg-Sud.

Depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir en 1993, les libéraux, avec l'aide des Canadiens, travaillent d'arrache-pied à renforcer les éléments fondamentaux de l'économie canadienne. Le budget 2001 est notre cinquième budget équilibré, une première en 50 ans. Nous avons présenté quatre budgets excédentaires consécutifs et en 2000-2001 nous avons enregistré un excédent record de 17,1 milliards de dollars.

Ces excédents nous ont permis de réduire la dette publique de presque 36 milliards de dollars, d'économiser 2,5 milliards de dollars par année en paiements d'intérêts et d'accorder pour 100 milliards de dollars d'allégements fiscaux généralisés sur une période de cinq ans.

La prudence de notre gestion financière nous a permis d'investir quelque 23,4 milliards de dollars dans la santé et dans le développement de la petite enfance. Elle devrait également nous permettre de résister à la tempête qui s'est déclenchée avant le 11 septembre 2001.

Le budget 2001 est équilibré. Le gouvernement compte équilibrer les deux prochains budgets. Toutefois, en raison des pressions financières exceptionnelles qui s'exercent aujourd'hui sur notre économie, le gouvernement a décidé d'utiliser une partie des 3 milliards de dollars de la réserve pour éventualités pour faire face à nos obligations cette année et les deux prochaines années. Tout excédent accumulé au cours de l'exercice financier 2001-2002 servira à appuyer des programmes comme la fondation pour l'infrastructure stratégique qui investit dans des localités d'un bout à l'autre du Canada.

Le budget

La saine gestion financière du gouvernement s'est traduite par la diminution du rapport entre la dette et le PIB. L'an prochain, pour la première fois en 17 ans, il tombera en-deçà de 50 p. 100. Le gouvernement a en même temps augmenté les dépenses de programme pour 2001-2002, et 75 p. 100 de ces dépenses sont destinées à la santé, à la sécurité, à l'assurance-emploi et aux prestations pour les personnes âgées.

La prudence de notre planification financière au cours des huit dernières années nous a préparés à affronter le ralentissement économique actuel et, pour le long terme, nous sommes en bonne posture. En fait, nous nous en sortons mieux que les autres pays du G-8. Notre économie ne manquera pas de bénéficier des effets positifs de la baisse des taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada depuis le début de 2001. Les Canadiens profitent des taux d'intérêt faibles pour acheter des voitures et des maisons. Dans ma circonscription, tant l'industrie automobile que l'industrie du logement en bénéficient.

Le budget 2001 maintient non seulement les programmes existants et notre engagement de 23,4 milliards de dollars envers la santé et le développement de la petite enfance, mais il engage d'importantes nouvelles ressources dans des initiatives qui profiteront à tous les Canadiens et qui assureront notre sécurité personnelle. Ces initiatives incluent 6,5 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer la sécurité économique et personnelle; 1,2 milliard de dollars pour faciliter le passage à la frontière et y renforcer la sécurité; 2 milliards de dollars pour des projets d'infrastructure stratégique et 1,1 milliard de dollars sur trois ans pour appuyer la recherche, l'apprentissage et le perfectionnement.

Dans l'ensemble, les investissements effectués par notre gouvernement et les réductions d'impôt déjà annoncées représentent des mesures économiques de l'ordre de 26 milliards de dollars, soit 2,4 p. 100 du PIB. Cet argent permettra de stimuler l'économie et d'aider les Canadiens à traverser cette période difficile.

J'aimerais souligner certaines des initiatives qui seraient profitables pour notre pays. Tout pays qui se veut productif doit pouvoir compter sur une infrastructure forte et solide. La construction et l'entretien de ponts, autoroutes et systèmes de transport contribuent au maintien d'une économie saine et utile.

• (1030)

Les investissements au chapitre de l'infrastructure stimulent la confiance et la création d'emplois à court terme, mais ils rendent également notre économie plus productive et compétitive. Le gouvernement libéral le reconnaît et c'est pourquoi il a annoncé un investissement de 3 milliards de dollars dans le domaine de l'infrastructure dans le budget de l'année 2001. Ces investissements doivent toucher quatre grands secteurs, soit l'infrastructure stratégique, le logement abordable, les immobilisations et les frontières.

Il y aurait un investissement important pour la fondation de l'infrastructure stratégique. Deux milliards de dollars seraient versés à la fondation pour de gros projets d'infrastructure, comme des autoroutes, le transport urbain et des centres de congrès. Il s'agit là d'une initiative à frais partagés entre la fondation et les gouvernements provinciaux et municipaux.

Il y a une grave pénurie de logements à prix abordables dans bon nombre de villes canadiennes. À mesure que les populations urbaines grandissent, le nombre des logements disponibles diminue. Le prix des loyers augmente en conséquence et bon nombre de Canadiens n'arrivent plus à les payer. Ma propre collectivité, Cambridge, est un bon exemple de la façon dont une ville en pleine

croissance peut avoir désespérément besoin de logements à prix plus abordables.

Je suis heureux que le gouvernement tente de trouver une solution à ce problème en prévoyant une contribution de 680 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour des programmes de subventions d'immobilisations. En vertu de ce programme, on devrait prévoir des fonds pour des logements à prix abordables pour les provinces et les territoires qui pourraient verser le même montant que les provinces.

Un montant supplémentaire de 256 millions de dollars aiderait à soulager les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité dans les immeubles actuels du gouvernement fédéral comme les laboratoires gouvernementaux, les hôpitaux pour anciens combattants et les ports de pêche.

Le budget 2001 affecterait des fonds à des projets d'infrastructure le long de la plus longue frontière non gardée du monde, soit la frontière canado-américaine. Ces projets comprendraient des centres de traitement qui accéléreraient les procédures de dédouanement et amélioreraient l'accès routier aux passages frontaliers. Ce sont là des mesures très importantes pour les entreprises de ma circonscription qui dépendent du commerce transfrontalier.

Le budget 2001 protégerait entièrement le plan de réduction d'impôts du gouvernement, dont la mise en oeuvre se poursuivrait en 2002 et au cours des années subséquentes. Les petites entreprises constituées en personne morale pourraient différer de six mois le versement de leurs acomptes provisionnels d'impôt des sociétés, mesure qui aiderait beaucoup d'entre elles à améliorer leurs flux de trésorerie en cette période de ralentissement économique.

Je suis heureux de voir que les apprentis mécaniciens pourraient désormais déduire de leur revenu le coût de leurs nouveaux outils. Mes collègues au sein du caucus et moi-même avons travaillé fort pendant plusieurs années pour amener ce changement, et je remercie le ministre des Finances de nous avoir écoutés et d'avoir donné suite à notre recommandation.

Le budget 2001 est un bon budget. Il a été conçu pour augmenter la confiance dans l'économie et dans notre sécurité personnelle. C'est le budget qu'il fallait à un moment où beaucoup d'entre nous ressentent de l'inquiétude à la suite des événements du 11 septembre. Le budget aiderait les Canadiens à traverser le ralentissement économique que nous connaissons actuellement et nous mettrait dans une position qui nous permettrait de profiter pleinement de la relance qui s'en vient. Sans une gestion financière prudente, nous serions sérieusement désavantagés.

Les Canadiens se souviennent des choix difficiles des années 90. Le gouvernement ne mettra pas en péril les finances de la nation, mais il verra à répondre aux besoins de tous les Canadiens.

• (1035)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député expliquer en quoi le budget l'affecte personnellement dans sa circonscription. Je vais lui dire l'impact qu'a eu le plus récent budget sur la circonscription de Winnipeg-Centre et, ensuite, lui demander s'il conserve toujours le même point de vue.

Le budget

Winnipeg-Centre vient au troisième rang des circonscriptions les plus pauvres au Canada, peu importe les critères d'évaluation utilisés. Rien dans le dernier budget n'a contribué à réduire l'écart croissant entre riches et pauvres au pays. Ce budget mettait l'accent sur bon nombre de mesures citées à juste titre par le député, mais il n'a rien fait pour atténuer ou contrer le déficit social appelant une intervention d'urgence comme en témoigne une circonscription comme la mienne aux prises avec une situation très difficile.

Ce budget a raté son but à bien des niveaux. Je croyais avoir compris que l'égalité figurait au nombre des objectifs. En ce pays, l'égalité était jadis un des postulats de base sur lesquels reposait notre venue ici. Elle était censée faire de ce pays un meilleur endroit où vivre, contribuer à élever le niveau de rémunération et les conditions de vie des personnes en ayant le plus besoin, et réduire l'écart entre riches et pauvres. Sur ces plans, le budget actuel est un échec total.

Je traiterai d'un secteur précis, soit le programme d'assurance-emploi, et je demanderai ensuite au député de nous communiquer ses commentaires à ce sujet. En 1990, 63 p. 100 des chômeurs de ma circonscription étaient admissibles à des prestations d'assurance-emploi. En 1999, 23 p. 100 des chômeurs avaient droit à ces prestations. Les changements apportés par le gouvernement libéral et n'ayant pas été modifiés dans le budget actuel ont privé ma circonscription d'un montant de 20,8 millions de dollars par année.

Le présent budget aborde des détails mineurs, mais il n'a rien fait pour régler les problèmes d'admissibilité et de réduction des prestations. Constatant que le programme d'assurance-emploi présente un excédent de 750 millions de dollars par mois, soit une grande partie de l'excédent dont bénéficie le gouvernement, le député ne serait-il pas d'accord que le moment était propice pour rétablir l'ancien programme d'assurance-emploi qui permettait une meilleure admissibilité aux personnes en ayant désespérément besoin dans des circonscriptions comme la mienne?

M. Janko Perić: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Centre pour ses observations.

Le député de Winnipeg-Centre conviendra avec moi que notre pays est immense, que notre pays couvre un territoire immense. Les électeurs de Winnipeg-Centre font partie de la ville de Winnipeg tout comme je fais partie de la ville de Cambridge. Le gouvernement s'occupe de bien plus qu'une petite partie de la ville de Winnipeg ou que la ville de Cambridge. Je crois que le budget est équilibré et qu'il est le meilleur budget que le ministre des Finances pouvait présenter.

Si l'on veut parler de chômage, on peut remonter à 1993. Le taux de chômage était alors de 11,1 p. 100 et il a baissé depuis. Le député de Winnipeg conviendra avec moi, je crois, qu'on rêvait alors de le réduire seulement à 9 p. 100, ce qui aurait été tout un exploit. Or, il est aujourd'hui beaucoup plus faible que cela.

Tous les Canadiens ont aidé le gouvernement à traverser cette mauvaise période. Nous pouvons remercier le ministre des Finances et le gouvernement d'avoir mis de l'ordre dans les affaires publiques afin que nos enfants et nous-mêmes puissions connaître un avenir prospère.

M. Reg Alcock (Winnipeg-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du budget de Noël, le budget des bonnes nouvelles dont le gouvernement a fait cadeau à tous les Canadiens.

Il ne faut pas oublier la situation à laquelle nous faisons face avant le dépôt de ce budget: les recettes étaient déjà en baisse avant les événements du 11 septembre dernier; le ralentissement de l'économie mondiale soulevait des inquiétudes dans tous les pays; et, enfin, les terribles événements du 11 septembre avaient provoqué

une stupeur généralisée. Je ne crois pas qu'il y ait eu un seul pays, à ce moment, capable d'évaluer à coup sûr les conséquences de ces événements.

Tout au long de l'automne, les gens sont demeurés, et pour cause, perplexes quant aux répercussions de ces événements. Or, le gouvernement nous a fait savoir juste avant Noël que même si des décisions difficiles allaient devoir être prises, il serait tout de même en mesure de respecter l'équilibre budgétaire, de mettre en oeuvre les décisions prises dans les budgets précédents relativement à l'infrastructure et aux réductions d'impôt et de poursuivre l'application du programme d'innovation et de croissance. Ce budget nous annonçait de bonnes choses. Le premier ministre, le ministre des Finances, tous les ministres et leurs collaborateurs qui ont travaillé à l'élaboration du budget, ainsi que les milliers de Canadiens qui y ont contribué, méritent des félicitations.

Je crois que les gens n'ont pas pris pleinement conscience d'un autre aspect du budget. Il illustre la sagesse profonde dont le ministre des Finances a fait preuve, non seulement dans le budget actuel mais dans tous ses budgets. Alors que les recettes sont en baisse et que nous risquons de tomber dans une récession, au sujet de laquelle les Canadiens s'interrogent toujours, quelles solutions s'offrent à nous? Nous pouvons réduire les impôts, mais nous pouvons aussi accroître les immobilisations.

Il y a un an, nous avons entamé une nouvelle ronde d'investissements dans l'infrastructure. Nous avons déjà commencé à lancer des projets d'immobilisations pour stimuler l'économie avant de nous attaquer aux problèmes plus sérieux liés au ralentissement économique, de sorte que ces projets ont pu être mis en oeuvre avant que le chômage ne commence à augmenter. Ces mesures ont été renforcées dans le dernier budget, qui nous permettra de procéder à des immobilisations supplémentaires dans les projets d'infrastructure.

Le gouvernement avait aussi annoncé des réductions d'impôt dans les budgets précédents et ces mesures commencent maintenant à être mises en oeuvre. Chaque année, le fardeau fiscal des Canadiens diminue et leur revenu disponible augmente d'autant.

L'effet combiné de la clairvoyance du ministre des Finances et du gouvernement et leur bonne gestion des finances nous ont permis de poursuivre la réalisation de notre programme d'action plus vaste, qui consiste à aider le Canada à devenir l'un des pays les plus innovateurs et les plus créatifs au monde. Je crois qu'ils ont fait un travail remarquable.

Comme je m'intéresse beaucoup à l'innovation, j'ai trouvé important que l'on ait été en mesure d'investir dans les universités, d'aider les conseils de recherche et de poursuivre dans la voie que l'on s'était fixée afin d'accroître notre capacité de créer le savoir.

Cela dit, j'ai toujours certaines réserves. J'ai des réserves au sujet de la structure des programmes d'innovation au Canada. Nous dépendons trop d'un petit nombre d'organismes gouvernementaux établis à Ottawa qui absorbent nettement trop de ressources. La Fondation canadienne pour l'innovation ne fonctionne pas bien. Les modèles utilisés par le CRSNG ont besoin d'être réexaminés.

Comme c'est le cas dans toute grande organisation, il y a encore des problèmes et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin du programme d'innovation, de voir le livre blanc et de mettre en place une stratégie globale d'innovation qui englobe non pas seulement les cinq grandes universités canadiennes, mais aussi toutes les régions du pays.

Le budget

Il y a dans le budget une autre chose dont je voudrais parler. Il faut que les députés sachent que c'est une chose qui m'intéresse beaucoup. Je veux parler du recours croissant du gouvernement aux technologies de l'information et des communications, un domaine dans lequel on a tendance à faire des coupes en période difficile.

Il existe plusieurs tendances. Le Gouvernement en direct est celle qui prévaut aujourd'hui. Il s'agit essentiellement d'offrir aux citoyens de plus en plus d'informations en direct sur les services gouvernementaux et le fonctionnement du gouvernement. Cela permet de faire partager l'information disponible au gouvernement et également d'assurer aux entreprises un lien direct, rapide, efficace et protégé avec le gouvernement ainsi que l'accès rapide aux services en cas de besoin.

• (1040)

Il n'existe cependant aucun gouvernement démocratique dans le monde qui ait réussi à faire cela. Le Canada est parmi les premiers pays à tenter ce genre de choses, et le projet avance. En fait, sous certains rapports, nous avons fait preuve d'une grande perspicacité lorsque nous avons commencé à brancher les Canadiens au cours de la dernière décennie. Les citoyens du Canada sont beaucoup plus branchés que ceux des autres pays. Dans certains de ceux-ci, les arguments relatifs au fossé numérique ont tous trait à la façon dont on pourra se brancher. Le Canada a franchi cette étape. Il se concentre maintenant sur la conception et la modification des systèmes.

Quand on pense à tous les sujets qu'ils examinent à la Chambre, je pense que les députés auraient intérêt à en apprendre rapidement sur ces questions parce qu'elles sont au cœur même des changements qui toucheront chacun d'entre eux au cours de la prochaine décennie.

Lorsque j'ai commencé à parler d'accès à l'information en ligne, quelqu'un a exprimé des inquiétudes concernant la liberté d'information. Je partage les inquiétudes du député. Il existe de sérieuses failles dans la façon dont fonctionne le système actuel d'accès à l'information, et certaines décisions qui ont été prises récemment accentuent ces failles.

Cependant, il y a un autre aspect qu'il faut prendre en considération, soit le fait que la culture du secret existe dans tous les gouvernements, et particulièrement au sein du gouvernement canadien. Nous ne partageons pas de manière efficace ou efficiente l'information pouvant être mise en commun. En bout de ligne, quelle est l'une des principales fonctions de cette Chambre? C'est de tenir le gouvernement responsable de ses actes. Mais comment pouvons-nous obliger le gouvernement à rendre des comptes si nous ne comprenons pas ce qu'il fait ou si nous ne disposons pas d'une information complète et détaillée sur ses activités?

Il reste beaucoup de travail à faire pour ajuster la Loi sur l'accès à l'information et sa loi complémentaire, soit la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le gouvernement recueille de l'information sur des particuliers et la conserve. Les gens ont le droit de ne pas vouloir divulguer cette information publiquement. Il est important d'établir un équilibre entre l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Nous devons aussi continuer nos investissements. Je suis heureux que le ministre des Finances ait jugé opportun de poursuivre le projet GeD, en donnant aux ministères la capacité de mettre en place des systèmes en direct efficaces. Le moment est venu pour la Chambre de commencer à s'intéresser à la question de savoir comment l'information créée est utilisée et comment transformer le gouvernement en organisation intelligente. Comment mettons-nous en place

pour la Chambre une infrastructure d'information qui nous permette de nous intégrer à l'économie du savoir?

Un ami m'a proposé le titre suivant pour un document que nous avons rédigé: Dans une économie du savoir, est-il possible d'avoir un gouvernement informatisé? Est-il possible que le gouvernement se mette au diapason et commence à fonctionner au même rythme que le milieu extérieur?

Je pense que si l'on s'inquiète du fonctionnement de la Chambre, c'est notamment parce que les instruments du Parlement n'ont pas été modernisés. Je ne parle pas des petites modifications apportées à quelques règles. Comment les députés se tirent-ils d'affaire avec le flux d'information? Comment les députés et la Chambre s'informent-ils des problèmes avant qu'ils ne leur tombent dessus avec un préavis très bref?

Les députés savent que le monde a changé de manière spectaculaire, mais nous, à la Chambre, n'avons pas changé. Comme l'a mentionné un de mes collègues, les structures décisionnelles de la Chambre conviendraient parfaitement à sir John A. Macdonald. Nous sommes en train de faire un premier pas afin de changer tout cela, mais si nous voulons bien faire les choses, il faut que les députés fassent preuve de leadership et montrent la ligne de conduite à suivre. J'encourage les députés à prendre du temps pour se mettre au fait de ces questions, car elles seront au premier plan au cours de la prochaine décennie.

Je m'arrête là-dessus pour répondre aux questions, y compris à celle du député de Winnipeg-Centre, s'il veut reprendre la discussion sur l'aide énorme que le gouvernement fédéral accorde à sa circonscription.

• (1045)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Sud pour son intéressant discours. Bien que je ne sois d'accord ni avec son point de vue ni avec son enthousiasme au sujet du dernier budget, je me vois forcé de reconnaître le travail qu'il a accompli dans le domaine du cybergouvernement et de la technologie de l'information et de saluer ses efforts pour attirer l'attention de la Chambre sur la question, à laquelle d'ailleurs il a consacré l'essentiel de son intervention.

Je voudrais lui poser une question au sujet de la technologie de l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information dans le contexte du budget.

Il s'agit du problème qui se pose du fait de l'existence de l'information stockée par le gouvernement, du droit d'accès à l'information et du droit à la protection des renseignements personnels. Je voudrais aborder cette question dans le contexte du supplément de revenu garanti.

J'ai un autre problème dans ma circonscription de Winnipeg-Centre, et c'est que nous savons désormais que de nombreuses personnes âgées admissibles au supplément de revenu garanti n'en ont jamais fait la demande et ne touchent aujourd'hui rien à ce titre. Jusqu'à 10 000 personnes y perdent au change.

Le budget

Le gouvernement sait de qui il s'agit, car il détient les déclarations de revenus de ces personnes. Il connaît les revenus de ces personnes et il sait qu'elles sont admissibles au supplément de revenu garanti. Nous avons posé la question à la ministre du Développement des ressources humaines et au ministre du Revenu national. Nous leur avons posé la question suivante. Si un ministre sait qui sont ces personnes et que son homologue a la responsabilité de veiller à ce que ces personnes, qui sont âgées et dont les revenus sont faibles, puissent toucher les prestations auxquelles elles ont droit, pourquoi le premier ministre ne communique-t-il pas l'information appropriée à l'autre ministre? On nous a répondu que le ministre du Revenu national enfreindrait le droit à la protection des renseignements personnels des personnes âgées s'il communiquait ces renseignements à son homologue chargé du Développement des ressources humaines.

Le député ne croit-il pas que l'on est en train d'abâtardir l'interprétation de la Loi sur la protection des renseignements personnels? Croit-il que ce soit une façon de faire équitable pour régler le problème suscité par le droit à la protection des renseignements personnels et le droit à l'accès à l'information?

• (1050)

M. Reg Alcock: Monsieur le Président, le député soulève une question cruciale. Pour ce qui est de la question restreinte de la communication d'informations pour résoudre un important problème immédiat, la réponse donnée au député est parfaitement juste. La Loi sur la protection des renseignements personnels interdit leur communication.

Certaines des interdictions remontent avant même l'actuelle Loi sur la protection des renseignements personnels. Les textes législatifs du dernier demi-siècle fourmillent d'interdictions sur la communication d'information. Cela tient à une peur inhérente du regroupement de renseignements d'origines diverses. Le public se fait une image effrayante de l'utilisation que l'État peut faire de la technologie de l'information. On pense à la dictature, à un gouvernement malveillant qui contrôle tout.

Je me trouvais au Texas, la semaine dernière, pour discuter avec ceux qui s'occupent de cybergouvernement là-bas. Le Texas a 529 lois qui interdisent la mise en commun de renseignements. Il faut s'attaquer au problème, non pour affaiblir la protection, mais pour la restructurer à la lumière de ce que les outils modernes permettent.

J'ai dit publiquement à bien des occasions que notre actuel commissaire à la protection de la vie privée a tort. Il ne rend service ni à notre gouvernement ni aux Canadiens par sa façon d'aborder la protection de la vie privée. Elle est dépassée.

Nous sommes portés à penser que ces moyens modernes permettent un échange rapide. Or, l'économie du savoir consiste à créer, à partir de l'information rassemblée, de nouvelles conceptions du fonctionnement des choses.

Les profonds changements qui ont transformé les grandes organisations privées se sont produits grâce la capacité de voir tout à coup l'ensemble de l'organisation d'une manière inédite. Il était désormais possible de regrouper de l'information sur l'organisation et d'extraire un savoir de cette information.

Le gouvernement interdit ce regroupement du savoir. Comment diable pouvons-nous parvenir à une conception d'ensemble du gouvernement pour rendre possible le changement? C'est là un problème énorme, et le député a tout à fait raison.

Suis-je d'avis que ce genre de regroupement des renseignements devrait se faire lorsqu'il y va de l'intérêt supérieur des citoyens?

Évidemment, mais le ministre a raison: la Loi sur la protection des renseignements personnels l'interdit, et c'est pourquoi il faut que la Chambre étudie les modifications qui s'imposent dans cette loi.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, Lib.): Monsieur le Président, je vous annonce que je partagerai mon temps avec ma consœur, la députée de Jonquière.

Dans un premier temps, l'exemple que je prendrai touchera les gens de ma circonscription de Châteauguay, de la Montérégie ainsi que de la grande région de Montréal. Par contre, cet exemple qui semble être très axé sur le dossier de l'autoroute 30, touchera quand même tous les Québécois ainsi que tous les Canadiens.

Il ne faut pas se leurrer. Dans un budget, il n'est pas seulement question de chiffres, loin de là. Je parlerai en particulier de l'infrastructure, de cette fondation d'infrastructures stratégiques dont on a parlé et qui sera probablement créée lors de cette session-ci, ce printemps.

Je ne comprends pas qu'on parle peu, dans ce Parlement, de l'importance de cette fondation —qui est la énième fondation— encore une fois, qu'on va créer. C'est encore une autre machination pour enlever des pouvoirs à tous ceux qui sont assis sur les banquettes ici aujourd'hui, à savoir les députés. Cela veut dire, encore une fois, que cela mine le travail des députés et des parlementaires. Où s'en va la démocratie de ce Parlement?

Lorsque j'interviens à la Chambre dans le cadre des projets de loi provenant du gouvernement libéral—ce n'est pas un hasard— presque à chaque occasion, à chaque débat ou allocution que je fais, je suis obligé de dire qu'on est en perte de démocratie.

Mais si chaque fois, je suis obligé de me lever, et j'imagine ce que ce serait si les 301 députés se levaient eux aussi pour parler—peut-être un peu moins, parce que les ministres ou l'exécutif se donnent encore plus de pouvoirs. Comment est-ce possible que les députés de la Chambre, pas seulement ceux du côté de l'opposition, que ce soit de l'opposition officielle, du Bloc québécois, du Nouveau Parti démocratique, du Parti conservateur ou de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus, mais aussi les députés du Parti libéral, peuvent se faire dire que ce budget peut être intéressant? J'entendais ceci tout à l'heure: «[...]un des meilleurs budgets qu'on pouvait donner ou transmettre à la population canadienne et québécoise.» Je ne comprends pas.

Le problème est le suivant: lorsqu'on parle de chiffres, on croit faire taire les concitoyens, les concitoyennes, nos commettants. On parle de cette fondation en nous disant: «Bon, on investit deux milliards de dollars» qu'on prendra, comme vous le savez bien. «S'il y a des surplus dans cet espace financier qui finira en mars, s'il y a de l'argent disponible, on en investira.» Et cet argent qui sera investi dans cette fondation est contrôlée par qui? Par un conseil d'administration. Ce sont donc les non-élus, encore une fois.

Ce sont des nominations faites par le premier ministre ou par le gouvernement, mais on sait bien que cela est fait par le premier ministre du Canada et que celui-ci fera encore des nominations partisanses. Il n'y a rien qui laisse deviner qui seront ces personnes ou quelle sera la façon de faire pour choisir ces personnes. Mais on s'en doute un peu. Ce seront encore une fois des petits amis.

Le budget

Imaginez! Je prends comme exemple le dossier de la route 30. On nous fait des promesses depuis le début, lors des élections en novembre, à l'effet qu'on construirait deux ponts pour accéder à l'autoroute 30, ainsi qu'un tronçon de 14 kilomètres. Je me suis levé à la Chambre à plusieurs occasions pour demander au gouvernement où il en était rendu eu égard à cette promesse au sujet de l'autoroute 30 et au protocole d'entente que le ministre des Transports du Québec a transmis et qu'il demandait de signer.

En aucune occasion on a dit: «Oui, on va signer, oui, on va enfin respecter notre promesse et notre engagement à propos de l'autoroute 30 et cela va se faire.» Tout ce qu'on nous disait, au départ, c'est: «Oui, on chemine, parce qu'on fait un appel d'intérêts dans le secteur privé.» Le seul commentaire qu'on nous donnait, c'est: «Oui, on bouge. On a fait un appel d'intérêts.»

Tout le temps, on nous a dit cela, jusqu'en décembre. Cela veut dire que même s'il n'y avait pas eu un budget, on nous dirait encore la même chose aujourd'hui. On est en étude d'intérêts dans le secteur privé pour voir si on peut participer avec le secteur privé.

• (1055)

Dès le départ, on nous cachait que le but n'était pas de signer ce protocole d'entente à 50-50 et de donner l'argent pour la finalisation de l'autoroute 30, car ils savaient de leur côté qu'ils formeraient une fondation—je pense que c'est la onzième—pour pourvoir enlever le contrôle aux députés et au vérificateur général pour voir ce qu'ils font avec l'argent, avec les fonds publics.

Par cette façon de faire, on est en train de créer un deuxième parlement non élu qui sera dirigé par des non-élus, par des personnes qui ont été nommées. C'est grave. À chaque occasion, je suis obligé de parler de perte de démocratie.

On l'a vu depuis le 11 septembre, depuis l'attentat. On pensait que Ben Laden n'avait rien réussi. On n'est pas capable de le trouver, mais la réussite de ce personnage est que même dans notre Parlement, on a une perte démocratique incroyable. On a demandé à ce gouvernement de tenir un débat sur l'envoi de troupes, pour qu'il y ait un vote à la Chambre. On a refusé au départ. Pire encore, on laisse croire à la population qu'on fait quelque chose, par le débat exploratoire qui a eu lieu, hier soir, alors que la décision était déjà prise pour envoyer nos soldats en Afghanistan ou dans un pays limitrophe.

Ces soldats s'en vont capturer des prisonniers que l'on va remettre aux États-Unis, lesquels appliqueront la loi comme bon leur semble à l'égard des prisonniers, même s'ils ne respectent pas les lois du Canada, même s'ils ne respectent pas la Convention de Genève. On n'aura aucun contrôle.

Ce gouvernement parle de la souveraineté canadienne. Je pense que ces gens ne comprennent pas pourquoi, au Québec, nous demandons notre souveraineté. Ils sont en train de donner leur souveraineté aux Américains qui décideront ce qu'ils feront des prisonniers.

Je reviens à cette fondation. Lorsqu'on parle de deux milliards de dollars, c'est sur trois ans, bien sûr, si surplus il y a. Pour le Québec, sur trois ans, cela représente de 400 à 500 millions de dollars. Au Québec, durant la campagne électorale, ils ont fait des promesses allant au-delà de trois milliards de dollars pour les routes seulement.

Cette fondation ne touche pas seulement les routes. Elle concerne les constructions, les congrès, toutes sortes d'infrastructures possibles. Ce qui est inquiétant, c'est qu'ils font d'une pierre deux coups. Il n'y aura plus de contrôle du Parlement pour voir où vont ces fonds publics. Ils pourront même passer par-dessus la compétence des

provinces, celle du Québec en particulier, pour négocier directement avec des municipalités.

Encore une fois, je suis certain que c'est un manque de vision ou un manque d'honnêteté—pas seulement d'honnêteté intellectuelle—car on sait les surplus qu'ils ont pris dans la caisse de l'assurance-emploi, au-delà de 40 milliards de dollars, et cette année on dit que c'est au-delà de 13 milliards.

J'entendais un député dire plus tôt, lors de son discours, qu'on nous faisait un cadeau. Quel cadeau? Ce ne sont pas des cadeaux, ce sont nos impôts. Des gens qui ont des emplois précaires se font prendre au-delà de 40 milliards par l'assurance-emploi. Lorsqu'on parle de cadeau, je viens de comprendre: on prend de l'argent; au lieu de le remettre à ceux qui ont vraiment payé des cotisations afin de recevoir des prestations, on le donne à des amis, on le remet en d'autres endroits au lieu de le remettre aux travailleurs, au lieu de remettre l'argent disponible directement dans l'infrastructure.

• (1100)

J'aimerais dire à mes concitoyens et concitoyennes, qu'ils soient de Châteauguay, de la Montérégie ou de la région métropolitaine de Montréal, que pour ma part, je vais forcer ce gouvernement à respecter ses engagements pour l'autoroute 30. Je vais voir aussi à ce que cette fondation se crée le plus rapidement possible et à faire des vérifications, même si le vérificateur général ne pourra pas voir ce que le conseil d'administration fera.

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les bloquistes et les péquistes au Québec sont fâchés d'une attitude du gouvernement fédéral, cela veut dire qu'on a raison, n'est-ce pas?

Ils devraient au moins attendre que les modalités relatives à la fondation soient déposés ici à la Chambre pour en connaître à la fois le contenu théorique, ses objectifs et la façon dont elle va fonctionner. Je suis persuadé, en entendant leurs discours, qu'ils sont très fâchés. Ils ne sont heureux que lorsque les dossiers ne fonctionnent pas. Ils ne voudraient pas que cela fonctionne. Ce qu'ils voudraient, c'est qu'on ne fasse que transférer des fonds au gouvernement du Québec. Mais quand on ne fait que transférer des fonds, on sait que les régions sont très mal servies dans tous les domaines.

Nous avons décidé de créer une fondation et un fonds qui va nous permettre d'identifier les projets importants dans les régions-ressources du pays, particulièrement les régions-ressources du Québec. Je comprends le fait qu'ils soient très offusqués parce qu'on va avoir un droit de regard et identifier les projets dans lesquels on veut investir. Tout ce que les bloquistes et les péquistes aiment, c'est que le gouvernement du Canada transfère les fonds au Québec et lui laisse choisir les projets qu'il veut bien faire, au rythme où il veut les faire. C'est fini ce temps-là.

J'aimerais demander au député s'il préférerait, à la création de la fondation, que le gouvernement canadien, encore une fois, ne fasse que transférer des fonds aux péquistes pour les laisser faire ce qu'ils veulent et choisir les projets qu'ils veulent faire? C'est fini ce temps-là.

Le budget

•(1105)

M. Robert Lanctôt: Monsieur le Président, je suis vraiment heureux d'entendre la question du député. Il me demande si le maître d'oeuvre devrait être le Québec pour ce qui est des routes et de décider quand et où on doit les faire? Je réponds oui au secrétaire parlementaire, parce que c'est à nous et surtout aux députés de l'Assemblée nationale de savoir à quel endroit et comment on va faire le développement du Québec.

Ce ne serait certainement pas à un conseil d'administration déjà nommé par vous ou par le premier ministre, qui va décider...

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre un débat si intéressant. Par contre, il faut toujours se rappeler de faire ses interventions par l'entremise de la présidence et non directement l'un à l'autre.

L'honorable député de Châteauguay a la parole.

M. Robert Lanctôt: Monsieur le Président, je vais continuer, mais sûrement sur un ton plus bas parce que lorsque l'on reçoit une objection ou une remarque de la présidence, il faut bien l'écouter.

Je tiens à mentionner que lorsqu'on nous demande si cela devrait être un gouvernement ou notre gouvernement du Québec qui décidera où et à quel moment on doit faire nos projets, que ce soit des infrastructures ou des routes, j'espère, monsieur le Président, qu'en ce qui concerne ce vous avez mentionné sur le respect de cette Chambre, le député va faire la même chose de l'autre côté.

J'aimerais pouvoir expliquer la règle à suivre. Lorsqu'on parle de construction de routes ou de développement de notre pays, que ce soit le Québec, il est évident que ce sera notre Assemblée nationale et notre gouvernement qui décidera où et comment on veut faire nos routes.

Lorsque le député dit que c'est simplement de donner de l'argent pour faire ce que l'on veut, je réponds que nous sommes le maître d'oeuvre. Oui, on est capables, et on a l'expertise pour le faire. Le député me demande si on devrait donner cet argent. Le gouvernement avait la possibilité d'avoir son mot à dire, de négocier d'égal à égal par l'entremise du ministre des Transports du Canada et de celui du Québec. Il a négocié et nous a conduit sur une fausse piste en nous disant: «Nous allons faire des appels d'offres auprès du secteur privé pour voir si on embarque avec vous». On est obligés d'attendre un budget présenté par le ministre des Finances au lieu d'avoir l'heure juste du ministre des Transports, qui dirait: «Non, on ne le fera pas. On est en train de créer une fondation et on veut cacher tout cela parce que j'ai peur de négocier avec votre ministre.» Je ne sais pas pour quelle raison c'est comme cela.

Que le gouvernement fédéral nous donne cet argent. C'est ce qu'on demandait, à savoir qu'il soit directement investi dans les infrastructures pour que notre ministre des Transports du Québec ait l'argent disponible pour compléter cette autoroute 30. Il n'aura pas le choix de commencer. On vient nous dire qu'on recule, qu'on crée une fondation et on veut qu'on négocie avec des gens qui sont nommés à cause de leurs liens d'amitié avec les libéraux. Ce ne seront même plus des gens qui auront à rendre des comptes aux concitoyens et concitoyennes. Qui va décider? Voyons donc, c'est ridicule cette fondation. On veut l'argent pour que ce soit le maître d'oeuvre qui décide.

•(1110)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur la

politique budgétaire, à l'ordre du jour présentement, suite au budget déposé en décembre dernier par le gouvernement libéral.

Avant de commencer, j'aimerais profiter de cette occasion pour souhaiter à tous ceux qui nous écoutent, et à vous-même, monsieur le Président, une très bonne année 2002, pleine de santé, de bonheur, et surtout de prospérité.

Je constate qu'en décembre dernier, le ministre des Finances n'a pas parlé de prospérité pour les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises. Le ministre des Finances a parlé seulement de sécurité suite aux événements du 11 septembre dernier. Il a oublié de nous dire à quel point nous faisons face, présentement, à une crise économique. Et suite à une crise économique, il faut remettre les gens à l'ouvrage.

Mon père, qui était d'une grande sagesse, qui avait le gros bon sens des gens des régions, qui était un travailleur d'usine, disait: «Dans le temps passé, lorsque les gouvernements s'apercevaient qu'il allait y avoir une récession, ils investissaient de l'argent pour créer des travaux divers pour permettre aux gens de se remettre à l'ouvrage.»

Les gens de ma circonscription de Jonquière me l'ont dit tout au long de la période des Fêtes: «Jocelyne, peux-tu nous dire ce qu'a le ministre des Finances pour nous permettre d'avancer, de pouvoir avoir des jobs?» On le sait, ce sont toujours les régions qui écopent lorsque nous sommes en récession. J'ai regardé le résumé du budget et j'ai fait l'exercice avec eux. J'ai constaté qu'il n'y avait pas grand-chose pour les régions.

La ministre des Finances du Québec, M^{me} Marois, qui a fait le même exercice quelques jours avant le ministre fédéral des Finances, a eu une vision. Elle a mis de l'argent neuf pour permettre de créer des emplois, tout de suite, au printemps, en février-mars—elle n'a pas attendu le mois de mai—pour permettre aux gens de voir enfin la lumière au bout du tunnel.

Beaucoup de personnes de chez nous ont perdu leur emploi dans le domaine du bois d'oeuvre. Il y a aussieu des fermetures d'usines. Ces gens sont en attente. La ministre des Finances du Québec a fait quelque chose. Le ministre fédéral des Finances avait juste à le faire aussi. Mais qu'a-t-il fait?

Aujourd'hui, en ce 29 janvier 2002, c'est un grand jour pour moi, car j'ai compris pourquoi enfin—je me pose la question depuis le dépôt du budget—le ministre fédéral veut créer une fondation. Je me demandais pourquoi. Comme porte-parole du Bloc à la Chambre des communes, je suis responsable du développement régional et rural, ainsi que des infrastructures. Je me demandais pourquoi il n'avait pas répondu aux attentes.

Un programme fédéral-provincial d'infrastructures a été créé. Mais il manque beaucoup d'argent dans ce programme. Au Québec seulement, il manquerait près d'un milliard de dollars pour répondre aux projets que les municipalités ont déposés auprès du gouvernement du Québec pour faire avancer les municipalités respectives.

Pour le volet 1, il y a une enveloppe de 690 millions et il y a pour 1,4 milliard de dollars de projets. Cela veut dire qu'il manque 700 millions de dollars, juste pour cela.

Pour le volet 2, qui touche les égouts, les ponts, etc., 1 146 projets ont été déposés, pour une valeur de 978 millions, mais il n'y a que 690 millions dans l'enveloppe. Il manque 200 millions.

Le budget

Pour le volet 3, qui touche les infrastructures culturelles, récréatives et touristiques, 405 projets d'une valeur de 1,4 milliard de dollars ont été déposés et il y a seulement une enveloppe de 306 millions.

Si on sait calculer, il manque deux milliards de dollars, soit 700 millions, plus 200 millions, plus un milliard, ce qui fait deux milliards de dollars, rien qu'au Québec.

• (1115)

Le gouvernement fédéral avait l'heure juste, mais il a préféré dire: «Non, non, non, je n'écoute pas les municipalités.» Il a donné un camouflet non seulement au Québec, mais aux municipalités. Ce sont les municipalités qui ont déposé leurs projets. Ce sont elles qui ont dit: «Pour nous, selon les résolutions des conseils de ville, c'est ce qui est important chez nous, pour le développement de notre économie, pour le développement de notre municipalité.»

Le député de Chicoutimi—Le Fjord l'a dit: «Nous, on veut avoir la possibilité d'avoir de la visibilité partout au Québec.» Ils veulent pouvoir dire: «C'est nous qui avons l'argent.»

Il ne faut pas oublier cette fondation. Parlons-en. Elle sera créée s'il y a de l'argent et elle ne sera pas en vigueur à partir du 1er avril 2002. Un projet de loi sera alors déposé. Après cela, tous les beaux amis du régime, les beaux amis des libéraux, feront partie du conseil d'administration et y seront nommés. Ils se réuniront et diront quelles sont leurs priorités, quels sont les critères de cette fondation. Je présume que cela prendra un an ou un an et demi.

Pensez-vous que les gens de chez moi, de ma région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, ont le temps d'attendre? Ils sont présentement en chômage. Sait-on ce qui se passe avec leurs prestations d'assurance-emploi? Ils n'ont que 55 p. 100 du taux. Pensez-vous qu'un homme ayant une famille à charge peut vivre décemment avec 55 p. 100 de ce qu'il pourrait normalement avoir pour vivre? Ils n'ont pas le temps d'attendre 18 mois, parce dans 18 mois, ils n'auront plus de prestations d'assurance-emploi. Qu'auront-ils? Ils seront obligés de devenir prestataires de l'aide sociale, mais à la condition de vendre leur maison, leur voiture, tout ce qu'ils ont de meubles et de possessions pour pouvoir bénéficier de prestations d'aide sociale.

Le gouvernement fédéral veut-il faire cela? Je pense que c'est vrai, je suis fière d'être québécoise, je suis fière d'appartenir à la société québécoise et je dis à ce gouvernement que ce qu'il fait est grave. Il va affamer les gens pour avoir de la visibilité. C'est bien le mot que le député de Chicoutimi—Le Fjord a dit. Il a dit: «On veut avoir de la visibilité.»

Ce n'est pas comme cela qu'on doit administrer l'État. Ce n'est pas comme cela qu'on doit répondre aux gens qui paient des impôts. Ce n'est pas comme cela qu'on doit faire en sorte de permettre aux gens de vivre décemment.

La route 30 passe dans la circonscription de Châteauguay. Dans ma circonscription, c'est la route 175. Cette route est devenu une légende urbaine. Elle est située dans le comté de Jonquière. On ne peut plus ne pas construire cette route à quatre voies divisées. Cette route permettrait à notre région d'être à l'heure de 2002, de promouvoir le développement économique, d'empêcher l'exode de nos jeunes et de remettre de l'ordre chez nous.

Le ministre des Transports du Québec a déposé un protocole d'entente. Il a déposé sur la table, dans un bloc, 260 millions de dollars. Il a dit au Canada: «Faites la même chose et faites-le avant le 31 mars 2002. Après le 31 mars 2002, le député l'a dit lui-même ainsi que le député de Hull-Aylmer, qui est le président du caucus

des députés libéraux du Québec: «C'est vrai, on n'aura plus droit de regard après cela. Les promesses qu'on a faites, on ne pourra pas les respecter.»

Que le gouvernement le fasse. Il a de l'argent. Il y a un surplus budgétaire cette année. Il a de l'argent. Qu'il arrête de nous tromper et de dire s'il a de l'argent ou s'il n'en a pas. Il a de l'argent. Qu'il mette de l'argent pour répondre à l'attente de ma région. On investit deux milliards de dollars dans cette fondation, mais c'est pour tout le Canada. Le poids démographique du Québec compte pour 25 p. 100 du Canada. Alors, 25 p. cent de deux milliards de dollars, cela fait 500 millions de dollars. Mais ce sont pour toutes les routes du Québec. Il n'y a pas seulement que les routes. Il y a aussi les infrastructures pour les égouts et les aqueducs.

Je vais dire un gros mot ce matin: c'est de se foutre de la gueule du monde! C'est ce que fait ce gouvernement. Je pense que les Québécois et les Canadiens ne sont plus dupes, parce qu'ils savent que leurs impôts leur appartiennent. On paie des impôts pour que cela revienne satisfaire les besoins qu'on a identifiés, pas pour donner de la visibilité au gouvernement. C'est pour répondre à nos besoins. Pour la route chez nous, c'est le 31 mars 2002 que je veux avoir les 260 millions de dollars.

• (1120)

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, quand je parle aux gens de Jonquière ils me disent qu'ils ont hâte aux prochaines élections fédérales. Cela va être un peu à l'image des élections provinciales partielles qui ont eu lieu dans le comté de Jonquière. Cela va être comme cela à travers l'ensemble du Québec. Les Québécois vont s'assumer et ils vont prendre leur place.

Actuellement, quand les péquistes et les bloquistes critiquent le gouvernement fédéral, ils disent que c'est toujours le gouvernement canadien qui est responsable de tous les problèmes. Pourtant, le gouvernement canadien prend des initiatives dans notre région. Cela va également servir le comté de Jonquière et toutes les circonscriptions de la région et de l'ensemble du Québec et même du pays. Entre autres, au printemps, on va construire le Centre canadien pour les technologies de transformation de l'aluminium.

Au lieu de former des comités péquistes qui contrôlent toutes les régions de tout le Québec, nous, on crée des laboratoires de recherche. On va le faire dans le domaine de l'aluminium; on va également le faire sur le plan touristique avec le Centre canadien de conservation de la biodiversité boréale, qu'on appelait autrefois le Zoo de Saint-Félicien, que les péquistes étaient en train de fermer. On va faire cela grâce au gouvernement canadien. Nous allons faire de la recherche médicale dans nos régions sur la génomique communautaire et c'est encore grâce au gouvernement canadien.

Concernant le dossier des routes, les péquistes et les bloquistes ont toujours dit non au projet de la route 175, entre la région métropolitaine de Québec et le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Cela fait très peu de temps qu'ils s'affirment et qu'ils disent qu'ils vont aller de l'avant avec le dossier. Ils ont eu tellement peur des résultats des élections partielles dans le comté de Jonquière qu'ils sont prêts à tout accorder.

Le budget

Ils devraient au moins avoir la décence d'attendre que le projet de loi qui va créer la fondation soit rédigé et déposé. À ce moment-là, ils pourront faire valoir leur point de vue. Mais on va avoir un outil qui va nous permettre, comme représentants du gouvernement canadien, de faire des choix conjoints avec le gouvernement du Québec et les autres gouvernements provinciaux, où on pourra dire: «Oui, on trouve que c'est un projet important».

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, vous me permettez de ne pas descendre au ras des pâquerettes comme le député de Chicoutimi—Le-Fjord. Je trouve que le dossier qu'on traite ce matin est important. C'est important de dire à nos commettants que c'est notre argent, que ce n'est pas de la charité qu'on va chercher.

Le gouvernement fédéral a toujours envoyé des grenailles dans les régions du Québec. Moi, j'appelle cela des pinottes. Le député de Chicoutimi—Le Fjord nous fait part des pinottes qu'il a envoyées. Cela fait des lunes qu'on fait des demandes. Je dis toujours: «Je veux ravoir tous mes impôts».

Simplement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, nous payons près de 800 millions de dollars par année en impôt fédéral. Moi, je veux ravoir cela. Alors toutes les grenailles, toutes les pinottes qu'ils vont me donner, je vais les prendre en me disant que c'est mon argent. Je ne vais pas quêter au fédéral. Je demande, mais je ne demande pas au député de Chicoutimi—Le Fjord, parce qu'il fait de la petite politique et je ne m'abaisserai à cela.

J'ai été élue par une population respectueuse des besoins que les gens définissent à l'intérieur de leurs priorités, dans des comités qu'ils forment pour dire ce qu'ils veulent. Je respecte cette démocratie-là. Je suis une personne très démocrate.

Donc, c'est une priorité qui a été identifiée par la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, à l'effet qu'il faut avoir une route à quatre voies divisées dans le Parc des Laurentides et que le gouvernement fédéral injecte l'argent, les 260 millions de dollars avant le 31 mars 2002. Le gouvernement fédéral a trop véhiculé cette insécurité. Il avait promis 3,5 milliards de dollars lors de la dernière campagne électorale, seulement pour les routes du Québec. Maintenant, c'est assez de bourrer le monde. Je pense que les bourrures sont pleines; le monde est bien prêt à foncer et à travailler.

Je dis donc: «Mettons-nous tous à la tâche et travaillons». Travaillons avec leur argent pour donner aux gens ce qui leur est dû. Je ne demande rien d'autre

[Traduction]

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député d'Algoma—Manitoulin.

C'est pour moi un véritable plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour commenter le budget. Parfois, tandis que nous suivons les débats et les échanges en cette enceinte, nous nous demandons si l'argent suffirait à résoudre tous les problèmes. Je pense qu'il est clair que nous avons chacun nos propres priorités. En tant que parti, bien sûr, nous établissons des priorités et elles font partie du système et quand nous songeons à ce que nous aimerions voir, nous devons nous rappeler que les partis doivent respecter les priorités que nous avons établies en fonction des souhaits de notre base.

Les valeurs et la vision qui se trouvent dans le budget ont subi le contrecoup des événements du 11 septembre, mais je pense qu'on a procédé aux ajustements nécessaires dans le budget qui est façonné d'une telle manière qu'il présente une vision solide et positive de l'avenir pour le gouvernement.

À l'instar du député de Winnipeg-Sud, je voudrais dire un mot des infrastructures dont il est question dans le budget et des répercussions que cela aura pour notre avenir. J'aimerais aborder cette question sous l'angle de ma circonscription en tant que microcosme. J'aimerais axer mes propos sur le domaine de la recherche, de l'innovation et de la technologie, auquel je m'intéressais quand j'ai été élu en novembre 2000, et qui continue à m'intéresser.

Quand je suis arrivé à la Chambre et que j'y ai fait mon premier discours, il y a environ un an, j'ai annoncé que je mettais sur pied un comité de la recherche, de l'innovation et de la technologie pour qu'il me donne des conseils sur la manière de guider le secteur de la technologie dans ma circonscription. Dans les conclusions et les recommandations qu'il m'a remises, le comité a fait état de l'existence d'un besoin important en infrastructure technologique dans ma circonscription. Les zones urbaines de ma circonscription sont très en avance sur leurs voisins ruraux, et bien sûr elles ont un retard énorme par rapport aux grands centres métropolitains.

Dans la nouvelle économie dans laquelle nous avons embarqué, nous dépendons de la transmission à large bande pour tout, des transactions bancaires aux soins de santé. Il est essentiel que le gouvernement du Canada fasse la preuve de son engagement à ce que toutes les régions de notre pays aient accès à cette ressource fondamentale. Le câblage optique, moyen de transmission de large bande, peut être comparé au chemin de fer qui a unifié notre pays. À l'époque, bien entendu, nous cherchions à transporter les marchandises avec efficacité d'un bout à l'autre de ce grand pays. Aujourd'hui, dans l'économie mondiale dont nous faisons partie, nous avons besoin de la même capacité, mais au lieu des rails et des traverses d'antan, nous avons des bits et des multiplets.

Lors des dernières élections, nous avons rencontré les Canadiens et leur avons promis de nous concentrer sur la création d'un Canada branché, d'un pays dont les ressources primaires comprennent l'innovation et l'éducation. Nous nous sommes engagés à ce que le Canada devienne un des cinq chefs de file dans la recherche et l'innovation d'ici 2010.

À cette fin, nous devons exploiter le pouvoir de l'ère de l'information. Nous devons assurer l'accès à Internet et à toutes ses technologies d'information connexes. L'ère de l'information ne touche pas que les habitants des grands centres urbains. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont besoin de cet accès. Si nous voulons vraiment promouvoir le savoir et récompenser l'innovation, nous devons favoriser la croissance dans cet important secteur de l'économie, afin d'assurer la viabilité à long terme de notre pays dans cette nouvelle économie.

Mon comité a également reconnu que tant que le Canada rural n'aura pas un accès satisfaisant aux communications à large bande et aux outils qui y sont associés, nous aurons beaucoup de mal à attirer de nouvelles entreprises dans nos régions. Même pour des choses aussi simples que la promotion de nos régions par l'entremise de bases de données en ligne sur nos ressources économiques, comme l'accessibilité à des terrains ou des espaces pour la mise en place d'installations, on a colligé tous les renseignements nécessaires, qui sont communiqués à l'aide de nos ressources en ligne.

• (1125)

Cette infrastructure technologique est indispensable si nous voulons être concurrentiels dans cette nouvelle économie. Aujourd'hui, Internet n'est pas qu'un autre outil de recherche.

Le budget

Dans ma circonscription rurale, les services de santé constituent un excellent exemple d'un secteur où l'on a désespérément besoin de communications à large bande. Dans Northumberland, nous avons accès à de nombreux et excellents établissements de santé. Cependant, ils ne sont pas encore totalement en mesure de transmettre l'information. Avec les fichiers électroniques que produisent actuellement les installations de tomodensitométrie et d'imagerie par résonance magnétique, les médecins peuvent visionner et manipuler les divers fichiers, mais comme ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour transmettre ces fichiers d'un endroit à un autre, ils doivent être présents dans ces divers établissements pour donner de bons diagnostics et de bons conseils.

Il s'agit là d'un exemple classique de goulot d'étranglement dans le système. Le spécialiste doit se rendre dans les divers hôpitaux pour voir ces fichiers. Étant donné la pénurie de personnes qui peuvent lire ces fichiers, les communications à large bande pourraient se révéler fort utiles, non seulement pour favoriser la santé et le bien-être des Canadiens des régions rurales, mais aussi pour nous permettre d'assurer efficacement les services de santé.

Je suis heureux de voir qu'il y a dans ce budget un engagement continu de la part du gouvernement du Canada dans le domaine de l'infrastructure stratégique. Avec la Fondation pour l'infrastructure stratégique, nous devrions être en mesure d'utiliser cela pour certains grands projets d'infrastructure. Je ne pense pas que nous puissions considérer que cela n'est disponible que pour les routes, le transport urbain et le traitement des eaux usées. Je pense que nous pouvons le voir dans le contexte plus large de tous nos besoins en matière d'infrastructure technologique.

À ce stade-ci, beaucoup de collectivités rurales du Canada ont commencé à être traversées par des réseaux de fibres optiques, mais la difficulté consiste à trouver un moyen de se brancher à ces réseaux. Le gouvernement envisage maintenant des partenariats entre les secteurs privé et public pour veiller à ce que ces collectivités rurales aient la capacité d'utiliser le pouvoir inhérent à Internet et à des réseaux à très large bande.

Ainsi, comment les régions rurales comme ma circonscription progressent-elles? Comment faisons-nous tomber ces barrières? Comment nous préparons-nous à cette nouvelle économie et attirons-nous ces nouveaux investissements? Au niveau local, bien entendu, nous avons une stratégie pour attirer et conserver diverses entreprises, mais je pense que nous devons utiliser la technologie et travailler davantage avec la technologie pour améliorer notre mode de vie dans les régions rurales, surtout en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation permanente et d'autres secteurs clés.

Il est important que les points de vue des collectivités rurales comme la mienne, Northumberland, soient présentés et entendus. Les orientations et le leadership de notre gouvernement qu'on retrouve dans ce budget sont essentiels aux régions rurales du pays. Les collectivités rurales n'ont qu'un certain temps pour devenir compétitives dans la nouvelle économie et notre gouvernement doit continuer d'élargir notre capacité d'aider les collectivités à suivre le mouvement.

Dans ce budget, je crois que nous prenons une mesure concrète en créant cette Fondation pour l'infrastructure stratégique. Au gouvernement, nous devons toujours être tournés vers l'avenir. J'exhorte notre gouvernement à prendre une autre mesure constructive en mettant en place des groupes de travail au sein de nos collectivités pour examiner la question de la technologie reliée aux réseaux à bande large, non seulement dans les villes, mais dans les régions rurales, car je pense que c'est ainsi que nous serons en mesure de

relier toutes les régions du pays entre elles et d'en retirer les avantages qui en découlent.

Les gens des collectivités rurales comme ma circonscription attendent de nous que nous fassions preuve de leadership. C'est une question importante. Le budget nous a donné la vision et a offert l'appui voulu, mais nous devons faire plus. Je compte bien collaborer avec mes collègues à la Chambre dans les mois à venir pour continuer de faire avancer cette question, ainsi que travailler avec les intéressés pour veiller à ce qu'on réponde aux besoins des Canadiens des régions rurales alors que nous cherchons à créer un pays plus innovateur.

• (1130)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours intéressant et très flatteur pour le plus récent budget. J'interviens pour dire que je ne partage pas l'optimisme du député car je doute que ce récent budget puisse atteindre les objectifs énoncés.

J'aimerais savoir quels critères le gouvernement libéral emploie pour déterminer si le budget atteint les buts et objectifs fixés et à quelle aune il mesure les progrès. En évaluant réaliste les problèmes sociaux qui accablent le pays, on peut dire que le débat n'a pas progressé d'un seul iota. Le présent budget ne tient pas compte de l'énorme déficit social accumulé au cours de la décennie de compressions dans les dépenses sociales.

À la lumière des promesses faites dans le discours du Trône et le livre rouge, et compte tenu du plan d'activités qui se trouve dans le dernier budget, puisqu'un budget est en fait un plan d'activités, le député pourrait-il nous dire quels critères servent à mesurer les progrès réalisés au pays, qu'il vante si fièrement aujourd'hui? Dans quelle mesure ce budget a-t-il servi à relever les normes et à abolir les inégalités entre les riches et les pauvres du pays?

En outre, la question ultime est de savoir comment le député peut se lever à la Chambre et affirmer que nous atteignons les objectifs alors qu'en réalité aucune preuve tangible ne montre que nous avons fait quoi que ce soit pour ceux qui sont en train de devenir une classe socioéconomique marginale permanente, c'est-à-dire les gens à faible revenu qui vivent en marge de notre économie?

• (1135)

M. Paul Harold Macklin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je pense qu'elle est liée à ma déclaration préliminaire. En fait, chacun d'entre nous a une série de questions prioritaires à traiter à chaque fois qu'un budget est présenté. Nous travaillons avec ces priorités. De toute évidence, le présent budget comportait une priorité liée aux événements du 11 septembre. Il ne fait aucun doute qu'en tant que député, j'aimerais toujours voir davantage d'investissement dans tous les secteurs, mais dans les faits, il y a des priorités. Il faut faire la part des choses et déterminer les secteurs où nous irons de l'avant.

Pour ce qui est du présent budget, je crois que nous avons indiqué dans quelle direction nous nous orientons. Nous avons pris de nombreuses mesures dans les secteurs d'Internet et des réseaux de communication à large bande. Je constate que les écoles sont maintenant de plus en plus interconnectées. Les progrès se font graduellement, par étapes, afin d'atteindre les objectifs de connectivité visés.

Néanmoins, à mon avis c'est une question de priorités. Nous faisons notre possible pour essayer de respecter les priorités que nous voyons, en tant que gouvernement ayant à coeur le développement et le partage. Par conséquent, j'envisage avec plaisir la mise en oeuvre intégrale du budget et les résultats qui en découleront.

Le budget

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD) : Monsieur le Président, je sais qu'il ne reste pas beaucoup de temps pour poser une question au député qui m'a précédé. Une grande partie de son intervention portait sur le Canada rural. Or, une des grandes questions qui préoccupent le Canada rural depuis que le gouvernement libéral fait adopter l'enregistrement des armes à feu porte précisément là-dessus. Qui plus est, dans le traitement des registres, il faut assurer l'intégrité et la confidentialité de l'information concernant les propriétaires d'armes à feu.

Compte tenu de son attachement évident et de sa préoccupation pour les Canadiens des régions rurales en particulier, comment le député a-t-il réagi en apprenant que le gouvernement libéral envisage de confier l'enregistrement des armes à feu à des entrepreneurs indépendants? Comment son gouvernement envisage-t-il d'assurer la confidentialité de cette information?

M. Paul Harold Macklin : Monsieur le Président, mon intérêt envers le secteur rural du Canada est un intérêt sincère pour le développement de ce secteur au pays. Dans cette optique, j'ai parcouru le pays d'un bout à l'autre au cours des six derniers mois à titre de membre du groupe de travail formé par le premier ministre pour étudier l'avenir du secteur agricole au Canada. Je me suis entretenu avec les agriculteurs pour tenter de mieux cerner leurs intérêts dans ce domaine.

Je dirais très franchement que la plupart des gens de ces régions rurales s'intéressent beaucoup moins aux armes à feu qu'à la possibilité de maintenir un bon niveau de vie. À mon avis, c'est à ce chapitre que nous devons consacrer nos efforts et nos énergies et je crois donc que ce budget nous aidera à atteindre ce but.

• (1140)

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de partager mon temps de parole avec le député de Northumberland dont le discours m'a beaucoup plu. Nous partageons un intérêt commun puisque nous représentons tous deux une région rurale, lui dans le sud de l'Ontario et moi dans le nord. Nous partageons également un autre intérêt commun en ce sens que même si nos régions sont assez éloignées l'une de l'autre, il est réconfortant de savoir que les défis et les occasions qui se présentent à nous sont assez semblables et communs.

Le député a consacré une bonne partie de ses commentaires à l'initiative d'accès au service à large bande et à la connectabilité qui s'impose. Je suis tout à fait d'accord avec ces remarques. Nous avons bien sûr été forcés de faire certains ajustements en raison des événements du 11 septembre, mais j'ai bon espoir que nous pourrions respecter les engagements que nous avons pris au cours de la campagne électorale de l'automne 2000.

Nous voulons nous assurer que nos régions rurales partagent la richesse et les occasions qui sont offertes ailleurs au pays. Aucun autre gouvernement n'a fait autant d'efforts pour s'assurer que les régions rurales du Canada voient leurs attentes comblées, que les jeunes réalisent les objectifs qu'ils se sont fixés et que les familles aient accès à des soins de santé et à la prospérité qu'elles méritent à titre de citoyens canadiens.

Incidemment, je me permets de signaler que le député de Northumberland et moi avons une autre chose en commun. Son oncle était l'architecte en chef lors de la conception d'Elliot Lake, ville où j'habite dans le nord de l'Ontario. Nous sommes très heureux de l'influence qu'a exercée la famille du député.

Ma circonscription d'Algoma—Manitoulin couvre une grande superficie. Il faut environ neuf heures pour la traverser en auto. Elle renferme une cinquantaine de collectivités, dont à peu près les

tiers sont habitées par les premières nations. Leurs membres ont du ressort, comme tous les Canadiens. Ils relèvent les défis avec optimisme et vigueur. Ils n'hésitent pas à poser des questions difficiles parfois, à moi et au gouvernement, comme tout autre Canadien. Ils sont toujours prêts à fournir des efforts pour que leurs communautés et leurs familles aient ce qu'il y a de mieux dans notre magnifique pays.

Comme bien d'autres circonscriptions rurales, ma circonscription fait face à des difficultés, notamment celle que soulève l'accord sur le bois d'oeuvre et qui nous oppose à nos amis américains. J'espère qu'au cours des prochaines semaines, nous arriverons à une solution et que nos voisins du Sud reconnaîtront que nous faisons un commerce loyal de notre bois d'oeuvre, que nous produisons vraiment du bois d'oeuvre de qualité. S'ils regardent les faits, ils n'hésiteront pas à convenir que, dans les circonstances, ils devraient permettre à nos fabricants de bois d'oeuvre un accès équitable et libre à leurs marchés.

Cet hiver, nous éprouvons une autre difficulté. Ma région dépend en grande partie du tourisme d'hiver. L'absence de neige frappe durement notre industrie du tourisme et ceux qui gagnent leur vie grâce aux sports d'hiver. Nous souhaitons au plus tôt une solution à ce problème.

À l'instar de tous les budgets présentés par ce gouvernement depuis 1993, celui que le ministre des Finances a présenté le 10 décembre a suscité un sentiment de confiance et montré que le gouvernement était à l'écoute des besoins manifestés aux quatre coins du pays. Tout en prenant en compte les conséquences des événements tragiques du 11 septembre, le budget maintient le cap sur les objectifs énoncés dans le discours du Trône et sur nos engagements électoraux. Il assure aussi que nous ne retomberons pas dans l'habitude des déficits établie par l'administration que nous avons délogée en 1993.

Le ministre des Finances nous a par ailleurs annoncé dans son budget que le Canada était le seul pays du G-7 à avoir un budget équilibré cette année.

• (1145)

J'ai eu l'occasion d'être membre du Comité des finances lors de mon premier mandat au Parlement, soit de 1993 à 1997. Au cours de cette législature, le gouvernement, aidé par le Comité des finances et des intervenants d'un bout à l'autre du pays, a dû s'attaquer au problème du déficit dont nous avons hérité, déficit qui dépassait les 40 milliards de dollars annuellement.

Ce furent des années intéressantes, car nous avons beaucoup écouté les Canadiens d'un océan à l'autre. Nous avons tenté de fournir au gouvernement tous les conseils possibles sur les façons de redresser sa situation financière.

Grâce à la collaboration des Canadiens, nous en sommes à notre cinquième budget équilibré d'affilée, ce qui ne s'est pas vu depuis 50 ans dans ce pays. Les Canadiens s'inquiètent de temps à autre au sujet de certains dossiers, mais je crois que fondamentalement ils veulent que leur pays soit bien administré. Je pense qu'ils reconnaissent que c'est ce que nous faisons année après année. Les choses ne sont pas toujours parfaites, mais dans l'ensemble nous avons géré nos affaires de telle sorte que tous les secteurs de l'économie peuvent se montrer confiants.

Le budget

Lorsque le ministre des Finances a présenté son budget, il a dû prévoir des sommes considérables pour répondre à la nécessité d'accroître la sécurité aérienne et la sécurité à nos frontières, y compris nos frontières océaniques. Ce sont là des choses qui coûtent cher, ce qui fait qu'il a été nécessaire de remodeler et de reporter certaines initiatives gouvernementales, sans toutefois affaiblir notre engagement à l'égard de ces initiatives. L'initiative du réseau à large bande est l'une d'entre elles.

J'appuie fortement l'initiative du réseau à large bande. J'en ai discuté avec certains de mes électeurs à l'occasion de trois tables rondes sur le sujet auxquelles j'ai participé l'automne dernier à Little Current, Blind River et Wawa, dans ma circonscription. Comme mon collègue de Northumberland l'a dit dans ses remarques il y a quelques minutes, il est absolument essentiel de voir à ce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays soient branchés afin qu'ils puissent tous profiter de notre richesse nationale.

Je veux aborder quelques autres sujets. Abstraction faite des événements tragiques de l'automne dernier, les soins de santé demeurent une grande préoccupation pour les Canadiens. Nous avons vu récemment ce qu'a donné la rencontre des premiers ministres, qui s'étaient réunis principalement pour discuter des soins de santé. Je suis heureux qu'ils aient réitéré leur engagement à l'égard des cinq principes de la Loi canadienne sur la santé. Ils l'ont fait pour nous rappeler à tous que nous avons un des meilleurs systèmes de soins de santé du monde.

La plupart des Canadiens interrogés à ce sujet s'accorderaient à dire que, même si notre système de soins de santé aurait peut-être besoin d'améliorations majeures à certains égards, il reste que c'est un des meilleurs systèmes du monde. Nous ne devons absolument pas compromettre le caractère public de notre système en nous engageant dans la mauvaise voie à ce moment-ci. Je dirais à mes collègues de l'opposition, qui semblent préconiser un système à deux vitesses, que nous devons éviter à tout prix de nous engager dans cette voie.

Je rappelle à mes amis d'en face qu'à l'automne 2000, le premier ministre avait convenu avec tous ses homologues provinciaux que le gouvernement fédéral investirait 23 milliards de plus dans les soins de santé au cours des cinq prochaines années, cela, en plus des milliards de dollars transférés chaque année au titre des soins de santé dans le cadre des programmes de transfert actuellement en place.

Quand les premiers ministres provinciaux disent que la participation du gouvernement fédéral au titre de la santé était en diminution, ils oublient de faire remarquer qu'il y a seulement quelques années—10 ou 15 ans, je crois—le gouvernement fédéral avait, à leur demande, cédé des points d'impôt aux provinces de sorte à leur laisser une plus grande marge fiscale afin de recueillir des fonds pour la santé, l'éducation, etc. Ce faisant, le gouvernement fédéral a renoncé à une partie de sa marge fiscale et a en fait réduit ses recettes fiscales dans l'intérêt des provinces.

• (1150)

Quand on fait les calculs, on s'aperçoit que la participation du gouvernement fédéral aux soins de santé est de plus de 30 p. 100 du coût total. Comme nous dépendons des provinces et des territoires pour l'administration du système, nous n'avons pas notre mot à dire sur la façon dont il gère jour après jour, année après année. Nous transférons simplement des fonds aux provinces et la seule chose que nous leur demandons est de maintenir les cinq principes à la base des soins de santé.

En conclusion, ce budget montre encore une fois que les Canadiens peuvent avoir confiance dans la capacité du gouvernement à gérer les finances à leur place. Je compte sur l'appui de nos collègues d'en face lorsque nous nous prononcerons sur le budget plus tard aujourd'hui.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député d'Algoma—Manitoulin. J'ai été frappé de constater que nous avons beaucoup en commun, même s'il représente une circonscription rurale et nordique tandis que je représente une circonscription d'une grande ville.

Le député a dit que sa circonscription comportait 32 localités autochtones. Il trouvera intéressant d'apprendre que la circonscription de Winnipeg-Centre compte 11 000 autochtones vivant dans le noyau central de la ville de Winnipeg.

Je voudrais que le député nous dise quelle incidence le budget aura à son avis sur les problèmes auxquels font face les autochtones vivant dans nos deux circonscriptions. Pour le mettre sur la piste, je lui ferai remarquer que les autochtones partout dans le pays avaient des attentes raisonnables quant à l'utilisation des surplus budgétaires. Comme le député l'a rappelé, nous avons eu cinq budgets équilibrés et cinq excédents budgétaires. Par conséquent, le temps était sûrement venu de nous attaquer à certains griefs et à certaines injustices qu'éprouvent depuis longtemps les autochtones.

Ne trouve-t-il pas que, si nous n'agissons pas rapidement dans ces dossiers, nous risquons de créer une classe marginale permanente dans notre société et que le problème ne fait que s'aggraver d'année en année plus le gouvernement tarde à répondre de façon réaliste aux besoins des autochtones?

Le député ne pense-t-il pas que la société ne progresse que lorsque tous ses membres font ensemble des progrès? Le budget n'a pas permis de ramener avec nous les 20 p. 100 de Canadiens qui sont marginalisés, dont beaucoup sont des autochtones vivant dans sa circonscription et dans la mienne.

M. Brent St. Denis: Monsieur le Président, si je ne suis pas d'accord avec le député sur une bonne partie de ses propos, je reconnais avec lui que les autochtones de nos collectivités font preuve d'une grande créativité et d'une grande ingéniosité. Comme lui, je représente des milliers d'autochtones. C'est avec grand plaisir que je visite les premières nations de ma circonscription pour prendre part à leurs festivals, pour partager leurs espoirs, leurs rêves et leurs luttes.

Je ne suis pas d'accord avec le député quand il dit que le budget ne répond pas aux besoins des peuples autochtones. Si nous examinons les budgets du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien depuis 1993, nous constaterions qu'ils ont augmenté tous les ans, en dépit du fait qu'en raison de la lutte contre le déficit nombre de budgets ministériels, la plupart en fait, ont dû être comprimés.

Le budget

Cela étant dit, le dernier budget prévoyait 100 millions de dollars pour des améliorations à des programmes comme la garde d'enfants et la bonne préparation à l'école pour les enfants autochtones. Une somme de 25 millions de dollars sur deux ans est prévue pour réduire l'incidence du syndrome d'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcoolisme fœtal dans les réserves. De plus, 60 millions de dollars serviront à appuyer les enfants qui vivent dans les réserves et ont des besoins particuliers à l'école. Ces mesures comptent parmi les nombreuses initiatives du gouvernement visant à garantir que les premières nations profitent pleinement des bienfaits et de la richesse de la société. En dernière analyse, toutefois, nous comptons sur le leadership des premières nations pour veiller à ce que les gens qu'elles représentent soient bien servis par le Canada.

• (1155)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi réagir au budget. Il est intéressant que l'annonce du dernier budget soit survenue en décembre, quelques jours seulement avant l'ajournement pour le temps des Fêtes. Nous avons ainsi profité d'un peu de temps pour réfléchir aux implications du nouveau budget et, bien sûr, au budget qui l'a précédé.

Je traiterai principalement du besoin d'une réduction d'impôt et du fait que le gouvernement, dans ses budgets, soit celui qui a précédé l'élection de 2000 et celui que nous venons d'avoir, parle de réductions d'impôt dont on ne finit jamais par voir la couleur. Il n'agit donc pas vraiment sur l'économie, et c'est ce qui nous a menés à une récession.

On peut dire que le monde entier est en récession. On peut dire aussi que nous sommes liés si étroitement aux Américains que, lorsque leur économie tourne au ralenti, la nôtre aussi connaît un ralentissement. Or, au cours des dernières années, lorsque les choses allaient vraiment bien, que l'économie américaine était robuste et que nous profitions de ses retombées, le ministre des Finances était bien heureux d'annoncer que son gouvernement avait fait ceci ou cela, qu'il avait créé des emplois, dégagé un excédent budgétaire et remboursé une partie de la dette. Il prenait tout le mérite pendant les années de vaches grasses, mais il semble un peu réticent maintenant à accepter le blâme en ces temps plus difficiles. Il devrait se faire une idée de la direction qu'il entend prendre et nous dire tout de suite s'il est responsable ou non de la situation budgétaire du Canada. Je crois qu'il l'est.

Je vais parler des taxes. Je n'oserais plagier personne. J'ai trouvé un poème intéressant et je vais dire d'où il vient. Il vient d'un électeur de la circonscription de Medicine Hat. Ce poème vient en fait du député de cette circonscription, par l'intermédiaire d'un électeur. Je n'ai pu résister à l'envie de l'entrer dans mon ordinateur tant je le trouve beau. En pensant à ce que j'allais dire, j'ai essayé de le retrouver. Le voici. Pardonnez-moi si je baisse les yeux de temps à autre pour lire sur mon écran. Ce poème est parfait parce qu'il montre comment les Canadiens ploient sous le fardeau fiscal. Voici:

Taxe le fermier, taxe son papa
Taxe tout ce qu'il a
Tant pis s'il n'a plus un sou
Pour le saigner à blanc arrangez-vous

Allez-y plus fort, taxe-le à mort
Taxe son chien, taxe son employé
Taxe sa vache et son lait
Taxe son lit et son oreiller

Taxe son cochon, taxe son enclos
Taxe son troupeau, taxe son chevreau
Taxe son blé, taxe son maïs
Taxe sa charrette et ses roues grinçantes

Taxe sa femme, taxe son fils
Taxe son moindre agrément
Taxe son serviteur
Tant qu'il n'est pas sur la paille

Taxe sa maison, taxe ses biens
Taxe son camion et son bruit de ferraille
Taxe son pécule et son pognon
S'il braille, allez-y plus fort

Taxe son eau, taxe son pétrole
Taxe sa paye horaire
Et s'il gagne plus que son loyer
Allez-y gaiement, ajoutez cinq pour cent

Taxe tout ce qu'il lui reste à vendre
Et s'il braille, taxe ses gémissements

Nous en faisons un sujet de plaisanteries, mais le fait demeure que nous sommes imposés constamment. Je voudrais donner un exemple simple. L'autre jour, je me suis rendu à une station-service de ma ville d'origine et j'ai été très heureux de constater que le prix de l'essence avait enfin baissé sous la barre des 50 cents le litre. Il y avait longtemps que le prix de l'essence n'avait pas été aussi bas. J'ai payé 49,5 cents le litre lorsque j'ai fait le plein de mon véhicule. La station-service affichait un petit collant montrant la part des taxes. Il y avait 10 cents de taxes fédérales; 9 cents de taxes provinciales; et 7 cents de TPS. Je me suis servi de ma fidèle calculatrice pour faire le calcul inverse et j'ai découvert que je payais l'essence 27,26 cents le litre, car le reste correspondait à des taxes.

Nous faisons une erreur lorsque nous pensons aux taxes. Nous disons que la moitié du prix de l'essence correspond à des taxes. Tout le monde croit qu'on nous inflige une taxe de 50 p. 100, ce qui est un montant élevé dont nous pouvons toutefois nous accommoder, mais ce n'est pas exact.

• (1200)

Lorsque nous allons dans un commerce et que nous faisons un achat de un dollar, une taxe de 7 p. 100, c'est-à-dire 7 cents, est appliquée à l'achat de un dollar, puis s'ajoute à cela une taxe de 8 p. 100 ou 8 cents à la valeur de l'achat.

Comme le prix affiché à la pompe comprend toujours les taxes, nous ne savons pas combien celles-ci représentent. Le prix affiché à la pompe devrait être de 27 cents, et les taxes devraient être ajoutées à la caisse. Nous pourrions alors voir ce que nous payons vraiment en taxes. Le prix de base équivaut à 27,26 cents. La taxe provinciale de 9 cents qui s'applique sur 27 cents, c'est environ le tiers, soit 33 p. 100 de taxe provinciale. On ajoute ensuite la taxe fédérale de 10 cents sur 27 cents, ce qui représente environ 37 p. 100. Ensemble, les deux taxes atteignent donc 70 p. 100 et non pas 50 p. 100, et à cela s'ajoute alors la TPS de 7 p. 100. Aussi incroyable que cela puisse paraître, la TPS est calculée sur le prix de l'essence plus les taxes de vente provinciale et fédérale. Lorsqu'on achète de l'essence, la TPS s'ajoute aux taxes réelles. Nous payons de la TPS sur les deux autres taxes. Cela représente environ 12 p. 100 de la valeur de l'essence, car il s'agit de 7 p. 100 du total.

La taxe totale frappant l'essence est de 82 p. 100. Autrement dit, lorsque j'achète un litre d'essence, je verse presque tout autant d'argent au gouvernement qu'au fabricant et au prospecteur, à la personne qui a en premier lieu découvert le pétrole en tenant compte aussi de la transformation, de l'acheminement, du transport, de la commercialisation et de tout le reste.

À mon avis, les taxes tuent notre économie. Le ministre des Finances s'est toujours refusé à reconnaître que les taxes élevées font perdre des emplois. Cette situation a à maintes reprises été un des principaux motifs de récession.

Le budget

Si j'interrogeais le ministre des Finances à ce sujet, il dirait qu'il a réduit les taxes et il parlerait de toutes les réductions de taxes.

Je ne vais pas répéter ce qui a déjà si souvent été dit à la Chambre. Je vais tout simplement m'y reporter. Les 100 milliards de dollars que le ministre des Finances prétend avoir accordés sous forme d'allègements fiscaux sont exagérés de plus du double. Nous pourrions là encore dire que ce montant devrait être réduit de moitié mais, en ma qualité de mathématicien amateur, j'ai établi que les allègements fiscaux sont plutôt de l'ordre d'environ 47 milliards de dollars. Il a fait cette annonce, mais la majorité des Canadiens n'en ont pas encore senti les effets. Si nous prenons ce montant, qu'il a surévalué, c'est à peu près ce que cela donne. Il a surévalué le montant de près du double.

Il se trouve que dans le merveilleux monde de l'économie, le fait d'aborder une question n'a pas d'incidence réelle. Une telle intervention a un petit effet psychologique, mais la réalité, c'est que nous devons laisser cet argent dans les poches des personnes qui le gagnent afin qu'elles puissent le dépenser.

Je me suis souvent demandé s'il était préférable pour moi d'envoyer l'argent à Ottawa ou, dans mon cas, car je suis Albertain, dans notre capitale, à Edmonton, et de les laisser s'en occuper. Une petite partie de cet argent filtrerait. On en affecterait un petit peu à l'aide sociale et à des programmes destinés à d'autres éléments de la population. Qu'est-ce qui serait le mieux? Est-il préférable d'agir de la sorte ou, si mon toit coule et que je dois appeler quelqu'un pour le faire réparer, de verser l'argent au réparateur? Il a un emploi qui, en plus de faire vivre sa famille, contribue aussi à l'assiette fiscale. À mon avis, il est nettement préférable d'avoir des gens qui gagnent leur vie.

Je fais aujourd'hui un plaidoyer simple. Réduisons concrètement les taxes et impôts et ne nous contentons pas uniquement d'en parler, afin de stimuler notre économie et d'avoir de nouveau un dollar qui soit presque à parité avec le dollar américain, ainsi qu'un niveau de vie qui cesse de s'amenuiser par rapport à celui de nos voisins du sud. Je rejette l'argument qu'invoque toujours le ministre des Finances.

• (1205)

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi que l'on n'ait pas posé de question à mon collègue. De toute évidence, tous les députés ont été si subjugués par ses propos et tous ont si bien compris l'importance de son message qu'ils n'ont pas trouvé de question à lui poser. Je voudrais poursuivre à présent et parler du budget.

Je commencerai pas dénoncer le fait que nous avons longtemps attendu le dépôt de ce budget l'automne dernier, soit deux ans après celui qui l'a précédé. Beaucoup de choses ont changé, qui devaient changer. Beaucoup de problèmes auraient pu être réglés et auraient dû être réglés bien avant la présentation de ce dernier budget.

Je voudrais m'arrêter à une ou deux questions auxquelles on n'a pas trouvé de solution dans ce budget. Cela me paraît très révélateur. Parfois, ce qu'on ne dit pas et qu'on ne trouve pas dans le budget est plus important que ce que l'on y a mis. Je veux parler notamment du peu de cas que l'on a fait des personnes âgées dans ce budget.

Je crois que nous savons tous que la composition démographique est appelée à changer; notre population vieillit. La situation actuelle offre un tableau vraiment intéressant. Ce matin, j'ai pris connaissance de plusieurs articles de journaux qui traitaient des questions relatives aux personnes âgées. L'un de ces articles disait qu'être âgé, c'est

maintenant être à la page. Il citait en exemple deux personnes, que nous connaissons tous: Regis Philbin, l'animateur de l'émission *Who Wants To Be A Millionaire?*, qui est âgé de 69 ans, et Barbara Walters, probablement l'une des plus grandes intervieweuses au monde, qui est âgée de 70 ans et qui est sollicitée par à peu près tous les réseaux de télévision. Il est donc vrai de dire qu'être âgé, c'est être à la page. Nous vivons dans un monde très intéressant. Nous vieillissons tous au même rythme et nous finirons tous par être vieux.

Il est intéressant de signaler que les personnes âgées sont très bien informées. Depuis un certain temps déjà, j'ai pour mandat d'examiner cette question. J'ai voyagé un peu partout à la grandeur du Canada et j'ai rencontré des résidents de diverses villes. J'ai pu constater que les personnes âgées sont très bien informées et très compétentes. Elles s'intéressent de près à presque tout ce qui survient dans notre économie et dans notre société et elles ont acquis une connaissance et une expérience considérables dans ces domaines.

J'ai dressé une liste des sujets que les personnes âgées considèrent comme étant les plus importants. Nous avons procédé en leur demandant simplement quels étaient les sujets qui les préoccupaient le plus. Les soins de santé figuraient en tête de liste.

La transférabilité des soins de santé entre les provinces figurait parmi les questions qui préoccupent sérieusement les personnes âgées. Elles se sont également dites préoccupées par les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, sur lesquels la ministre de la Santé vient de pontifier. Chaque fois que nous avons rencontré des personnes âgées, elles nous ont dit que même si ces principes sont énoncés dans la Loi canadienne sur la santé, ils ne semblent pas être appliqués. Cette question, entre autres, pose un sérieux problème.

Ce problème fait penser à ce que disait à l'instant mon collègue au sujet des baisses d'impôt : nous attendons toujours qu'elles se concrétisent.

Voilà ce qui se passe. La question des soins de santé est un sujet d'importance majeure.

On nous a aussi parlé des impôts. Le député disait que les impôts sont trop élevés. Cette situation a des répercussions en cascade. De nombreuses personnes âgées n'ont que des revenus fixes pour vivre, de sorte qu'elles se trouvent pénalisées par l'augmentation des prix des biens et services qu'elles doivent acheter.

Des établissements de soins sont un autre sujet de grande préoccupation pour les aînés. On a parlé de soins en établissement. Il y a divers établissements qui s'occupent de nos personnes âgées. Tout d'abord, leur nombre est insuffisant. Ensuite, c'est difficile de leur fixer des normes et de les faire respecter. Aucun de ces problèmes n'est abordé dans le budget.

Il était question de peut-être réduire légèrement quelques impôts, mais pas assez. Ainsi, les aînés sont encore désavantagés. Je vais donner un certain nombre d'exemples un peu plus tard.

Les soins à domicile sont une autre question qui se pose. Les personnes âgées préfèrent qu'on s'occupe d'elles chez elles lorsqu'elles sont malades. C'est moins coûteux, plus efficace et plus efficient. Pourtant, ce n'est pas une question prioritaire pour le gouvernement fédéral.

Il existe maintenant des maisons intelligentes où un dispositif perfectionné permet de surveiller la condition des malades chroniques. Ces derniers n'ont pas à aller dans des établissements de traitement actif, mais peuvent être surveillés chez eux grâce à ce dispositif.

Le budget

On aurait dû se pencher sur des choses de ce genre, mais on n'en a rien fait.

● (1210)

Il y a ensuite les questions économiques et cela a une beaucoup plus grande portée. Je veux parler quelque peu des taux d'intérêt. Depuis quelque temps, nous voyons les taux d'intérêt baisser, ce qui est très avantageux pour les gens qui empruntent. Le coût des hypothèques a baissé et les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau depuis 41 ans. Cela a cependant réduit le montant des intérêts versés sur les CPG.

En Ontario, par exemple, les aînés qui sont locataires subissent cette année une augmentation de 3,9 p. 100 de leur loyer. Or, un CPG de cinq ans donne à l'heure actuelle un taux de rendement de 3,65 p. 100. Si ce CPG est détenu à l'extérieur d'un REER et s'il est imposé au titre du régime d'impôt sur le revenu, cette augmentation de loyer de 3,9 p. 100 pour les aînés devient alors une très grave question. C'est un grave problème pour les personnes âgées. Le président du groupe des 55 ans et plus affirme que de nombreuses personnes âgées doivent dépenser moins en nourriture pour pouvoir payer leur loyer.

Je voudrais parler de la chute du dollar et de ses répercussions sur les aînés. Notre dollar ne leur permet pas d'acheter autant qu'ils le voudraient. Je remercie vivement Michael Walker de l'Institut Fraser car il a très bien résumé la situation dans un article qu'il a écrit hier dans le *National Post*:

La valeur de notre dollar importe uniquement si les Canadiens veulent voyager à l'étranger, acheter des produits de l'étranger, s'ils veulent que nos immobilisations soient vendues à un prix correspondant à leur valeur, désirent éviter la dynamique pernicieuse de l'effet peso en plus d'offrir un environnement stable aux entreprises et pour la planification de la retraite et s'ils espèrent que nos politiques internes en matière d'impôts, de réglementation du marché du travail et de redistribution passent le test des meilleures pratiques à l'échelle internationale. Pour le reste, la valeur du dollar importe peu.

Qu'est-ce qui n'est pas affecté par la dévaluation du dollar canadien? Le député a brillamment résumé la situation qui prévaut à cause de la faiblesse de notre dollar. Quand le premier ministre déclarait que la faiblesse du dollar était avantageuse pour les Canadiens, il envisageait la situation d'une perspective à très courte vue. Le gouverneur de la Banque du Canada, le ministre des Finances et le premier ministre ont tous affirmé que la valeur du dollar canadien devrait être supérieure à ce qu'elle est actuellement sur le marché. Ces déclarations sont des coquilles vides. On parle d'économie et on se gargarise de mots, mais qu'en est-il de l'action? Hier, la valeur du dollar s'est légèrement accrue, mais il bat toujours de l'aile. Ce n'est qu'un soubresaut; je suis convaincu que la hausse ne sera que de courte durée.

J'aborde maintenant la question des pensions. Rien de vraiment tangible n'a été prévu dans le budget à cet égard. Seuls les aînés dont les revenus sont particulièrement faibles sont admissibles au supplément de revenu garanti. Même les fonctionnaires du ministère reconnaissent qu'au moins 250 000 aînés sont admissibles à ce supplément mais ne le reçoivent pas.

Il faut faire des changements pour que les citoyens qui sont vraiment admissibles puissent bénéficier de ces programmes. Il faut faire les modifications qui s'imposent pour faciliter l'accès à ces programmes. Il faut apporter ces changements dans un contexte économique qui assure aux citoyens un niveau de vie stable. Or, la réalité est bien différente. Nous avons tous vu notre niveau de vie baisser. Toutefois, le niveau de vie des aînés s'est détérioré bien davantage. Je tenais à mettre en lumière le fait que le budget comportait une grave lacune à cet égard.

● (1215)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de soulever la question du supplément de revenu garanti. C'est une question très pertinente et très opportune. Le député a fait remarquer qu'il pourrait bien y avoir 250 000 personnes âgées en droit de se prévaloir du supplément de revenu garanti mais qui n'en ont jamais fait la demande pour une raison ou une autre, peut-être faute de savoir lire, par incapacité mentale ou faute d'avoir un proche pour défendre leurs intérêts.

Quand Revenu Canada se rend compte au vu de sa déclaration d'impôt qu'une personne âgée a droit au supplément de revenu garanti, pourquoi le gouvernement du Canada ne verse-t-il pas automatiquement ce supplément au contribuable de la même façon qu'il rembourse la TPS à une personne dont le revenu est très faible? Et on sait qu'une personne doit être réellement pauvre pour avoir droit au supplément de revenu garanti. Pourquoi ne pas le lui accorder rétroactivement? Le député n'est-il pas d'accord?

L'excuse invoquée par le gouvernement du Canada est que, même si Revenu Canada est au courant du revenu d'une personne âgée, communiquer ce renseignement à DRHC serait enfreindre la Loi sur la protection des renseignements personnels.

L'inverse n'est pas vrai. Si un individu qui touche des prestations d'assurance-emploi quitte le pays pour aller faire des courses de l'autre côté de la frontière, Douanes Canada le signale à l'Assurance-emploi à son retour. Ce n'est donc pas enfreindre la Loi sur la protection des renseignements personnels que de dénoncer une personne qui resquille en quittant le pays alors qu'elle touche l'assurance-emploi, mais c'est l'enfreindre que d'informer une personne âgée de ce à quoi elle a droit. Le député ne pense-t-il pas que l'on devrait accorder automatiquement le supplément de revenu garanti à toute personne dont la déclaration d'impôt montre qu'elle y a droit?

M. Werner Schmidt: Monsieur le Président, je remercie le député de cette question. Elle est excellente car elle résume bien des choses qui se produisent à l'heure actuelle. La Loi de l'impôt sur le revenu comporte une anomalie que le député n'a pas mentionnée. Il sait sans doute que l'impôt est calculé d'après le revenu individuel de chacun, mais que, lorsqu'on demande le supplément de revenu garanti, c'est le revenu familial qui est pris en considération. Voilà une anomalie qui en dit long. Cette modalité annule l'admissibilité pour certaines personnes qui auraient droit au supplément de revenu garanti autrement. Ce n'est pas normal.

L'autre anomalie, c'est qu'environ 250 000 personnes qui devraient recevoir le SRG ne le reçoivent pas. Il existe diverses estimations à cet égard. Un chercheur de Toronto a fait une étude très sérieuse et soutient que 330 000 personnes seraient admissibles au SRG mais ne le reçoivent pas. Il y a donc un écart entre les deux nombres, mais nous dirons 250 000 pour demeurer conservateurs.

Le député demande si cette mesure devrait s'appliquer automatiquement. Je ne suis pas convaincu qu'elle devrait être automatique. Cependant, je suis entièrement d'accord avec le député lorsqu'il dit que Revenu Canada devrait partager ses données avec DRHC. Le formulaire de demande devrait être automatiquement transmis aux aînés pour qu'ils sachent qu'ils ont reçu cela. Après tout, s'ils ont le droit de recevoir des prestations du RPC ou de la Sécurité de la vieillesse, ils reçoivent les formulaires appropriés six mois avant leur 65^e anniversaire. Pourquoi la même chose ne serait-elle pas possible dans le cas du supplément de revenu garanti? C'est totalement illogique à mon avis. Pourquoi ne serions-nous pas cohérents?

Le budget

Le Commissaire à la protection de la vie privée a comparu devant le comité de DRHC et nous a assuré que cette façon de procéder ne constituerait pas une violation de la vie privée. La véritable question est donc de savoir pourquoi nous privons de revenus qui leur reviennent de droit des gens légitimement admissibles à certaines prestations?

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de ce côté-ci. Aujourd'hui, je veux parler du budget présenté à la Chambre par notre ministre des Finances.

Certains députés d'en face ont été un peu déçus de voir qu'on ne leur posait pas de questions ni ne leur faisait des observations ayant rapport avec leur intervention. Nous devenons parfois fatigués de ce côté-ci de la Chambre d'entendre que le verre est toujours plus qu'à moitié vide et de nous faire dire constamment que les choses sont bien pires qu'elles ne le sont en réalité.

Le député a dit que nous étions en récession, mais ce n'est pas vrai à mon avis. Je sais que c'est le propre de la plupart des députés de l'opposition de prédire que nous courons tous au désastre et que l'avenir immédiat est bien sombre, mais l'économie canadienne semble avoir encore un peu de ressort. Grâce aux dépenses des consommateurs et à d'autres initiatives, dont les initiatives budgétaires du gouvernement, nous pouvons éviter une récession même si nos voisins américains en connaissent une. Même cela n'est pas encore entièrement clair.

Quoi qu'il en soit, cependant, les initiatives budgétaires de notre gouvernement, sous la direction du premier ministre et du ministre des Finances, placent l'économie canadienne exactement là où elle devrait être pour le bien de tous les Canadiens. Nous devons nous rappeler que le budget et le débat que nous tenons actuellement s'inscrivent dans une situation financière plus globale qui s'est établie il y a deux ans après que tous les Canadiens eurent réussi à mettre les finances publiques en ordre. Autrement dit, dès 1997, nous avions cessé de dépenser plus d'argent que nous en recevions en recettes fiscales. Ce fut un tournant marquant. Nous, les Canadiens, pouvons tous être fiers d'y être parvenus.

Des carrières ont dû être sacrifiées à la Chambre, comme vous le savez, monsieur le Président, en raison de la nécessité de réduire les dépenses gouvernementales. Certaines régions du pays ont mal réagi à cela. Il fallait peut-être s'y attendre, mais le chemin vers l'établissement d'un budget équilibré, voire excédentaire, était semé d'embûches et passait obligatoirement par la baisse des dépenses publiques.

Le gouvernement s'est efforcé de mettre les contribuables plus aisés à contribution dans les efforts de réduction des dépenses dans l'ensemble du pays. Il était inévitable que tous les Canadiens en subissent les effets. Les députés, qu'ils siègent sur les banquettes ministérielles ou celles de l'opposition, ont tous voté en faveur de ces dépenses, de ces plans de dépenses, de ces budgets, et cela a eu des répercussions politiques.

Quoi qu'il en soit, nous nous en sommes sortis, et les Canadiens s'en réjouissent. Le budget s'inscrit dans un contexte plus global. Nous poursuivons toujours un programme axé sur une bonne gestion financière, l'allègement des impôts, une faible inflation et des taux d'intérêts bas. Ce programme bien connu s'inscrit dans une stratégie visant à garantir le bien-être de l'économie canadienne.

Nous réussissons en tant que Canadiens, et nous sommes sur la bonne voie. Nous investissons dans la santé, la recherche et les mesures de sécurité. Ce sont des investissements qui figurent tous dans le discours du budget.

Je voudrais m'arrêter à la question de la gestion budgétaire. Nous n'avons pas eu de déficit au Canada depuis 1996-1997; qui plus est, depuis cinq ans, le budget est équilibré ou excédentaire. Les dépenses de programmes ne représentent plus que 11,3 p. 100 du PIB, soit le plus bas niveau en plus de 50 ans. Il s'en trouve pour dire que ce n'est pas une bonne chose. D'aucuns sont d'avis que le gouvernement devrait dépenser davantage dans des domaines différents. Il y a beaucoup de domaines où nous pouvons dépenser, mais le fait est que nous avons réduit les dépenses de sorte qu'elles ne représentent plus que 11,3 p. 100 de la taille de l'économie. C'est le niveau le plus bas depuis 1949.

● (1220)

Parmi tous les pays du G-7, c'est le revirement opéré au Canada pour retrouver l'équilibre budgétaire, ce point entre déficit et excédent, qui a été le plus saisissant. Depuis que nous avons des budgets excédentaires ou équilibrés, nous avons pu rembourser environ 35 milliards de dollars sur la dette publique.

Le rapport entre la dette et le PIB, critère le plus souvent employé par les économistes, était de 51,8 p. 100 l'an dernier, alors qu'il a atteint un sommet de 70 p. 100. En ce moment même, il est peut-être même inférieur à 50 p. 100. C'est notre objectif. Il continuera de diminuer sans arrêt. La Communauté économique européenne estime que 50 p. 100 correspond à un niveau acceptable d'endettement. Nous sommes maintenant un peu en-deçà, et la baisse va se poursuivre. C'est une réalisation dont nous pouvons être fiers. Ce ne fut pas facile, mais les Canadiens y sont parvenus.

Un mot du commerce, maintenant. C'est le nerf de l'économie canadienne. Il est à l'origine d'une très grande partie de notre PIB, sans doute quelque chose comme 70 ou 80 p. 100. Les échanges de biens et de services entre le Canada et les États-Unis dépassent les 2 milliards de dollars par jour. Il n'existe aucune relation économique de cette ampleur ailleurs dans le monde. Chacun de nos deux pays est pour l'autre le plus important client.

Souvent, nous tenons cela pour acquis. C'est pourquoi certains se sont étonnés du fait qu'il fallait agir promptement pour faciliter la circulation à la frontière, qui avait ralenti à cause des problèmes de sécurité des derniers mois. Les gouvernements canadien et américain ont fort bien réagi. Des mesures ont déjà été prises ou sont en voie de l'être pour améliorer les procédures régissant le passage à la frontière et le commerce pour les rendre meilleures qu'avant ce triste 11 septembre.

Quoi qu'il en soit, notre participation au commerce international s'accroît. Notre compte affiche actuellement un solde positif. C'est le cas depuis deux ou trois ans d'ailleurs. Nos échanges atteignent en moyenne 2,1 p. 100 de notre PIB. C'est là un indice très important de l'état général de nos échanges commerciaux et de notre compte actuel. Les économistes se penchent sur ces facteurs. Je ne suis pas certain que les négociants en dollars canadiens en tiennent compte ces jours-ci, mais s'ils le faisaient, ils seraient certainement plus positifs et plus optimistes quant à la valeur de notre dollar par rapport aux autres monnaies.

Le budget

Je souligne à nouveau l'importance de l'allègement fiscal dans le contexte global du budget. L'allègement fiscal stimule l'économie, particulièrement en période difficile. Nous sommes en plein milieu d'un programme d'allègement fiscal devant s'étaler sur quatre ou cinq ans. Je crois que le ministre des Finances songe d'ailleurs à faire passer le délai de cinq à quatre ans, mais il s'agit de toute façon d'un projet d'allègement de 100 milliards de dollars. C'est énorme. Toutes proportions gardées, notre programme va plus loin que celui des Américains qui sont nos plus importants partenaires commerciaux. Il s'étalera sur quatre ans. Comme je l'ai déjà souligné, le programme est en cours. L'opposition affirme qu'il n'y a pas grand-chose dans le budget actuel au chapitre de l'allègement fiscal, mais ce programme a déjà été annoncé dans les deux budgets précédents et il est en cours.

• (1225)

C'est à peu près tout ce que le ministre des Finances peut dire lorsqu'il vient à la Chambre. Le programme est en cours. L'allègement fiscal a été de 17 milliards de dollars l'an dernier et il atteindra les 20 milliards au cours du prochain exercice. L'allègement global en pourcentage pour les Canadiens sera de l'ordre de 21 p. 100 à la fin du programme. La moyenne est plus élevée pour les familles qui ont des enfants. La réduction d'impôts moyenne pour une famille avec enfants sera de 27 p. 100.

Si on prend le temps de bien étudier la question, on se rend compte que la situation financière du gouvernement ainsi que le budget prévoient bon nombre de stimulants. Je sais que les députés d'en face et d'autres l'ont fait. Les taux d'intérêts sont bas, de même que l'inflation. La table est mise pour la création et l'expansion d'entreprises. Le budget répond exactement aux besoins du pays.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député. Il a agi comme tous les libéraux semblent le faire: ils font valoir des arguments exagérément positifs, dans l'espoir que les gens y croiront et auront confiance dans leur capacité de mener le navire financier à bon port.

Quelques-unes des propositions qu'il a présentées ne peuvent être réalisées par le Canadien moyen. Il a parlé de réductions d'impôt. Le Régime de pensions du Canada est mal géré par les libéraux depuis sa création, en 1966. Comme les cotisations initiales étaient trop faibles, la caisse a enregistré un déficit énorme. On corrige actuellement la situation, et il était grand temps de le faire. Cependant, pour combler ce déficit, les employeurs et les employés doivent maintenant verser des cotisations beaucoup plus élevées.

La plupart des salariés canadiens ne gagnent pas un revenu beaucoup plus élevé que celui qu'ils gagnaient il y a trois ou quatre ans. Les réductions d'impôt ne veulent pas dire grand-chose. Certes, les impôts ont été réduits dans certains secteurs, mais ils ont augmenté dans d'autres. Résultat: il n'y a pas plus d'argent qui circule dans l'économie. Les gens qui tentent de subvenir aux besoins de leur famille n'ont pas plus d'argent dans leurs poches.

Je voudrais que le député mette les choses au clair. Parlons honnêtement aux Canadiens.

• (1230)

M. Derek Lee: Monsieur le Président, vous ne serez pas étonné d'entendre qu'il ne m'est jamais venu à l'esprit que je pouvais traiter d'une façon malhonnête avec les Canadiens. C'est la même chose pour le ministre des Finances.

Le député parle de la hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada. Elle est là. Il y a environ trois ans, on a prévu que les cotisations des employeurs et des employés augmenteraient

graduellement jusqu'à l'atteinte d'un plateau où le régime serait viable et le resterait. La question a fait l'objet d'un vote. Le député a pu voter pour ou contre la hausse, mais il y a environ trois ans que la Chambre s'est penchée sur une mesure à cet effet, et cette dernière est en place.

Je pense que, selon le député, les réductions d'impôt qui entrent en vigueur au cours du premier semestre et plus tard cette année seront en partie annulées par l'augmentation des cotisations au Régime de pensions du Canada. Il a en partie raison. Je rappelle toutefois au député et à tous les députés que les baisses d'impôt font partie d'un programme s'étalant sur quatre ans. Au cours de cette période, les baisses d'impôt totaliseront 100 milliards de dollars. Si le député veut faire des calculs différents et en exclure certains éléments, libre à lui. Il peut sortir sa calculette ici même, à la Chambre.

Mon discours est fondé sur les calculs du ministre des Finances. Ce sont les calculs qu'il a faits pour tout le pays. Il les fait correctement depuis qu'il dirige le ministère. Les Canadiens ont confiance dans la manière dont il utilise sa calculatrice et dont il fait progresser le pays.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, mon collègue de l'autre côté de la Chambre a parlé de sécurité, notamment de la sécurité aux frontières. Je pense qu'il devrait aussi être au courant de la sécurité dans les aéroports. Je suis certain que ce matin, ils ont entendu des gardiens de sécurité dire à quel point ils n'avaient aucun entraînement.

Est-ce que le député pourrait nous faire connaître la position du gouvernement? Appuierait-il une demande pour fournir de l'entraînement aux gardiens de sécurité, les hommes et les femmes qui travaillent dans les aéroports ou à d'autres emplacements, un entraînement équitable et uniforme pour tous, de ne pas les mettre au travail en leur disant, après deux heures, alors qu'ils ont un nouvel uniforme: «Tu deviens un gardien de sécurité.» Je suis certain qu'ils l'ont entendu ce matin.

Surtout avec le nouveau budget, j'aimerais savoir si le député serait d'accord pour qu'on ait plus de sécurité dans les aéroports et ailleurs.

[Traduction]

M. Derek Lee: Monsieur le Président, le Syndicat canadien des métallurgistes unis est à Ottawa pour intervenir dans le débat sur l'élaboration d'une nouvelle infrastructure de mesures de sécurité dans les aéroports, entre autres. Le député a parfaitement raison. Il faut se pencher sur le rôle du gouvernement fédéral à cet égard ainsi que sur la manière d'améliorer l'infrastructure des programmes de formation des gardiens de sécurité partout au Canada. Le débat est en cours. Le ministre des Transports garde un oeil sur cette question également.

• (1235)

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour parler du cinquième budget équilibré d'affilée présenté par le gouvernement. Pensons-y un instant. Il a présenté cinq budgets équilibrés consécutifs.

Le budget

Avant et durant la campagne électorale de 1993, qui aurait pu croire que nous serions en mesure, après seulement huit ans, de parler d'excédents et de huit budgets équilibrés d'affilée? Avant et durant la campagne électorale de 1993, les gens me disaient qu'ils ne verraient pas l'élimination des déficits de leur vivant. Ils disaient que nous n'aurions jamais un budget équilibré parce que les choses allaient trop mal, que les déficits étaient trop importants et que les problèmes étaient trop difficiles à surmonter.

Il a fallu beaucoup de sacrifices. Les Canadiens ont tous participé à l'effort, mais, étonnamment, nous avons réussi à nous en sortir. Nous sommes maintenant en meilleure posture. L'économie s'est renforcée. Parce que le gouvernement n'était plus constamment en train d'emprunter chaque année de nouvelles sommes de plus en plus importantes, le gouverneur de la Banque du Canada a été capable de réduire les taux d'intérêt au point où ils se situent actuellement autour de 2 p. 100. Cela devrait nous aider à traverser cette période d'incertitude économique. Si nous avions encore d'énormes déficits chaque année, le gouvernement devrait encore emprunter des sommes astronomiques chaque année.

Lorsque le gouvernement emprunte des sommes astronomiques sur les marchés monétaires, cela veut dire qu'il y a moins d'argent disponible ailleurs ou qu'il doit hausser les taux d'intérêts pour attirer les investissements et inciter les gens à acheter ses obligations. Cela fait donc monter les taux d'intérêt. Le fait que nous ayons réussi à équilibrer notre budget est une grande amélioration. Cela a beaucoup aidé à renforcer notre économie, ce qui nous permettra de nous sortir de cette période difficile que nous traversons.

Parlons maintenant de cette période que nous vivons. Parlons du budget de décembre 2001 et situons-le dans une juste perspective.

Comme chacun le sait, le 11 septembre dernier, nous avons été témoins d'événements terribles et horribles. Ces événements ont frappé des êtres humains et ils ont infligé des souffrances terribles à la population de New York et aux familles de partout dans le monde qui ont perdu des proches dans les attentats. Il convient toutefois de rappeler qu'il y a aussi eu des répercussions économiques. En présentant son budget en décembre, le gouvernement devait composer avec les répercussions économiques des événements et avec le climat qui s'était déjà installé. L'été dernier, nous avons été témoins d'une sorte de ralentissement économique et nous avons commencé à être préoccupés par notre économie. Les événements du 11 septembre ont aggravé considérablement la situation.

Lorsqu'on examine les mesures prévues dans le budget, il faut se rappeler que nous vivions dans une période de grande incertitude. Au Canada, on craignait beaucoup le risque de nouveaux attentats. Pouvons-nous avoir la certitude absolue qu'il n'y aura aucun attentat du genre aujourd'hui, demain et après-demain? Bien sûr que non. Il est toutefois important que le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour empêcher pareils attentats de se produire, en étudiant le matériel et les mesures qui rendront nos frontières et les déplacements aériens plus sûrs.

Qu'a prévu le gouvernement dans le budget? Tout d'abord, il a donné un élan opportun et nécessaire à notre économie. Il a investi au Canada. Dans le budget présenté par le ministre des Finances, le gouvernement a annoncé la création d'une fondation pour l'infrastructure stratégique. Cette fondation stimulera l'économie et répondra aux besoins des localités de partout au Canada, par exemple, Halifax, en Nouvelle-Écosse, la ville d'où je viens.

Pendant une bonne partie de l'année dernière, j'ai parlé de la nécessité que le gouvernement fédéral participe et investisse dans le nettoyage du port de Halifax dans le cadre du Halifax Harbour

Solutions Project. Cela fait quelque 250 ans que des effluents non traités sont déversés dans le port de Halifax. C'est une ignominie et une honte pour Halifax. C'est aussi devenu un important problème environnemental pour le Canada. Des problèmes de ce genre se posent dans tout le Canada, et surtout dans les grands centres. Leur solution exige une nouvelle souplesse telle que celle que prévoit la fondation.

Dans le passé, tous les ordres de gouvernement devaient contribuer également au programme de modernisation de l'infrastructure. Chacun fournissait toujours un tiers du financement. Ce qui est extraordinaire avec la nouvelle fondation, c'est qu'elle est plus souple.

• (1240)

Par exemple, dans le cas du Halifax Harbour Solutions Project, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dit qu'il n'y participerait pas et ne l'appuierait pas. Cela me paraît alarmant et très décevant. J'espère que le gouvernement provincial y pensera à deux fois et se rendra compte qu'il importe d'investir dans la région de Halifax et pas seulement dans le reste de la province, ce qui importe aussi, je le reconnais.

Toutefois, le gouvernement néo-écossais a une base rurale. La plupart de ses députés viennent des régions rurales de la province. Il importe que le gouvernement s'occupe aussi des problèmes qui assaillent Halifax, dont un des principaux est la pollution du port. J'espère que le gouvernement provincial reviendra sur sa décision et qu'il participera aux discussions et investira dans ce projet.

Toutefois, ce qui est extraordinaire avec la Fondation pour l'infrastructure stratégique, c'est qu'elle offre plus de souplesse. Elle n'insiste pas sur le partage du coût en trois parties égales. On pourra s'y prendre un peu autrement directement avec la municipalité, la ville elle-même, pour résoudre ce problème environnemental énorme et très important.

Le budget crée aussi une sécurité économique personnelle en assurant la protection des Canadiens, en tenant les terroristes en dehors du pays et en gardant nos frontières ouvertes et efficaces. On pourrait se demander pourquoi on se soucie tant d'investir pour faire en sorte que nos frontières demeurent efficaces. Eh bien on doit savoir qu'environ 2 milliards de dollars en biens et services franchissent chaque jour la frontière entre le Canada et les États-Unis. Et surtout, il faut se rappeler que des millions de familles canadiennes tirent leurs revenus de produits qui sont vendus aux États-Unis. Peut-être cela nous fait-il mieux comprendre l'importance de garder la frontière ouverte et de maintenir la libre circulation des biens entre le Canada et les États-Unis.

Ce n'est pas seulement une question d'économie pure. C'est une question qui peut toucher les familles partout au pays. Dans ma province de Nouvelle-Écosse sont établis le fabricant de pneus Michelin, qui exporte beaucoup aux États-Unis, de même que de nombreuses compagnies de poissons.

Je ne veux pas donner l'impression que nous avons une économie essentiellement primaire. Cela soulève la question du dollar ces jours-ci. En fait, les industries primaires comptent beaucoup moins dans l'économie de la Nouvelle-Écosse que jadis. L'industrie côtière, une industrie primaire à la base, mais qui englobe la fabrication de plate-formes de forage pétrolier et gazier et la construction de navire hauturiers de ravitaillement, forment une plus grande part de notre économie à l'heure actuelle. Un secteur complet de l'économie dans l'Atlantique est en expansion et a d'excellentes chances de prospérer dans les années à venir.

Le budget

Je trouve fort inquiétant que le gouvernement puisse envisager des négociations avec des pays membres de l'Association européenne de libre-échange, qui ne font pas partie de l'Union européenne. Je pense notamment à l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein. Je crains qu'on en arrive ainsi à abolir le tarif douanier actuel sur les bateaux et les ouvrages maritimes venant au Canada.

Pour l'instant, ce tarif préserve pour le Canada les avantages procurés par notre industrie côtière. Ces avantages se répercutent sur l'ensemble du pays, car des fournisseurs d'autres provinces approvisionnent ces entreprises. Celles établies dans nos régions et qui construisent ces plates-formes et fournissent des marchandises à l'industrie côtière font d'excellentes affaires. Ce n'est qu'un début et déjà l'économie est très prospère à Halifax et à Saint John, et les bienfaits se font sentir dans toute la région.

Il est important de préserver cet état des choses. J'espère que, dans le cadre des négociations qu'il mènera avec les pays membres de l'AELE, le gouvernement veillera à préserver ce tarif et l'industrie, pour s'assurer que les Canadiens profiteront de l'expansion de notre industrie côtière. La question préoccupe beaucoup les habitants de ma région. Je suis impatient de connaître la solution que le gouvernement ne manquera pas d'apporter à cette source de préoccupation pour nous.

Le budget présente un autre avantage, en ce qu'il nous permet de conserver une situation financière saine. J'ai déjà indiqué que le présent budget est le cinquième budget consécutif équilibré à être présenté par notre gouvernement. À quand remontent les budgets équilibrés précédant les nôtres? Je crois que cela faisait 25 ans que le pays n'avait pas eu de budget équilibré. C'est regrettable, mais il importe de comprendre le contexte dans lequel se situe l'exploit que nous avons accompli en réussissant à présenter un budget équilibré. Le présent budget est équilibré et celui de l'année prochaine le sera également. Il est important que, dans l'avenir, nous continuions à équilibrer le budget.

J'espère que les députés abonderont dans mon sens et qu'ils voteront en faveur du budget présenté par le gouvernement.

● (1245)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, trois choses me dérangent beaucoup. Le député pourrait peut-être m'aider, lui qui siège en face.

Juste avant le 11 septembre, des deux côtés de la frontière, les Américains et les Canadiens triaient les gens et on leur donnait des cartes permettant de transformer un port de 12 heures en un port de 24 heures. Le système a tellement bien marché. Il y a un appareil électronique, on montre sa carte et le tour est joué. Cela a été supprimé. Toutefois, cette décision a coûté des centaines de milliers de dollars aux Canadiens. Ils ne peuvent plus traverser à cet endroit. Ils doivent se rendre à un autre port, plus loin.

Pourquoi ne peut-on pas me répondre là-dessus, car le problème pourrait être résolu. Les gens des deux côtés de la frontière sont d'honnêtes gens.

Je voudrais savoir aussi ce que le député pense de ceci. Il n'est pas correct de faire payer de l'assurance-emploi aux enfants qui font des quarts de deux heures à un Dairy Queen. Ils savent parfaitement qu'ils ne pourront jamais toucher d'assurance-emploi. Ce n'est absolument pas correct.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, au sujet de la question du député de Souris—Moose Mountain concernant les cartes frontalières électroniques, il doit convenir avec moi qu'il est important de garder la frontière ouverte. Le député reconnaît

sûrement cela. Il est également important que le gouvernement continue à chercher des moyens d'atteindre cet objectif. Si on a déjà utilisé des cartes électroniques, cela pourrait être la solution. Toutefois, il faut continuer à chercher des moyens d'apaiser les inquiétudes du gouvernement américain quant à l'utilisation de ces cartes ou de leurs modalités de délivrance.

Voilà une des raisons pour lesquelles le gouvernement a investi davantage au titre de la sécurité, non seulement pour les vérifications de sécurité, pour que la GRC et le SCRS fassent enquête sur les personnes désireuses d'entrer au pays mais aussi pour repérer les terroristes qui pourraient essayer de mener des activités à partir du Canada.

Au chapitre de l'assurance-emploi, il importe de comprendre que nous avons un système qui encourage les employeurs à embaucher à mi-temps. Ainsi, si nous leur disons qu'ils devront uniquement payer des cotisations pour les employés qui travaillent plus de 15 heures par semaine, cela les incite à retenir les services d'employés à mi-temps uniquement. Or, les gens ont besoin d'un bon emploi régulier, à temps plein, leur assurant des avantages sociaux substantiels. C'est extrêmement important pour eux et il importe de créer un incitatif à cet égard.

Le député a soulevé une question pertinente en parlant des étudiants et de l'incidence du système sur ces jeunes. Néanmoins, essayons de nous rappeler que globalement, ce système a une incidence considérable et positive.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, je connais l'enracinement du député pour sa région et sa province. J'ai été un peu surpris de l'entendre féliciter le ministre des Finances d'avoir réussi à équilibrer le budget. Il aurait pu aussi parler des surplus.

J'aimerais avoir sa version et ses commentaires quant au fait que 40 milliards de dollars ont été économisés pendant la même période par des coupures à l'assurance-emploi; 35 milliards ont été économisés pendant la même période par le gouvernement du Canada dans les paiements de transfert aux provinces.

Je sais que sa province, la Nouvelle-Écosse, comme d'autres provinces des Maritimes, est victime des coupures de l'assurance-emploi; elle est victime également des transferts aux provinces. Comment, lui qui est un homme enraciné dans sa province, peut-il féliciter le gouvernement, son parti, d'avoir fait cela?

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je ne pense pas que les gens de chez moi, de ma province, se considèrent victimes. Je pense qu'ils sont fiers d'être des Canadiens, des Néo-Écossais.

Ils reconnaissent qu'il fallait faire des choses difficiles pour régler les problèmes financiers au Canada, qu'il fallait faire des coupures dans le budget, faire des changements. Chez nous, dans ma circonscription, il y a eu beaucoup d'appui aux changements à l'assurance-emploi.

Certainement, des personnes étaient contre ces changements, mais en même temps, il faut comprendre qu'il était nécessaire de faire des changements. Je pense que la plupart des gens savaient que ce système avait besoin de changements, qu'il avait besoin de réforme, de transformations. Dans les provinces, on sait aussi, et en Nouvelle-Écosse, par exemple...

● (1250)

Le président suppléant (M. Bélair): Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Nous poursuivons le débat avec l'honorable député d'Acadie—Bathurst.

Le budget

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, premièrement, cela me fait plaisir aujourd'hui de m'adresser à la Chambre des communes sur le budget du ministre des Finances. Deuxièmement, c'est désolant de voir mon collègue de l'autre côté de la Chambre, qui vient de l'Atlantique, se vanter qu'il y a eu cinq surplus budgétaires depuis 1993.

Ce n'est pas la première fois que je le dis à la Chambre, mais ces surplus ont été faits sur le dos des travailleurs et des travailleuses qui ont perdu leur emploi. Les libéraux viennent dire ici à la Chambre que les gens de la Nouvelle-Écosse sont contents et qu'ils comprennent qu'il faut se serrer la ceinture. C'est inacceptable et, en outre, ce n'est pas la vérité.

Je me rappelle de ce qui s'est passé aux élections de 1997 quand presque toute la Nouvelle-Écosse n'a même pas élu un député libéral ici à la Chambre des communes. Les électeurs n'étaient pas contents des coupures que le gouvernement libéral avait faites. En 1993, avant d'être élu, le chef des libéraux, qui est premier ministre aujourd'hui, disait que les progressistes-conservateurs ne devraient pas faire les coupures qu'ils avaient faites à l'assurance-emploi.

Mon collègue de l'autre côté de la Chambre, qui vient de la Nouvelle-Écosse, devrait écouter ce que je dis et rester à la Chambre pour la durée de mon discours. Lors de la dernière élection, le premier ministre lui-même a dit qu'il était obligé de faire des changements à l'assurance-emploi parce qu'il avait perdu l'appui des provinces de l'Atlantique. Comment le député peut-il se lever à la Chambre aujourd'hui pour venir dire que les gens de la Nouvelle-Écosse sont heureux?

Je suis certain qu'en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, c'est la même chose qu'au Nouveau-Brunswick. La plupart du temps, les gens travaillent dans des emplois saisonniers. C'est peut-être parce que le député reste à Halifax qu'il défend cette position. Mais qu'il aille au Cap-Breton voir si les gens sont contents. Qu'il aille au Cap-Breton, en Gaspésie et chez-nous, dans la Péninsule acadienne.

Le 11 septembre dernier, il s'est produit de tristes événements aux États-Unis. Tout le monde est déçu de cela. Mais ici, au Canada, il arrive de tristes événements à tous les jours à cause des coupures du gouvernement libéral. Des gens se suicident. Ce n'est pas un avion qui percute un immeuble, c'est une balle qui leur entre dans la tête parce que les gens sont incapables de nourrir leur famille.

Le gouvernement libéral lui-même s'est tourné de côté et est allé acheter des bateaux pour régler le problème des autochtones. C'est une chose avec laquelle je suis d'accord. Il a versé 2,5 millions de dollars aux capitaines de bateaux qui font de la pêche au crabe. Il a ramassé les pêcheurs et les gens qui travaillent sur ces bateaux, les «deckmen», comme on les appelle. Il les a mis à la porte et ils se sont retrouvés prestataires de l'aide sociale. C'est ce que les libéraux ont fait.

Environ 15 minutes avant que je prononce mon discours, des gens de mon comté m'ont appelé et étaient alarmés parce qu'ils ne pouvaient plus recevoir de prestations d'assurance-emploi.

Le député de la Nouvelle-Écosse a le front de se lever à la Chambre pour dire que les gens de la Nouvelle-Écosse sont contents. C'est honteux que le gouvernement libéral s'en prenne à des travailleurs qui ont perdu leur emploi et dise aux Canadiens qu'ils seront obligés de se serrer la ceinture. Ce ne sont pas tous les Canadiens qui se serrent la ceinture, ce sont les hommes et les femmes qui ont perdu leur emploi. Le gouvernement libéral leur avait promis qu'il ferait des changements à l'assurance-emploi.

En l'an 2000, il s'est retrouvé en campagne électorale et avait promis des changements au projet de loi C-44 avec le projet de loi C-2. Les libéraux disaient: «Dépêchons-nous à adopter le projet de loi parce que d'autres changements s'en viennent». Tous les partis de la Chambre des communes avaient fait des recommandations à la Chambre et à la ministre. Les libéraux aussi en avaient fait, eux qui avaient été élus en promettant qu'il y aurait d'autres changements à l'assurance-emploi.

Le député de Madawaska—Restigouche a été élu en vertu de cette promesse. Le député de Beauséjour—Petitcodiac, le fils de l'ancien gouverneur général du Canada, disait: «Je veux être élu parce que si je le suis, je ferai des changements à l'assurance-emploi». Il n'a même pas pu faire un petit changement depuis qu'il a été élu. Il n'en a jamais parlé.

Ce n'est pas assez de s'en prendre aux gens qui sont prestataires de l'assurance-emploi. Aujourd'hui, ils sont en train d'envoyer des formulaires. Mon collègue de Winnipeg-Centre et celle de Halifax le savent, le gouvernement est en train d'envoyer des formulaires à des personnes handicapées pour qu'elle ne soient plus en mesure de faire des demandes à l'impôt. Tout est fait sur le dos des plus démunis.

Monsieur le Président, j'avais oublié de dire que je vais partager mon temps avec ma collègue de Winnipeg-Centre-Nord. Je ne voulais pas l'oublier et je ne veux pas utiliser 20 minutes. Je pense que je vais en avoir assez de dix minutes pour critiquer les libéraux, sinon cela va leur faire sauter la tête.

• (1255)

Les libéraux ont le front et l'audace de dire qu'ils sont heureux qu'il y ait eu cinq fois des surplus budgétaires qui ont été faits sur le dos des contribuables, en plus des coupures aux provinces. Ils auraient pu se virer de bord et dire: «On va piger à même ce budget-ci et on va commencer à s'occuper de l'économie. On va pallier les secteurs les plus démunis, on va aider les petites et moyennes entreprises. On va aider les gens à se trouver des emplois, on va les mettre à l'ouvrage.»

Mais non, ils aiment mieux se vanter—comme l'a fait le premier ministre hier—que ce gouvernement fait des surplus, quand il y a du monde qui se suicide, parce qu'il n'y a pas d'argent qui entre à la maison, qu'il n'y a pas de transferts qui vont aux provinces. Les prestations d'aide sociale n'ont pas été haussées; aucun premier ministre provincial ne veut les hausser pour donner de l'argent aux pauvres. Quelque 1,4 million d'enfants ont faim au Canada. Huit cent mille personnes ne réussissent pas à obtenir des prestations d'assurance-emploi. Pendant ce temps-là, il se pètent les bretelles. C'est honteux!

Quand on vient de chez nous, des provinces de l'Atlantique, et qu'on se lève à la Chambre pour vanter le gouvernement libéral, c'est honteux. C'est un déshonneur pour l'Atlantique, c'est un déshonneur pour le Canada, ce que les libéraux font aujourd'hui. C'est un grand déshonneur.

Les choses que j'ai énumérées sont des réalités humaines. Ce sont des choses auxquelles les gens sont confrontés tous les jours.

Le budget

La semaine dernière, j'ai rencontré des pêcheurs à qui le gouvernement a dit: «Achetez des bateaux, au montant de 2,5 millions de dollars, mais nous, on n'a pas de responsabilité avec les hommes de pont. Organisez-vous maintenant. Consultez le ministère du Développement des ressources humaines.» Ils se rendent au ministère du Développement des ressources humaines et s'entendent dire: «Nous, maintenant, on n'a plus cette responsabilité. On a des ententes avec la province.» Tu consultes la province et là, on dit: «Qu'est-ce que tu veux qu'on fasse avec eux autres? Qu'ils fassent comme les autres; qu'ils s'en aillent sur le bien-être social.»

C'est un beau transfert. On le règle, notre problème! On le règle, le problème entre les deux peuples, les Blancs et les autochtones. C'est une belle job que les libéraux ont fait là!

Alors, je souhaite que dans leur budget et dans leurs pensées, ils commencent à vouloir poser des gestes plus humains que ce qu'ils font aujourd'hui. Qu'ils arrêtent de se vanter d'avoir demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture. Ils n'ont pas demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture, ils la leur ont serrée eux-mêmes. Ils ont volé les travailleurs et les travailleuses qui ont perdu leur job. Ils se sont même vantés d'avoir des surplus. C'est un vol. Le plus gros vol qui ait eu lieu ici au Canada, il s'est passé ici à la Chambre des communes, et ce sont les libéraux qui l'ont commis.

Pour travailler, des gens partent et laissent leur famille. Ils sont dans l'obligation d'aller dans l'Ouest. Leurs enfants pleurent, parce qu'ils veulent voir leur père revenir à la maison. Quand ils reviennent à la maison après six mois, le gouvernement fédéral mandate des inspecteurs et des enquêteurs qui leur font perdre leurs prestations d'assurance-emploi. C'est honteux de faire cela, plutôt que de faire ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient.

Avant 1993, avant d'être élus, les libéraux avaient dit à Brian Mulroney: «Ce n'est pas de cette façon que vous réglez les problèmes de l'économie. Ce n'est pas en frappant les petits qui ont perdu leurs jobs. C'est en «boostant» l'économie et en mettant le monde à l'ouvrage.» C'est là que les libéraux ont manqué à leurs responsabilités lorsqu'ils ont été élus. Aujourd'hui, ils se vantent: «Oui, mais on gagne des élections.» Mais ils ont une responsabilité humaine. Cette responsabilité consiste à mettre le monde à l'ouvrage. Quand les gens n'ont pas de travail, cette responsabilité consiste aussi à pourvoir à leurs besoins. Parce que c'est ce qu'ils disaient en période électorale.

Trente-cinq jours avant l'élection, ils sont prêts à tout donner aux Canadiens et aux Canadiennes. Le lendemain de l'élection, ils sont prêts à tout leur enlever. Ils font cela depuis à peu près trois ans et demi. C'est honteux de voir la souffrance et la discorde qu'ils mettent dans les familles, les séparations des familles et les suicides. À mon avis, ce qui se passe ici au Canada avec le gouvernement libéral, c'est pire que ce qui s'est passé le 11 septembre. C'est honteux. Je ne le répéterai jamais assez.

Le ministre des Finances savait qu'il y avait eu une recommandation de tous les partis. Mon collègue de Madawaska—Restigouche a siégé au comité. La secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines a siégé à ce comité. Ils ont tous fait des recommandations, y compris les libéraux. Ils savaient que cela prenait un changement pour aider les Canadiens et les Canadiennes.

C'est à souhaiter que mon collègue de l'autre côté de la Chambre, qui vient de la Nouvelle-Écosse, refasse son discours et que la prochaine fois, il arrête de vanter les libéraux qui n'ont pas besoin d'être vantés parce qu'ils font souffrir nos Canadiens et nos Canadiennes.

• (1300)

[Traduction]

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos du député. On aurait dit que c'était la période des questions tant il vitupérait et crachait sa colère. Je ne suis pas certain qu'il ait été réellement sincère, mais c'est à lui d'en décider.

Il a parlé de l'assurance-emploi. Il a dit tout d'abord que je prétendais que tout le monde était satisfait de l'assurance-emploi. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Les gens s'inquiétaient des modifications qui avaient été apportées à l'assurance-emploi. C'est pourquoi le gouvernement a procédé à des changements l'an dernier, ce que le député sait pertinemment, mais qu'il préfère ignorer.

Parlons du fait qu'il aimerait que le gouvernement dépense, dépense, dépense. Il pense qu'il n'était pas nécessaire que le gouvernement modifie la politique budgétaire, équilibre le budget, remette de l'ordre dans nos finances et réduise un peu la dette, ce qui se traduit par des économies de 200 millions de dollars par année pour les contribuables. Le NPД préférerait que nous accumulions des déficits énormes, une dette énorme et sans cesse croissante, que nous perdions notre capacité de financer la santé, l'éducation, les transferts aux provinces, etc., et que les taux d'intérêts soient extrêmement élevés. Quelles seraient les conséquences pour les familles dans sa circonscription, dans ma circonscription et dans l'ensemble du pays?

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, que sont devenus les libéraux des années 1988 à 1993? Quand ils étaient de ce côté-ci de la Chambre, ils faisaient le même genre de discours que j'ai fait aujourd'hui.

Qu'est devenu Doug Young, qui disait qu'il fallait se battre contre les changements à l'assurance-emploi parce que ce serait une catastrophe pour le Nouveau-Brunswick? Il savait à l'époque que le travail y est saisonnier. Nous l'avons dit à maintes reprises à la Chambre des communes. C'est la même chose en Nouvelle-Écosse. On ne peut pas pêcher la morue sur la rue Sainte-Catherine à Montréal. On ne peut pas abattre les arbres au beau milieu de la rue Young à Toronto. Le travail qui se fait chez nous est saisonnier. Les libéraux avaient dit qu'ils ne toucheraient pas à l'assurance-emploi, qu'ils ne la réduiraient pas.

Je ne dis pas que le gouvernement devrait engager de grosses dépenses, mais je lui demande d'arrêter de faire peur aux travailleurs. Cela n'a rien d'extravagant. Du temps où ils étaient dans l'opposition, les libéraux, y compris le premier ministre, faisaient les mêmes discours que celui que j'ai fait aujourd'hui.

Ne vous en prenez pas aux petites gens. Travaillez à la relance de l'économie et remettez les gens au travail. C'est ça qui créera un bon environnement pour les Canadiens. C'est ça que j'ai dit.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, on assiste actuellement à une intervention qui vient du coeur. J'aimerais que mon collègue reprenne son souffle; il m'inquiète tellement il a le visage rouge. Je sais que cela vient du coeur et donc, je le respecte.

Le budget

Je ne voudrais pas le faire répéter, mais quand on a assisté à une série de promesses non tenues ou encore à des volte-face de la part d'un gouvernement une fois qu'il est élu, surtout lorsqu'on a la preuve de cela, est-ce que le député est en faveur d'avoir une mesure parlementaire qui ferait en sorte que lorsque quelqu'un fait cela, il serait obligé de répondre à un comité spécial?

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, je pense que c'est une bonne suggestion. On a des comités parlementaires.

Je vais revenir là-dessus et dire comme c'est honteux. On avait un comité parlementaire où tout le monde était d'accord pour faire les changements à l'assurance-emploi afin d'aider les familles, les Canadiens et les Canadiennes et les libéraux ont refusé. Ils ont même voté contre cela. Ils étaient contre alors qu'ils savaient eux-mêmes qu'il fallait ces changements.

Le problème, c'est qu'il faut arrêter de vanter le ministre des Finances. Il se lamente qu'il faut se serrer la ceinture au Canada et il ne paie même pas ses impôts au Canada. Comment peut-il se vanter? Comment peut-il nous demander de nous serrer la ceinture, quand lui-même et ses propres compagnies ne sont pas capables de payer leur propre impôt? Qu'il aille donc chercher l'argent dans les poches des riches et qu'il aide les gens ordinaires. Je pense que cela aiderait les Canadiens.

Je pense qu'un tel comité serait une bonne chose. Au moins cela montrerait la vérité aux Canadiens et aux Canadiennes. On pourrait leur exposer que ce sont ces personnes-là qui abusent du système. Moi, je dis que les abuseurs ils sont de l'autre côté de la Chambre.

• (1305)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier le député d'Acadie—Bathurst de défendre constamment le dossier de l'assurance emploi. Personne ici ne connaît mieux la question que lui et personne n'est plus ardemment dévoué à la tâche.

Pourrait-il me dire une chose? Les changements apportés à l'assurance-emploi ont retiré 20 millions de dollars par année dans ma seule circonscription, Winnipeg-Centre. Pour la circonscription d'Acadie—Bathurst, quel est l'impact annuel, en chiffres, des changements apportés à l'assurance emploi?

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Dans sa circonscription, l'impact est de 20 millions de dollars par année; dans la mienne, il est de 69 millions de dollars annuellement. Les données de Statistique Canada montrent que ce sont 69 millions de dollars par année que les petites et moyennes entreprises perdent. J'espère que le gouvernement sera d'accord avec les données de Statistique Canada car il confie la plupart de ses études ou recherches à ce ministère. Pouvez-vous imaginer combien d'entreprises ont fait faillite à cause de cette perte annuelle de 69 millions de dollars?

Le total pour tout le pays se chiffre à 42 milliards de dollars. La somme est de 69 millions de dollars dans ma circonscription, mais de 42 milliards de dollars...

[Français]

Le président suppléant (M. Réginald Bélair): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois donner la parole à la députée de Winnipeg-Centre-Nord.

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer à ce débat, et surtout de suivre l'intervention de mon collègue d'Acadie—

Bathurst qui nous a fait part de sujets très passionnants sur la condition humaine.

Il a vraiment dit la vérité en ce qui concerne l'inaction du gouvernement fédéral et la négligence des libéraux qui ne sont pas prêts à aborder le plus tôt possible les besoins des Canadiens.

[Traduction]

Mon collègue d'Acadie—Bathurst a fort bien mis en lumière les problèmes fondamentaux des Canadiens. Le gouvernement fédéral et les députés d'en face doivent répondre aux besoins des Canadiens.

Nous parlons d'institutions, de programmes et d'idées qui assurent la cohésion de notre pays, nous confèrent notre identité et sont conformes à nos valeurs de sollicitude, de partage, de compassion et de coopération. Nous avons entendu aujourd'hui l'intervention d'un député qui connaît à fond les problèmes de nos chômeurs, de ces Canadiens qui ont compté sur l'honnêteté et la moralité de notre gouvernement pour les protéger lorsqu'ils se retrouvent au chômage sans qu'ils y soient pour rien. Le gouvernement a fait la sourde oreille, refusé de répondre à leurs préoccupations et de leur accorder dans le budget des fonds suffisants pour protéger les travailleurs et lutter contre un chômage et une insécurité économique de plus en plus graves.

Certes, le programme national d'assurance-chômage est important pour nous, Canadiens, mais le régime d'assurance-maladie l'est tout autant. Qu'est-ce qui pourrait être plus important pour définir notre identité et nos valeurs que les services de santé, qu'est-ce qui réclame du gouvernement plus d'attention que cette question?

Comment les libéraux peuvent-ils avoir le culot de siéger ici quand on sait ce qui s'est produit dans le dossier des soins de santé au cours des derniers jours et des dernières semaines? Le système est menacé et un danger imminent pèse sur le programme national auquel nous attachons le plus de prix. Comment pouvons-nous siéger ici et comment peuvent-ils siéger là sans donner suite à ces préoccupations? Le système de soins de santé est à la croisée des chemins. Les députés d'en face ne le comprennent-ils pas? Ne voient-ils pas la nécessité de réagir et de donner suite à ces préoccupations?

Nous allons devoir livrer le combat de notre vie. Il est temps que le gouvernement reconnaisse son rôle et sa responsabilité, qui consistent à préserver le programme social auquel les Canadiens attachent le plus de prix et à veiller à ce que chaque Canadien ait accès à des services de santé de qualité, peu importe où ils habitent au pays, ou combien ils gagnent.

Ce budget a essentiellement fait abstraction du principal enjeu au Canada. Que nous a donné le discours du budget du ministre des Finances en novembre dernier? Deux minutes au sujet du système de soins de santé. On a consacré deux minutes au principal enjeu des Canadiens. Dans ce budget, combien d'argent a-t-il promis aux Canadiens pour les soins de santé? Le montant ne correspondait qu'à un minable 2 p. 100 des augmentations prévues dans le budget. Quelle attitude honteuse à l'égard du principal enjeu au Canada et d'un programme qui est moribond, à moins que le gouvernement ne sorte de sa torpeur et ne commence à agir.

Le budget

Il est temps d'agir. Il n'est pas trop tard. Si le gouvernement n'avait pas saisi le message auparavant, il devrait l'avoir fait la fin de semaine dernière, lorsque les premiers ministres des gouvernements provinciaux et territoriaux du pays se sont réunis et ont dit unanimement au gouvernement libéral qu'il les a pénalisés, qu'il n'a pas fait tout ce qu'il devait et qu'il doit, à tout le moins, rendre aux Canadiens l'argent qu'il a raflé dans le système de soins de santé en 1995, et qu'il doit commencer à favoriser de nouveau la collaboration dans ce très important dossier.

Le financement ne constitue manifestement pas la réponse à tous les problèmes, mais il fait certes partie de la solution. Il a certes un rôle clé à jouer compte tenu des assises très instables du système de soins de santé à l'heure actuelle. Le budget offrait une occasion de corriger la diminution du financement qui sous-tend une grande partie du mécontentement provincial que nous percevons partout autour de nous. C'était une façon de signaler à tous les Canadiens que le gouvernement fédéral prend au sérieux leurs préoccupations concernant le système de soins de santé. C'était une façon de dire aux provinces et aux territoires que le gouvernement fédéral est à l'écoute, qu'il est disposé à travailler dans le cadre de partenariats à l'établissement de nouvelles assises pour l'avenir du système public de soins de santé, et qu'il devrait jouer un rôle de chef de file national dans les discussions portant sur la façon dont les ressources financières devraient être attribuées.

● (1310)

Bon sang, nous avons la chance de raffermir notre système de soins de santé chancelant et de mettre en évidence l'engagement pris par le gouvernement fédéral en vue de récupérer une promesse qui n'a pas été tenue et qui portait sur la mise en place d'un programme national de soins à domicile et d'un programme d'assurance-médicaments, qui font tous deux cruellement défaut. Ces initiatives pourraient être mises au point en toute bonne foi avec les provinces. Les provinces ont clairement fait comprendre au gouvernement qu'elles voulaient que des mesures soient prises au niveau national. Elle veulent que le gouvernement intervienne et elles prennent les choses en main parce que le gouvernement fédéral ne joue pas son rôle de chef de file et abandonne complètement les soins de santé aux mains des Canadiens et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas modifier notre façon d'offrir des soins de santé sans en payer les frais, sans devoir absorber les coûts entraînés par le changement. C'est ce que nous attendions du budget. Nous espérions trouver une façon d'affecter nos budgets de santé à une méthode de soins de santé plus innovatrice et rentable. Cela exige du leadership et de la vision de la part du gouvernement fédéral. Il ne semble pas y avoir quoi que ce soit dans ce sens en provenance des banquettes d'en face.

Bonté divine, au chapitre des soins de santé, nous avons tous vu la mention, très brève et presque insultante, qu'on retrouve dans l'exposé budgétaire déposé par le ministre des Finances en novembre dernier. Nous savons que l'ex-ministre de la Santé a en quelque sorte abandonné le dossier et qu'il sera connu comme le ministre des dossiers jamais terminés. Nous avons maintenant une nouvelle ministre de la Santé qui a l'audace de marmonner à voix haute et de spéculer à voix haute sur les avantages d'une révision de la Loi canadienne sur la santé et de la participation du secteur privé.

Aujourd'hui, le sénateur Kirby présente un autre rapport alors qu'il est en conflit d'intérêts direct du fait de ses liens avec des entreprises privées de soins de santé comme Extendicare et qu'il est très mal placé pour diriger un débat ou un dialogue sur les soins de santé au Canada. Aujourd'hui plus que jamais nous voulons que le

gouvernement intervienne et dise qu'il est extrêmement attaché aux principes de l'assurance-maladie. Il ne devrait pas intervenir et dire qu'il joint sa voix au concert de louanges. Nous avons besoin de plus que cela de la part du premier ministre. Il nous faut des mesures concrètes. Nous avons besoin de programmes et de leadership. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et laisser faire les choses alors que les intérêts privés se mobilisent. Les provinces de droite voudront profiter de ce moment de faiblesse du gouvernement fédéral pour faire avancer leurs programmes de droite. Nous ne pouvons laisser cela se produire.

C'est pourquoi il est si important, aujourd'hui plus que jamais, que le gouvernement se penche sur la question des budgets et sur la nécessité pour lui de financer les soins de santé dans une proportion d'au moins 25 p. 100. Les provinces ont réclamé une proportion d'au moins 18 p. 100. Peu importe la façon dont on voit les choses, nous sommes loin du partenariat à parts égales qui a permis d'établir des soins de santé au Canada et nous sommes loin de ce que les Canadiens réclament.

Nous avons aujourd'hui un surplus de 12 milliards de dollars. Veut-on nous faire croire que le gouvernement ne peut donner aux provinces et aux territoires les 7 milliards de dollars nécessaires pour veiller à ce que nous puissions au moins faire face à la crise qui menace et garantir un accès adéquat aux Canadiens dans tout le pays? Nos vis-à-vis veulent-ils me faire croire qu'avec ce type de surplus budgétaire, le gouvernement n'a pas l'intention, les moyens, la vision et la détermination de s'attaquer à la principale question pour les Canadiens?

Le défi pour le gouvernement aujourd'hui consiste à descendre de ses grands chevaux, à sortir de sa position restreinte et à dire qu'on peut remédier à la situation, qu'il va réparer ses torts du passé et que ce budget va débloquer des fonds supplémentaires pour la santé et permettre d'offrir des fonds transitoires pour aider les provinces à faire face aux situations difficiles auxquelles elles sont confrontées à l'heure actuelle en attendant le rapport de la commission Romanow.

Le gouvernement ne devrait absolument pas dire qu'il va attendre en novembre 2002 avant d'agir. Nous ne pouvons attendre. La crise est imminente. La menace est bien présente. Nous devons agir. Le gouvernement fédéral doit aux Canadiens de mettre l'argent sur la table pour veiller à ce que l'assurance-maladie soit maintenue, préservée et protégée aujourd'hui, demain et pour toutes les générations futures.

● (1315)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la députée a parfaitement raison. Depuis mon arrivée au Parlement, les soins de santé sont la première priorité des Canadiens.

Il est important de s'éloigner du discours des provinces, en particulier de l'Ontario, selon lequel notre participation ne serait que de 14 cents pour chaque dollar. En réalité, et la députée devrait en convenir, le gouvernement fédéral et les provinces se sont rencontrés et ont conclu un accord portant sur une formule de financement, et, même si le budget ne prévoit pas un montant additionnel au-delà de cet accord de cinq ans, il y a eu beaucoup d'argent neuf depuis un an au chapitre des soins de santé.

J'ajoute, par exemple, qu'en Ontario l'an dernier, sur le montant additionnel de 1,2 milliard de dollars consacré aux soins de santé, un milliard de dollars venait du gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial n'a pas versé sa juste part dans les soins de santé.

Le budget

La députée devrait reconnaître que, premièrement, il y a eu un accord de financement entre les provinces et le gouvernement fédéral et, deuxièmement, qu'il est très clair que certaines provinces ne font pas leur part et que la mauvaise gestion du système de santé est la responsabilité des provinces. C'est aux provinces qu'il faut s'en prendre.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, le député est dans l'erreur. Le ministre des Finances lui a mis des mots dans la bouche et d'autres ministres ne lui ont pas dit la vérité.

La vérité, c'est que la dernière augmentation a eu lieu en septembre 2000. Ce montant n'a même pas compensé la différence entre les réductions de 1995 et la contribution précédente du gouvernement fédéral.

Dans le dernier budget, un montant minime a été affecté à quelques projets précis, mais il n'y avait rien pour répondre aux besoins essentiels du système de santé. Les paiements de transfert n'ont pas changé. C'est précisément pour cette raison que les premiers ministres des provinces réclament sans cesse que le gouvernement fédéral rétablisse sa contribution au titre de la santé, au moyen du TCSPS, à au moins 18 p. 100, et qu'il prévoie une disposition d'indexation. Si cela ne met pas les choses au clair, j'ignore ce qui le fera. C'est précisément ce que le gouvernement doit faire. Il doit admettre que sa contribution de 11 ou 12 p. 100 au système de santé ne vaut absolument rien. Elle est ridicule, mesquine, nulle. Il faut corriger la situation.

Le député a parfaitement raison de montrer du doigt les provinces qui gèrent mal le système de santé et qui gaspillent peut-être l'argent consacré à la santé en faisant des réductions d'impôt qui bénéficient principalement aux riches. La solution ne consiste pas à affamer toutes les provinces pour qu'elles se soumettent, pendant que les Canadiens malades et souffrants sont victimes de cette guerre entre les ministres des Finances et de ce différend en matière de compétences. La solution consiste à faire en sorte que le gouvernement fédéral assume son rôle en accordant sa juste part à notre système de santé et en faisant preuve du leadership nécessaire pour assurer l'avenir de notre pays.

• (1320)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, la députée doit reconnaître que, si elle tient compte uniquement des transferts pécuniaires, elle pourra arriver à un montant comme 14 cents, 18 cents ou n'importe quel autre montant qu'elle croit être juste. Elle ne reconnaît pas que le reste de l'argent vient du transfert de points d'impôt aux provinces. De plus, le gouvernement fédéral est directement responsable des soins de santé des autochtones. Il est également directement responsable des programmes de prévention du tabagisme, etc. Lorsque nous additionnons tous les éléments de la contribution du gouvernement fédéral au coût total des soins de santé au Canada, nous voyons que cette contribution est de 45 cents pour chaque dollar.

La députée devrait reconnaître qu'elle joue avec les chiffres. Elle devrait l'admettre tout de suite.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, je ne joue certainement pas avec les chiffres. Je ne fais que présenter les faits. Si le député ne veut pas me croire sur parole, il n'a qu'à écouter ce que dit chacun des premiers ministres des provinces et des territoires au Canada. Ils ont tous dit que les transferts pécuniaires étaient essentiels à notre système. Ils forment la base de notre régime d'assurance-maladie. Ces transferts pécuniaires sont tombés à un niveau dangereusement bas. Les fonds injectés par le gouvernement n'ont fait que les ramener aux niveaux de 1995, ou presque.

Beaucoup de choses se sont passées en sept ans. Les besoins en matière de soins de santé ont changé. Les provinces ont eu à assumer une part de plus en plus lourde du fardeau. La vraie contribution du gouvernement fédéral est d'environ 11 ou 12 p. 100. Ce sont là les faits, et c'est ce qui doit changer.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Kitchener—Waterloo.

Mes homologues, le député de Kitchener—Waterloo et le député de Cambridge, et moi-même travaillons ensemble à plusieurs questions. Je voudrais les remercier publiquement de leur aide. Nous savons tous que nous ne pouvons pas faire ce travail tous seuls. Nous avons besoin d'une certaine coopération. Les députés doivent s'entraider.

Je suis fière de ce budget. Cela dit, ce budget n'était pas prévu. Personne n'avait prévu les événements du 11 septembre. Personne ne voulait de ces événements. Pourtant, le gouvernement a dû y faire face. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Nous avons tous une responsabilité envers le pays et les électeurs, les gens qui nous ont élus. L'essentiel du budget porte sur la sécurité. Mais le budget porte aussi sur d'autres questions. Ce n'est pas le type de budget que nous aurions voulu à ce stade; personne ne dit le contraire. Personne ne voulait avoir à dépenser autant d'argent pour la sécurité. Cependant, il ne fait pas de doute que face au terrorisme, la question primordiale est d'assurer la sûreté et la sécurité de notre pays du mieux que nous le pouvons. C'est notre responsabilité en tant que députés.

Quelque 6,5 milliards de dollars ont été affectés à la sécurité dans le budget. Une bonne partie de ces fonds concernent le transport aérien dont on sait toute l'importance aujourd'hui. Les terroristes ont fait appel à ce mode de transport pour perpétrer leurs attentats. Personne n'a jamais pensé qu'on pourrait se servir des avions de la sorte, mais regrettablement c'est ce qui a été fait. Nous avons mis en place de nouvelles administrations chargées de la sûreté aéroportuaire et engagé des agents armés qui assureront la sécurité à bord des avions. Ces agents sont efficaces. Nous étions d'accord avec cette initiative depuis le début. Comme tous mes collègues, je me déplace essentiellement en avion. J'ai confiance en ces agents. Ils jouent un rôle important. Grâce à eux, les passagers aériens se sentiront en sécurité.

Pour que les passagers voyagent en toute confiance à bord des avions, ils doivent se sentir en sécurité. L'initiative de verrouiller les portes des postes de pilotage, que nous n'avions pas prise jusqu'ici, est des plus importantes. Pourquoi, me dira-t-on. La chose paraît raisonnable, mais, cela dit, nous avons tous cru que nous étions en sécurité. Nous pensions tous qu'on n'en viendrait jamais à cela, mais c'est arrivé et nous avons réagi en conséquence. Notre gouvernement s'est penché sur les problèmes et y a apporté des solutions.

Nous avons amélioré les équipements de contrôle des passagers et des bagages. J'ai pris l'avion dans un petit aéroport, comme beaucoup d'autres députés. On m'a posé des questions au sujet de mes bagages. Maintenant, il faut que les valises et leurs propriétaires voyagent ensemble, ce qui est une bonne chose. Ce sont autant d'initiatives que nous avons prises depuis.

La sécurité aéroportuaire est prioritaire, de notre point de vue. Le gouvernement a immédiatement réagi et pris des dispositions comme le souhaitaient les Canadiens. Nous nous sommes efforcés d'agir avec cohérence.

Le budget

Pour la sécurité des collectivités, nous avons prévu un milliard de dollars destinés à améliorer le contrôle des immigrants, des demandeurs du statut de réfugié et des visiteurs. Nous avons mis en place des procédures plus précises de contrôle et accordé des ressources plus importantes pour les détentions et les renvois.

Récemment, le député de Cambridge, le député de Dufferin—Peel—Wellington—Grey et moi avons envoyé une lettre au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet du Centre correctionnel de Guelph. Nous avons eu une entrevue avec lui. Nous souhaitons que le centre de Guelph soit transformé en centre de détention. Les installations sont en bon état et pourraient être transformées en centre de détention sans qu'il nous en coûte trop.

• (1325)

Le gouvernement de droite de M. Harris a fermé cette installation. Il a supprimé des emplois et fait du tort à notre communauté afin de réduire les impôts. Je ne pense pas qu'aucune des personnes qui ont perdu ainsi leur emploi se soucient vraiment d'une réduction d'impôt de 10 \$.

Le budget fédéral prévoit une somme de 1,6 milliard de dollars pour les urgences et les militaires. C'est une somme importante. Bon nombre de mes électeurs m'ont parlé de nos militaires. Ils veulent que nous soyons prêts. En toute équité, je dois dire que je me suis présentée à l'élection de 1993, comme vous, monsieur le Président, et bon nombre de nos collègues ici. J'ai fait du porte à porte à ce moment-là et on nous disait souvent que s'il devait y avoir des compressions, il faudrait les faire dans la défense. Était-ce une bonne chose?

Dans les circonstances, il faut se demander si on aurait dû faire cela. Des compressions s'imposaient à l'époque. C'est grâce à ce moyen que nous avons réussi à redresser les finances du pays. Si nous n'avions pas agi comme on l'a fait, les événements du 11 septembre auraient sans doute plongé le pays dans une grave récession. Le pays commençait à glisser. Il ne faut pas se leurrer, le ralentissement de l'économie avait commencé avant le 11 septembre. Les tragiques événements ont frappé les États-Unis, mais ils nous ont aussi touchés parce que nous dépendons beaucoup des États-Unis et nous travaillons avec les Américains. Nous avons évidemment senti l'onde de choc. Cependant, puisque nous avons réussi à asseoir solidement notre économie, le Canada est demeuré relativement stable.

Le taux de chômage a augmenté quelque peu. Nous avons perdu des emplois, c'est certain, et j'admets que cela m'inquiète beaucoup, mais nous avons pu amortir le choc.

Je vous rappelle que lorsque nous nous sommes présentés à l'élection de 1993, le taux de chômage hérité des conservateurs de Brian Mulroney atteignait presque 12 p. 100. Il s'élève maintenant à un peu plus de 7 p. 100 à l'échelle nationale. Il était inférieur à cela il n'y a pas très longtemps, mais il a grimpé quelque peu. Ce n'est pas une bonne chose.

Tant qu'il y aura un Canadien qui veut travailler, mais qui ne peut trouver un emploi pour quelque raison que ce soit, parce qu'il est analphabète ou mal formé, peut-être, il importe que notre gouvernement s'efforce de veiller à ce qu'il y ait des emplois pour tous, à ce que tout le monde puisse se qualifier et à ce que toutes les personnes qui veulent travailler puissent le faire. C'est important.

Le budget porte en grande partie, mais pas complètement, sur la sécurité. Il prévoit notamment des programmes d'apprentissage. Mon collègue d'en face parle d'assurance-emploi. La période d'admissibilité est désormais plus courte. Il suffit d'attendre deux semaines,

c'est tout. Quelqu'un qui participerait à un programme d'apprentissage de cinq ans n'aurait qu'une période d'admissibilité. C'est bien.

M. Pat Martin: Contentez-vous de leur donner ce que vous leur devez.

Mme Brenda Chamberlain: Pour une raison ou pour une autre, un député néo-démocrate essaie de crier fort pour que l'on ne m'entende pas. L'idéologie néo-démocrate veut qu'on puisse tout donner. Ne nous leurrons pas! On ne peut pas tout donner. En tant que gouvernement, nous le savons bien.

Le gouvernement a adopté une attitude équilibrée. Cette attitude a fonctionné. Le gouvernement a honoré ses engagements en consacrant 23 milliards de dollars aux soins de santé et 600 millions de dollars à la construction de logements à prix abordable. Il a prévu de l'argent pour les universités, dont beaucoup pour l'Université de Guelph.

Notre gouvernement continuera de viser l'équilibre et la protection de tous les Canadiens. C'est pour cela que nous avons été élus.

• (1330)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la députée libérale qui vient de prendre la parole. Pendant son intervention, deux choses me sont venues à l'esprit.

En premier lieu, j'ai compris qu'elle se sentait obligée de parler de politique provinciale pour essayer de présenter son argument au sujet du gouvernement fédéral. Malheureusement, je n'ai pas vraiment compris où elle voulait en venir.

En second lieu, pour ce qui est du gouvernement fédéral, je rappelle que dans l'expression «fonds d'assurance-emploi», le A représente le mot «assurance». Ce fonds a permis au gouvernement d'enregistrer des excédents gigantesques, notamment de 20, 30 et 40 milliards de dollars. Je pense même que nous avons perdu le compte. Le ministre des Finances lui-même a affirmé que le fonds d'assurance-emploi, qui représente des milliards de dollars et auquel on souscrit de façon excessive, figure maintenant sous le poste recettes générales et qu'il n'y a plus d'excédent. En fait, l'assurance-emploi ne porte pas la bonne étiquette. Elle devrait plutôt être rebaptisée «taxe à l'emploi».

J'attire l'attention de la députée, particulièrement sur le fait que les droits de 24 \$ qu'elle essayait de justifier pour accroître la sécurité de notre espace aérien ne feraient que rendre les petits transporteurs et les liaisons plus courtes moins concurrentielles. Ces droits chasseraient littéralement ces compagnies aériennes de l'espace aérien parce que non concurrentielles. À l'instar du fonds d'assurance-emploi, les recettes provenant de ces droits seront versées dans les recettes générales.

Comment la députée peut-elle affirmer qu'il y a eu des réductions d'impôts et une saine gestion des finances au Canada alors qu'en fait, nous avons vu le ministre des Finances verser indûment des fonds dans le fonds d'administration générale.

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir soulevé la question de l'assurance-emploi. Je voulais en parler, mais j'ai manqué de temps.

Il n'existe pas de fonds distinct pour l'assurance-emploi. Je le sais, il le sait, le Président le sait et toute la Chambre le sait aussi.

Le budget

De même, nous savons qu'il en est ainsi parce que ce régime est une assurance qui doit nous aider en cas de difficultés. Mon collègue reconnaîtra sûrement que, après les terribles tragédies du 11 septembre, la situation de l'emploi s'est disloquée. Heureusement que le gouvernement avait été assez prévoyant et assez intelligent pour créer une réserve. Je sais que mon collègue aimerait que nous dépensions tout l'argent ou que nous accordions des réductions d'impôt, mais les libéraux n'agissent pas de cette façon.

Je précise au député que, en 1993, alors que les conservateurs étaient au pouvoir, la cotisation à l'assurance emploi se chiffrait à 3,07 \$ alors qu'elle se situe maintenant à 2,20 \$. Cela représente une réduction considérable.

Je suis très fière que mon collègue ait parlé de l'assurance emploi car on a accordé une importante réduction d'impôt dans ce dossier et je sais que cela lui plaît énormément.

Il importe aussi de souligner que les programmes offerts dans le cadre du régime d'AE, comme le programme d'apprentissage, sont absolument primordiaux. Nous avons investi dans les gens et non pas uniquement dans les réductions d'impôt.

• (1335)

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, Ind.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de ma collègue d'en face. Je trouve que les événements du 11 septembre ont le dos passablement large. Tout est mis sur les événements du 11 septembre. On parle beaucoup de sécurité. Je pense que des gens vont mourir en sécurité, mais ils vont mourir de faim, dans les Maritimes notamment. C'est une mort appréhendée, presque certaine maintenant.

Quels sont les efforts, dans ce budget, pour venir en aide par exemple aux enfants pauvres? Au Québec, on parle de 500 000 enfants pauvres qui viennent à l'école tous les matins sans avoir mangé. C'est sûr que les bombes de ben Laden ne leur tomberont pas sur la tête, mais vont-ils survivre quand même? Je voudrais que la députée réponde à cela, qu'elle nous glisse un mot sur les efforts de coupures dans le gras des ministères et non pas sur ce qu'ils ont récupéré à l'assurance-emploi.

[*Traduction*]

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, je me dois de commenter les propos de mon collègue du Québec. Il a dit qu'on avait utilisé les événements du 11 septembre comme prétexte pour aborder des questions comme celle de la sécurité.

Si l'on ne reconnaît pas encore que la sécurité était la toute première priorité partout au Canada, y compris au Québec, après le 11 septembre, il est grand temps que l'on se réveille.

Pour ce qui est des programmes sociaux, le budget prévoit des investissements dans les infrastructures et continue d'assurer l'équilibre comme toujours. Le budget prévoit aussi des sommes pour l'environnement, l'éducation et l'enseignement universitaire. Par exemple, ma propre université, Guelph, a reçu 5,3 millions de dollars cette année. Nous avons consacré certaines sommes au logement abordable, aux soins de santé et à l'aide humanitaire pour certains pays comme l'Afghanistan.

Nous continuons de procéder dans le respect de l'équilibre.

M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre en 1994 mais il me semble que c'était hier. Il y avait alors tout un éventail de députés nouvellement élus pour représenter leurs circonscriptions au Parlement.

Je me souviens qu'à l'époque, notre caucus et la Chambre au complet étaient obsédés par le bien-être économique et la souveraineté de notre pays. Nous devons relever les défis financiers les plus ardues de notre histoire. Nous sommes passés d'un déficit de 42 milliards de dollars, qui représentait 5,9 p. 100 du PIB, à un excédent durant le dernier exercice financier, de l'ordre de 1,6 p. 100 du PIB. En 1993-1994, la dette nationale représentait 70 p. 100 du PIB. Elle est aujourd'hui de 51 p. 100. Le taux de chômage frôlait les 12 p. 100. Il est aujourd'hui de 8 p. 100 à l'échelle nationale, et de 6,3 p. 100 dans ma circonscription.

Je me souviens que le premier discours du Trône ne faisait pas mention de la question de l'éducation postsecondaire. C'est à ce moment que mon ancien collègue, John English, de Kitchener, le député de Peterborough et moi-même nous sommes regroupés pour créer un comité sur l'éducation postsecondaire.

Le redressement des finances publiques nous a permis d'effectuer des investissements équilibrés dans les soins de santé, la famille et les enfants, la protection de l'environnement et, le secteur le plus important, la recherche et l'innovation. Nous avons aussi investi dans la sécurité collective.

Mon collègue, le député de Guelph, rappelait que les mesures de sécurité qui ont suivi les événements du 11 septembre ont accaparé la majeure partie du budget. Nous avons notamment prévu un milliard de dollars pour l'immigration, afin d'assurer des mesures de sécurité plus efficaces à l'égard des personnes qui entrent au pays, non seulement les immigrants et les réfugiés mais également les nombreux visiteurs.

Ma circonscription, Kitchener—Waterloo, est située dans le triangle technologique du Canada, dont les circonscriptions de Guelph et de Cambridge font également partie. Ces trois circonscriptions regroupent trois des meilleures universités canadiennes et le meilleur collège communautaire de l'Ontario, soit l'Université de Guelph, l'Université Wilfrid Laurier, l'Université de Waterloo, classée au premier rang à l'échelle nationale, et le collège Conestoga, le meilleur en Ontario.

Les compagnies d'assurances, l'éducation supérieure, les compagnies de technologie de pointe, de nombreuses moyennes entreprises et le secteur des services composent le profil de ma circonscription. Dans le secteur de l'assurance, ma circonscription regroupe les sièges sociaux des compagnies Clarica, Equitable Life, Lutheran Life, Economical Mutual, ainsi que le bureau principal de Manulife au Canada.

La durée de mon intervention étant limitée, je mettrai l'accent sur l'importance de l'éducation postsecondaire et de la formation axée sur des compétences, ainsi que sur la recherche et le développement dans la perspective de ma collectivité et du triangle technologique du Canada.

Je veux vous expliquer en quoi l'éducation a profité à ma collectivité à l'échelon local et a contribué à notre bien-être national. Nos établissements d'enseignement postsecondaire sont les moteurs de la croissance dans notre collectivité et ont grandement contribué au rendement économique de notre collectivité locale, de la province et du pays.

Permettez-moi d'évoquer les pionniers visionnaires qui ont investi temps et effort dans le démarrage des établissements d'enseignement postsecondaire ayant si grandement contribué à notre bien-être socioéconomique.

Le budget

• (1340)

En 1957, l'Université de Waterloo a vu le jour dans le champ d'un agriculteur. Cet épisode a donné un livre intitulé *Of Mud and Dreams*. Le premier programme d'alternance travail-études en génie avait vu le jour. Les pionniers qui l'ont lancé ont été qualifiés d'hérétiques. Les universités se refusaient à prendre un programme professionnel comme celui du génie et à en atténuer la qualité en y adjoignant un volet manuel, comme une période de travail.

L'alternance travail-études est désormais chose courante partout au Canada et dans le monde. Au moment de sa création, l'Université de Waterloo a aussi épousé l'informatique. Elle compte désormais les plus grandes facultés d'informatiques et de mathématiques dans le monde et elle est réputée à l'échelle de la planète.

Les établissements d'enseignement postsecondaire transmettent aux Canadiens les compétences et connaissances de pointe dont ils auront besoin pour connaître du succès. Ces connaissances et compétences leur permettront de réaliser leur potentiel et, grâce à toute une vie d'apprentissage, à connaître du succès dans la nouvelle économie numérique.

Les budgets antérieurs et actuels montrent que le gouvernement appuie la réussite dans le domaine de l'éducation. Les sommes affectées à la Subvention canadienne pour l'épargne-études et à la Fondation canadienne pour l'innovation, ainsi que l'augmentation du crédit pour études contribueront à l'atteinte de l'objectif consistant à accroître d'au moins un million le nombre d'adultes en mesure de tirer parti des possibilités d'apprentissage.

Les retombées économiques de l'enseignement dispensé dans nos établissements postsecondaires sont au coeur de notre activité économique. Je me rappelle la première visite à Ottawa, en 1994, d'un groupe d'entreprises de haute technologie, sous les auspices du groupe Atlas, qui ont assisté à nos débats de la tribune. Plus de 200 de ces entreprises sont le produit de nos établissements d'enseignement; on y trouve des noms comme Research In Motion, Open Text, Virtek, MKS, GFI, Dalsa, Automatic Tooling System, Skyjack, Descartes et Mitron.

Je me souviens avoir visité en 1994, avec le ministre de l'Industrie, une petite entreprise appelée Research In Motion. Elle comptait moins de 50 employés. Par le biais des subventions du PTC, nous avons investi quelque 40 millions de dollars dans cette entreprise. C'est elle qui produit le courriel de poche BlackBerry, de renommée mondiale, qu'utilisent bon nombre de députés.

Tous les membres du Congrès américain sont maintenant équipés d'un BlackBerry parce que c'est le seul appareil de communication qui ait fonctionné de façon constante pendant les événements du 11 septembre. Aujourd'hui, cette entreprise dans laquelle nous avons investi par l'entremise de nos établissements d'éducation et de nos programmes, compte plus de 1 500 employés.

J'ai parlé de RIM parce que c'est le succès le plus éclatant et le plus connu, mais aussi parce que c'est la preuve spectaculaire que nous pouvons faire échec à la fuite des cerveaux en offrant des perspectives d'avenir à nos jeunes et ce, en investissant.

Fait intéressant, plus nous investissons dans l'éducation et dans les établissements de haute technologie, plus nous assurons collectivement l'avenir économique de notre pays. Il n'y a pas de meilleur exemple que le Réseau triangulaire du Canada.

Avant de conclure mes remarques sur le budget, j'aimerais mentionner une chose de plus au sujet de l'immigration. Nous investissons un milliard de dollars dans les enquêtes de sécurité afin de nous assurer que les gens qui viennent dans notre pays ne sont pas

en contravention de nos lois. Cela est prévu dans la nouvelle réglementation. Je sais que, dans notre groupe parlementaire et dans les autres, j'ai des collègues qui tiennent absolument à ce que ces règlements permettent aux travailleurs professionnels, aux cols bleus, de venir s'établir dans notre pays.

• (1345)

Le président suppléant (M. Réginald Bélair): Avant de passer aux questions et observations, je rappelle aux députés qu'il ne faut pas utiliser d'accessoires à la Chambre.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je m'intéresse à deux affirmations que mon collègue d'en face a faites. La première a trait au montant d'argent investi dans l'immigration. Ce n'est pas seulement l'argent qui fait problème en matière d'immigration aujourd'hui. Le gouvernement doit jeter un coup d'oeil sur le processus selon lequel sont traités les gens dont on a ordonné l'expulsion.

J'en ai déjà parlé tout à l'heure. Il s'agit là d'une faille majeure dans notre système. Ce ne sont pas les gens qui entrent chez nous qui font l'objet d'une vérification, ce sont les individus que nous ne voulons pas accepter dans notre pays que nous semblons retenir. Ce serait faire meilleur usage de notre temps.

Je veux poser au député une question concernant ce qu'il a dit à propos du juste équilibre dans les dépenses consacrées aux familles et aux enfants. Je constate que l'un des gros problèmes aujourd'hui au Canada a trait aux drogues dures comme la cocaïne et l'héroïne. Le budget ne prévoit aucun crédit à cet égard. Il a été extrêmement difficile d'obtenir un engagement du gouvernement sur quoi que ce soit qui se rapporte aux problèmes de toxicomanie au Canada, en faveur notamment de la désintoxication, de la sensibilisation et ainsi de suite.

Quelle est la position du député à l'égard du problème de la drogue, et quelle est sa position concernant la raison pour laquelle le gouvernement n'a consacré aucun crédit à ce problème?

M. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, je dirai au député d'en face qu'il y a toujours eu un risque avec les expulsions. Il arrive trop souvent que nous expulsions ceux qui sont le plus susceptibles d'observer la loi. Cela est toujours matière à débat. Certes, compte tenu de la nouvelle fonction d'application des lois et de la nouvelle portion liée à la sécurité dans le budget, je ne doute pas que le député constatera que nous serons plus efficaces dans les expulsions, notamment en ce qui concerne les personnes les plus indésirables.

Quant aux stupéfiants, je dirai au député que le gouvernement, et je le sais parce que j'ai joué un rôle à cet égard, a mis sur pied dans tout le pays des conseils de prévention du crime et de sécurité communautaires afin de contribuer à la prévention du crime. L'an dernier, nous avons ajouté les stupéfiants aux responsabilités de ces conseils. Le problème des stupéfiants touche tant à la criminalité qu'à la question de l'accoutumance, qui devient un problème de santé. C'est un fléau contre lequel le gouvernement lutte, par l'entremise des provinces, qui sont responsables de la santé.

• (1350)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de notre collègue libéral.

Le budget

Il nous a parlé de son comté et je dis bravo. Mais durant tout son discours, j'ai constaté que nous, du Québec, étions vraiment une société distincte. Pour nous, la santé et tout ce qui touche les écoles, c'est de juridiction provinciale. Pour lui, il semble que ce soit vraiment de juridiction fédérale. Je constate donc qu'on est vraiment dans deux pays différents.

J'aurais aimé l'entendre parler de l'assurance-emploi. J'aurais aimé l'entendre au sujet de la pauvreté au Canada et des enfants qui sont de plus en plus pauvres au Canada. Qu'a fait son gouvernement? Qu'aurait dû faire son gouvernement pour remédier à cette situation?

On le sait, son gouvernement a volé 40 milliards dans la caisse d'assurance-emploi. Qu'a-t-il fait avec cet argent qui appartient aux travailleurs? J'aurais aimé le savoir. Sa collègue, la députée de Guelph—Wellington, n'a pas pu répondre à la question de mon collègue de Chambly. J'aimerais savoir ce qu'a fait son gouvernement.

[Traduction]

M. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, je ne sais pas si j'aurai le temps de répondre à tous les points soulevés par le député du Bloc. Dans le domaine de l'éducation postsecondaire, nous avons un très important rôle à jouer dans le régime des prêts aux étudiants du Canada ainsi que dans la R et D et l'innovation.

Nous avons annoncé récemment dans ma région une contribution de presque 14 millions dollars dans le cadre du programme d'infrastructure pour que la recherche dans les technologies de pointe devienne une composante de l'Université de Waterloo. Cela permettrait de créer un nombre incalculable d'emplois tant au niveau local qu'à l'échelle du pays.

Je n'ai pas le temps de parler de toute la question de la pauvreté, mais je connais bien ce problème parce que j'en ai déjà souffert. Je suis arrivé au Canada en 1957 comme réfugié. Tout l'argent que nous investissons dans les jeunes du pays et dans les établissements postsecondaires contribue beaucoup à lutter contre la pauvreté. Ce n'est pas une panacée, certes, mais cela fait partie de la solution.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Brandon—Souris. Le député d'en face parle d'investir dans les services de santé, l'éducation ou l'entreprise. Je lui rappelle que cela suppose qu'on lève des impôts. Il faut trouver l'argent quelque part, et il n'y a jamais que les contribuables canadiens. Je l'exhorte à modérer ses idées d'investissement. Tout cela est bien beau, mais il faut lever des impôts à outrance pour obtenir l'argent nécessaire.

C'est un plaisir de parler du budget, fort longtemps après son dépôt. Il a été présenté l'automne dernier, et nous avons eu deux mois pour en constater les résultats. Nous avons pu voir s'il avait l'effet souhaité et jauger les réactions des Canadiens. Ce que le budget n'a pas fait, on peut le dire maintenant, c'est calmer les marchés et soutenir le dollar canadien.

Depuis le dépôt du budget, notre devise a établi des records à la baisse. Certains, dont le premier ministre, semblent satisfaits de la baisse du dollar, mais ils ne doivent pas oublier qu'il y aura un prix à payer. Les Canadiens doivent payer plus cher les produits importés, les machines, les vacances à l'étranger, etc. La faiblesse du dollar coûte cher à tout le monde. À long terme, ce n'est pas bon pour l'économie canadienne.

Fait intéressant, le dollar a établi un record à la baisse depuis le dépôt du budget, mais le gouvernement a aussi présidé à la dégringolade de notre devise. Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, le dollar valait 76¢. Depuis, il a perdu 20 p. 100 de sa valeur

par rapport au dollar américain. Et s'il n'y avait que le dollar américain. Notre devise a aussi fléchi face à la livre, au dollar australien et au peso. Sur toute la ligne, nous avons payé le prix.

Il est intéressant de voir comment le ministre des Finances s'attribue toujours le mérite lorsque la situation paraît bonne, mais les libéraux s'enfuient comme des rats d'un navire lorsqu'il s'agit d'accepter le blâme pour la faiblesse du record du dollar canadien qui découle directement des politiques économiques du gouvernement. Cela fait huit ans et demi qu'il dirige notre économie et notre dollar n'a jamais été aussi faible et ne montre aucun signe réel de récupération possible.

Le budget n'a rien fait pour remédier à la gabegie de fonds publics. Il n'a absolument pas répondu aux préoccupations de la nouvelle vérificatrice générale et de l'ancien vérificateur général. Ils ont tous deux dit qu'il n'y a aucun système de contrôle. Le gouvernement ne cesse de dépasser les montants prévus dans les budgets dans chaque ministère. Il ne semble pas avoir de plan quant à la façon de mettre un terme à ce que tout le monde reconnaît être un usage abusif généralisé des deniers publics. C'est une des grandes lacunes du budget et elle ne cesse de se manifester.

Hier, j'ai signalé à la Chambre, comme d'autres de mes collègues, la mauvaise gestion des fonds par le ministère de M. Gagliano, l'ancien ministre qui est maintenant passé à un autre paradis financé par le contribuable. Les députés vont remarquer qu'avant que le scandale n'ébranle le gouvernement pour sa mauvaise gestion des deniers publics, l'intéressé a quitté la ville. Le scandale continue. Des fonds ont été dépensés à de mauvaises fins. Des dollars ont été gaspillés et le contribuable doit toujours payer la note. On ne s'est pas penché sur la question et le problème ne disparaîtra pas parce que le gouvernement a envoyé l'ancien ministre à l'étranger.

Le problème demeure car il s'agit d'un problème systémique pour le gouvernement. Il ne semble pas comprendre que les dollars qu'il a devraient être détenus en fiducie. Il devrait utiliser cet argent de façon judicieuse comme tous les vérificateurs généraux l'exigent. Comme nous ne cessons de le voir, dans le ministère de M. Gagliano et dans les autres ministères, le gouvernement ne comprend pas cela. Il ne peut y parvenir.

Nous avons appris aujourd'hui que le gouvernement a peut-être perdu la trace de 3,3 milliards de dollars qui ont été envoyés aux provinces. Il ne sait pas au juste ce qu'il est advenu de cet argent, mais il nous dit de ne pas nous inquiéter, qu'il s'agissait d'un transfert entre gouvernements et qu'il n'y a pas de quoi en faire toute une histoire. L'argent tombe des arbres. Personne n'a à payer la note car il s'agit d'une manne venue du ciel. Le gouvernement ignore où sont passés 3,3 milliards de dollars. Il fera de son mieux pour retrouver cet argent, mais personne n'est prêt à porter le blâme.

● (1355)

Le président: J'hésite toujours à interrompre le député de Fraser Valley, mais malheureusement, le Règlement m'y force. Cependant, il aura cinq bonnes minutes à sa disposition plus tard aujourd'hui, après la période des questions orales, pour conclure ses observations.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, le budget fédéral prévoit 6 millions de dollars d'argent nouveau pour la société Shad International, un organisme de développement jeunesse basé à Waterloo.

Shad International est l'un des principaux programmes canadiens pour les jeunes dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'entrepreneuriat. Il recense les jeunes les plus talentueux dans le domaine technologique au pays et les jumelle avec un des quelque 200 principaux organismes canadiens pour un stage de travail de cinq semaines qui donne aux participants une expérience précieuse dans les grandes universités du pays.

Ces fonds supplémentaires offriront de nouvelles occasions aux jeunes Canadiens qui seront les leaders de demain. Le programme aide les participants à réaliser leur potentiel tout en favorisant le réseautage des entreprises canadiennes oeuvrant dans le domaine de la technologie de l'information, de l'ingénierie et des sciences.

Shad Valley a déjà accueilli 6 865 étudiants dont 12 sont devenus boursiers de la fondation Cecil Rhodes. La société a établi des partenariats avec environ 160 entreprises. En 1997, Shad s'est vu décerner le Prix mondial d'excellence de la Nova Corporation et en 1996, elle a remporté le Prix Michael Smith pour la promotion des sciences. J'aimerais féliciter Shad International de ses réalisations.

* * *

• (1400)

LE CURLING

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je félicite aujourd'hui les quatre jeunes manitobains qui ont remporté le championnat junior canadien de curling pour hommes dimanche dernier.

Dave et Kevin Hamblin de Morris, Ross Derksen de Winkler et Ross McCannell de Dauphin ont battu l'équipe du Québec avec un pointage final de cinq à quatre. C'est l'entraîneur Lorne Hamblin, le troisième membre de l'équipe appartenant à la famille Hamblin, qui a mené ces jeunes à la victoire. Il me semble important de préciser que les trois Hamblin viennent de la magnifique circonscription de Provencher au Manitoba.

L'équipe représentera le Canada au championnat mondial junior de curling à Kelowna à la fin de mars.

Le Manitoba est très fier de ces jeunes hommes dévoués qui ont consacré bon nombre d'heures glaciales à l'entraînement et à la préparation dans leur poursuite de l'excellence. Je souhaite la meilleure des chances à cette équipe en vue du championnat mondial. Le Canada est derrière eux.

* * *

FRANK SHUSTER

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec regret que nous avons appris le décès, le dimanche 13 janvier, à l'âge de 85 ans, du pionnier canadien de la comédie, Frank Shuster.

La brillante carrière de Frank Shuster dans le monde de la comédie a duré six décennies. Il a débuté à l'école secondaire à Toronto où il a rencontré son partenaire John Wayne il s'est produit devant les

Article 31 du Règlement

troupes pendant la Seconde Guerre mondiale, puis à la radio et à la télévision

À part les très jeunes, qui ne se souvient pas avoir regardé une émission spéciale de Wayne and Shuster, avoir ri de plaisir en les voyant jouer de courts extraits de Shakespeare, prodiguer des conseils d'ordre domestique, se livrer à de burlesques imitations littéraires, ou annonçant la fin du monde pour minuit, une demi-heure plus tard à Terre-Neuve?

Souvent savants, toujours loufoques, Frank Shuster et John Wayne ont préparé la voie à une forme d'humour exclusivement canadienne et aux sketches comiques à la radio et à la télévision. Ils célébraient leur identité canadienne, ils ont été salués unanimement par le public et les critiques et ont reçu de nombreux prix au Canada, aux États-Unis et à l'étranger.

Au nom du gouvernement canadien, je remercie Frank Shuster d'avoir contribué à faire connaître le génie comique canadien dans le monde entier. J'offre mes sincères condoléances à ses proches.

* * *

[Français]

LA MALADIE D'ALZHEIMER

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer la Chambre et tous les Canadiens et Canadiennes que janvier a été déclaré le Mois de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer.

La maladie d'Alzheimer est une maladie dégénérative qui détruit des cellules vitales du cerveau. Elle est une des principales causes de mortalité chez les personnes âgées et elle affecte plus de 300 000 Canadiens et Canadiennes. Même si la maladie touche en majorité les aînés, des groupes de personnes plus jeunes sont de plus en plus inquiets. Malgré les recherches en cours, aucun remède n'a été découvert pour guérir cette maladie.

La Société Alzheimer du Canada travaille à la sensibilisation à cette maladie. Elle améliore la qualité de vie de toutes les personnes affectées en leur offrant du soutien, en leur fournissant des renseignements sur cette maladie et en finançant la recherche.

Joignez-vous à moi pour souhaiter à la Société Alzheimer du Canada et à ses bénévoles dévoués un mois rempli de succès.

* * *

[Traduction]

BALDUR STEFANSSON

L'hon. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, le 3 janvier, le Manitoba a perdu un génie de l'agriculture. Baldur Stefansson, le père du canola, s'est éteint à l'âge de 84 ans.

M. Stefansson, qui était phytogénéticien, a mis au point l'huile de canola, l'une des huiles comestibles les plus nutritives qui soient utilisées aujourd'hui dans le monde, à partir de colza, une huile industrielle. Avant l'invention du canola, seuls quelques centaines de milliers d'acres de colza étaient cultivés au Canada chaque année. Aujourd'hui, grâce au génie de Stefansson, entre 10 et 12 millions d'acres de canola sont cultivés chaque année dans l'Ouest du Canada.

Grâce à l'invention de Stefansson, des centaines d'emplois ont été créés dans les usines de transformation des Prairies. En outre, sa trouvaille est devenue la culture dominante à la Bourse des marchandises de Winnipeg. En fait, le canola y représente 85 p. 100 des transactions.

Article 31 du Règlement

M. Stefansson n'a jamais tiré avantage de sa découverte, qui a grandement stimulé l'économie de l'Ouest canadien, à raison de 2 milliards de dollars par an, mais il a toutefois reçu de nombreuses décorations y compris l'Ordre du Canada, l'Ordre du Manitoba et l'Ordre du Faucon.

* * *

• (1405)

LA JUSTICE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le mardi 22 janvier, Karl Toft, pédophile reconnu, a été transféré d'un établissement psychiatrique de Saskatoon à un établissement à sécurité minimale d'Edmonton. Déjà cette année, des détenus ont réussi à s'évader de l'établissement d'Edmonton. Ce dernier se trouve à seulement quelques pâtés d'un quartier résidentiel, mais les familles qui y vivent n'ont pas été avisées du transfert de M. Toft.

L'individu a été condamné pour de nombreuses agressions contre de jeunes garçons. Pourquoi le gouvernement actuel continue-t-il de faire passer les droits des criminels avant les droits et la sécurité des Canadiens?

Les crimes horribles de M. Toft exigent qu'il soit placé dans un établissement à sécurité maximale, d'où il risque moins de s'évader. Les Canadiens confient leur sécurité aux fonctionnaires, aux ministères et aux procédures. Or, leur sécurité n'a pas pesé lourd dans ce cas.

Le solliciteur général prendra-t-il immédiatement des mesures pour redresser la situation, mettre la sécurité de nos enfants au premier plan et placer Karl Toft dans un établissement à sécurité maximale?

* * *

LE CURLING

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, l'équipe de curling de Suzanne Gaudet, du club Silver Fox de Summerside, Î.-P.-É., continue de susciter l'admiration. L'an dernier, cette équipe a remporté le championnat canadien de curling pour jeunes filles, puis le championnat mondial à Salt Lake, Utah.

La semaine dernière, les championnats canadiens junior ont eu lieu devant des foules records au stade Cahill et au club de curling Silver Fox de Summerside. La ville hôte et ses nombreux bénévoles méritent des félicitations puisqu'ils ont réussi à rassembler un nombre sans précédent de partisans pour cet événement. L'équipe de Suzanne Gaudet a également haussé la barre des résultats du curling pour jeunes filles, remportant de nouveau le championnat canadien et devenant seulement la deuxième équipe dans l'histoire du championnat canadien à remporter des victoires successives. Je prédis que l'équipe remportera de nouveau le championnat mondial.

Je félicite Suzanne Gaudet, Robyn MacPhee, Kelly Higgins, Carol Webb et l'entraîneur Paul Power, et je leur souhaite bonne chance au championnat mondial qui aura lieu à Kelowna, C.-B., en mars. Je félicite la ville de Summerside qui a bien fait son travail.

* * *

[Français]

LE GALA SPORTS-QUÉBEC

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois est heureux de féliciter les athlètes québécois qui

se sont illustrés, le 24 janvier dernier, lors de la remise des prix Maurice au Gala Sports-Québec, auquel j'ai eu l'honneur d'assister.

Nous tenons à féliciter la skieuse Mélanie Turgeon et le surfeur des neiges, Jasey-Jay Anderson, qui ont remporté les Maurice d'athlètes féminine et masculine de l'année, ainsi que les patineurs Jamie Salé et David Pelletier, en tant que partenaires par excellence.

Le titre de l'équipe de l'année a été décerné aux Gouverneurs de Sainte-Foy, champions du tournoi de hockey de la Coupe Air Canada. Je suis particulièrement fière de la hockeyeuse Kim St-Pierre, de Châteauguay, qui a remporté le prix de l'athlète de l'année en sport collectif.

Également, j'aimerais souligner les exploits de la plongeuse Emmanuelle B. Dupuis et du hockeyeur Pierre-Marc Bouchard, tous deux choisis découvertes de l'année. Nos athlètes du Québec ne cessent de se démarquer et nous démontrent avec brio qu'ils constituent une force significative sur la scène sportive.

Bonne chance et bravo à toutes et à tous.

* * *

[Traduction]

LE CURLING

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, moi aussi j'en profite pour féliciter les quatre talentueux joueurs de curling junior du Manitoba qui ont été couronnés champions nationaux. Ross McCannell, Kevin Hamblin, Ross Derksen et leur capitaine, Dave Hamblin, du Pembina Curling Club, à Winnipeg, ont remporté le championnat canadien de curling junior, dimanche dernier, à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

L'équipe, dont l'entraîneur, Lorne Hamblin, est le père de la moitié des membres, a mené à 9 contre 3 pendant le tournoi à la ronde, se classant ainsi au deuxième rang. Lors des demi-finales, elle a vaincu une excellente équipe du nord de l'Ontario pour finalement s'opposer à l'équipe québécoise, gagnante du tournoi à la ronde. Des vols durant trois bouts consécutifs contre cet adversaire redoutable ont aidé le Manitoba à remporter la victoire par 5 à 4, et le titre de champion national. Le championnat mondial de curling junior aura lieu à Kelowna, en Colombie-Britannique, où les Manitobains rivaliseront avec les meilleurs joueurs au monde.

Je leur souhaite bonne chance. Surtout, j'espère qu'ils pratiquent leur sport avec amour et qu'ils rapporteront au Manitoba le titre de champion mondial de curling junior.

* * *

HABITAT FOR HUMANITY

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans ma circonscription, celle de Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Habitat for Humanity est en train de construire un duplex pour deux familles. Des bénévoles travaillent sans relâche et les familles y emménageront sous peu. J'ai hâte de participer aux travaux en peignant une pièce du duplex.

Grâce aux talents et aux compétences de bénévoles, Habitat for Humanity construit des logements pour des gens qui ne peuvent pas acheter une maison. Les propriétaires éventuels s'engagent à consacrer 500 heures de leur temps aux travaux. Cette participation les rend fiers de devenir propriétaires.

Ce qui distingue autant l'organisme Habitat for Humanity, c'est qu'il compte sur la créativité et la générosité de Canadiens, plutôt que sur des subventions gouvernementales. Ce programme procure également la dignité, car il offre un coup de main au lieu d'une aumône.

* * *

• (1410)

LA SANTÉ

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, après six mois de consultations auprès de mes électeurs, dont deux rencontres publiques et un sondage, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que j'ai récemment soumis un rapport communautaire sur les soins de santé à la commission Romanow.

Ce rapport contient 13 recommandations visant à améliorer le système de santé au Canada. On peut le consulter sur mon site Web, à l'adresse suivante: www.davidpratt.ca.

Sans la participation active de la communauté, ce rapport n'aurait pas pu voir le jour. Je remercie tous ceux qui ont participé à ce rapport pour leur contribution et leurs idées. Notre rapport recommande entre autres de mettre davantage l'accent sur les soins à domicile, de redéfinir les rôles traditionnels du personnel médical, de renforcer la formation, d'accroître le financement nécessaire pour l'équipement et les installations, et d'exiger davantage de comptes.

Le message qui ressort de tout ceci est clair: les gens de ma communauté veulent une réforme du système des soins de santé, non pas son démantèlement.

* * *

[Français]

MICHAEL BELLIVEAU

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, hier, nous avons appris, par l'entremise des médias, le décès subit de Michael Belliveau, secrétaire exécutif de l'Union des pêcheurs des Maritimes.

M. Belliveau travaillait au sein de l'UPM depuis 1986. Au cours de son passage au sein de l'industrie de la pêche, il s'est mérité une respectueuse réputation de «dur à cuire».

Son acharnement dans certains dossiers a été fructueux pour les pêcheurs qu'il représentait. Son dévouement lui a valu le respect de ses pairs, de son entourage et des pêcheurs.

Le Canada Atlantique et l'industrie de la pêche perdent un défenseur et un grand bâtisseur. Son travail, dont les pêcheurs et les communautés côtières ont bénéficié, est un héritage sans pareil.

Au nom du NPD, je profite de cette occasion pour transmettre mes sincères condoléances à ses proches, à ses amis, ainsi qu'aux membres de l'UPM.

* * *

LE MOYEN-ORIENT

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, la situation au Moyen-Orient dégénère: le ton se durcit et plusieurs craignent l'irréparable. Alors qu'un Israélien âgé est mort dans un attentat perpétré, au risque de sa vie, par une jeune étudiante palestinienne, la déclaration récente du président du Parlement israélien est un véritable baume.

Lucide, Avraham Burg a mis en garde ses concitoyens: «Un peuple d'occupants, même s'il a été amené à occuper des territoires

Article 31 du Règlement

contre sa volonté, finit par être changé et défiguré par l'occupation. [...] L'occupation corrompt.»

Au risque d'être destitué, il a accepté d'aller à Ramallah rencontrer le Parlement palestinien. «J'irai partout où c'est possible pour parler de paix», dit-il.

Pour lui, seule la création d'un État palestinien, assortie d'un Plan Marshall pour le Moyen-Orient, combattra le désespoir et amènera la paix.

La semaine dernière, s'adressant à la communauté internationale, il disait: «Si le monde ignore le Moyen-Orient en flammes, il finira par connaître les mêmes problèmes à Paris, Londres, New York et Washington.»

Écoutons-le. Il parle de paix.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de la Croix de Victoria, la décoration militaire la plus haute et la plus prestigieuse qui soit pour bravoure devant l'ennemi. Je demande à la Chambre de rendre hommage un moment avec moi aux vaillants Canadiens qui se sont vus décerner cette décoration.

La Croix de Victoria a été instituée en 1856. Elle est décernée par sanction royale aux citoyens britanniques et aux citoyens du Commonwealth. Plus de 90 Canadiens ont eu droit à cet honneur.

Alors que nos troupes prennent part aux opérations en Afghanistan, je demande à la Chambre de rendre hommage à la bravoure de tous nos merveilleux soldats.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD): Monsieur le Président, la semaine dernière, lors de leur réunion à Vancouver, les premiers ministres provinciaux ont réitéré la nécessité de créer un mécanisme de résolution des conflits dans le domaine de la santé.

En réaction à cette décision, la nouvelle ministre fédérale de la Santé a abondé dans le même sens, en s'engageant, elle aussi, à la création d'un tel mécanisme.

Permettez-moi de féliciter la ministre pour cette nouvelle ouverture d'esprit face au principe de collaboration intergouvernementale. Les provinces attendent depuis fort longtemps un tel geste de la part du fédéral.

Permettez-moi aussi de lui rappeler que la date cible pour l'examen de l'Entente-cadre sur l'union sociale est le 4 février prochain. Voilà le contexte idéal pour aborder cette question si importante.

Questions orales

Les propos de la ministre sont bienvenus, surtout lorsqu'on les compare à l'intransigeance de son prédécesseur. Il est à souhaiter qu'elle réussira, elle, à convaincre ses collègues du Cabinet. C'est à suivre.

* * *

• (1415)

[Traduction]

CANADIAN AVALANCHE ASSOCIATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens profitent de l'hiver pour pratiquer toutes sortes de sports extérieurs, que ce soit le ski, la planche à neige ou la raquette. Bien que nous aimions nos montagnes et ce qu'elles nous offrent nous devons tenir compte de la météo et des conditions d'enneigement qui peuvent provoquer des avalanches.

Je suis heureux de voir que la Canadian Avalanche Association, une organisation sans but lucratif, se voue à sensibiliser le public au sujet des avalanches ainsi que des mesures de sécurité et de prévention à prendre. Le CAA fournit certains services, notamment un site Web affichant les prévisions d'avalanches tant pour l'industrie que pour les loisirs.

Appuyant les grands efforts du CAA, M. Justin Trudeau fait le tour des stations de ski ce mois-ci afin d'inviter les gens à se montrer prudents et à se munir de matériel tel que des émetteurs-récepteurs, des sondes à neige et des pelles lorsqu'ils font du ski de randonnée dans l'arrière-pays. Ces simples précautions peuvent sauver des vies et rehausser le plaisir que nous prenons au merveilleux hiver canadien.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens ont appris aujourd'hui que le gouvernement avait payé 3,3 milliards de dollars en trop à cause d'une mauvaise comptabilité à Revenu Canada. Le premier ministre dit que ce n'est pas un problème, que ce genre d'erreurs comptables est chose courante.

Si un gâchis de 1 milliard de dollars à DRHC n'est pas un problème, pas plus qu'un gâchis de 3 milliards de dollars à l'ADRC, je ne voudrais pas voir un vrai problème.

Le premier ministre peut-il expliquer comment son gouvernement peut être assez incompetent pour perdre 3 milliards de dollars de l'argent des contribuables?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le problème a été signalé aux médias par la ministre du Revenu national et le ministre des Finances. Ce n'est qu'hier que nous en avons été informés officiellement, et nous avons communiqué l'information aux provinces.

J'ai dit qu'il y avait des rajustements à faire chaque année. Dans ce cas, par exemple, l'erreur n'a pas été décelée non plus par la vérificatrice générale. C'est une erreur qui s'est produite il y a longtemps et qui a des conséquences majeures.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le gouvernement fédéral veut récupérer cet argent, il devra le prendre ailleurs. Les provinces sont déjà aux prises avec une crise des soins de santé à cause des réductions du

financement de la santé par le gouvernement fédéral. Certaines provinces, particulièrement l'Ontario et le Manitoba, devront subir encore d'autres compressions à cause de l'incompétence des libéraux.

Le gouvernement va-t-il aller récupérer cet argent en réduisant les transferts au titre des soins de santé ou bien fera-t-il éponger cette erreur de 3 milliards de dollars par les contribuables canadiens?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il est important que les Canadiens sachent qu'une erreur a été décelée et que des mesures ont été prises pour la corriger. Cela n'a aucune incidence sur les contribuables, ni sur les fiducies de fonds communs de placement, ni sur les investisseurs dans les fiducies de fonds de communs de placement.

Toutefois, il est trop tôt pour spéculer à cet égard parce que nous n'avons pas encore tous les renseignements pertinents remontant à 1972. Nous nous affairons à réunir ces renseignements et à les communiquer aux provinces et à la vérificatrice générale. Nous prendrons les mesures nécessaires parce que nous sommes soucieux d'être justes envers tous les contribuables canadiens et envers les provinces également.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, obtenir une réponse directe de la ministre est presque aussi difficile que devenir membre du Parti libéral en Ontario. L'ancien ministre du Développement des ressources humaines a gaspillé 1 milliard de dollars et a été promu au poste de ministre du Commerce international. L'ancien ministre du Revenu a gaspillé 3 milliards de dollars et a été promu au poste de ministre de la Justice.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment récompensera-t-il le ministre qui gaspillera 5 milliards de dollars? En le nommant gouverneur général peut-être?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à signaler que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons un déficit de 42 milliards de dollars. C'est maintenant la cinquième année d'affilée que nous avons un excédent budgétaire au Canada. C'est un exploit pour lequel même les députés de son parti me félicitent lorsqu'ils me parlent en privé.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré hier que la capture de prisonniers en Afghanistan était une situation hypothétique. Nous avons pourtant appris que cela s'est produit la semaine dernière. Le gouvernement a dit que le Canada respecterait le droit international et la Convention de Genève.

L'Alliance canadienne s'opposera toujours à la torture et aux mauvais traitements, mais nous ne croyons pas que les terroristes et les militaires légitimes aient exactement les mêmes droits.

Le premier ministre peut-il affirmer aux Canadiens que nos militaires ont respecté le droit international en remettant aux forces américaines les combattants qu'ils ont capturés?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Oui, monsieur le Président.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de donner une réponse claire pour une fois. Cette réponse me secoue. Je serai pourtant surpris si la réponse à la question suivante s'avère aussi brève.

Questions orales

Comment les Canadiens peuvent-ils croire que le premier ministre ne savait pas que nos militaires avaient remis aux Américains des combattants du réseau al Qaeda lorsque la photo de ces personnes fait la une du *Globe and Mail*? Si le premier ministre n'était pas au courant, c'est qu'il est incompétent. Et s'il le savait, il a délibérément menti aux Canadiens. Qu'en est-il?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Je l'ai appris ce matin, monsieur le Président.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dimanche dernier, le premier ministre déclarait, et je le cite: «Lorsque nous aurons des prisonniers, des Canadiens, nous allons prendre les mesures pour nous assurer que ça respecte les lois canadiennes et les lois internationales. Mais on n'en a pas, de prisonniers; on vous le dira quand on en aura.»

Or, au moment où le premier ministre déclarait cela dimanche, cela faisait quelques jours qu'il y avait eu des prisonniers afghans capturés par les Canadiens et remis aux Américains.

De deux choses l'une: ou le premier ministre a induit la population en erreur ou bien il ne le savait pas. Les deux hypothèses sont inquiétantes et inacceptables. Laquelle des deux est la vraie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit tantôt à la presse que je l'ai appris ce matin.

Le ministre de la Défense a décidé de m'informer ce matin, parce qu'il n'était pas en mesure de confirmer d'une façon absolue la réalité de cette information.

Lorsqu'il a été absolument sûr de l'information, il m'en a informé, ce matin, de même que les autres membres du Cabinet.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le député qui occupe le poste de ministre de la Défense, doit normalement être suffisamment compétent pour occuper ce poste.

Or, depuis quand savait-il qu'il y avait des prisonniers afghans capturés par les Canadiens et remis aux Américains? Depuis quand le savait-il? Et pourquoi n'a-t-il pas informé le premier ministre qui, dès dimanche, affirmait qu'il n'y en avait pas, et qu'il n'a pas pris la peine de le lui dire au caucus qu'il y avait hier matin, avant la période des questions orales?

Qu'est-ce qui se passe avec ce ministre? Le savait-il ou ne le savait-il pas?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été informé pour la première fois de cette possibilité vendredi. J'ai dû examiner la question plus à fond pour savoir si les Canadiens étaient effectivement impliqués. J'en ai informé le premier ministre et mes collègues du Cabinet ce matin.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre nous a dit qu'il y aurait une entente ou qu'il y avait une entente avec les autorités américaines respectant la loi canadienne, respectant les ententes internationales, dont les accords de Genève, avant que tout prisonnier soit remis aux Américains.

Est-ce que je peux savoir si l'entente était conclue avant que les prisonniers aient été remis aux Américains?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les informations que j'ai sont que lorsque nous avons

conclu une entente avec les Américains, ils allaient respecter toutes les lois internationales, y compris la Déclaration de Genève.

C'est la position que nous prenons; nous allons exiger que les Américains respectent les lois internationales, comme ils sont d'ailleurs obligés de le faire, comme le Canada est obligé de le faire. C'est dans ce contexte que nous avons remis les prisonniers, comme cela arrive dans bien d'autres circonstances.

À ce moment-ci, par exemple, dans le même pays, les prisonniers que les Anglais peuvent capturer à Kaboul, ils les remettent, eux, dans les circonstances de Kaboul, aux autorités de l'Afghanistan.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a dit: «Nous allons exiger.» C'est donc que ça n'a pas encore nécessairement été exigé et encore moins avant que les premiers prisonniers ne furent capturés.

Parlant d'entente avec les Britanniques et les Français, ils ont exigé, eux, que si jamais des ressortissants français ou britanniques étaient parmi les prisonniers capturés, ils s'assureraient que les lois de leur pays soient respectées et que les prisonniers leur soient remis.

Est-ce qu'il y a une telle chose dans les ententes conclues supposément par ce gouvernement? Et va-t-on les déposer? On aurait pu le faire, hier soir, lors du débat spécial. Va-t-on le faire maintenant?

● (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas question de prisonniers canadiens dans les circonstances.

Évidemment, s'il était question de prisonniers canadiens que nous allions prendre, nous ferions ce que les lois canadiennes exigent, c'est-à-dire que nous devons prendre—comme c'est arrivé aux États-Unis; la personne qui était avec les Talibans ou Al-Qaïda, qui était un Américain, n'a pas été envoyée à Cuba. Ils l'ont ramenée pour la juger devant les tribunaux américains.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a déclaré à la Chambre, hier, que le Canada n'entendait pas se décharger sur d'autres de ses obligations morales en ce qui a trait aux prisonniers en Afghanistan. Or, il m'appert que le ministre de la Défense savait depuis vendredi que c'est précisément ce que fait le Canada.

Le gouvernement ne pouvant plus soutenir que ces questions sont hypothétiques, le premier ministre va-t-il dire toute la vérité aux Canadiens et les informer du nombre de prisonniers qui ont été remis aux Américains? Quand ces personnes ont-elles été placées en détention? À quelles conditions ont-elles été remises aux Américains? Une entente a-t-elle été conclue avec les États-Unis au sujet du traitement des prisonniers à Kandahar et, dans l'affirmative, le premier ministre va-t-il...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que je puis dire au chef du Nouveau Parti démocratique, c'est que, conformément à l'entente que nous avons conclue avec le gouvernement américain, ces prisonniers seront traités selon les règles du droit international.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens sont contre le recours à des tribunaux secrets qui prononcent la peine de mort. Le gouvernement peut bien faire preuve de cécité morale, mais les Canadiens tiennent beaucoup aux valeurs que nous défendons chez nous et à l'étranger.

Questions orales

Le premier ministre va-t-il ordonner au ministre de la Défense de s'assurer que le traitement des prisonniers en Afghanistan n'aille pas à l'encontre des valeurs canadiennes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): En ce qui concerne le traitement des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens, le Canada applique ses valeurs concernant la peine de mort aux personnes qui vivent sur le territoire canadien. Suite à un jugement de la Cour suprême concernant l'extradition, nous devons nous assurer que nul ne soit renvoyé dans un pays qui pratique la peine capitale.

Dans le cas qui nous occupe, les intéressés ne sont pas protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, hier, un comité de l'autre Chambre a entendu des témoignages à l'effet que les États-Unis considèrent présentement une politique de défense et de sécurité continentale visant à étendre le contrôle de NORAD à la défense terrestre et maritime du Canada.

Le gouvernement fera-t-il une déclaration complète et détaillée sur ce qui fait présentement l'objet de discussions dans ce dossier avec les Américains?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours des consultations avec le gouvernement américain sur bien des sujets. Nous avons par exemple l'accord de NORAD, où il y a un commandement conjoint entre les Canadiens et les Américains, concernant la défense aérienne du Canada.

Il y a toujours des consultations concernant les frontières avec le Canada et aussi avec le Mexique concernant la sécurité de toute l'Amérique.

Si jamais il y a des ententes, évidemment, nous en informerons la Chambre, ce qui mènera nécessairement à un débat et peut-être à une législation canadienne. Mais à ce moment-ci, ce ne sont que des discussions. Il n'y a absolument aucune décision prise...

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre a la parole.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, il y a toujours des discussions avec les Américains, jamais avec le Parlement canadien.

[Traduction]

Je reviens à la réponse du ministre de la Défense nationale, qui dit n'avoir appris que vendredi que les troupes canadiennes auraient pu faire des prisonniers en Afghanistan sans avoir de règles d'engagement claires.

Pourquoi donc n'en a-t-il pas informé le premier ministre? Qui est responsable de cette bande de personnages de bandes dessinées?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai entendu le chef du cinquième parti dire à la presse que son premier ministre était informé à chaque heure de tout ce qui se passait.

J'ai confiance dans mes ministres. Cependant, je comprends que M. Mulroney ait voulu être tenu au courant de tout ce qui avait trait aux affaires étrangères, parce qu'il n'avait probablement pas confiance dans son ministre des Affaires étrangères, qui lui a maintenant succédé à la tête du parti.

● (1430)

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans un article de *La Presse*, on apprend qu'un porte-parole d'Immigration Canada nous confirme qu'on avait raison de douter de l'engagement de ce gouvernement à améliorer notre sécurité.

Le porte-parole a avoué que de faux touristes tunisiens sont arrivés à Dorval et ont ensuite «disparu dans la nature»! On a appris que des Tunisiens membres de Al-Qaïda opéraient à Montréal.

Comment le ministre peut-il justifier un tel laxisme à Dorval?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, j'ai lu, comme mon honorable collègue, l'article de *La Presse* de ce matin. Dès ce matin, j'ai demandé que le sous-ministre me fasse rapport et j'attends de l'information à ce sujet.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous voulons tous donner au ministre recue la chance de s'installer. Nous comprenons qu'il prenne le temps d'étudier la question, mais des fonctionnaires ont révélé que parce que les agents d'immigration du Canada sont fatigués et surchargés de travail, ils ont laissé entrer il y a deux ans au Canada 150 Tunisiens, munis seulement de visas de touristes et de 50 \$ à 100 \$. Aucun n'avait de réservations d'hôtel. Ces personnes sont depuis disparues dans la nature.

Comment le ministre peut-il rassurer les Canadiens à propos des problèmes de sécurité à l'un de nos principaux points d'entrée?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au porte-parole recue qu'avant d'affirmer quoi que ce soit, il faut regarder les faits. Nous n'avons pas tardé à agir. Après le 11 septembre, nous avons donné des outils supplémentaires à nos agents. Nous leur avons accordé d'autres ressources dans le dernier budget; nous faisons donc ce qu'il faut. Mais je ne vais pas émettre de commentaires en l'absence de faits.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, nous savons maintenant que des soldats canadiens ont remis des prisonniers afghans talibans aux autorités américaines sans assurance spécifique quant au respect de la Convention de Genève.

Est-ce que le premier ministre se rend compte que si les Forces canadiennes remettent ainsi sans assurance spécifique des prisonniers faits en Afghanistan, le Canada se trouve à faire indirectement ce qu'il dit ne pas vouloir faire, c'est-à-dire ne pas respecter la Convention de Genève?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout cela est fait en fonction du respect de la Convention de Genève, de toutes les lois internationales qui gouvernent les guerres et dans le respect des politiques internes du Canada.

Questions orales

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, aussi bien Human Rights Watch que Colin Powell conviennent que c'est profondément dangereux que les conventions ne s'appliquent pas dans cette nouvelle guerre au terrorisme et aux terroristes. Si elles ne s'appliquent à eux, elles ne s'appliquent pas non plus à nos propres Forces.

Le premier ministre a-t-il pensé aux Forces canadiennes en acceptant que la Convention de Genève ne s'applique pas?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je dois répéter encore une fois que la politique du gouvernement est très clairement établie et que nous exigeons de la part des États-Unis qu'ils respectent les lois internationales et la Convention de Genève.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Finances aime blâmer les autres pour la «dollarettte» de 62¢ libérale. Pourtant, il sait très bien que ses politiques à lui ont causé la dévaluation du dollar. Il sait que les marchés internationaux ont raison quand ils disent que nous sommes trop endettés et trop taxés et il sait qu'il doit améliorer notre productivité.

Il faut guérir la «dollarettte». Quand va-t-il baisser les impôts et payer notre dette?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député doit suivre les événements. Non seulement a-t-on présenté ici, à la Chambre, la plus importante baisse des impôts dans l'histoire du Canada, mais c'est seulement l'année passée qu'on a diminué la dette de 17 milliards de dollars.

D'ailleurs c'est pour cela que la devise canadienne est plus forte que la majorité des autres devises, par exemple la couronne de la Suède, la livre sterling et l'euro. On voit exactement comment le Canada et son économie sont perçus dans les marchés internationaux.

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Encore une fois, monsieur le Président, il ne dit pas la vérité. En fait, d'après la Banque du Canada, l'année dernière...

Des voix: Oh, oh!

● (1435)

Le Président: Le député de Calgary Sud-Est sait que tous les députés disent la vérité en tout temps à la Chambre. Je sais qu'il ne le conteste pas.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je sais qu'il le fait par inadvertance, mais, d'après la Banque du Canada, le dollar canadien a perdu 20 p. 100 de sa valeur par rapport à un panier de six grandes monnaies, notamment la livre sterling, le yen et la couronne suédoise. Nous sommes même en perte de vitesse par rapport au peso mexicain.

Le ministre des Finances a dit l'année dernière que le dollar reflétait la productivité nationale. Trois ans plus tôt, le vice-premier ministre avait déclaré que la productivité canadienne était nettement insuffisante.

Le ministre des Finances a-t-il retenu une stratégie qui nous permettra d'améliorer concrètement cette productivité, notamment en réduisant les impôts et la dette, ou bien se contentera-t-il de continuer à blâmer...

Le Président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai sous les yeux les chiffres qui ont été rendus publics. Comme il paraît évident que le service de recherche de l'Alliance ne sait pas où les trouver, je serai ravi de déposer à la Chambre ces données selon lesquelles, depuis le 1^{er} janvier de cette année, ou encore, si l'on veut, depuis cinq ans, le dollar canadien est plus fort que la livre sterling, l'euro, le dollar australien et la couronne suédoise, autant de devises qui font partie, en fait, des devises dont a parlé le député.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le Canada a remis des prisonniers aux Américains sans avoir au préalable déterminé leur statut, comme le prévoit la Convention de Genève. Qui a déterminé le statut et sur quelle base ce statut a-t-il été déterminé?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, cette affaire a été entièrement menée conformément aux règles internationales et à la loi canadienne. Nous avons transféré ces détenus aux États-Unis comme le prévoit le droit international. Ce sont les Américains qui doivent déterminer, par l'intermédiaire d'un tribunal compétent, le statut des détenus en question. Ce sont eux qui établissent les commissions militaires.

Tout cela doit se faire et se fera effectivement avec justice et humanité. C'est entendu depuis le départ.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Mais «right from the beginning», monsieur le Président, au moment où les prisonniers ont été arrêtés, à ce moment-là, M. Rumsfeld disait: «On ne respectera pas la Convention de Genève», et M. Powell disait qu'on devait la respecter. Samedi, on disait que c'est M. Bush qui prendrait la décision.

Voulez-vous me faire accroire que lorsqu'on a pris les prisonniers et qu'on les a remis aux Américains, les soldats canadiens le savaient, alors que M. Powell ne le savait pas, ni M. Rumsfeld, et M. Bush n'avait pas pris de décision? Est-ce que c'est cela qu'on doit avaler?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Cela n'est absolument pas exact, monsieur le Président. Les Américains ont bien précisé dès le départ qu'ils se conformeraient au droit international.

Il y a une différence entre des prisonniers de guerre et des combattants illégaux. Et il revient à un tribunal compétent d'en décider. Voilà ce que prévoit clairement la loi à laquelle le Canada se conforme et à laquelle les États-Unis se conformeront.

*Questions orales***LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT**

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de tout a dit hier que les sociétés d'État s'en remettaient à leurs évaluateurs pour établir la valeur de la propriété. Elles ont ensuite fait une évaluation libérale et ont vendu pour 4 millions de dollars seulement une propriété qui en valait 12 millions.

Il n'est pas difficile de vendre un terrain pour le tiers de sa valeur. C'est comme vendre des maisons de 100 000 \$ à 33 000 \$. Pourquoi le cabinet du ministre ne fait-il pas enquête sur cette forme libérale de vente au rabais innovatrice?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, si le député est intéressé, j'ai un pont qu'il voudrait peut-être acheter. Franchement, à propos de la propriété dont il parle, l'offre de vente a été publiée dans de nombreux journaux. On a reçu six offres d'achat. La meilleure, à 3,3 millions de dollars, a été acceptée après avoir été portée par négociation à 4 millions de dollars. Les montants étaient compatibles avec les évaluations qu'on avait obtenues.

Comme je l'ai dit hier, on dirait que le député aurait voulu que nous vendions la propriété à un prix supérieur à la meilleure offre.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre de tout a dit qu'il avait examiné les faits dans le dossier de la Société immobilière du Canada et que les règles libérales avaient été respectées.

La Société immobilière du Canada a envoyé au ministre des réponses aux questions auxquelles j'avais exigé une réponse en vertu du Règlement de la Chambre. La règle exige qu'on fournisse une réponse en moins de 45 jours.

Pourquoi le ministre a-t-il violé cette règle de la Chambre des communes, et quelles autres règles de la Chambre viole-t-on afin de cacher ce fait à la Chambre?

•(1440)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, on a peut-être essayé de me joindre à Kaboul pour que je fournisse des réponses, mais en vain. Si les documents étaient prêts, je les aurais reçus dès que possible après le remaniement du Cabinet.

Le député peut sûrement espérer recevoir la réponse dans un délai convenable, mais je puis assurer à la Chambre que je n'ai aucunement l'intention de cacher au député quelque renseignement pertinent que ce soit.

* * *

L'AFGHANISTAN

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, avant les attaques terroristes du 11 septembre, le peuple de l'Afghanistan faisait déjà face à une crise humanitaire grave, conséquence de deux décennies de conflit, de violations des droits de l'homme, de pauvreté et de sécheresse.

La ministre de la Coopération internationale pourrait-elle dire à la Chambre comment son ministère et le gouvernement du Canada contribueront à la reconstruction de l'Afghanistan?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été ravie de représenter le Canada à la conférence de Tokyo sur la reconstruction de l'Afghanistan. À cette occasion, je me suis engagée, au nom du

gouvernement du Canada, à souscrire 100 millions de dollars pour appuyer l'effort international de reconstruction de l'Afghanistan. Je précise que ce nouvel engagement s'ajoute aux 16,5 millions de dollars qui ont déjà été versés à ce pays en aide humanitaire, depuis le 11 septembre.

Grâce à cette contribution, le Canada renforce sa longue tradition de soutien au peuple afghan, dans les secteurs de la santé, de la survie des enfants, de l'égalité des sexes, de la sécurité et de la protection. Nous interviendrons pour aider le peuple afghan.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en sa qualité de ministre responsable des questions de sécurité.

Je me demande si le vice-premier ministre est au courant de la suggestion faite par le Syndicat des métallurgistes unis et d'autres groupes qui estiment nécessaire que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership en établissant un cadre de réglementation pour les gardes de sécurité et la prestation de services de protection dans notre pays, pour la formation et pour les normes.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il est disposé à rencontrer les personnes visées de cette industrie afin de discuter de pareille stratégie et si une partie de l'argent, les frais de 12 \$ ou 24 \$ perçus par voyage, servira à établir ce genre de régime au chapitre de la sécurité?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous présenterons sous peu un projet de loi visant la nouvelle agence de sécurité. Un certain nombre de changements sont prévus. Au lieu de ce qui se produit actuellement, des employés assujettis à la réglementation fédérale s'occuperont de la sécurité.

Nous croyons que cela confèrera aux autorités aéroportuaires et aux différents régimes de sécurité de partout au Canada la souplesse nécessaire pour exploiter un système excellent et très sûr, mais ce qui importe surtout, c'est que la nouvelle agence financée grâce à ces nouveaux frais améliorera la surveillance qui, nous le maintenons, a toujours été excellente en ce qui concerne la sécurité dans les aéroports.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au premier ministre. La position du gouvernement à l'égard des prisonniers en Afghanistan est non seulement indéfendable du point de vue juridique, mais elle est aussi inacceptable sur le plan moral.

Si le Canada n'est pas prêt à accepter que les prisonniers capturés soient exécutés, comment se fait-il que nous sommes disposés à livrer ces mêmes prisonniers aux États-Unis afin qu'ils soient traduits devant un tribunal militaire et qu'ils puissent être condamnés à mort par un vote majoritaire? N'est-ce pas là le comble pour ce qui est de se délester de ses obligations morales?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement des États-Unis a la même obligation que celui du Canada par rapport à la Convention de Genève et aux autres lois internationales.

*Questions orales***LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES
GOUVERNEMENTAUX**

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, lorsqu'il était porte-parole de l'opposition, l'actuel ministre des Travaux publics a demandé à la GRC de faire enquête au sujet d'allégations de corruption, de favoritisme et de conflit d'intérêts.

Son gouvernement est maintenant en proie à des allégations similaires. Chasser Alfonso du Cabinet et essayer de le faire oublier ne camoufle pas la vérité. Le ministre des Travaux publics va-t-il suivre son propre avis et demander à la GRC de mener une enquête?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour dire au député que j'ai été ravi de converser avec lui après avoir été nommé ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Si je me rappelle bien, je lui ai dit que j'ai l'intention de faire de mon mieux comme ministre des Travaux publics. J'estime que mon prédécesseur a aussi accompli un excellent travail pour le pays comme ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre s'efforcent manifestement de toujours faire mieux, contrairement au député et à son parti qui cherchent tout le temps à faire pire.

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, il existe des allégations crédibles de favoritisme et de conflit d'intérêts. Le gouvernement n'a aucune raison légitime de refuser la tenue d'une enquête appropriée.

Les libéraux pratiquent manifestement une politique de deux poids deux mesures, exigeant intégrité et respect de l'éthique lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais acceptant le scandale et le camouflage lorsqu'ils sont au pouvoir.

Lorsqu'il était porte-parole de l'opposition, le ministre actuel des Travaux publics a aussi donné avis qu'il fallait porter à l'attention d'un comité parlementaire toute allégation d'ingérence politique inopportune. Pourquoi ne tient-il pas compte de son propre avis?

• (1445)

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je ne fais pas fi de mon propre avis. Le député d'en face devrait savoir que même les personnes comme lui et certains de ses collègues qui ont lancé ces accusations contre mon prédécesseur n'ont jamais allégué qu'il y avait faute criminelle, ou quoi que ce soit de semblable.

Oui, c'est un excellent exemple. Je suis ravi que le chef du Parti conservateur le mentionne, et il est bien placé pour parler.

Je souligne au député que tous ceux qui se trouvent de ce côté-ci de la Chambre sont ici pour servir au mieux les contribuables du Canada. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons de faire.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement ayant, semble-t-il, perdu la trace de 3 milliards de dollars, il est évident que la transparence est primordiale.

John Grace, ex-commissaire à l'accès à l'information et ex-commissaire à la protection de la vie privée, a dit que la nouvelle interprétation que fait le Conseil du Trésor de la Loi sur l'accès à l'information n'augure rien de bon pour la transparence gouverne-

mentale et va sûrement à l'encontre de ce qui, selon lui, est l'objectif de Loi sur l'accès à l'information. Il a en outre accusé le cabinet du premier ministre de s'efforcer de contrer le recours à la Loi sur l'accès à l'information.

Ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor. Affirme-t-elle aux Canadiens qu'un distingué expert en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels fait erreur?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est très clair, c'est qu'il faut que les ministères respectent les deux lois. Il y a la Loi sur l'accès à l'information, mais il y a aussi la Loi sur la protection des renseignements personnels qui est très importante et très chère aux Canadiens aussi.

Tout ce que nous avons fait, c'est que nous avons clarifié un jugement de la Cour suprême qui nous dit d'accorder une importance très particulière à l'information personnelle qui appartient au ministre.

C'est dans ce sens que les clarifications ont été apportées pour aider les ministères à répondre aux demandes.

[Traduction]

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, permettez-moi de citer les libéraux, qui disaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition: «Le gouvernement a fait du secret une véritable obsession» et «La paranoïa frappe la colline du Parlement.»

La paranoïa est de retour, mais ce sont les libéraux qui la pratiquent. J'ai écrit au commissaire à l'accès à l'information et au commissaire à la protection de la vie privée, leur demandant d'appliquer la loi.

Ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor. Va-t-elle museler le commissaire à l'accès à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée et exigera-t-elle qu'ils appuient la nouvelle position du gouvernement sur le secret au lieu de l'accès à l'information?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il est très clair que le commissaire à l'accès à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée pourraient parler et dire aux parlementaires ce qu'ils pensent du système.

Ce que je dis au député, c'est que nous avons deux lois. L'une est la Loi sur la protection des renseignements personnels, et l'autre, la Loi sur l'accès à l'information. Nous devons observer les deux. Nous devons protéger les renseignements personnels.

L'arrêt de la Cour suprême nous dit qu'en cas de doute, la Loi sur la protection de la vie privée doit avoir préséance. C'est cette loi que nous appliquons en l'occurrence.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, comment peut-on expliquer et prendre au sérieux le ministre de la Défense qui nous dit qu'il ignorait s'il y avait véritablement des prisonniers aux mains des Forces canadiennes—et l'état-major, j'imagine, ne le savait pas non plus—quand la photo apparaît en première page du *Globe and Mail*?

Questions orales

Est-ce qu'on va devoir faire appel au service de contre-espionnage canadien et leur demander de lire les journaux et de faire rapport au ministre de la Défense? Cela ne tient pas. Pourrait-il nous l'expliquer tout simplement?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les Forces canadiennes ont des règles d'engagement très claires.

La FOI 2, qui est en Afghanistan depuis environ deux mois, a des règles d'engagement très claires. Elle respecte le droit canadien. Elle se plie au droit international. L'arrestation en question a été effectuée conformément à ces législations.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est très clair qu'on avait une entente avec les États-Unis; eux, ils ne s'étaient pas encore entendus sur leur position, mais nous, on avait une entente.

Est-ce que la réalité, ce n'est pas que Washington décide seul et qu'Ottawa suit docilement, exécute les ordres et qu'on ne prend même pas le temps d'informer ni le ministre de la Défense, ni le premier ministre. On dit: «Écoutez et suivez. On va vous dire quoi faire. Pas besoin de vous informer, vous êtes des mineurs.»

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les règles étaient en vigueur lorsque la FOI 2 a été envoyée là-bas. Ces règles l'ont toujours été. Elles datent de longtemps en ce qui concerne le respect du droit international touchant les conflits, le respect des conventions de Genève. C'est une chose que nous faisons et à laquelle nous nous attendons de la part des États-Unis, ce qui est le cas, et c'est la politique de notre gouvernement.

* * *

• (1450)

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre du Revenu n'a pas précisé comment le gouvernement va payer pour le cafouillis de 3,3 milliards de dollars.

Les ministériels vont-ils réduire le financement des soins de santé en Ontario, au Manitoba ou en Colombie-Britannique ou les contribuables canadiens vont-ils payer la note? La ministre pourrait-elle nous donner une réponse directe?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que notre vis-à-vis doit comprendre que nous avons relevé un problème. Nous avons fait vérifier les chiffres par le vérificateur général qui, depuis 15 ans, certifie les livres de l'agence. Nous avons immédiatement pris des mesures pour nous assurer qu'il n'y ait pas de paiements en trop après l'an 2000.

En collaboration avec les provinces, nous remontons du présent jusqu'en 1972 afin de pouvoir comprendre pleinement les conséquences de n'importe lequel des paiements qui ont été effectués avant cette date.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est très intéressant, mais cela n'est absolument pas pertinent. Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

Je veux savoir si le gouvernement va réduire les transferts aux provinces au titre de la santé ou s'il va accroître les impôts. Quelle solution va-t-il choisir?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire que nous prenons très au sérieux toute suggestion de paiements ou de paiements en trop. Dans ce cas-ci, on a constaté qu'un important paiement en trop a été versé à quatre provinces.

Cet argent a été recouvré. Nous nous sommes assurés qu'il n'y ait pas de paiements en trop à l'avenir. C'est la première mesure que nous avons prise immédiatement à la suite de cette vérification.

La vérificatrice générale, les provinces et l'Agence canadienne des douanes et du revenu examinent maintenant les faits et recueillent tous les renseignements afin que nous puissions déterminer quelle mesure devait être prise au sujet...

Le Président: Le député de Portneuf a la parole.

* * *

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

On a souvent douté que le Canada était une destination privilégiée pour les investissements directs étrangers. L'étude de KPMG, rendue publique ce matin, fait la comparaison des coûts des entreprises en Amérique du Nord, en Europe, au Japon, et place le Canada en tête.

Quelles sont les implications pour le Québec et comment cette étude sera-t-elle utile aux villes qui y ont participé?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le Canada se situe au premier rang, avec un avantage de coûts de 14,5 p. 100 sur les États-Unis.

[Traduction]

Edmonton s'est classée au premier rang mondial pour la compétitivité.

[Français]

La ville de Québec s'est classée deuxième au plan mondial. Pour les grandes villes de plus de deux millions d'habitants, Montréal se classe première à travers le monde, suivie de Toronto.

[Traduction]

Des villes comme Halifax et Kelowna sont premières dans leurs régions.

Toutes les villes canadiennes se sont bien classées. Cela nous donne de bons arguments pour faire la promotion du Canada d'un océan à l'autre lors du forum économique mondial.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le conflit entre le Canada et le Brésil dans le dossier des jets de transport régional a pris un sens différent lorsque le ministre du Commerce a décrit comme un gain notre perte devant l'OMC. Le ministre a vraiment réalisé un tour du chapeau ce jour-là. Il a trivialisé notre perte, il a inutilement offensé les Brésiliens et il a miné l'autorité de l'OMC.

Quand le ministre arrêtera-t-il de jouer à la politique en posant ainsi des gestes qui ont de véritables conséquences pour les Canadiens?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il est difficile de prendre cette question au sérieux car, franchement, si j'avais fait tout cela, je serais très mal à l'aise.

Dans le cadre de notre stratégie, j'ai sauvegardé des emplois pour le pays car quatre décisions de l'OMC n'avaient pas été reconnues par le Brésil. Cette décision de l'OMC était partagée et je suis très heureux de voir que, en vertu de cette décision partagée, nous allons entreprendre des négociations avec les Brésiliens pour mettre fin au litige qui divise nos deux pays dans le dossier des avions.

* * *

[Français]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a dit ce matin qu'il était prêt à rencontrer les intervenants québécois sur le projet de loi C-7.

Est-ce que le ministre peut nous dire quand il va les rencontrer et s'engage-t-il à ne pas rappeler le projet de loi C-7 à la Chambre avant de les avoir écoutés, et surtout d'avoir compris le modèle québécois? Sans quoi, que va donner cette rencontre?

Je lui rappelle qu'il n'est ministre de la Justice que depuis deux semaines et que dans la coalition, il y a des gens qui ont consacré toute leur vie à l'édification du modèle québécois.

• (1455)

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, comme je l'ai dit ce matin, j'aurai l'occasion de rencontrer des intervenants pour discuter de la loi et expliquer le projet de loi, qui sera débattu à la Chambre demain.

Il faut également comprendre que l'origine du droit est exactement la même pour l'ensemble des provinces. On appliquait exactement la même législation. Certes, le Québec a apporté une application généreuse, une application qui a été constructive, une application qui a été avant-gardiste.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Martin Cauchon: D'ailleurs, lorsqu'on regarde le projet de loi C-7, il y a beaucoup de choses que l'on retrouve dans ce projet de loi qui proviennent d'applications du Québec, comme la déclaration de principe à l'article 3.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a admis aujourd'hui que la FOI 2 avait participé à la capture de prisonniers d'al Qaeda. C'est une opération de combat.

Or, il y a 15 jours, le ministre a dit au Comité mixte de la défense et des affaires étrangères que les règles d'engagement pour le groupement tactique du Princess Patricia n'avaient pas encore été finalisées pour les opérations de combat.

Nous aimerions savoir s'il existe deux ensembles de règles d'engagement, un pour le Princess Patricia et l'autre pour les opérations de la FOI 2?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les règles d'engagement sont à peu près les mêmes pour toutes les Forces canadiennes, mais elles sont adaptées

aux missions spécifiques à chaque contingent. De toute évidence, la FOI 2, qui est composée de commandos, a une fonction différente du Princess Patricia, tout comme les conditions dans lesquelles la marine opère en mer d'Oman sont différentes. Bien qu'elles soient très similaires et qu'elles soient essentiellement les mêmes d'une mission à l'autre, il n'en demeure pas moins que les règles d'engagement sont adaptées au cas par cas. Celles qui régiront le PPCLI sont sur le point d'être finalisées et devraient lui être communiquées dans les prochaines 24 ou 48 heures.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre pratique la politique de l'autruche et prétend que tout est magnifique alors que, en réalité, sa stratégie s'est retournée contre les Canadiens.

Quand nous avons eu gain de cause plus tôt à l'OMC, le Canada n'en a pas tiré parti. Ensuite, notre ministre de l'Industrie, Brian Tobin, s'est mis au jeu des subventions. Nous avons perdu et le ministre appelle ça une victoire.

Pourquoi le ministre sape-t-il l'OMC et met-il les emplois des Canadiens en danger?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'invite le député à regarder de près cette décision. Les Brésiliens avaient déposé sept plaintes. Sur les sept, cinq ont été rejetées, garantissant au Canada le droit de continuer à se servir du Compte du Canada, du compte de société, d'Investissement Québec et de plusieurs autres instruments.

Quant aux deux plaintes au sujet desquelles les Brésiliens ont obtenu gain de cause, je puis dire à la Chambre que cela nous donne exactement le genre de table de négociation dont nous avons besoin, étant entendu que les deux gouvernements s'engagent à ne pas pratiquer le financement d'État des avions. C'est exactement ce que voulait faire notre gouvernement depuis le début, mais il faut que les Brésiliens respectent les mêmes règles.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre responsable du dossier des langues officielles déclarait, et je le cite: «Je ne vous dirai pas à quelles initiatives nous avons dû renoncer pour l'année financière en cours afin de financer ces contraventions bilingues.»

Est-ce que le ministre est en train de dire aux minorités francophones que leurs droits sont assujettis à des contraintes budgétaires?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, le député cite un passage, laissez-moi en citer un autre: «Tant que des gouvernants n'assureront pas d'eux-mêmes leurs responsabilités constitutionnelles et légales vis-à-vis du bilinguisme canadien, les citoyens des communautés auront raison de se tourner vers les tribunaux. Et il est certain que le gouvernement continuera d'analyser avec soin toutes ces situations et d'appuyer les communautés de langues officielles, chaque fois que ce sera nécessaire.»

Décision de la présidence

● (1500)

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, un membre du Congrès philippin a dit que, dans son pays, Placer Dome donnait mauvaise réputation au Canada. C'est le cas, à cause d'un déversement massif de résidus toxiques qui a provoqué la plus grande catastrophe écologique de l'histoire des Philippines, et un déversement plus considérable encore est imminent.

La présidente des Philippines est au Canada ce soir pour un dîner officiel. Que dira le premier ministre à la présidente Arroyo pour redorer la réputation du Canada aux Philippines et que fera-t-il pour ramener dans le droit chemin cette société canadienne dont les activités polluantes embarrassent le Canada?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer le secrétaire philippin aux Ressources naturelles et à l'Environnement, et nous avons discuté d'un certain nombre de questions, dont certaines concernent les mines.

Quant au problème soulevé ici, on nous informe que Placer Dome a dépensé 50 millions de dollars américains pour soutenir les efforts de dépollution. La société canadienne possédait 39 p. 100 de l'entreprise, qu'elle vient de céder à une société philippine. Elle a respecté un accord prévoyant que l'entreprise poursuivra le travail de dépollution. Mais c'est Marcopper qui est maintenant responsable.

Nous comptons sur toutes les sociétés canadiennes pour qu'elles prennent au sérieux leurs responsabilités en matière d'environnement et se comportent en bons citoyens où qu'elles aient des activités dans le monde.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

M. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens concernant une loi visant à mettre en oeuvre certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGEALLÉGATIONS CONCERNANT DES PROPOS NON PARLEMENTAIRES—
DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le lundi 10 décembre 2001 par le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby. Je remercie celui-ci d'avoir soulevé cette question ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre pour son intervention.

[Français]

Dans ses propos, le député a mentionné les commentaires de la ministre d'alors de la Citoyenneté et de l'Immigration, rapportés dans un article de journal récent et a soutenu que ces commentaires constituaient une attaque personnelle à son endroit et une atteinte à la dignité du Parlement.

[Traduction]

La présidence a constaté que, juste avant le congé de Noël, la période des questions orales a été marquée par l'échange de propos particulièrement virulents et l'expression vigoureuse d'opinions. Le lundi 3 décembre, l'honorable député et la ministre d'alors ont eu un échange de ce genre. Je renvoie les députés aux *Débats* du 3 décembre, pages 7765 et 7766.

Il faut bien sûr s'attendre à de tels échanges lorsque les positions sont bien arrêtées de part et d'autre sur une question litigieuse. C'est pourquoi j'ai jugé utile de rappeler à tous les députés, le mercredi 5 décembre, d'être judicieux dans leur choix de paroles, autant dans les réponses que dans les questions. Encore une fois, je renvoie les députés aux *Débats* du 5 décembre 2001, page 7896.

La situation qui nous occupe présentement est différente puisqu'elle vise des propos tenus à l'extérieur de la Chambre. J'ai eu l'occasion d'examiner l'article de journal dont a fait mention le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby et d'étudier les précédents pertinents. Le fait reproché, comme l'a expliqué le député, est la publication de remarques formulées par la ministre d'alors en dehors de la Chambre au sujet des échanges tenus au cours de la période des questions le 3 décembre dernier.

Je renvoie les députés au passage suivant de la page 522 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*:

Les remarques adressées directement à un autre député qui mettent en doute son intégrité, son honnêteté ou sa réputation sont antiréglementaires.

Dans le cas présent, les remarques étaient de nature générale et n'étaient pas adressées au député. On peut aussi lire au même paragraphe de Marleau et Montpetit:

Le Président n'est pas habilité à rendre des décisions au sujet de déclarations faites en dehors de la Chambre des communes par un député contre un autre.

Après un examen approfondi, j'en suis arrivé à la conclusion que la question soulevée par le député comporte deux faiblesses: les commentaires reprochés ne s'adressaient pas clairement au député de façon personnelle et ils ont été prononcés à l'extérieur de la Chambre.

Par conséquent, la présidence estime qu'il n'y a pas dans ce cas matière à question de privilège, même si le député a pu se sentir blessé par les commentaires de la ministre d'alors.

Cela dit, j'aimerais répéter mon message du 5 décembre et encourager tous les honorables députés à être judicieux dans leur choix de paroles à la Chambre lors de la période des questions, tant pour poser des questions que pour donner des réponses, ainsi qu'en dehors de la Chambre pour commenter les questions qui y ont été débattues. Je ne crois pas que cette demande soit irréaliste.

● (1505)

[Français]

Un de mes prédécesseurs, le Président Fraser, a souvent dit de la Chambre des communes qu'elle n'est pas et n'a jamais été une cour de récréation.

Le 10 octobre 1991, dans les *Débats*, aux pages 3562 à 3564, il a affirmé que:

Il y a souvent de la provocation dans cette Chambre, et cela, de part et d'autre. [...] Bien sûr, un certain sérieux doit présider à nos actions, parce que [...] les hommes et les femmes qui y travaillent ont des convictions profondes, et il leur arrive parfois de donner libre cours à la passion et à la conviction qui les animent.

[Traduction]

La présidence est d'avis que ce genre d'escalade de langage a pour effet d'enflammer plutôt que d'éclairer les débats sur des questions importantes. Je demanderais encore une fois à tous les députés de collaborer et d'utiliser un langage plus tempéré.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège relativement à une situation très grave que j'ai soulevée dans ma demande de renseignements inscrite comme étant la question n° 94 au *Feuilleton*.

Les événements me portent à croire qu'il y a eu tentative délibérée de la part du vice-premier ministre et de son personnel de m'empêcher d'avoir accès à ces renseignements. J'accuse donc le ministre d'outrage au Parlement.

Le 3 décembre 2001, j'ai eu recours à une question à inscrire au *Feuilleton* pour demander des détails sur une vente de biens immobiliers par la Société immobilière du Canada Limitée, laquelle s'occupe de vendre les biens fédéraux excédentaires. Cette société, qui relevait alors du ministre des Travaux publics, est passée sous la direction du vice-premier ministre.

Je voulais par ma question obtenir des renseignements sur toutes les ventes de biens immobiliers depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir en 1993. J'ai fait part de mon désir d'obtenir ces renseignements dans les 45 jours, conformément aux dispositions de l'alinéa 39(5)a) du Règlement. Comme vous le savez, monsieur le Président, les 45 jours sont écoulés depuis longtemps et selon les nouvelles procédures adoptées, un comité pourrait entreprendre une enquête sur la question aux termes de l'alinéa 39(5)b) du Règlement.

En temps normal, j'attendrais le résultat de cette enquête. Toutefois, j'ai en main des renseignements qui portent cette affaire au niveau de la question de privilège. Ce n'est pas un cas de simple négligence ou d'incompétence. C'est une affaire qui exige l'attention de la Chambre qui est seule à avoir l'autorité nécessaire pour la régler. J'ai donc l'obligation de porter cette affaire à votre attention, monsieur le Président.

Nous avons peut-être une nouvelle procédure pour traiter des questions en retard aux comités, mais les questions au *Feuilleton* sont des instruments de la Chambre et un outrage à l'une de ces procédures doit être traité par la Chambre elle-même.

Avant que je présente mes preuves relativement à la dissimulation de renseignements, j'aimerais établir la procédure relative à cette question de privilège. J'ai demandé ces renseignements en vertu du paragraphe 39(1) du Règlement qui prévoit ce qui suit:

Les députés peuvent faire inscrire au *Feuilleton* des questions adressées à des ministres de la Couronne en vue de renseignements sur quelque affaire publique; ils peuvent, de la même manière, poser des questions à d'autres députés à la Chambre sur un projet de loi, une motion ou une autre affaire publique relative aux travaux de la Chambre et dans laquelle ces derniers députés peuvent être intéressés...

Le 16 décembre 1980, à la page 5797 du *hansard*, le Président a rendu la décision suivante:

S'il est exact de dire que le gouvernement n'est pas tenu en vertu du Règlement de répondre aux questions écrites ou orales, il serait hardi de prétendre qu'il ne saurait jamais y avoir matière à une question de privilège à première vue quand on a délibérément refusé de répondre aux questions d'un député...

Comme je l'ai dit précédemment, j'ai demandé l'information en vertu des dispositions de l'article 39 du Règlement, le 3 décembre 2001, et la date limite pour répondre à ma question, selon le paragraphe 39(5) du Règlement, était passée.

Privilège

Hier, un journaliste du *National Post* a téléphoné à la Société immobilière du Canada afin de demander pourquoi les renseignements que j'avais demandés dans la question n° 94 ne m'avaient pas encore été fournis. Vous pouvez lire l'article, monsieur le Président, dans le *National Post* d'aujourd'hui.

Le journaliste, Andrew McIntosh, a posé la question à Gordon McIvor, vice-président des communications de la Société immobilière du Canada. M. McIvor a répondu que les renseignements avaient été envoyés au cabinet du ministre, il y a plusieurs semaines. Selon l'article du *National Post*, M. McIvor aurait dit:

Tous les renseignements ont été envoyés au cabinet du ministre, il y a deux ou trois semaines. Absolument rien n'explique pourquoi ils n'ont pas été transmis à...

Et il mentionne mon nom.

Les renseignements que j'ai demandés sont disponibles depuis quelque temps. L'organisation gouvernementale responsable, la Société immobilière du Canada, a donné suite à ma demande, mais le vice-premier ministre et son personnel, agissant à titre d'intermédiaires, cachent délibérément les renseignements au Parlement depuis plusieurs semaines maintenant. Cette attitude envers la Chambre et des députés est un outrage.

Notre devoir de députés consiste à examiner le gouvernement et à exiger qu'il rende des comptes. La question au *Feuilleton* est l'un des outils que les députés peuvent utiliser pour obtenir des renseignements du gouvernement. La question au *Feuilleton* est prévue dans notre Règlement et est considérée comme une procédure parlementaire qui commande le respect des ministres et qui doit être protégée par la Chambre.

Je vous demande la permission de proposer la motion nécessaire pour garantir cette protection et pour régler cette question sans délai.

• (1510)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le député me déçoit en soulevant cette question et en faisant perdre ainsi son temps à la Chambre aujourd'hui. Ses électeurs seraient franchement consternés d'apprendre qu'il n'était pas au courant du remaniement ministériel. C'est cela ou bien c'est qu'il ne veut pas me laisser le temps d'examiner les affaires en suspens et de les régler.

Il se trouve que, pour des raisons d'État très importantes, j'ai dû me rendre en Inde, au Pakistan et en Afghanistan juste après le remaniement ministériel, un voyage qu'il fallait absolument que je fasse. C'était important pour renouer avec l'Inde et le Pakistan. C'était une occasion de rétablir les relations diplomatiques du Canada avec l'Afghanistan et de rencontrer la nouvelle administration provisoire à Kaboul.

Rentré de voyage tard dans la soirée de dimanche, je suis me suis présenté hier à la Chambre où j'ai reçu la réponse préparée à sa question, réponse que j'ai envoyée aux autorités compétentes. Il semble qu'elle n'a pas été déposée immédiatement. Elle est sans doute dans le système. Si le député voulait bien se servir de son téléphone, il aurait pu se rendre compte que nous n'essayons nullement de lui dissimuler des informations, en tous cas certainement pas délibérément. Il m'accuse de refuser de lui fournir des informations auxquelles il a droit. Je trouve cela très regrettable.

Le budget

Dans les différents portefeuilles que j'ai occupés, je me suis toujours employé avec les députés de l'opposition à veiller à ce que les intérêts des gens soient bien représentés. Je comprends que le député a un travail à faire. J'espère qu'il comprend que j'en ai également un. Suggérer que nous lui dissimulons délibérément certaines informations est pure calomnie de sa part.

Le Président: Je crois que nous pouvons rendre une décision sur la question de privilège. Le député d'Edmonton-Centre-Est a signalé au départ que l'article 39 du Règlement était celui qui s'appliquait. Il l'a cité, disant que les députés peuvent faire inscrire des questions au *Feuilleton* pour obtenir des ministres des renseignements sur les affaires publiques, etc.

Le député a ajouté que des règles fixent les délais de réponse. L'alinéa 39(5)a du Règlement dispose:

Un député peut demander au gouvernement de répondre à une question en particulier dans les quarante-cinq jours, en l'indiquant au moment où il dépose l'avis de sa question.

L'alinéa suivant est ainsi conçu:

Dans le cas où une question reste sans réponse à l'expiration de ce délai de quarante-cinq jours, cette absence de réponse de la part du gouvernement est considéré comme renvoyée d'office au comité permanent concerné. Dans les cinq jours de séance suivants ce renvoi, le président du comité convoque une réunion pour se pencher sur l'absence de réponse de la part du gouvernement et l'affaire est désignée comme étant renvoyée à un comité dans le *Feuilleton*. Nonobstant le paragraphe 39(4) du Règlement, le député peut présenter une autre question pour chaque question ainsi désignée.

Inutile de poursuivre. Je prends note du fait que cette question n'a pas reçu de réponse hier et que, comme on peut le lire aux pages 966 et 967 des *Journaux* d'hier, elle a été renvoyée au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales. Elle reste au *Feuilleton* comme question sans réponse.

Certaines des questions qui ont ainsi été renvoyées hier ont reçu une réponse aujourd'hui, pendant les affaires courantes, mais il ne semble pas que celle du député ait été du nombre. Le comité est néanmoins saisi de la question, et il tiendra une réunion dans les cinq jours pour discuter de cette affaire. J'estime que, si le député d'Edmonton-Centre-Est a une plainte à formuler, il doit le faire au comité.

Je signale, comme le député lui-même l'a fait, qu'il n'y a pas obligation de répondre à des questions que des députés font inscrire au *Feuilleton* aux termes de l'article 39 du Règlement. Il existe depuis un certain temps des règles sur le délai de 45 jours. Les modifications apportées récemment permettent aux députés de faire inscrire d'autres questions et d'obtenir un renvoi aux comités pour étude.

Dans le cas qui nous occupe, la question a été renvoyée au comité hier, et il est parfaitement normal que le comité prenne l'affaire en délibéré si la question ne reçoit pas de réponse dans les cinq jours. Le renvoi est toujours là, de toute façon. Si le député a une plainte à formuler, j'estime raisonnable qu'il l'adresse au comité.

• (1515)

[Français]

J'ai considéré les remarques de l'honorable vice-premier ministre à cet égard ainsi que les remarques de l'honorable député de Edmonton-Centre-Est.

À mon avis, il n'y a pas matière à une question de privilège suite à ces remarques à ce moment-ci. La procédure adoptée concernant cette question inscrite au *Feuilleton* est juste et équitable pour la Chambre et pour tous les honorables députés et, à mon avis, cela termine la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le Président: Avant la période des questions, le député de Fraser Valley avait la parole. Il a 5 minutes pour terminer son exposé.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, il me tarde d'effectuer une analyse du budget. Nous pouvons le faire après avoir passé plusieurs mois à l'examiner et à constater les effets qu'il a sur l'économie canadienne et les domaines qu'il touche.

Fait à noter, le budget passe complètement sous silence la question du dollar. Notre dollar a touché un creux sans précédent. Le budget ignore aussi la mauvaise gestion des deniers publics. Il ne parle pas non plus des préoccupations des militaires. Il laisse l'agriculture pour compte. Il néglige totalement la crise qui sévit au sein du système de santé. Ce budget était et demeure un échec lamentable.

Permettez-moi de reprendre rapidement certains commentaires que le chef de la Coalition de ce côté-ci de la Chambre a formulés au sujet du budget. J'invite particulièrement les députés de l'opposition officielle à comparer ces commentaires avec leur position, laquelle, selon moi, ressemble beaucoup à la mienne lors de la dernière campagne électorale.

En ce qui concerne le remboursement de la dette, il a dit:

Nous devons réduire notre hypothèque nationale. Il devrait exister un calendrier de réduction de la dette d'application obligatoire par le gouvernement.

J'aime cette idée. J'ai fait campagne là-dessus. C'est une excellente politique.

Par rapport au gaspillage et à la mauvaise gestion, voici ce qu'a dit le leader de la Coalition:

La ministre du Patrimoine canadien et la ministre du Développement des ressources humaines sont autorisées à continuer de gaspiller des millions de dollars au titre de leurs programmes de subventions et de contributions, malgré les critiques manifestes et répétées du vérificateur général.

Autrement dit, le gouvernement n'a pas tenu compte des observations du vérificateur général. Il continue d'en faire abstraction. La nouvelle vérificatrice générale recommande la même chose que son prédécesseur, c'est-à-dire que les libéraux se ressaisissent. Elle leur conseille d'apprendre à dépenser notre argent judicieusement. De cesser de gaspiller les fonds publics, l'argent que les contribuables canadiens ont durement gagné. Les libéraux devraient prendre des mesures tenant compte des préoccupations mentionnées au sujet du gaspillage et des demandes répétées de la vérificatrice générale.

En ce qui concerne la défense nationale, voici ce qu'a déclaré le député de Calgary-Centre:

Le budget

Dans le budget de la sécurité dont on se vante tant, le ministère de la Défense nationale doit recevoir 629 millions de dollars sur cinq ans pour les Forces canadiennes. Or, selon le plan d'entreprise du ministère, il lui manque annuellement 1,3 milliard de dollars pour accomplir les tâches qui lui sont déjà assignées.

Le gouvernement ajoute plus de nouvelles tâches que de fonds. Nous devons absolument rebâtir nos forces armées. Je suis parfaitement d'accord. Cela correspond à ce que j'ai fait valoir pendant la campagne. Cela correspond à ce que l'opposition officielle a préconisé. Je crois que c'est la bonne chose à faire.

Voyons ce qu'il en est des soins de santé:

On reprend le même scénario lorsqu'il s'agit du financement du système de santé. Ce budget ne prévoit aucune nouvelle initiative en cette matière qui préoccupe tant les Canadiens.

Bien sûr que c'est une grande préoccupation. Nous sommes témoins de problèmes d'un océan à l'autre. En fait, parce que le gouvernement libéral fédéral a renoncé à faire preuve de leadership, les provinces sont maintenant en train d'unir leurs efforts. Elles sont en train d'élaborer des plans. Elles le font seules à cause du manque de leadership, du financement insuffisant, de l'absence d'orientation et du manque d'intérêt et de préoccupation par rapport au problème numéro un dans notre pays, c'est-à-dire les soins de santé.

Même avec les fonds prévus dans le budget à l'étude, l'ensemble du financement au titre des soins de santé est inférieur à ce qu'il était lorsque le gouvernement a été porté au pouvoir. Huit ans et demi plus tard, il est encore insuffisant. Au lieu de transférer au secteur des soins de santé des fonds prévus pour des dépenses inutiles, le gouvernement préfère ne rien faire. L'argent coule entre les mains des libéraux comme si c'était du sable et il est dépensé pour toutes sortes de projets, y compris ceux qui ont la faveur des ministres.

Pour ce qui est de la réduction des impôts, le député de Calgary-Centre et ancien premier ministre estime que les impôts sont trop élevés. Si l'on ajoute à cela les cotisations au RPC et à l'AE, le budget ne prévoit aucune baisse d'impôt. En fait, les seules vraies baisses d'impôt sont celles qui avaient déjà été annoncées. Même là, il n'y a pas, dans l'ensemble, de véritable baisse d'impôt. Nous payons plus d'impôts. Le pourcentage de notre revenu brut qui part en impôts ne cesse d'augmenter et le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper.

La position de la coalition qui siège de ce côté-ci de la Chambre est que les cotisations à l'assurance-emploi sont trop élevées. Elles sont trop élevées et les prestations ne reflètent pas les sommes d'argent qui entrent dans la caisse. Autrement dit, la personne même qui vérifie l'assurance-emploi dit qu'il y a trop d'argent dans la caisse. Nous sommes imposés à un taux trop élevé. On devrait ou réduire ce taux ou redonner de l'argent aux contribuables sous la forme de prestations. Il s'agit d'un programme d'assurance qui appartient aux travailleurs. Il faut réduire les cotisations ou permettre aux gens de toucher des prestations, mais le gouvernement ne fait rien de tout cela.

• (1520)

Nous pourrions citer d'autres choses qui font l'unanimité, des choses qui ne sont pas mentionnées dans le budget, mais qui font l'objet d'engagements politiques fermes de ce côté-ci de la Chambre et sur lesquelles beaucoup de gens s'entendent.

Il y a encore le fiasco du projet de loi C-68, tout l'argent que le gouvernement gaspille là-dedans. Notre coalition et l'opposition officielle demandent qu'on l'abroge parce qu'il n'améliore pas la sécurité comme il le devrait. Il accroît notre fardeau fiscal. Des centaines de millions de dollars qui devraient servir à prévenir la criminalité et à mettre un terme à la violence faite aux femmes sont engloutis dans un registre.

Voici que l'administration du registre sera confiée au secteur privé. Je suis impatient de voir qui en décrochera le contrat. Un associé de longue date de quelqu'un, en face, s'en chargera sans doute volontiers.

Je veux en venir au fait qu'une bonne partie des Canadiens s'entendent pour dire que des changements s'imposent. Il y a un consensus de ce côté-ci de la Chambre pour dire que des changements s'imposent.

Pendant la course à la direction de l'Alliance, j'invite les députés de ce parti à voir tout ce que nous avons en commun. Nous pouvons nous entendre sur le fait que des changements s'imposent. Comme nous le disons depuis quelque temps déjà, pourquoi ne pas trouver le moyen de collaborer les uns avec les autres? Les députés ministériels n'arrivent manifestement pas à s'entendre. Si nous nous entendions, le gouvernement écouterait peut-être notre opinion collective.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, j'apprécie grandement les propos de mon collègue. Hier, il a posé une question à la Chambre au sujet d'un scandale libéral et de la mauvaise gestion des subventions et contributions. Il a mentionné que, en 1997, Pierre Corbeil, un solliciteur de fonds pour le Parti libéral, avait été trouvé coupable de trafic d'influence. Il s'agit d'une accusation très grave. Au cours des dernières années, on a pris connaissance de certains autres incidents, notamment l'intervention du premier ministre auprès de la Banque de développement du Canada. De même, le ministre sortant de Travaux publics, Alfonso Gagliano, a été impliqué dans des situations semblables.

Comment les Canadiens peuvent-ils confier leur argent durement gagné à un gouvernement au comportement si scandaleux? J'aimerais entendre mon collègue à ce sujet.

• (1525)

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, il semble que plus ça change, plus c'est pareil du côté des libéraux. Ils disent que le ministre est parti. Il a été nommé à un poste à l'extérieur du pays, loin des microphones inquisiteurs, des journalistes maléfiques et des autres curieux qui veulent aller au fond des choses. Il n'est pas seulement hors de la ville, il est hors du pays. Il est maintenant ambassadeur, de sorte que nous ne pouvons plus lui poser des questions de nature politique. C'est très commode, mais la vérité n'en est pas moins vraie pour autant.

La vérité, c'est que lorsqu'il était ministre des Travaux publics, une des sociétés qui devaient lui rendre des comptes était la Société immobilière du Canada. Or, un jour, le président de la Société immobilière du Canada a reçu un document disant qu'il devait vendre un terrain situé à Montréal à un ancien partisan libéral du ministre pour une certaine somme d'argent. Ce n'était pas négociable. On n'a pas laissé le président de la Société immobilière du Canada agir dans le meilleur intérêt de sa société, parce que celle-ci est tenue de maximiser le rendement pour les contribuables.

La propriété ne pouvait faire l'objet d'enchères sérieuses. Une petite annonce publicitaire concernant une propriété valant plusieurs millions de dollars a été publiée une journée seulement dans un journal. C'est incroyable.

Le budget

Si je possédais une propriété aussi chère et aussi intéressante, je ferais certainement beaucoup de publicité. Les agents immobiliers dépenseraient des dizaines de milliers de dollars pour accroître la valeur de la propriété et la mettre en valeur afin d'en obtenir le meilleur prix. Au lieu de cela, bien qu'elle ait été évaluée à plus de 9 millions de dollars en plein ralentissement de l'économie montréalaise, la propriété a été vendue 4 millions de dollars. Le jour de la transaction, on disait que la propriété avait une valeur marchande de 12 millions de dollars. L'acquéreur l'a subdivisée la semaine suivante parce qu'il en avait obtenu préalablement l'autorisation de la Ville de Montréal. Les agents immobiliers disent qu'il en tirera un profit de 16 millions de dollars. Ce n'est pas une mauvaise affaire.

L'important, ce n'est pas ce que sait quelqu'un ou ce qui représente la meilleure affaire pour les contribuables. Une carte de membre du Parti libéral fait toute la différence. C'est scandaleux.

Aujourd'hui, nous avons demandé encore une fois comment il se fait que, dans l'opposition, les libéraux disaient que lorsqu'il y a tellement de scandales et tellement de rumeurs, il faut faire une enquête pour clarifier la situation d'une façon ou d'une autre.

J'ai proposé de confier cette affaire à un conseiller en éthique indépendant, mais je me demande si les libéraux d'en face savent ce que c'est. Il s'agit de la personne qui rend compte au Parlement, de la personne dont ils avaient promis la nomination dans leur livre rouge, promesse qu'ils n'ont jamais tenue. Ce serait une solution.

Et que dire de la GRC? À l'époque où il siégeait du côté de l'opposition, le ministre des Travaux publics a dit qu'une enquête s'impose lorsqu'une affaire est aussi embrouillée. Quand le président de la Société immobilière du Canada Limitée affirme avoir été neutralisé dans l'exercice de ses fonctions, déclare ne pas être en mesure de s'acquitter de ses fonctions et maximiser les bénéfices pour le compte des contribuables, une enquête doit être menée.

La réaction des libéraux, c'est de ne pas en parler. Le ministre a été envoyé ailleurs, on l'a expédié ailleurs avec un parachute doré, dans l'espoir qu'il apprendra la langue de son nouveau pays d'accueil, puisqu'il ne la connaît pas, et qu'il mènera à bien sa mission, même s'il n'a pas les compétences voulues pour ce faire. Le principal, c'est de l'expédier au loin avant que le scandale n'éclate.

Cela semble être une habitude. Si un ministre se met dans le pétrin, si un scandale éclate, ou si la vérificatrice générale dit qu'il y a matière à scandale, les libéraux n'hésiteront pas à confier un nouveau portefeuille au ministre visé. Je l'ai déjà vu. Le ministre peut dès lors s'appuyer sur le fait que, n'étant plus responsable de son portefeuille précédent, il n'est pas habilité à répondre à certaines questions. Mes collègues s'en souviennent. C'est injuste et contraire à ce qu'a affirmé le premier ministre il y a bien des années de cela, notamment à sa prise de fonctions de premier ministre, quand il a déclaré que les ministres membres de son Cabinet devront répondre de leurs actes et ne pourront pas s'esquiver. Or, non seulement ces ministres se sont esquivés, mais ils ont même été vivres à l'étranger. Ils ont disparu du pays.

Je ne sais pas ce que les libéraux peuvent faire de plus pour se protéger. Ils utilisent tous les moyens du bord. S'ils ont quelque chose à cacher, ils nomment les ministres au Sénat, leur confient un autre portefeuille ou les envoient à l'étranger. Ils refusent de faire face à la corruption manifeste au sein de leurs ministères.

• (1530)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à la dernière journée de débat sur le budget présenté à la Chambre en décembre. Comme nous en sommes déjà à la fin de janvier, ce débat revêt un caractère

moins urgent. Il nous donne cependant l'occasion de voir ce qu'est devenu le budget au cours du dernier mois.

Je tiens à remercier le député de Fraser Valley. Il est très difficile pour moi de prendre la parole après avoir entendu les belles choses qu'a dites mon nouvel ami, notamment ses observations au sujet de notre coalition et les propos qu'il a tenus contre le gouvernement. Je suis d'accord avec lui sur tout ce qu'il a dit.

J'ai assisté depuis le début à la dernière journée de débat sur le budget à la Chambre. Avant de poursuivre, je voudrais répondre à ce qu'a dit la députée de Guelph—Wellington. Son discours reprenait, en fait, les banalités que les libéraux lancent constamment à la Chambre et que les Canadiens sont censés gober. Comme Canadien et comme personne capable de réfléchir, j'étais gêné de penser que la députée croyait honnêtement que j'allais prendre tout ce qu'elle disait pour parole d'évangile.

Je vais tout d'abord répondre à trois affirmations qu'a faites la députée, puis je commenterai les points forts et les points faibles du budget.

La députée a tout d'abord dit que le budget n'avait pas été planifié. Voyons la chose dans son contexte. Le gouvernement a eu plus de deux ans pour planifier son budget. Du jour au lendemain, suite aux événements du 11 septembre, il présente un budget qui n'était pas planifié. Il s'agit d'un budget réactif et non pas proactif. Cela en dit long sur le genre de gestion que pratique le gouvernement: il se contente de réagir aux événements et n'agit pas de façon proactive; il n'a aucune vision; enfin, non seulement ce gouvernement ne comprend pas l'économie de notre pays, mais il ne saisit pas ce qui se passe à la base, au sein de la population.

Deuxièmement, la députée de Guelph—Wellington a parlé à plusieurs reprises de la situation qui prévalait en 1993 et avant. Elle a parlé du déficit et du chômage qui prévalait à l'époque, mais elle a oublié, et ce n'était certainement pas intentionnel de sa part, de parler de l'Accord de libre-échange qu'elle et son gouvernement avaient promis d'annuler s'ils étaient élus. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Je suis convaincu que c'est un simple oubli et que la députée a oublié de parler de la TPS et des recettes que cette taxe a engendrées et qui ont été appliquées au déficit. La députée n'a pas non plus parlé de la politique des taux d'intérêt qui a été mise en oeuvre à ce moment et dont son gouvernement tire maintenant avantage pour équilibrer le budget.

Je trouve regrettable que la députée n'ait pas abordé ces questions.

En dernier lieu, elle a parlé du financement de 5 millions de dollars consenti à l'Université de Guelph, dans sa circonscription. Voilà qui illustre la mauvaise gestion du gouvernement libéral. Cela évoque l'affaire de DRHC qui a été examinée à la Chambre. Cela révèle la mentalité du gouvernement et que dans les faits, le budget et l'économie sont axés sur la circonscription de la députée et de son université à Guelph.

Or, il y a des universités partout et nous avons tous des désirs et des besoins. La députée n'a pas estimé que c'était important. Elle a décidé que seuls ses besoins comptaient.

À mon avis, le budget libéral présenté en décembre montre que le gouvernement nie encore la réalité. C'est effectivement ce que nous constatons à la Chambre tous les jours. C'est ce que nous avons entendu hier et aujourd'hui. Permettez-moi de dire que les Canadiens verront d'un mauvais oeil cette propagande, cette façon d'embellir la réalité de nos collectivités.

Le budget

Permettez-moi de parler de cette propagande. Hier et aujourd'hui, j'ai entendu dire qu'il n'y a pas de déficit depuis cinq ans, qu'il y a un énorme excédent commercial, que les taux d'intérêt sont bas, que le taux d'inflation est faible et que tous les Canadiens devraient être heureux.

•(1535)

Le gouvernement nous a affirmé qu'il n'y avait aucun problème économique et que le budget présenté en décembre répondait à tous les besoins.

Permettez-moi de parler de la réalité. La réalité c'est qu'il y des chômeurs. La députée de Guelph—Wellington a affirmé que le taux de chômage se situait autour de 7 p. 100. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, le taux de chômage était de 11 p. 100, mais aujourd'hui, il serait à peine de 7 p. 100 et des poussières. Pourtant, dans les faits, le taux de chômage est maintenant de 8 p. 100, à la hausse. En outre, au moment même où je vous parle, 80 000 Canadiens ont perdu leur emploi à temps plein au cours des derniers mois. Qui plus est, 1 300 000 Canadiens sont présentement en chômage, mais cela ne représente que 7 p. 100 et des poussières. Le gouvernement libéral se préoccupe peu de cette situation.

Le taux de chômage au Canada est passé de 7,5 p. 100 à 8 p. 100 en décembre, atteignant ainsi son plus haut niveau en trois ans d'après Statistique Canada, mais cela ne représente que de 7 p. 100 et des poussières. Ce n'est pas très grave parce que notre gouvernement fait tellement du bon travail. À propos, les taux d'intérêt sont bas, il n'y a pas de déficit depuis cinq ans et il y a un énorme excédent commercial, mais le taux de chômage est de 8 p. 100.

Je vais aborder une autre réalité. Aujourd'hui, on nous a dit que le dollar canadien se comporte de façon tout à fait remarquable par rapport au panier de devises, c'est-à-dire la couronne et la livre, servant de point de comparaison. Il est passé hier sous la barre des 62¢. Aujourd'hui, sa valeur se situe juste au-dessus de 62¢. La réalité, c'est que cette situation signifie que le niveau de vie des Canadiens est en chute libre. Il a perdu 20 p. 100 de sa valeur par rapport au dollar américain. Selon l'interprétation donnée par ce côté-là, le dollar est vigoureux par rapport au yen et à la livre. Pourtant, 85 p. 100 de notre commerce dans le monde s'effectuent avec les États-Unis. Trente-cinq pour cent des produits que consomment les Canadiens sont importés des États-Unis. Ce seul fait correspond à une réduction de 7 p. 100 de notre niveau de vie depuis que les libéraux ont pris le pouvoir.

Les libéraux peuvent avancer toutes les interprétations possibles et dire aux Canadiens que leur situation est très bonne, mais la réalité, c'est que notre niveau de vie est aujourd'hui inférieur de 7 p. 100 à ce qu'il était lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir. Cette situation se reflète dans le budget car rien n'a changé et aucune mesure prévue dans le budget ne permettra de modifier cette situation.

Il existe une autre réalité, soit celle du revenu personnel disponible des Canadiens. Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, le revenu disponible des Canadiens a chuté de 8 p. 100. Les Canadiens ont aujourd'hui un revenu disponible inférieur de 8 p. 100 à ce qu'il était en 1993. Qu'est-ce qui explique cette situation? On pense habituellement aux taxes et impôts.

Parallèlement, le revenu personnel disponible des Américains a augmenté de 20 p. 100. Pourquoi en est-il ainsi? Les raisons en sont une plus grande productivité, une économie plus vigoureuse et des taxes et impôts moins élevés. C'est ce qu'a fait le gouvernement américain par rapport à ce qu'a accompli le gouvernement canadien pour les consommateurs du pays. Nous sommes pauvres.

Il y a aussi la réalité du système de soins de santé. Les gens de ce côté-là nous ont dit aujourd'hui que nous avons le meilleur système de santé au monde. Qui prétend cela? Ce sont les personnes qui n'ont jamais eu recours au système de soins de santé au pays. Les gens de ce côté-là de la Chambre disent que nous ne devrions pas nous préoccuper, que nous devrions être heureux car nous possédons le meilleur système de soins de santé. Ils disent que le système n'a pas besoin de crédits supplémentaires et qu'il n'y a pas vraiment à se préoccuper de l'argent qui a été ponctionné depuis 1993. Je suppose qu'il n'est pas vraiment important de savoir que ce n'est qu'en 2004 que nous atteindrons les niveaux de 1995, car nous avons le meilleur système au monde. Les seules personnes qui pensent de la sorte sont celles qui n'y ont jamais eu recours. Nous pourrions avoir de très bonnes conversations à ce sujet.

La sixième réalité, c'est celle des marchés. Ils sont le reflet de ce qui se passe au pays. Les capitaux fuient les marchés du Canada. Ils ont diminué substantiellement et les dollars passent en d'autres endroits. Cela concerne expressément le ministre des Finances et le budget.

Avant d'être député, j'ai eu l'occasion de dresser un certain nombre de budgets. Nous pratiquons la méthode du budget base zéro. C'est ce qu'a pratiqué le gouvernement l'an dernier, avec quelques ajouts.

Dans son dernier rapport, la vérificatrice générale souligne que 16 ministères ne maîtrisaient pas leurs dépenses. Elle a dit aussi que des subventions et contributions de 16 milliards de dollars mettent les fonds publics à risque. J'aurais cru que, dans un budget base zéro, le gouvernement aurait diminué ces coûts dans les ministères en cause, la vérificatrice ayant dit qu'il pouvait le faire.

•(1540)

Non, le gouvernement ne l'a pas fait. Il a maintenu ses dépenses, affecté des fonds à certains secteurs prioritaires et n'a rien fait de plus pour les Canadiens. Il n'a pas fait les investissements nécessaires dans la défense. Si je parle des 16 ministères et des 16 milliards de dollars, c'est que nous pouvons déterminer où il y a de la mauvaise gestion et réaffecter les fonds récupérés dans les secteurs prioritaires.

Nous savons que, si le budget a été présenté avant le mois de février 2002, c'est à cause du 11 septembre et de ses répercussions. C'est ce qu'ont dit les députés libéraux. Nous aurions dû investir dans la défense il y a longtemps.

Tout ce que je puis dire, c'est que les Canadiens sont plus intelligents qu'on le pense. Ils savent que ce budget n'est pas vraiment celui qu'ils méritent. L'agriculture aurait dû...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député de St. John's-Ouest a la parole dans le cadre des questions et observations.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention les points qu'a si éloquemment soulevés notre collègue. À la fin de son commentaire, il a mentionné l'agriculture. Le début de son intervention portait sur le taux de chômage.

Nous avons de nombreuses ressources naturelles au pays, dont l'agriculture et les pêches. Je pourrais en nommer plusieurs autres, mais je me contenterai de ces deux-là. Ces deux industries à elles-seules pourraient permettre d'éliminer le chômage, mais on ne fait rien pour développer ces ressources. Nous ne nous intéressons pas aux efforts des gens qui tentent de créer de l'emploi dans ces domaines.

Le budget

J'aimerais que le député nous donne son avis à ce sujet. Croit-il qu'une industrie agricole bien développée et l'utilisation adéquate des lucratives ressources halieutiques pourraient aider à réduire l'horrible taux de chômage actuel et profiter à notre pays?

M. Rick Borotsik: Madame la Présidente, mon collègue de St. John's-Ouest a tout à fait raison.

Toutefois, les secteurs de l'agriculture et des pêches contribuent à l'heure actuelle au problème du chômage au lieu de le régler. Les derniers chiffres que j'ai en main indiquent qu'il y avait environ 347 500 personnes qui travaillaient dans le domaine agricole en décembre 2000. En décembre 2001, ce chiffre était passé à 312 000, ce qui représente une perte nette de 34 700 emplois. Si les règles du jeu étaient les mêmes pour nous que pour nos concurrents américains et européens, ces emplois existeraient toujours. Nous accroîtrions même notre base d'emplois parce que nous aurions d'autres marchés à explorer, ce qui nous permettrait de développer notre industrie agricole.

J'aimerais aussi ajouter qu'il n'y avait rien sur l'agriculture dans le dernier budget. On n'avait prévu qu'un maigre 435,5 millions de dollars pour 2000-2001 et moins encore pour 2001-2002.

M. Loyola Hearn: il n'y a rien du tout sur les pêches.

M. Rick Borotsik: Je ne connais pas le secteur de la pêche aussi bien que celui de l'agriculture, mais mon collègue pourra en parler. Il le connaît de fond en comble, mais le problème reste le même. Si le gouvernement gérait bien nos ressources, ce qui n'est pas le cas, nous pourrions créer des emplois dans le secteur de la pêche, au lieu d'en supprimer.

C'est l'essence de l'économie, mais le budget n'en parle pas. Il n'en parle absolument pas. Il dit seulement que le ministre des Finances doit faire preuve de leadership.

Ce qui contraste avec les déclarations optimistes des libéraux au sujet du taux de chômage de seulement quelque 7 p. 100, c'est la perte de 40 000 emplois chez Nortel, il y a peu de temps. La société JDS Uniphase a supprimé 7 000 emplois et Ford en a supprimé 35 000 dans le monde, dont un grand nombre au Canada. Tous les jours, les journaux rapportent de nouvelles pertes d'emplois. Ni le budget ni les projets d'avenir du gouvernement ne tiennent compte de ces pertes. C'est un gaspillage des compétences des Canadiens, et je le déplore.

• (1545)

[Français]

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole afin d'appuyer le travail de notre ministre des Finances dans son budget de novembre 2001.

Je veux le féliciter tout particulièrement parce que, encore une fois, il propose aux Canadiens une ouverture vers l'avenir et une formule qui est encore une fois équilibrée.

Le budget de 2001 apporte une aide cruciale dans une période critique, sans pour autant remettre en question les progrès accomplis jusqu'ici et les perspectives d'avenir. Je veux, pour ma part, le féliciter tout particulièrement pour son ouverture envers les grandes villes de ce pays.

Mon comté de Laval-Est est situé sur l'île Jésus. Il fait partie de Laval qui était, avant la fusion survenue dans le Grand Montréal, la deuxième plus grande ville du Québec.

Pensons grand et affirmons que Laval fait maintenant partie du Grand Montréal et que le Grand Montréal se doit d'être compétitif sur la scène mondiale.

Hier, j'écoutais les députés de l'opposition nous dire que le gouvernement du Canada devrait laisser les villes à la merci des provinces avec, pour seul revenu, l'impôt foncier.

Il me semble que c'est manquer de vision, et nous devons le déplorer. Heureusement que nous, le gouvernement, pensons pour les villes. La réalité canadienne est que 80 p. 100 de la population habite nos grandes villes. Il y a, on ne peut le nier, un engouement pour la vie dans les grandes villes du Canada.

Ce n'est pas étonnant que cet afflux de population fasse en sorte que nos villes sont aux prises avec de très graves problèmes: problèmes de transport, de logement, de sans-abri.

Quotidiennement, nos grandes villes, dont fait partie mon comté, Laval-Est, et dont fait partie votre comté, madame la Présidente, soit celui de Ahuntsic, doivent être aux aguets.

Les entreprises de ces grandes villes doivent avoir un environnement propice à l'innovation. Elles se doivent d'améliorer constamment leur productivité afin de devenir plus compétitives.

Nos chercheurs doivent pouvoir vivre dans un environnement qui stimule leur créativité. Nos entrepreneurs doivent pouvoir entreprendre. Notre ministre des Finances l'a compris. Il faut, pour cela, investir dans la recherche. La recherche d'aujourd'hui est la source des nouveaux emplois de demain.

Notre gouvernement investit de manière substantielle pour que le Canada soit à l'avant-garde des nouvelles frontières du savoir, pour que les fruits de la recherche deviennent une source d'emplois et de croissance pour le Canada, et non seulement une source d'idées pour les autres.

Aider les universités, collaborer avec les milieux universitaires, subventionner la recherche fondamentale, voilà les enjeux de demain.

Je suis membre du Groupe de travail libéral sur les affaires urbaines. Je peux dire que nos villes, nos grandes villes, ont de multiples besoins et de multiples défis à relever. Sans une oreille attentive de notre gouvernement, elles risquent d'être bien mal prises.

Je suis donc fière de voir ce gouvernement inclure, au nombre de ses investissements, l'affectation d'une somme d'au moins deux milliards de dollars dans une nouvelle Fondation pour l'infrastructure stratégique afin de financer de grands projets, d'un bout à l'autre du Canada, lorsque ces derniers dépasseront la capacité des programmes existants.

À titre de députée de Laval-Est, je ne peux qu'applaudir puisqu'il faut se poser la question suivante: comment le Grand Montréal pourrait-il rester compétitif sans un système routier adéquat?

Je donne des exemples. Est-il normal que les résidents de mon comté n'aient pas encore un pont dans l'est de l'île pour aller travailler à Montréal? Est-il normal que les résidents de mon comté doivent circuler pendant des heures sur la route pour aller travailler? Est-il normal qu'il n'existe pas de voie de contournement dans le nord de l'île de Montréal; que l'autoroute 440 ne soit pas terminée vers l'ouest; que le plan original des travaux de l'autoroute 13 soit encore interrompu?

Le budget

• (1550)

Nous sommes des citoyens fatigués de vivre avec tous ces problèmes quotidiennement. Nous, les résidents du Grand Montréal, devons nous féliciter de l'ouverture de notre gouvernement qui permettra la réalisation de l'autoroute 30, ce qui permettra enfin aux camions et aux automobiles qui viennent de Toronto de contourner Montréal et d'aller directement, soit aux États-Unis, soit à Québec, sans devoir engorger la circulation sur l'île de Montréal.

Ce que le gouvernement dit avec cette Fondation pour l'infrastructure, c'est: «Réservez cet argent; utilisons-le pour aider nos villes. Mettons-le de côté et voyons ensuite.» La vraie question est: quelle chance avons-nous de voir nos villes jouer vraiment leur rôle si on les laisse à la seule merci des gouvernements provinciaux?

Partout, les autorités des grandes villes nous l'ont dit. Elles ont besoin de financement. Les discours sont les mêmes partout, que ce soit à Vancouver, à Calgary, à Toronto, à Montréal et à Halifax, les villes nous pressent toutes de les aider.

Alors, quand on entend l'opposition critiquer la nouvelle Fondation pour l'infrastructure, alors que le gouvernement fédéral dit que c'est le seul moyen pour les villes d'envisager l'avenir avec confiance, c'est un peu triste.

Je dis aujourd'hui à cette Chambre: cessons la démagogie et réalisons que ce gouvernement sait gérer, être à l'écoute des besoins des Canadiens et des Canadiennes. Les événements du 11 septembre dernier nous ont prouvé à quel point nous avons su donner une réponse efficace. Notre gouvernement a investi 2,2 milliards de dollars pour renforcer la sécurité des Canadiens. Nous avons fait le ménage dans nos lois en un temps record.

Je suis à même de constater le travail qui a été fait par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne—je siège à ce comité—afin de resserrer l'étau contre les terroristes. La sécurité des Canadiens, aujourd'hui, s'en trouve renforcée, encore une fois, parce que ce gouvernement a pris ses responsabilités.

Ce qui est beau, c'est que tous ces investissements ont été faits en respectant l'équilibre budgétaire de notre pays. On a maintenu les baisses d'impôt annoncées pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Cent milliards de dollars de baisses d'impôt seront maintenues, parce que le ministre des Finances a considéré qu'il était important de donner un peu d'espoir aux Canadiens en baissant les impôts.

L'opposition d'en face visite les dirigeants mexicains pour parler de mondialisation et d'union monétaire. Pendant ce temps-là, les députés libéraux rencontrent les dirigeants de nos grandes villes et tentent, avec eux, de trouver des solutions aux problèmes des sans-abri, du logement et du transport. Ce n'est pas étonnant qu'avec une attitude comme celle des libéraux, à l'heure actuelle, nous ayons été réélus pour un troisième mandat d'affilée.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Madame la Présidente, ma collègue libérale qui vient de prendre la parole avant moi a mis l'accent sur le programme d'infrastructures, principalement pour les grandes villes.

Au Québec, il existe des régions éloignées, des régions rurales dans lesquelles il y a de petites municipalités ayant peu d'infrastructures et peu de taxation.

Nous ne venons pas d'arriver; on est ici depuis 1993. On aurait aimé partir plus vite si le référendum avait passé, mais malheureusement, tant et aussi longtemps qu'on va payer des impôts à Ottawa, les députés du Bloc québécois vont se lever pour réclamer leur dû.

On a déjà eu un programme d'infrastructures Canada-Québec qui a très bien fonctionné. Il y avait un ministère à Ottawa, présidé, à l'époque, par le président du Conseil du Trésor, l'actuel ministre de la Défense, et à Québec, il y avait un ministère qui s'occupait des infrastructures avec les municipalités. Cela fonctionnait très bien.

Depuis 1994, on demande au gouvernement de s'entendre avec les provinces en ce qui concerne les programmes d'infrastructures pour un tiers, un tiers, un tiers. Aujourd'hui, le gouvernement du Québec est obligé de mettre deux dollars alors qu'Ottawa n'en met qu'un seul. C'est la folie furieuse, car les municipalités veulent s'en prévaloir.

Des ponts, il en faut à Montréal. Je ne peux pas empêcher la population de Montréal et de la région de réclamer des infrastructures, mais des ponts, il en faut aussi en région. Dans mon comté de Charlevoix, le pont reliant Tadoussac à Baie-Sainte-Catherine est une infrastructure désirée par la population de la Côte-Nord et de Charlevoix. Le gouvernement du Québec a investi beaucoup d'argent dans une étude de faisabilité.

La députée peut-elle nous dire s'il n'y a pas un danger que le gouvernement fédéral investisse beaucoup d'argent dans la gestion d'une fondation. Qui fera partie de cette fondation? On risque de se retrouver encore avec un ministère qui ressemblera à celui d'Alfonso Gagliano, avec les amis du parti, les amis du régime.

Je pense que, à Ottawa, les députés et ministres du gouvernement sont élus pour administrer et gérer; à Québec, c'est la même chose. Les fonctionnaires doivent rendre compte à un ministre. Moi, je vois mal une fondation ayant tout simplement un pouvoir de gestion. N'y a-t-il pas là, encore une fois, un danger de nommer les amis du parti, de dépenser beaucoup d'argent pour gérer une telle fondation? Le ministre n'aura pas de compte à rendre à la Chambre des communes, les députés n'auront plus de pouvoirs pour défendre les municipalités de leur région. On devra se mettre à genoux devant une fondation, la supplier pour obtenir notre argent.

On est en 2002. Il est très important que les deux gouvernements assument leurs responsabilités, principalement le gouvernement fédéral. On n'a pas besoin d'une fondation, c'est un gaspillage monumental.

• (1555)

Mme Carole-Marie Allard: Madame la Présidente, encore une fois, on a la preuve à quel point les députés d'en face sont déconnectés de la réalité.

S'ils écoutaient les discours des gens du Québec, qu'entendraient-ils? Ils entendraient les maires leur dire: «On a besoin des investissements du gouvernement fédéral. Il nous faut cette Fondation canadienne pour l'infrastructure.» Donc, je ne comprends absolument pas la question de mon collègue, je pense que c'est tout mêlé, son affaire. Cela démontre, encore une fois, à quel point les députés de l'opposition n'écoutent pas les Québécois.

M. Gérard Asselin: Madame la Présidente, de toute façon, on pourrait en faire un débat.

Je demande à la députée d'arrêter de s'écouter parler. Si elle prenait le temps de m'écouter, elle comprendrait que notre problème, c'est que le gouvernement fédéral a décidé de mettre de l'argent dans le programme d'infrastructures routières, de s'entendre avec les provinces. Là où le bât blesse, c'est lorsque le ministre des Finances a décidé de créer une fondation.

Le budget

Des fondations, on n'en veut pas; on veut des réalisations. Encore là, j'espère qu'elle a bien compris la question. Pendant qu'elle me donnera sa réponse, j'espère qu'elle ne s'écouterait pas parler et qu'elle me répondra.

Mme Carole-Marie Allard: Madame la Présidente, je pense que le discours de nos amis d'en face ne tient pas debout. On est en train de critiquer le programme d'infrastructures. On est en train de critiquer une vision d'avenir qu'est la Fondation pour l'infrastructure, dans laquelle on garde deux milliards de dollars.

Où auront-ils dû les mettre ces deux milliards de dollars? Qu'ils en parlent aux maires des villes du Québec. Ils vont leur dire à quel point ils en ont besoin.

[Traduction]

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Madame la Présidente, on entend souvent dire à la Chambre que le monde a changé le 11 septembre. J'ignore si le monde a changé le 11 septembre ou si nous avons vu le mal dans toute son horreur, mais il est évident que les attentats du 11 septembre ont eu pour effet de bouleverser nos mentalités, nos politiques et nos idéaux.

Avant les attentats du 11 septembre, la notion de terrorisme ne faisait même pas partie du vocabulaire parlementaire. Depuis cette date, cette notion s'est imposée dans les débats parlementaires, et la sécurité est devenue un leitmotiv du budget de 2001. Cependant, la sécurité ne se résume pas à des aspects du droit et de la politique antiterroristes, aussi importants qu'ils puissent être. Le budget en a traité.

La sécurité signifie aussi qu'il faut investir dans les gens. Il faut investir dans l'éducation et le développement de la petite enfance, dans la protection et la sécurité des plus vulnérables, dans la création et la préservation d'un milieu sain et global, et dans la préservation de fonds stratégiques dans nos écoles, nos collèges, nos universités, et dans l'acquisition continue du savoir.

Bref, il faut investir dans les gens, dans tous les secteurs de l'éducation et de la science, dans un climat d'excellence et d'équité. Un tel investissement favorise également la sécurité du Canada et des Canadiens.

Ainsi, je vais m'en tenir à la promotion de la sécurité grâce à l'éducation, même si je suis conscient des impératifs des soins de santé, de l'environnement, de la pauvreté chez les enfants, de la justice autochtone et d'autres questions de ce genre. Je vais m'attarder sur deux thèmes, l'équité en éducation et l'excellence en éducation.

En ce qui concerne l'équité en éducation, le budget poursuit un certain nombre d'initiatives entreprises dans les budgets de 1999 et 2000. Il est notamment question d'offrir des crédits d'impôt et des bourses pour aider à supporter les coûts de l'éducation, de contribuer au soutien provincial pour l'enseignement postsecondaire, d'effectuer des investissements importants pour encourager l'innovation, d'exhorter les Canadiens de tous âges à poursuivre continuellement leur apprentissage et d'offrir à tous les Canadiens la formation voulue pour se servir d'Internet.

On a entrepris un certain nombre d'initiatives bien précises, dont il avait été question pour la première fois dans les budgets de 1999 et 2000 et qui ont reçu un appui très large. Il s'agit notamment d'octroyer un million de bourses valant au total 2,5 milliards de dollars sur 10 ans par l'entremise de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, d'établir et de maintenir 2 000 nouvelles chaires de recherche dans les universités canadiennes avec 900 millions de dollars d'appui fédéral sur cinq ans, de développer et

d'offrir un soutien accru pour la Fondation canadienne pour l'innovation et de brancher les salles de classe de tout le pays à Internet.

Le budget 2001 poursuit ces initiatives avec les nouvelles mesures suivantes. Tout d'abord, on fournira 10 millions de dollars par année pour soutenir davantage les personnes handicapées qui poursuivent des études supérieures. Le montant maximal d'aide offert par l'entremise des Subventions canadiennes pour études passera de 5 000 \$ à 8 000 \$. De plus, une subvention supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ par année sera offerte aux étudiants qui ont besoin de plus d'argent pour répondre à leurs besoins spéciaux.

Deuxièmement, il y aura 5 millions de dollars par année pour exempter de l'impôt sur le revenu l'aide financière accordée pour la formation de base des adultes dispensée dans le cadre de certains programmes fédéraux, notamment celui de l'assurance-emploi.

Troisièmement, il y aura 20 millions de dollars par année pour offrir le crédit d'impôt pour études aux gens qui touchent une aide imposable pour l'enseignement postsecondaire dans le cadre de certains programmes gouvernementaux, y compris l'assurance-emploi. On offrira ainsi à 65 000 Canadiens environ un allègement fiscal important pour leur permettre d'accroître leurs compétences.

Quatrièmement, il y aura 5 millions de dollars par année pour promouvoir des activités et des échanges linguistiques pour les jeunes Canadiens. Cela fait partie d'un programme pour la protection des droits linguistiques des minorités.

Cinquièmement, on fournira un certain appui pour le développement du jeune enfant dans tout le pays en mettant particulièrement l'accent sur les enfants des premières nations vivant dans des réserves. Cela comprend des initiatives comme le programme «Bon départ».

Sixièmement, on investira 110 millions de dollars pour établir le réseau de base à fibres optiques le plus rapide du monde, afin de relier entre eux nos principaux collèges et universités de recherche.

Septièmement, le budget de 2001 prévoit un certain nombre d'investissements ciblés afin d'aider le Canada à demeurer en tête de la concurrence internationale dans le domaine de la recherche de pointe. Le budget prévoit notamment à cette fin un investissement unique de 200 millions de dollars, afin d'aider les universités canadiennes, en particulier les plus petites, à supporter les pressions financières liées aux activités de recherches subventionnées par le gouvernement fédéral. Le gouvernement augmentera de 7 p. 100 le budget annuel des conseils subventionnaires. Cela se traduira par une augmentation de 36,5 millions de dollars par année du budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et de 9,5 millions de dollars par année du budget du Conseil de recherches en sciences humaines.

● (1600)

Huitièmement, le budget prévoit une somme de 25 millions de dollars, étalée sur cinq ans, pour soutenir et améliorer le programme de recherches de l'Institut canadien de recherches avancées, un organisme de réputation internationale. Cette mesure aidera à recruter et à garder des chercheurs de haut niveau au Canada.

Neuvièmement, le budget alloue au Conseil national de recherches du Canada une somme de 110 millions de dollars sur trois ans, qui sera consacrée aux technologies de pointe et à l'élargissement de l'initiative régionale d'innovation.

Le budget

Dixièmement, le gouvernement continuera de soutenir et d'améliorer à la grandeur du pays les réseaux de centres d'excellence, qui font la promotion de la collaboration dans le domaine de la recherche intellectuelle, à la grandeur des disciplines et cultures.

Onzièmement, le gouvernement continuera de soutenir et d'améliorer le programme des Chaires de recherche du Canada, qui a permis de recruter les meilleurs talents, notamment des Canadiens de retour de l'étranger, et de garder chez nous les Canadiens les plus talentueux.

Douzièmement, le budget prévoit 75 millions de dollars par année pour les Instituts de recherche en santé du Canada, qui comprennent l'institut des femmes et de la santé et l'institut de santé des peuples autochtones. Mis à part la transformation résultant de l'accent mis sur la prévention et le traitement dans le domaine des soins de santé, cet investissement stratégique aura des effets précis sur des groupes comme les femmes et les peuples autochtones.

Treizièmement, le budget consacre 95 millions de dollars sur quatre années supplémentaires à l'Institut canadien d'information sur la santé. Il s'agit d'une mesure préventive aussi bien que curative dans le domaine de la médecine et des soins de santé.

Ces investissements opportuns au profit des gens, de l'éducation, de la recherche et des sciences ne signifient pas que l'éducation, en particulier l'équité en matière d'éducation pour laquelle une aide budgétaire demeure nécessaire, ne soulève pas de sérieuses préoccupations. Il y a notamment des préoccupations au sujet des différences d'accès à l'éducation supérieure et au sujet du financement limité, dans plusieurs provinces, de l'éducation supérieure. Il y a lieu de craindre que la formule de distribution des conseils subventionnaires et d'autres organismes n'ait pour effet que certaines régions et institutions bénéficient sensiblement moins que d'autres de l'aide financière. Il sera nécessaire de mettre sur pied un programme d'infrastructure pour moderniser nos campus collégiaux et universitaires, qui sont dans un piètre état.

La recherche d'aujourd'hui est la source de nouveaux emplois et de nouvelles idées pour demain. Les investissements stratégiques au profit des gens feront du Canada un leader de l'économie fondée sur la connaissance et contribueront à protéger la sécurité humaine pour tous les Canadiens.

• (1605)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Westmount pour ses observations. Il a mis l'accent uniquement sur les nouvelles initiatives annoncées dans le budget, passant sous silence la conjoncture économique dans laquelle nous nous trouvons et dont il n'est pas question dans ce budget. Le budget ne traite ni de la récession qui frappe le Canada, ni du chômage qui est en hausse, ni de notre dollar qui n'a jamais été aussi bas, ni de notre niveau de vie et de productivité de la main-d'oeuvre qui sont toujours nettement en-deçà de ceux de nos principaux concurrents économiques, en particulier les États-Unis. De plus, nous continuons de porter le fardeau des impôts sur le revenu les plus élevés et le fardeau de la deuxième dette en importance de tous les pays du G-7 et de l'OCDE.

Le député pourrait-il nous dire s'il juge pertinent pour le gouvernement d'augmenter simplement les dépenses et de ne rien prévoir dans le budget pour alléger les fardeaux des impôts et de la dette d'une lourdeur disproportionnée? S'inquiète-t-il un peu du jugement des marchés des changes internationaux sur la politique économique du gouvernement qui préconise un dollar à 62 cents?

M. Irwin Cotler: Madame la Présidente, le budget prévoit des initiatives qui traitent de ce que le député qualifie de fardeaux des

impôts et de la dette d'une lourdeur disproportionnée, et qui permettent un allègement fiscal rapide et précis.

Au début de mon allocution, j'ai mentionné qu'à cause du manque de temps, je limiterais mes remarques aux questions de la recherche ainsi que de l'équité et de l'excellence en matière d'éducation. Le budget fait partie d'une stratégie qui vise à investir dans les personnes et les programmes, de sorte qu'il ne faudrait pas s'arrêter uniquement aux dépenses. Ces investissements visent la promotion et la protection de la sécurité humaine. C'est le but et la nature du budget.

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Madame la Présidente, en écoutant le discours de mon collègue libéral d'en face, je pense que le Québec se doit de toute urgence d'avoir son indépendance, et ce, le plus rapidement possible. À mon avis, le Québec se doit d'avoir sa pleine souveraineté parce que, de plus en plus, le gouvernement fédéral empiète dans des champs de compétence et de juridiction des provinces, entre autres au Québec, en matière d'éducation et de santé.

Je pense que c'est important de noter que s'il y a deux ministères que le gouvernement fédéral ne peut pas toucher, c'est bien celui de la santé et de l'éducation, qui sont de juridiction provinciale. Ce sont des champs exclusifs des provinces.

La question que je pose au député est celle-ci: est-ce que le député est conscient et est d'accord avec moi pour dire que les 42 milliards de dollars de déficit que le gouvernement libéral a réglés dans son budget, cela a été fait au détriment des paiements de transfert aux provinces en matière de santé et d'éducation, principalement à ces deux ministères, et également sur le dos des chômeurs, en coupant huit milliards de dollars par année dans la caisse de l'assurance-emploi, de laquelle les travailleurs saisonniers de Charlevoix, de la Côte-Nord et d'un peu partout au Québec ne peuvent plus se prévaloir, des coupures dans les aéroports régionaux et dans les ports de mer—le gouvernement cède ses infrastructures—et également dans le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées?

C'est très facile de régler le déficit lorsque le gouvernement libéral empoche l'argent mais n'en donne plus à personne.

M. Irwin Cotler: Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mon discours, j'ai parlé seulement à l'égard de l'assistance financière apportée aux Canadiens, aux Québécois et aux Québécoises, pour protéger et promouvoir la sécurité humaine de tous les Canadiens et Canadiennes et de tous les Québécois et Québécoises.

[Traduction]

M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD): Madame la Présidente, je formulerai quelques commentaires sur le contenu du discours du député. Il a parlé en long et en large de la nécessité pour les jeunes d'avoir accès à l'éducation postsecondaire.

Sous la gouverne libérale, les frais de scolarité ont subi une hausse faramineuse de 126 p. 100 au cours des dix dernières années. Le niveau d'endettement des étudiants a quadruplé au cours de la même période. Un trop grand nombre de nos éléments les plus brillants choisissent de ne pas faire d'études postsecondaires en raison des décisions du gouvernement et de son refus de prendre certaines autres initiatives.

Le budget

Est-ce que le député estime que le gouvernement lancerait une initiative extraordinaire s'il faisait en sorte que nous puissions regarder chaque étudiant du secondaire droit dans les yeux et lui dire qu'il peut faire des études postsecondaires s'il a les ressources intellectuelles voulues? Emboîtera-t-il le pas à tous les députés de manière à assurer que l'éducation postsecondaire est de nouveau accessible et à prendre les moyens pour régler l'odieux problème de l'endettement étudiant? Adhèrera-t-il au projet du Parti progressiste-conservateur prévoyant de permettre aux étudiants de déduire jusqu'à 10 p. 100 de leur dette et des intérêts...

• (1610)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis désolée, mais il ne reste plus de temps pour une réponse.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis ravi de représenter les gens de la circonscription de Surrey-Centre dans le débat exploratoire sur le budget. Comme les députés peuvent l'entendre à ma voix, je ne me sens pas bien. Les priorités mal avisées du gouvernement m'ont rendu malade.

Le budget n'est qu'un autre mot pour un plan financier. En disant que nous avons un non-budget, je dis en fait que le gouvernement n'a pas de plan pour les finances publiques. Les priorités gouvernementales ne peuvent pas être plus mal avisées. Le gouvernement préférerait donner 160 millions de dollars à la ministre du Patrimoine pour des programmes culturels que d'acheter des uniformes convenables à nos militaires en Afghanistan, d'augmenter les transferts aux provinces pour la santé ou de mettre de l'ordre dans ses priorités.

Je ne comprends pas comment le gouvernement peut affirmer qu'il a répondu aux besoins des Canadiens quand ceux-ci déclarent majoritairement que les soins de santé sont leur principale préoccupation. La récente augmentation...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis désolée d'interrompre le député, mais il faut que je sache s'il partage son temps de parole. Ce renseignement doit être consigné dans le compte rendu. Certains députés ont oublié de mentionner qu'ils partageaient leur temps de parole de 20 minutes. Le député partage-t-il son temps de parole de 20 minutes?

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je partage mon temps de parole avec le député d'Edmonton—Strathcona.

Les priorités du gouvernement sont tout à fait mal placées, et c'est ce dont j'ai parlé. Le système de santé constitue la plus haute priorité, et nous n'y voyons aucune amélioration. Les récentes augmentations sont même loin de rétablir les fonds de la santé aux niveaux où ils se situaient avant l'arrivée des libéraux au pouvoir, en 1993.

Il n'y a aucune contradiction entre faire preuve de circonspection financière et accroître les fonds destinés à des secteurs prioritaires comme, entre autres, les forces armées, la GRC, le SCRS et le système de santé. Or, pour cela, il faut éliminer le gaspillage.

À l'heure actuelle, le financement d'aucun de ces secteurs cruciaux n'a été augmenté pour être rétabli aux niveaux de 1993. Le solliciteur général n'a pas mentionné que les récentes augmentations ne compensent même pas les dégâts que le gouvernement a causés à ces secteurs depuis qu'il a pris le pouvoir en 1993.

Les libéraux ressemblent à des pyromanes qui incendient un immeuble, puis se joignent à d'autres pour éteindre les flammes à l'aide d'un seau d'eau, mais qui cachent le fait qu'ils y ont mis le feu. C'est eux qui ont créé le problème. Ils sont les principaux

responsables du problème, notamment dans le système de santé. Comment pouvons-nous les considérer comme des sauveurs?

Un autre domaine où le gouvernement ne répond plus aux besoins est celui des programmes d'infrastructure des transports. Le gouvernement tire environ 4,3 milliards de dollars de la taxe sur l'essence et investit moins de 4 p. 100 de cette somme dans les programmes d'infrastructure des transports. Les États-Unis, de leur côté, investissent 95 p. 100 des revenus provenant de la taxe sur l'essence dans ce genre de programmes.

Nos routes et nos autoroutes sont en mauvais état. Les libéraux ont prévu une somme de 2 milliards de dollars dans le programme d'infrastructure stratégique, mais le terme stratégique m'apparaît un peu suspect. Si je me fie aux actions passées du gouvernement, il signifie sans doute que l'argent servira à des fins politiques, pour gagner des circonscriptions stratégiques. Ces fonds ne seront pas distribués équitablement, en fonction des besoins des provinces et des circonscriptions électorales.

J'ai visité quelques pays dernièrement. Les dirigeants de ces pays, tels que Hong Kong et la Chine, se rendent compte que l'infrastructure des transports est essentielle à la santé économique nationale. Ils font des dépenses dans ce domaine une de leurs principales priorités. Nous ne voyons pas cela au Canada.

Les libéraux parlent de promouvoir le commerce, mais ils n'investissent pas suffisamment pour faire du Canada un véritable acteur à l'échelle internationale.

Les ambitions politiques que nourrissent certains ministres sont probablement une des raisons de ces priorités mal placées dans le dernier budget. La course à la direction du parti qui se déroule en coulisse n'est pas un événement nouveau. On dit qu'il est possible de mesurer la faveur dont jouissent les ministres auprès du premier ministre à la taille du budget qui leur est accordé. L'ancien ministre de l'Industrie a manifestement interprété l'insuffisance de fonds accordés à son projet de hinternet comme un refus du premier ministre de soutenir ses ambitions dans la course à sa succession, et il a quitté.

En raison des priorités erronées du gouvernement, de nombreux médecins, infirmiers, enseignants et ingénieurs en informatique vont s'installer aux États-Unis, où les possibilités d'emplois sont plus nombreuses et les impôts, moins élevés. C'est ce qu'on appelle l'exode des cerveaux, dont le Canada ne profite pas tellement.

Tout gouvernement tenant véritablement à accueillir des immigrants et à assurer la croissance économique du pays sait que l'on doit absolument reconnaître les titres de compétence obtenus à l'étranger si on veut attirer des gens de grand talent de l'extérieur. Une autre occasion ratée dans le budget a trait à la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger. Même si j'ai fait des pressions à ce sujet, on a consacré une seule ligne à cette question dans le dernier discours du Trône. Et le gouvernement n'a rien fait pour mettre en application ce qu'il a dit dans le discours du Trône. Pourquoi un ingénieur en informatique ou un scientifique de l'étranger viendrait-il s'installer au Canada si on ne reconnaît pas ses compétences une fois arrivé dans notre pays?

Le budget

•(1615)

Il y a quelque temps, j'ai présenté une motion à la Chambre, mais le gouvernement l'a rejetée. Je demandais qu'un système national soit mis en place pour établir des normes en matière d'éducation au Canada et que l'on se serve de ces normes pour reconnaître les titres de compétence étrangers. Aux États-Unis, il faut moins de 24 heures aux gens pour faire reconnaître leurs titres de compétences. Au Canada, cela prend plus de trois mois. Encore une fois, c'est une occasion manquée d'attirer les cerveaux plutôt que d'encourager leur exode.

Le projet de loi témoigne bien de l'attitude du gouvernement à l'égard de la sécurité. Le gouvernement a déposé un projet de loi avant le 11 septembre. Il a ensuite essayé de dire qu'il répondait aux besoins en matière de sécurité après l'avoir assorti d'un règlement ridicule.

Le nouveau système de points mis en place par les libéraux pénalise les immigrants indépendants pour lesquels il sera dorénavant beaucoup plus difficile de venir au Canada pour mettre leurs compétences au service de notre économie.

Par ailleurs, le gouvernement nuit à la réputation du Canada en refusant d'investir dans l'armée et dans les missions à l'étranger, qui sont nos premières lignes de défense. C'est une honte pour un pays du G-8.

La qualité d'État signifie qu'un pays doit être capable de se défendre et de faire une contribution à la communauté internationale. Les missions à l'étranger ont fait l'objet de nombreuses allégations de corruption. Les employés recrutés sur place acceptent des pots de vin pour laisser passer des gens sans scrupules à travers les mailles du système et leur permettre de venir au Canada. Aucune mesure n'a été prise pour régler ce problème.

Pour honorer la réputation dont jouissait notre pays au chapitre des affaires étrangères, le gouvernement pourrait réorienter sa politique étrangère et l'axer sur la diplomatie préventive. Il fut un temps où le Canada avait la réputation d'être un chef de file en matière de diplomatie préventive. Nous avons maintenant été surclassés par de nombreux pays, comme le Bangladesh, et même de petits pays comme le Népal. Les priorités du gouvernement laissent à désirer. Elles ternissent la réputation du Canada.

Je le répète, il faudrait prendre des ressources visant des secteurs moins prioritaires, comme le bien-être des entreprises qui appuient les libéraux, et les réorienter vers des secteurs hautement prioritaires comme des baisses d'impôt plus importantes, la sécurité, une augmentation des paiements versés aux provinces au titre des soins de santé et le remboursement de notre dette, celle-ci étant la principale responsable de la faiblesse de notre dollar. Il faudrait pour cela que le gouvernement réexamine sa stratégie, ce qu'il s'est refusé à faire.

Les libéraux prétendent que leur budget est axé sur la sécurité, mais la sécurité ne fonctionne que lorsqu'il n'y a pas de brèche dans la clôture. Comme je l'ai dit plus tôt, le problème de la corruption dans nos missions étrangères est une brèche que j'ai portée à l'attention du gouvernement à maintes occasions. Le gouvernement n'a rien fait pour colmater cette immense brèche qu'est la corruption dans nos missions étrangères. Plus souvent qu'autrement, ces incidents mettent en cause du personnel embauché localement, et rien n'a été fait pour régler le problème.

Selon le gouvernement, les incertitudes économiques actuelles causent des problèmes aux gouvernements du monde entier. Les autres gouvernements font toutefois des investissements pour permettre de la médiation et éviter tout conflit, de manière à ce

qu'il n'y ait pas trop de dépenses à engager pour réparer les préjudices causés ultérieurement.

Le gouvernement a complètement ignoré la province que je représente, la Colombie-Britannique. Cette province est aux prises avec de nombreux problèmes qui n'ont pas été pris en considération et dont je parlerai à un autre moment.

En conclusion, les priorités du gouvernement laissent à désirer. Il n'a pas réduit considérablement les impôts. Il n'a pas remboursé une part importante de la dette. Il aurait fallu que ces questions soient traitées en priorité, afin que nous puissions tous vivre dans un pays meilleur.

•(1620)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir signalé de nombreuses lacunes du dernier budget. Je suis volontiers d'accord avec lui sur un certain nombre de points.

Il rappelle nombre des compressions que le gouvernement libéral a imposées depuis son avènement, en 1993, et que nous n'avons pas vraiment récupérées en dépenses publiques. Je crois qu'il parle plus particulièrement du transfert canadien au titre de la santé et des programmes sociaux, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les hausses modestes prévues dans le présent budget et au cours de la dernière année ou à peu près ne nous ont pas permis de revenir au niveau des dépenses de 1993, lorsque les Canadiens se sont débarrassés du gouvernement conservateur dans le ferme espoir qu'un gouvernement libéral répondrait à leurs prières et à leurs besoins.

Je voudrais savoir ce que le député pense d'un problème qui assaille sûrement sa circonscription autant que la mienne. Dans les circonscriptions à faible revenu, surtout au centre-ville d'Edmonton ou de Winnipeg, vivent un grand nombre de personnes âgées, qui comptent parmi les plus pauvres d'entre nous. Les statistiques montrent que les personnes âgées, surtout les femmes âgées qui vivent seules, se situent complètement au bas de l'échelle des gage-petit. Voici que nous apprenons que nombre de ces personnes ont droit au Supplément de revenu garanti, mais ne le reçoivent pas. Beaucoup ne l'ont jamais demandé.

Dans l'intérêt de cette partie de la population qui est vraiment dans le besoin, le gouvernement devrait, à notre avis, accorder automatiquement le Supplément de revenu garanti à ces personnes dès qu'il apprend par l'intermédiaire de leur déclaration de revenu qu'elles y ont droit, et voir à ce que ce programme soit rétroactif.

Le député conviendra-t-il que, pour aider les gens à satisfaire leurs besoins essentiels en cette période de compressions budgétaires fédérales, le Supplément de revenu garanti devrait être versé automatiquement aux personnes âgées dès que le gouvernement fédéral se rend compte qu'elles y sont admissibles?

M. Gurmant Grewal: Madame la Présidente, c'est une question qui préoccupe bon nombre d'ainés dans presque toutes les circonscriptions. Ils ont des revenus fixes. Le SRG est un outil qui peut améliorer leur niveau de vie.

J'ai participé il y a quelques jours à un séminaire organisé par le groupe Social Futures de Surrey. On y a souligné certains des problèmes auxquels font face les aînés dans diverses collectivités. Le gouvernement fédéral n'a pas les bonnes priorités. Il devrait fixer ses priorités de façon à prendre soin de groupes particuliers comme les aînés touchant des revenus fixes. Il y a lieu de remanier des programmes comme ceux du REER, du RPC et du SRG, ainsi que de leur attribuer des priorités.

Le budget

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Madame la Présidente, le député de Surrey-Centre a fait de sérieuses allégations. Si j'ai bien compris, il a évoqué des questions de corruption ou de pot-de-vin dans nos missions à l'étranger. Je crois que c'était le sens général de ses propos. A-t-il des preuves? Des personnes lui ont-elles parlé de ce genre d'activité? Je suis convaincu que, si elles lui en avaient parlé, il aurait transmis cette information aux autorités pertinentes.

Est-il au courant d'une étude, ou y a-t-il des cas individuels? Souhaite-t-il déposer des preuves à l'appui des très sérieuses allégations qu'il a faites aujourd'hui à la Chambre?

•(1625)

M. Gurmant Grewal: Madame la Présidente, il y a eu tellement d'allégations sérieuses. Le ministère des Affaires étrangères poursuit 36 enquêtes concernant des affaires de corruption dans diverses missions à l'étranger.

À Hong Kong, il y a quelques années, 766 fichiers ont été supprimés du Système de traitement informatisé des dossiers d'immigration, ou CAIPS. Ces fichiers avaient trait à des membres du crime organisé, probablement des terroristes, qui cherchaient sans scrupule à entrer au Canada. De plus, 2 200 formulaires de visa en blanc ont été volés à Hong Kong à un moment donné.

Un long rapport a été rédigé par un ancien dénonciateur et employé du ministère de l'Immigration connu sous l'appellation de «Sidewinder». En raison de pressions politiques, ce rapport a été complètement abandonné, tabletté, détruit ou déchiqueté.

Il y a de si nombreuses allégations. Au Maroc, il y a quelques années, il y a eu de la corruption. De plus, de l'argent a été volé au consulat en Californie. Une série de problèmes ont trait à de la corruption au sein des affaires étrangères.

Enfin, j'ai porté cette question à l'attention de la ministre de l'Immigration la dernière fois. Elle a envoyé une équipe de la GRC à New Delhi et à Islamabad. Sur la foi de l'information que j'ai fournie, trois employés embauchés sur place à Islamabad, et quatre à New Delhi, ont été congédiés.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Surrey-Centre pour son excellent discours et l'excellente façon dont il a répondu à la question qu'il a d'ailleurs renvoyée au député libéral d'en face. J'en ai été ravi. Les problèmes sont nombreux dans nos missions à l'étranger, et il devrait prendre note de quelques-uns des exemples cités par mon camarade.

Je suis toujours très heureux de prendre la parole à la Chambre au nom des électeurs d'Edmonton—Strathcona que je représente, mais c'est le coeur gros que je le fais aujourd'hui car il s'agit du budget. Ce dernier a déçu les Canadiens qui s'attendaient à bien plus de la part du gouvernement, mais ce dernier leur a en fait donné bien moins.

Mes collègues ont soulevé diverses questions lors de leurs interventions respectives faisant suite à l'exposé budgétaire, notamment la sécurité et l'allègement de la fiscalité et de la dette. Nombreux sont les domaines où les Canadiens espéraient que le gouvernement interviendrait et ferait montre d'un peu de vision et de leadership, mais il n'en a strictement rien été.

Dans mon discours d'aujourd'hui, je m'attarderai particulièrement sur certaines questions, pour ce qui concerne notamment la monnaie canadienne et les symptômes d'une décennie de dérive du gouvernement libéral. Ce dernier a raté un tas d'occasions, il n'a pas su définir ses priorités et il a mal géré ses ressources, ce qui a nous menés aux portes de la récession. Nous sommes en fait en récession.

Je voudrais parler également de l'occasion qui nous est donnée de passer en revue l'éthique du gouvernement libéral, laquelle éthique a suscité un manque de confiance dans notre institution nationale, problème très grave dont me parlent des Canadiens d'un peu partout.

Une fois enlevées la jolie couverture en papier glacé et les hyperboles fleuries, l'énoncé des priorités du gouvernement présenté dans le budget libéral de 2001 se révèle très décevant. À témoin, la valeur de notre monnaie. La valeur d'un produit offert sur le marché libre est fonction de la demande. La demande dont une monnaie peut faire l'objet est fonction de la compétitivité et du potentiel de croissance de l'économie du pays de cette monnaie.

La semaine dernière, le dollar canadien est tombé à son niveau le plus bas jusqu'ici. J'imagine que la confiance de la communauté internationale dans l'économie canadienne n'a jamais été aussi faible. Pourquoi ne le serait-elle pas? Les Canadiens continuent d'être surtaxés et surréglementés. Le fardeau fiscal des Canadiens demeure le plus lourd de tous les pays du G-7.

Les libéraux ont manqué l'occasion de redresser les éléments fondamentaux de l'économie et de mettre un terme au long déclin de notre niveau de vie, de notre productivité et de notre devise. Les entreprises canadiennes qui dépendent des produits et des matériaux américains paient littéralement le prix de l'incompétence des libéraux.

Au début des années 60, le dollar canadien avait perdu de sa compétitivité. Cette érosion de la confiance avait suscité la colère des Canadiens qui avaient surnommé le dollar déprécié le Diefendollar. Les préoccupations au sujet de notre devise ont fini par coûter leur majorité aux conservateurs.

On se demande sans doute à quel niveau le dollar était tombé. En fait, à 92 cents. Est-ce imaginable? Cela a fait scandale. La semaine dernière, le dollar canadien a atteint le niveau record de presque 61 cents. C'est très embarrassant.

Jamais le monde n'a eu si peu de respect pour notre devise et jamais les Canadiens n'ont eu autant de mépris et de dédain envers leur gouvernement. Ce qui me préoccupe le plus, ce sont les milliers de Canadiens, presque 40 p. 100, qui ne se donnent même plus la peine de voter.

Imaginons un bateau qui vogue sur l'océan sans capitaine à la barre. Le bateau est ballotté par le flux et le reflux de la mer, incapable de tenir son cap. C'est la situation dans laquelle se trouve l'économie canadienne. Le premier ministre et son gouvernement font le minimum pour l'empêcher de sombrer, tout en se laissant porter par les courants économiques venus du Sud.

Pourquoi? Je crois que le premier ministre préfère être un bon libéral qu'un bon premier ministre et, de ce fait, il tient pour prioritaires les intérêts de son parti. Si l'intérêt des Canadiens lui tenait à coeur, il écouterait l'opposition officielle, les chefs d'entreprises et les contribuables avant de déposer son budget. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est son budget. Le discours du budget est peut-être bien sorti de la bouche du ministre des Finances, mais c'est le premier ministre qui le lui a soufflé.

Le budget

L'automne dernier, l'Alliance canadienne a présenté une motion d'opposition qui portait précisément sur le budget. Nos recommandations se faisaient l'écho des désirs et des besoins des entrepreneurs et des travailleurs canadiens. Le gouvernement n'y a pas prêté attention. Il n'a pas plus tenu compte des recommandations cinglantes du vérificateur général. La performance du dollar canadien reflète les conséquences des décisions des libéraux.

• (1630)

Le gouvernement continue à jouer au somnambule, alors que nous sommes presque en récession. Il a pris des demi-mesures pour tenter de détourner l'attention des montagnes de gaspillage et du favoritisme contraire à l'éthique qu'il pratique. De plus, les gouvernements doivent tirer profit des cerveaux les meilleurs et les plus brillants de la nation, utiliser la puissance créatrice et novatrice interne pour améliorer le niveau de vie de ses citoyens et accroître la richesse et la compétitivité.

Or, le gouvernement exporte nos meilleurs et nos plus brillants cerveaux aux États-Unis et récompense les efforts de ses partisans. L'histoire montre qu'il y a une limite à ce que les Canadiens accepteront avant d'exiger un changement.

Nous avons vu ce genre de gouvernement au Canada avant. Avant 1837, le Haut-Canada et le Bas-Canada étaient minés par le favoritisme, le népotisme et la corruption. Seules les personnes qui avaient des liens étroits avec le pouvoir pouvaient prospérer. Les autres étaient exclues de la prise de décision et de toute participation dans l'administration de leur pays.

Au cours de la décennie de dérive libérale, l'ombre sordide du népotisme est revenue hanter le gouvernement canadien, plus forte que jamais. Le Parti libéral du Canada a remplacé la clique du château et le pacte de famille.

Il faut une rébellion électorale, un moyen pacifique pour que les Canadiens puissent reprendre les rênes du pouvoir et mettre en oeuvre un gouvernement responsable, capable de rendre des comptes et respectueux de l'éthique. L'Alliance canadienne constitue le moyen d'instaurer ces réformes cruciales, de renforcer les politiques et les principes établis et ratifiés par les Canadiens de la base, qui croient que le gouvernement actuel accorde la priorité à la politique et au favoritisme plutôt qu'à la sécurité nationale, à la stabilité économique et à la viabilité du système de soins de santé. Le nouveau budget confirme cette perception.

Le gouvernement est au pouvoir depuis plus de huit ans. Il prône l'élimination du déficit et la réalisation d'excédents commerciaux, mais il faut se rappeler que les libéraux, dans le passé, se sont opposés bec et ongles aux politiques sur lesquelles repose notre prospérité économique, notamment le libre-échange et la réduction de la dette.

On croit depuis longtemps en politique que les gestes des hauts fonctionnaires doivent non seulement être irréprochables d'un point de vue éthique, mais aussi le paraître. Il est inacceptable que le premier ministre ait récompensé l'ancien ministre des Travaux publics en lui confiant un poste douillet d'ambassadeur en Scandinavie alors qu'il a fait l'objet d'une sérieuse controverse. Le premier ministre a le devoir, envers les citoyens canadiens, de mener une enquête en bonne et due forme sur les allégations et de faire la lumière sur cette affaire.

Mes collègues continueront de parler de tous les aspects du budget et de ses conséquences. Nous entendrons le dégoût dans leurs voix, dégoût qui leur a été transmis par les Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui sont totalement déçus, qui constatent encore le manque de

vision du gouvernement et qui voient encore notre dollar qui continue de dégringoler et nos impôts qui continuent d'augmenter.

Nous avons proposé des choses simples dans le budget; par exemple, éliminer l'impôt sur le capital, pour tenter de stimuler les entreprises en période de récession, et réduire la dette. La vérificatrice générale a fait état de millions de dollars de gaspillage dans la façon dont le gouvernement gère les finances du pays. Pourtant, le ministre des Finances n'a trouvé aucun moyen de réduire ce gaspillage et d'utiliser l'argent qui aurait pu être ainsi économisé pour réduire la dette. Cela envoie un message terrible non seulement aux Canadiens, mais aussi aux investisseurs internationaux et aux gestionnaires des marchés monétaires, qui regardent ce qui se passe dans notre pays et se disent que les assises de notre économie ne sont pas solides.

Il est clair que nous devons nous pencher sur ces questions au cours des mois et des années qui viennent. Nous savons que le gouvernement n'est pas déterminé à solidifier les assises de notre économie. C'est à l'opposition officielle qu'il incombe de soulever ces questions à la Chambre et de convaincre le gouvernement de changer ses priorités et ses principes, et nous continuerons de le faire.

Je profite de l'occasion pour déclarer à la Chambre que je suis dégoûté des gestes posés par le gouvernement et que je m'engage à mettre au jour ses pratiques corrompues et contraires à l'éthique.

• (1635)

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté l'excellent discours de mon collègue de l'Alliance canadienne. Effectivement il y a beaucoup de gaspillage au sein du gouvernement fédéral parce qu'il a décidé d'empiéter dans des champs de compétence qui sont autres que les siens.

Le gouvernement fédéral devrait, comme gestionnaire de l'ensemble des provinces et des territoires, gérer des biens en commun comme la défense nationale et les postes, mais ne pas s'ingérer dans des secteurs dans lesquels les provinces réclament leurs pleins champs de juridiction.

La semaine dernière à Vancouver, tous les premiers ministres des provinces, incluant les territoires, étaient présents—et pour une fois, le Québec était là, il était à la table—et ils réclamaient unanimement au gouvernement fédéral plus d'argent dans le système de santé.

Ici, à la Chambre des communes, il y a des députés des deux côtés de la Chambre, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, qui représentent chacune des provinces et des territoires. On est chacun dans notre milieu et on sait que c'est le milieu qui réclame des soins de santé. Lors de la dernière réforme qu'il y a eu dans chacune des provinces, celles-ci ont été obligées d'avoir une réforme en matière de santé, que ce soit en Ontario, au Québec ou en Colombie-Britannique. Elles réclamaient des soins de santé et beaucoup plus d'argent.

Les provinces sont les mieux placées pour dire quels sont les besoins dans leur milieu en termes d'équipements, de formation des médecins et des infirmières, de soins psychiatriques, et différents soins et fournir les équipements et le matériel nécessaires pour donner de bons soins de santé. C'est ce qui a amené les provinces à faire une réforme et à se rencontrer régulièrement.

Le budget

Pourtant, nous sommes des députés des deux côtés de la Chambre qui relèvent tous de ces premiers ministres qui réclamaient de l'aide du gouvernement fédéral. Je pense que nous les députés, on se doit aujourd'hui, comme l'a fait le député de l'Alliance canadienne, de demander au gouvernement, au Conseil des ministres, d'avoir une oreille plus attentive aux revendications des premiers ministres des provinces.

Le 30 avril, c'est une date limite où les premiers ministres menacent de se retirer de l'accord social, que le premier ministre Lucien Bouchard n'avait pas signée.

En terminant, je demande au député s'il est d'accord pour admettre avec moi que les mieux placés pour connaître les besoins en soins de santé, ce sont d'abord les premiers ministres des provinces parce que eux, ils sont géré leurs soins de santé dans chacune de leur province, et cela avec beaucoup moins d'argent?

M. Rahim Jaffer: Madame la Présidente, je remercie mon collègue du Bloc québécois pour sa question. Je suis d'accord avec lui. Ce gouvernement n'a pas de priorité; il y a beaucoup de gaspillage dans ses dépenses.

Concernant les soins de santé, effectivement, le gouvernement n'a pas la priorité de dépenser au profit des provinces.

[Traduction]

J'approuve l'un des points que mon collègue du Bloc québécois a soulevés. Au moment où le débat sur les services de santé fait rage dans l'ensemble du Canada, beaucoup de provinces discutent des moyens de résoudre les problèmes de services de santé qui se posent chez elle.

Il y a eu un large débat sur la façon dont les provinces et leurs premiers ministres devront chercher de nouvelles ressources, puisque le gouvernement central a considérablement réduit sa contribution au fil des ans et que les montants qu'il a réinjectés lors des derniers budgets ont été très limités.

Je conviens avec mon collègue qu'il nous faut donner aux provinces la possibilité de faire le travail efficacement, d'administrer les services de santé et d'assurer des soins à leur population avec le plus d'efficacité possible. Pour cela, il leur faut une certaine marge de manoeuvre.

Dans ma propre province, le débat se poursuit sur le rapport Mazankowski qui a été déposé récemment. La province étudie les solutions proposées dans le rapport et les moyens de servir le public le mieux possible. Vu la crise qui sévit dans les services de santé et les défis que les gouvernements provinciaux ont à relever, nous devons leur donner la marge de manoeuvre nécessaire pour le faire.

Comme je l'ai dit, il est scandaleux que le budget n'ait pas fait des transferts aux provinces une priorité, surtout dans le domaine des services de santé. J'oserais dire qu'il faut mettre au compte du gouvernement central et de sa négligence la crise qui éclate dans les différentes provinces.

• (1640)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, le député d'Edmonton—Strathcona et moi avons une chose en commun dans nos circonscriptions: une population autochtone urbaine relativement nombreuse.

Le livre rouge et le discours du Trône ont tous deux éveillé l'espoir et l'optimisme chez les autochtones, qui ont cru que ce budget apporterait enfin une solution à leurs griefs historiques. Le député pourrait-il nous dire quelles faiblesses il voit dans le présent budget en ce qui concerne le dossier des autochtones?

M. Rahim Jaffer: Madame la Présidente, je n'entrerai pas dans les détails. De toute évidence, cette question préoccupe tous les députés alliés et elle me préoccupe particulièrement à cause de la nature de ma circonscription, comme le député l'a expliqué. Nous avons hâte de débattre des changements que le gouvernement proposera et nous espérons qu'ils seront significatifs, contrairement à ce à quoi le gouvernement nous a habitués.

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue le député de Yukon.

Je suis heureuse de participer aujourd'hui à ce débat final sur le budget. Au cours des quelques derniers jours, j'ai écouté avec grand intérêt les députés de ce côté parler des décisions importantes que le gouvernement avait à prendre et, comme l'a dit notre collègue, de la sagesse et de la réflexion qui ont présidé à l'élaboration du budget.

Selon notre collègue d'en face, les Canadiens ont été amèrement déçus du budget. Je dois dire que ce n'est certes pas le cas dans ma circonscription. Ce budget témoigne encore une fois de ce qui a fait la réputation des libéraux, soit une approche équilibrée et représentative de tous les Canadiens d'un océan à l'autre et à l'autre.

Je vais parler de ce qui importe le plus pour moi. Chacun a eu l'occasion de dire ce qu'il déplorait dans le budget, ou de faire ressortir certaines mesures importantes qui y sont annoncées. Je voudrais comparer mon rapport de consultation prébudgétaire au budget final.

Mes consultations ont été faites après le 11 septembre. L'une des choses dont je suis fière, c'est que je représente une circonscription qui constitue vraiment, à mon avis, un microcosme du pays. C'est une des circonscriptions les plus diversifiées du pays du point de vue culturel et économique. C'est une circonscription urbaine, mais elle représente bien ce que disent les Canadiens dans l'ensemble du pays. Elle est le foyer de nouveaux immigrants et réfugiés, qui sont venus au Canada pour échapper à l'intolérance, pour commencer une nouvelle vie et faire du Canada leur pays. Bien des immigrants y ont élu domicile.

Madame la Présidente, comme vous, je suis née au Canada, mais je suis de la première génération. Mes parents sont arrivés au Canada en 1951, fuyant la guerre et un camp de réfugiés. Ils ont commencé une nouvelle vie ici, et j'ai profité de leur dur labeur. C'est grâce à mes parents et à leur dur travail que j'ai pu m'instruire et devenir avocate. Grâce à leur sagesse, à leurs connaissances et à leurs enseignements, j'ai eu le courage de me présenter aux élections, de venir ici et d'y apporter ma contribution.

Je voudrais parler un peu des gens de ma circonscription, qui renferme plusieurs collectivités. Nombre de groupes sont en transition, nombre de gens ont été bénéficiaires de programmes de DRHC comme le programme d'aide à l'adaptation industrielle. Il y aurait bien des succès à raconter à cet égard. On trouve aussi des collectivités qui ont été revitalisées. Ma circonscription compte en outre des gens qui participent à la vie communautaire. Elle est aussi très riche sur le plan culturel, à savoir qu'on y trouve une foule d'artistes, de comédiens, d'écrivains, de réalisateurs et de producteurs. La vie artistique y est donc très palpitante. On y compte également au moins six associations de zones d'amélioration des entreprises et la toute première zone d'amélioration commerciale fondée non pas sur le commerce de détail, mais sur la technologie. C'est la toute première au Canada.

Je dirais que ma collectivité est représentative de bien des collectivités d'un bout à l'autre du pays. À l'instar de celles d'une foule de mes collègues des deux côtés de la Chambre, ma collectivité comprend aussi des gens qui sont très engagés dans leur collectivité, qui aiment leur pays et qui sont très fiers d'être Canadiens.

Les résultats de mes consultations de 2001 étaient bien différents de ceux de mes consultations précédentes. J'ai fait ces consultations tous les ans depuis que j'ai été élue. Le Comité permanent des finances a invité tous les députés à tenir des consultations, des assemblées publiques et communautaires. Il se sert en fait des rapports que nous lui adressons. Nos rapports figurent d'ailleurs dans le rapport du comité permanent sur le budget.

Je sais que les députés d'opposition ont beaucoup parlé de ce qu'il était advenu du remboursement de la dette en faisant remarquer que le budget ne prévoyait absolument rien à cet égard. Je dois dire que, ces dernières années, une des grandes priorités consistait, et j'insiste sur l'imparfait, à rembourser la dette. Ce ne fut pas le cas cette année. Cet objectif ne figurait nulle part dans le rapport de consultation.

• (1645)

La grande priorité cette année consistait à éviter ou à tout le moins à atténuer les effets d'une éventuelle récession et de la transition globale que nous traversons. La deuxième priorité, dans le sillage des tragiques événements du 11 septembre, consistait à accroître les dépenses consacrées aux mesures de sécurité, mais ces mesures devaient être stratégiques et nous devons veiller à ne pas réagir de manière excessive. Mes électeurs disaient également que le gouvernement devait continuer à aider les membres les plus pauvres de la société canadienne et, par ailleurs, voir au-delà de nos collectivités et songer à réinvestir pour venir en aide aux pays les moins développés dans le monde.

Il est intéressant de constater que mes électeurs, qui ont participé à plusieurs de ces consultations, ont également dit que le gouvernement ne devrait pas se contenter de dépenser mais chercher à établir de nouveaux partenariats innovateurs avec le secteur privé. Comment peut-on faire augmenter les dons du secteur privé et amener ce dernier à participer à la solution? Ils préconisaient un partenariat. Ils comprennent que le gouvernement ne peut pas agir seul. Il est important de se rappeler que c'est en cela que consiste fondamentalement la mission du Parti libéral. Il s'agit d'établir des partenariats avec tous les membres de la collectivité.

On considérerait toujours important à long terme de rembourser graduellement la dette, mais je tiens à souligner que l'on jugeait beaucoup moins prioritaire pour le moment d'accumuler des surplus à cette fin. De même, rares étaient ceux qui préconisaient un retour au financement par déficit.

Le budget

Mes consultations ont entraîné quatre recommandations fondamentales. Tout d'abord, le gouvernement doit investir dans des programmes de lutte contre la récession. Deuxièmement, il doit accroître les mesures de sécurité, mais il doit le faire de façon stratégique. Troisièmement, il doit fournir de l'aide aux Canadiens à faibles revenus. Quatrièmement, il doit assurer un financement continu pour les arts et reconnaître l'importance des arts pour la qualité de la vie au pays.

Lorsque le ministre des Finances s'est adressé à la Chambre le 10 décembre dernier, l'intention et l'importance du budget ont été énoncés très clairement dès le début:

Le présent budget vise donc à composer avec ce climat d'incertitude et cette période de fragilité économique mondiale.

Le ministre des Finances a poursuivi en disant que le budget visait quatre objectifs. Premièrement, il prévoit les crédits nécessaires au financement des mesures de sécurité requises afin d'affronter non seulement la menace qui nous guette au pays, mais également celle qui guette le monde entier. Deuxièmement, il reconnaît l'importance vitale de l'ouverture de notre frontière avec les États-Unis. Troisièmement, il prévoit que nous devons continuer de préparer l'avenir. Quatrièmement, il fournit aux Canadiens un compte rendu complet et transparent des finances du pays.

Immédiatement après le dépôt du budget, j'ai été prise au dépourvu lorsque mon collègue le porte parole de l'opposition a pris la parole sur le budget. L'une des choses qui m'a ébranlée, c'est que le député de Calgary-Sud-Est a commencé par fustiger le gouvernement à propos du financement de la Société Radio-Canada. Nous savons ce que l'opposition pense de cette question. Elle ne considère pas la SRC comme une des institutions culturelles les plus importantes. Elle ne voit pas comment cette société permet de réunir les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et comment elle nous fournit une identité commune. Particulièrement après les événements du 11 septembre, je considère qu'il est important que nous voyons les choses selon notre propre perspective, non pas celle de CNN et des Américains.

Le domaine des arts n'a pas fait l'objet d'importantes réductions cette fois-ci et nous sommes très chanceux parce que généralement, lorsqu'une chose est considérée comme un peu flexible, c'est la première à disparaître. Le présent budget a repris l'engagement pris le 2 mai par le gouvernement de continuer à investir un montant de 560 millions de dollars dans les arts. C'est un investissement dans nos collectivités, nos enfants, notre identité, notre innovation et notre pouvoir concurrentiel.

• (1650)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):

Madame la Présidente, je tiens particulièrement à remercier la députée de Parkdale—High Park pour ses observations exactes et flatteuses sur notre position à l'égard du financement de la Société Radio-Canada, qu'elle semble considérer absolument indispensable à l'unité canadienne.

Je l'invite à consulter les cotes d'écoute de la SRC sur pratiquement n'importe quel marché canadien. Sur presque tous ces marchés, la popularité de la télévision commerciale de la SRC est au plus bas. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que les radiodiffuseurs privés attirent davantage les Canadiens, qu'ils font plus pour informer les Canadiens et qu'un plus grand nombre de Canadiens vont chercher l'information auprès des radiodiffuseurs privés plutôt que de la SRC. Chez moi, à Calgary, par exemple, sur une part de marché de 100 points, la SRC en a 8 p. 100; autrement dit, 8 habitants de Calgary sur 100 regardent CBC.

Le budget

Je suis totalement en faveur d'un radiodiffuseur national, mais, dans notre parti, nous croyons qu'il est possible d'offrir une radiodiffusion nationale de qualité plus efficacement en augmentant le financement privé afin de capitaliser comme il faut ce genre d'entreprise, plutôt que de laisser cela à la discrétion et à la générosité du gouvernement.

Je voudrais poser une question à la députée. Faisant valoir que le budget prévoyait 500 millions de dollars pour les arts et la culture, elle a dit que c'était essentiel pour maintenir l'unité canadienne dans la foulée du 11 septembre. Toutefois, dans ce même budget, le ministre des Finances accorde au ministère de la Défense nationale, compte tenu des nouveaux mandats qui lui sont confiés, un montant net d'à peine 200 millions de dollars par an pour la défense. La députée croit-elle que le maintien de notre souveraineté nationale sera mieux renforcé par l'injection de 500 millions de dollars dans la culture que par l'affectation de 200 millions de dollars pour appuyer nos militaires? Voudrait-elle dire à nos hommes et nos femmes qui portent l'uniforme que les producteurs de la SRC et les producteurs de programmes de télévision et de films sont plus importants que ceux qui luttent pour nous? C'est justement le message qu'envoie le budget.

Mme Sarmite Bulte: Madame la Présidente, la première chose qui vient à l'esprit, et je le redis, c'est que nous devons lire le budget dans son intégralité.

Pour les députés, c'est ou bien ceci, ou bien cela. Il ne s'agit jamais de proposer des solutions à de nombreux problèmes complexes, de cibler et d'investir dans les secteurs appropriés.

Le gouvernement n'investit pas dans un seul secteur. Nous investissons dans tous les secteurs. Nous avons investi dans les mesures de sécurité, dans nos femmes et dans nos hommes. Nous investissons dans les petites entreprises. Nous investissons dans l'aide aux pays pauvres. Nous investissons dans les personnes handicapées. Nous investissons dans nos enfants grâce à différents crédits d'impôt.

Nous faisons tout ce que les gens dans ma circonscription demandent pour veiller à continuer de faire du Canada un pays fort. Les gens voulaient que nous investissions dans des mesures de lutte contre la récession et que nous continuions de cibler les mesures de sécurité, mais avec prudence, tout en finançant la mise en place de programmes pour veiller à ce que l'intolérance ne devienne pas chose tolérée au Canada.

Nous avons écouté les Canadiens, tous les Canadiens. Les libéraux ont écouté les Canadiens et je tiens à le souligner. Nous ne représentons pas un Canadien de préférence à un autre. Nous représentons tous les Canadiens. Notre ministre des Finances, le premier ministre et mon collègue ici présent sont responsables de bon nombre des questions soulevées dans le budget. Je les remercie tous. Nous avons travaillé en partenariat, nous avons écouté les Canadiens et nous avons établi un budget qui, je crois, répond à leurs attentes.

• (1655)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Madame la Présidente, je voudrais poser une brève question à la députée. Premièrement, elle ne devrait pas critiquer CNN, car sans cette chaîne, le premier ministre ne saurait pas ce qui se passe en Afghanistan.

Deuxièmement, la députée dit que la SRC est extrêmement importante pour le tissu de notre pays. Je suis d'accord avec elle, tout comme beaucoup d'autres.

Le problème, c'est que les gens qui dirigent la SRC se moquent pas mal du Canada rural. Ils ont sabré dans les programmes diffusés dans ces régions. Comme l'a dit la députée, cela se reflète dans les sondages. La cote de la SRC est en train de tomber en flèche à cause de la nature des services qu'elle offre aux régions rurales.

Comment la députée justifie-t-elle qu'on finance un organisme qui fait exactement le contraire de ce qu'il est censé faire?

Mme Sarmite Bulte: Madame la Présidente, ce qui est important, à mon avis, c'est que la SRC a pour mandat, entre autres choses, de s'assurer d'être la voix des Canadiens et de représenter les Canadiens. Elle doit s'occuper entre autres des questions régionales.

Je crois que la question du député tombe à point nommé. Nous savons que la SRC est indépendante et que ses décisions sont prises conformément à la Loi sur la radiodiffusion, par un conseil d'administration et ses directeurs, mais il y a une chose très importante que je veux que tous les Canadiens sachent. Je désire inviter les Canadiens à participer aux travaux actuels du Comité permanent du patrimoine canadien. Il est en train d'étudier la Loi sur la radiodiffusion et le rôle de la SRC. J'encourage les Canadiens à présenter des mémoires sur ce que ce rôle devrait être et sur des moyens d'améliorer la SRC.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté une grande partie du débat, surtout en décembre et maintenant, et je voudrais résumer les raisons pour lesquelles le budget a été un succès. Le fait que le ministre des Finances soit brillant ne suffira certes pas à convaincre mes collègues. Je vais donc devoir présenter quelques faits à l'appui, ce que je ferai tout de suite.

Le budget a connu beaucoup de succès. On n'en a pas parlé pendant la période des questions. Il n'a connu aucun problème majeur. La presse ne l'a pas mentionné. Je vais rapidement passer en revue quelques-unes des questions traitées dans le budget.

Tout le monde s'attendait à un budget axé sur la sécurité à cause des événements du 11 septembre. On a couvert ce sujet. De plus, c'était très difficile avant cela car nous étions confrontés à une récession et le gouvernement avait moins d'argent à sa disposition. Beaucoup de gens savaient que l'argent ne serait pas disponible pour bien des choses auxquelles, j'en suis persuadé, tous les députés voudraient consacrer de l'argent. J'ai été très heureux de voir que dans le cadre du financement des mesures de sécurité, 646 millions de dollars ont été consacrés à la frontière qui est si importante pour nous. Comme notre collègue de la Coalition PC/RD vient de le dire, 85 p. 100 de nos exportations passent par cette frontière. Il y avait déjà eu certains problèmes avant le 11 septembre et ce serait catastrophique pour nous si cette frontière était fermée. J'ai exercé d'énormes pressions pour qu'on consacre cet argent à cette question et j'ai été très heureux de voir cela.

En ce qui concerne les soins de santé, on a dit à de nombreuses reprises dans ce débat que l'automne dernier, le gouvernement fédéral et les provinces sont parvenus à un accord pour les cinq prochaines années qui prévoyait le plus important transfert dans l'histoire en matière de soins de santé, soit 34,1 milliards de dollars. Je pense que les Canadiens ont été particulièrement heureux de constater qu'encore cette semaine, les provinces et les territoires se sont entendus pour dire que les changements apportés au système canadien de santé à ce stade-ci refléteraient encore les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé.

Le budget

La raison pour laquelle, selon moi, la critique n'a pas été soutenue, c'est que même si je l'ai demandé à plusieurs à la Chambre notamment, aucun député qui est intervenu sur cette question n'a pu jusqu'à maintenant préciser combien d'argent est allé à sa province sous forme de transferts de points d'impôt. Le débat n'est pas terminé et il se peut qu'un député de l'opposition puisse nous fournir ce chiffre et nous montrer qu'il comprend bien la question. Cependant, pour le pays dans son ensemble, pour commencer, sur les 34,1 milliards de dollars, 18,3 milliards de dollars étaient en espèces et 15,8 milliards de dollars se présentaient sous la forme de points d'impôt.

Des députés ont parlé de réductions d'impôt durant le débat. À cause des graves restrictions dans le budget, du manque d'argent disponible et des sommes devant être consacrées à la défense et à la sécurité, les gens craignaient que nous ne puissions maintenir les réductions d'impôt prévues. La majorité d'entre elles ne s'adressent pas aux gens à revenu élevé. Or, nous avons pu les maintenir. Elles s'élèveront à 17 milliards de dollars cette année et à 20 milliards de dollars l'année prochaine et il faut ajouter à cela 2 milliards de dollars en reports d'impôt pour les petites entreprises.

En raison de ces contraintes, il est évident qu'on ne peut rien verser au remboursement de la dette nationale cette année. Il reste qu'on a versé 35,8 milliards de dollars à ce titre ces dernières années. La part de chaque dollar versée au remboursement de la dette a diminué de façon spectaculaire, passant de 36 à 23 cents, soit la part la plus mince en 50 ans.

Au chapitre des faiblesses, on a mentionné les charges sociales au début du débat. Chaque année depuis cinq ans le gouvernement réduit les cotisations d'assurance-emploi. Les contributions au Régime de pensions du Canada sont la seule composante des charges sociales qui a augmenté, et cela a été accepté. Tout le monde savait que le régime manquait de fonds. Les provinces et les actuels ont proposé un montant, en accord avec le gouvernement fédéral.

J'ai demandé plusieurs fois aux députés de l'Alliance s'ils étaient d'accord avec le financement actuel du Régime de pensions du Canada, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Certains sont dans cette enceinte et ils répondront peut-être cette fois-ci.

J'étais fier de voir qu'un certain nombre de projets pourraient être financés malgré toutes les contraintes que nous avons eues. La récession a entraîné une baisse des recettes fiscales et la situation s'est dégradée dans le sillage des événements du 11 septembre et compte tenu des besoins accrus en matière de sécurité.

Le budget alloue 680 millions de dollars au logement abordable. Le Conseil national de recherche en sciences naturelles et en génie obtient 36,5 millions de dollars, le Conseil de recherche en sciences humaines reçoit 9,5 millions et le Conseil national de recherches du Canada 110 millions. Tout cela devrait nous aider à rester à la fine pointe dans l'économie du savoir, l'économie de l'innovation, dans laquelle nous vivons.

● (1700)

Pour les personnes handicapées qui poursuivent des études supérieures, il y a 10 millions de dollars. L'appui au perfectionnement et à la recherche est de 1,1 milliard de dollars. Pour les universités canadiennes, il y a 200 millions de dollars.

Au chapitre de l'aide internationale, il y a un fonds d'aide à l'Afrique de 500 millions de dollars et 100 millions de dollars supplémentaires pour l'Afghanistan.

L'Institut canadien d'information sur la santé reçoit 95 millions de dollars et les Instituts canadiens de recherche en santé, 75 millions de dollars.

Il y a un certain nombre de programmes visant la protection de l'environnement. Le fonds d'habilitation municipal vert double, ce qui réjouira mon collègue de la Coalition de la représentation démocratique progressiste conservatrice. Le fonds d'investissement municipal vert double aussi, ce qui représente 100 autres millions de dollars. Il y a 260 millions de dollars pour l'énergie éolienne. La gestion forestière reçoit 10 millions de dollars et la conservation de l'énergie renouvelable, 5 millions de dollars.

J'ai été particulièrement heureux de voir quelque chose que j'avais réclamé. Je savais que les temps étaient durs et j'ai été content de voir qu'on prévoyait des fonds pour aider des personnes qui sont le moins en mesure de s'aider elles-mêmes, à savoir les enfants autochtones, auxquels on consacre 185 millions de dollars d'argent nouveau.

Je passe maintenant à des solutions qui ont été proposées au cours du débat, principalement par la loyale opposition. Je suis ravi d'en citer ici officiellement quelques-unes.

Tout d'abord, la loyale opposition et, dans une certaine mesure, la Coalition de la représentation démocratique progressiste conservatrice, parlaient du gaspillage apparent de 16,3 milliards de dollars en subventions et contributions. Plus précisément, on avait parlé de 16,3 milliards de dollars non gérés ni justifiés et la vérificatrice générale a pu éclairer là-dessus le ministre des Finances. Comme on peut le lire dans le *hansard*: «Elle pourrait lui fournir des exemples de gaspillage qui représentent environ 16,5 milliards de dollars que le gouvernement aurait pu éviter.»

Ces 16,5 milliards de dollars ne représentent pas le gaspillage signalé aux fins de rectification par la vérificatrice générale au titre de certaines procédures administratives, comme il est de son devoir de le faire. Ces 16,5 milliards de dollars représentent la totalité des crédits affectés par le gouvernement à son programme de subventions et de contributions. Je suis ravi que ces gens aient officiellement recommandé que nous supprimions toutes les subventions et contributions, notamment celles accordées au titre des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Anciens combattants, de l'Agence canadienne de développement international, du Développement des ressources humaines du Canada, de Santé Canada, et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Ces gens réclament l'augmentation des fonds consacrés à la santé et à l'agriculture, pour recommander ensuite la suppression de toutes les subventions. C'est dit à la page 5 du rapport de la vérificatrice générale, pour ceux que la chose intéresse.

L'un des membres de la loyale opposition de Sa Majesté a également proposé de mettre un terme au financement du développement régional. Cette proposition ne concerne probablement pas Toronto, Montréal et Vancouver. En vertu de l'un des principes fondamentaux chers aux Canadiens, il faut aider les régions dans le besoin. J'ai du mal à croire que tous les membres de ce parti en soient convaincus, mais c'est ce qu'ils ont préconisé dans leur programme électoral à l'occasion des dernières élections. Cela ne ressemble pas aux Canadiens que de recommander que soient supprimés les financements consacrés aux provinces des Prairies et de l'Ouest, ou de l'Atlantique, hormis les grandes villes. Je suis ravi que ce soit inscrit quelque part.

Toutes les fois qu'il a été question de dépenses inutiles, j'ai interrogé ces députés. Comme d'autres de mes collègues, je les ai mis au défi d'énumérer les programmes qu'ils supprimeraient. Ils ont rarement répondu.

Le budget

Je dois reconnaître les mérites d'un député allianciste qui, lorsque je lui ai posé la question hier, a énuméré quelques programmes. Je trouve cependant son choix malheureux.

Il a d'abord parlé de la somme de 9 millions de dollars accordée à Patrimoine canadien. Je ne peux parler pour le reste du pays, mais dans ma circonscription, les industries culturelles sont une partie très importante d'une économie très limitée. Elles regroupent les artistes, les cinéastes et les auteurs-compositeurs qui veulent profiter de notre bel environnement. Quelque 25 disques compacts ont été lancés au Yukon l'an dernier. Ces industries sont un moteur très important de notre économie. Puis, il y a nos musées et la culture des premières nations. Il est important d'investir dans le patrimoine.

Le principal point mentionné était les remises totales de 1,45 milliard de dollars offertes sur le prix de l'huile à chauffage. Le commentaire le plus choquant que j'ai entendu était que la majorité de cette somme avait été distribuée à des gens qui n'en avaient pas besoin.

J'ai déjà critiqué des députés de la Coalition PC/RD qui avaient soulevé cette question, et ils ne l'avaient plus jamais refait. Malgré quelques erreurs administratives, les 1,45 milliard de dollars sont allés aux Canadiens ne faisant pas partie des mieux nantis, mais dont les dépenses sont les plus élevées pendant les froids hivers. Dans quel genre de tour d'ivoire faut-il vivre pour oser prétendre que la majorité de la somme susmentionnée est allée à des gens qui n'en avaient pas besoin? Il est inacceptable d'affirmer pareille chose.

• (1705)

Enfin, un député de la loyale opposition a laissé entendre hier que personne n'avait demandé un fonds pour les infrastructures. C'est assez renversant. Ils se sont aliéné toutes les régions rurales de la nation en disant qu'il n'y aurait pas de développement régional, et voilà qu'ils s'aliènent tous les villages et toutes les villes et les municipalités rurales en affirmant que personne n'a demandé d'argent pour les infrastructures.

J'ai déjeuné aujourd'hui avec le vice-président de la Fédération des municipalités canadiennes. Il a trouvé formidable que le gouvernement mette sur pied un premier programme d'infrastructures, et tout aussi formidable qu'il en crée un second, et les municipalités sont heureuses de voir que l'on a prévu de l'argent pour ces programmes dans le budget.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Je félicite le député de Yukon de suivre aussi attentivement les débats à cet endroit. Il est un des rares députés qui est toujours ici pour écouter ses collègues. Je souhaiterais que les ministres s'intéressent aussi activement au débat sur le budget. Au Parlement britannique, il existe une convention selon laquelle, lors du débat sur le budget, le chancelier de l'Échiquier suit le débat du début à la fin. Je crois que cela ne s'est jamais fait à cet endroit, à tout le moins, pas depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les points soulevés par le député de Yukon, par exemple, la remise pour les frais de chauffage, ce n'est pas l'Alliance, mais bien le vérificateur général qui a dit que la plupart des chèques ont été envoyés à des personnes qui n'en avaient pas besoin. Des milliers de chèques ont été envoyés à des personnes décédées ou incarcérées. Des dizaines de milliers ont été envoyés à des personnes dont le revenu dépassait le seuil fixé et à de nombreux locataires dont les frais de chauffage sont payés par le propriétaire. Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de cela.

En ce qui concerne le développement régional, les députés de l'Alliance représentent pour la plupart une région de notre pays, l'Ouest. Les gens au Yukon divergent peut-être d'opinion, mais je

peux vous dire que, de l'avis des gens de l'ouest du Canada, la meilleure façon pour le gouvernement d'assurer le développement économique et la prospérité, ce n'est pas de donner des cadeaux et de choisir les gagnants et les perdants du secteur privé, mais bien de permettre au libre marché de faire son travail, d'éviter toute intervention gouvernementale et de réduire les impôts. Nous croyons qu'il devrait en être ainsi partout au Canada. Cette façon de faire n'est discriminatoire envers aucune région.

Enfin, le député a parlé des réductions de dépenses que nous proposons. Oui, nous proposons de réaffecter environ 6 ou 7 milliards de dollars de secteurs non prioritaires comme les dépenses inutiles, les subventions outrancières aux entreprises, les cadeaux aux sociétés, les projets de développement régional, l'argent gaspillé au ministère du Patrimoine canadien, etc. Cet argent pourrait être réorienté vers des secteurs prioritaires comme les soins de santé.

Le député ne croit-il pas qu'il y a des priorités comme les soins de santé et la défense nationale qui ont préséance sur des priorités faibles comme les énormes subventions versées aux entreprises et les subventions et contributions accordées à des producteurs de télévision et de cinéma?

• (1710)

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je tiens à renvoyer le compliment à mon collègue, parce que lorsque ce n'est pas moi qui prends la parole le dernier au cours des débats de fin de soirée, c'est lui qui le fait en y apportant d'ailleurs une participation très utile. J'aime l'entendre parler d'économie, parce qu'il fait toujours ses recherches approfondies.

J'espère que quelqu'un posera une question au sujet du dollar, parce que je n'ai pu aborder cet aspect dans mon discours.

En ce qui concerne la subvention, le député a fait référence notamment à des locataires, des détenus et des personnes dont le revenu dépasse un certain niveau. Je ne suis pas certain quel était ce niveau, mais ce que je sais c'est que la plupart des personnes dont le revenu se situe au-dessus du seuil de pauvreté auraient pu faire bon usage de la remise, compte tenu des prix très élevés de l'énergie l'an dernier. Je ne pense pas que la plupart des locataires au Canada aient un revenu suffisamment élevé, au point que cette remise ne leur aurait pas été utile. Les détenus n'ont assurément pas un revenu élevé. Bien entendu, ils ne devaient pas bénéficier de la remise, mais ils font néanmoins partie d'un groupe de personnes à revenu très faible. Je suis certain que le faible montant en cause n'aurait de toute façon pas réussi à combler les besoins des très nombreux pauvres qui en avaient besoin.

Les observations du député au sujet des subventions dans l'Ouest ont éveillé ma curiosité. Voulait-il dire qu'il mettrait fin au programme de diversification de l'économie de l'Ouest?

M. Jason Kenney: Oui.

M. Larry Bagnell: Il est bon de le savoir.

Enfin, je suis plutôt d'accord avec le député pour dire que les aspects fondamentaux de l'économie, comme les impôts, la dette, le programme d'innovation, le programme d'apprentissage, les pauvres et les enfants autochtones sont tous très importants pour la solidité de l'économie. C'est pourquoi j'ai insisté davantage sur ces aspects que sur d'autres dans mon discours.

Le budget

M. David Chatters (Athabasca, PCC) Je voudrais aussi parler brièvement du dollar. Notre qualité de vie est de loin plus importante que la valeur artificielle de notre dollar. Je me trouvais à Washington le 11 septembre dernier. Le chauffeur de taxi m'a conseillé de ne pas sortir de ma chambre d'hôtel le soir. Hier soir, j'ai quitté cet endroit à 2 heures du matin. Je n'ai pas peur de le faire au Canada.

Les journaux rapportent qu'Edmonton est la meilleure ville au monde où investir à l'heure actuelle. Nous vivons dans un pays remarquable : nous n'avons pas à craindre pour notre sécurité lorsque nous sortons dehors; les Canadiens ont accès à un programme de soins de santé universel; nous pouvons investir 16 milliards de dollars dans des programmes à l'intention des gens, et 185 millions à l'intention des enfants autochtones. Si le Canada est le pays où il fait le mieux vivre au monde, que m'importe la valeur de notre dollar.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Medicine Hat. Je suis d'accord au sujet de tous les éléments qui font du Canada un pays si extraordinaire pour vivre, mais j'apprécierais tout de même que le dollar vaille davantage que 62 cents.

Je n'entrerai pas dans le détail des questions que mes collègues ont examinées et réexaminées au cours des quatre journées de débat sur le budget. J'estime qu'ils ont fait un excellent travail et ont souligné les faiblesses du budget. Néanmoins, je tiens à aborder deux questions de mon point de vue de porte-parole de l'opposition en matière de ressources naturelles. Certaines questions touchant les ressources naturelles n'ont pas été abordées dans le budget alors qu'elles auraient dû l'être.

J'ai été déçu que le gouvernement ne propose rien pour modifier le régime d'impôt des sociétés, qui est vraiment injuste et discriminatoire à l'égard des industries minière, gazière et pétrolière. Présentement, le niveau d'imposition de ces industries est de 28 p. 100 alors que dans le plan quinquennal de réduction des impôts des sociétés de 100 milliards de dollars qu'a proposé le gouvernement libéral, toutes les autres sociétés bénéficient d'un allègement graduel du niveau d'imposition jusqu'à concurrence de 21 p. 100. Or, d'après les chiffres figurant dans le budget présenté par le ministre des Finances l'an dernier, les économies cumulatives des sociétés pourraient se chiffrer à 10,1 milliards de dollars d'ici 2004 lorsque le niveau d'imposition aura baissé jusqu'à 21 p. 100 pour les autres entreprises.

À l'échelle mondiale, le Canada se classe au troisième rang des producteurs de gaz naturel et au treizième rang des producteurs de pétrole brut. Les exportations de gaz et de pétrole représentent la moitié de la balance commerciale du Canada. L'industrie pétrolière a un chiffre d'affaires de 42 milliards de dollars, elle emploie plus de 525 000 Canadiens et paie chaque année en moyenne 2,5 milliards de dollars en impôt fédéral sur le revenu. En 2000, l'industrie pétrolière a investi 23 milliards de dollars au titre de l'exploration et du développement, souvent avec un délai de production pouvant aller jusqu'à cinq ans, c'est-à-dire avant de pouvoir espérer un rendement. L'industrie pétrolière constitue le premier et le plus important investisseur du secteur privé au Canada.

L'industrie minière est une des rares industries canadiennes présentes dans toutes les provinces et tous les territoires. De nouveaux investissements apporteront des avantages économiques importants à toutes les régions minières et à tous les centres urbains d'un bout à l'autre du pays. En 2000, la contribution de l'industrie de l'exploitation minière et du traitement des minéraux au PIB du Canada s'est élevée à 28 milliards de dollars. Cette industrie crée

plus de 400 000 emplois directs, et le Canada est l'un des plus importants exportateurs de minéraux et de produits minéraux du monde. En 2000, ces exportations ont totalisé 49 milliards de dollars, soit 13 p. 100 de l'ensemble des exportations.

En 2001, selon les prévisions, l'industrie minière et l'industrie pétrolière, qui comprend l'exploitation minière du sable pétrolier, devaient investir plus de 30 milliards de dollars au titre de la construction, de la machinerie et de l'équipement, ce qui représentait quelque 16 p. 100 des investissements de capitaux prévus au Canada. Ces deux industries sont une source d'investissements massifs, d'emplois et de retombées secondaires pour les Canadiens. Il est avantageux pour nous de voir à ce que ces industries se portent bien. Cependant, les libéraux ont énoncé clairement leurs priorités dans le dernier budget en n'incluant pas les industries minière et pétrolière dans le groupe admissible à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés.

J'exhorte le gouvernement à se souvenir de la fable de la poule aux oeufs d'or. Un villageois et sa femme avait une poule qui, chaque jour, pondait un oeuf d'or. Ils ont supposé que la poule devait être pleine d'or pour produire ces oeufs et ils l'ont donc tuée pour avoir l'or. Après l'avoir tuée, ils se sont rendu compte avec stupéfaction que la poule n'avait rien de différent des autres poules. Le couple stupide, espérant devenir riche, s'est donc privé du gain qu'il était assuré d'avoir jour après jour. Cela ressemble à ce que le gouvernement libéral a fait et continue de faire aux industries du secteur des ressources naturelles.

Un taux d'impôt réduit dans l'industrie pétrolière et gazière coûterait au trésor fédéral environ 400 millions de dollars d'ici la fin de 2004. Le gouvernement soutient que, à cause du récent ralentissement économique, il est incapable de réduire les impôts et de se priver de ces recettes. Cependant, on sait très bien que le gouvernement a l'habitude d'accumuler les recettes fiscales et de financer les dépenses supplémentaires grâce aux efforts de deux industries clés au Canada pendant que toutes les autres sociétés bénéficient d'un taux d'impôt moins élevé. C'est tout à fait discriminatoire.

• (1715)

Si on demandait au gouvernement les raisons de sa décision, il nous dirait sans aucun doute que le ministère des Finances pense que les sociétés du secteur énergétique bénéficient d'allègements fiscaux qui n'existent pas dans les autres secteurs et que ces derniers ramènent le taux d'imposition pour le secteur des ressources à 21 p. 100.

Ce qui n'est pas mentionné, c'est que, bien qu'il soit vrai que les sociétés du secteur énergétique peuvent déduire la totalité de leurs dépenses d'exploration et de développement admissibles, et qu'elles bénéficient de l'amortissement accéléré des immobilisations, d'une déduction pour l'amortissement accéléré et d'une déduction relative aux ressources, ces industries doivent procéder à des investissements initiaux massifs de capitaux sans aucune garantie de bénéfices et souvent ces derniers se font attendre très longtemps.

Sans d'autres avantages fiscaux, les sociétés ne pourraient pas se permettre d'investir dans des projets comme les sables bitumineux d'Athabasca, Hibernia et autres projets d'exploitation des ressources naturelles. Ces derniers finissent par rapporter des milliards de dollars aux investisseurs et au gouvernement. La déduction relative aux ressources est simplement un substitut des redevances que les sociétés versent aux gouvernements provinciaux. C'est un frais d'exploitation et non pas un traitement fiscal spécial.

Le budget

Je dois admettre que je trouve curieux que le ministre des Finances prétende qu'il n'y a pas de place dans son budget pour donner un répit aux industries du secteur des ressources, et pourtant il a bien trouvé 260 millions de dollars pour faire démarrer l'initiative du gouvernement en matière d'énergie éolienne. Je ne peux m'empêcher de me demander si tout l'air qui se brasse ici contribue au programme d'énergie éolienne.

Récemment, à Fort McMurray, le ministre des Finances a promis que si le système actuel était jugé inéquitable, il serait modifié. J'exhorte le ministre des Finances à donner suite à sa promesse et à prendre les mesures qui s'imposent. La vérité est que sans un système fiscal plus stable et plus équitable pour les sociétés, les investisseurs auront peur d'investir dans les industries du secteur des ressources. À cette époque où la demande américaine augmente pour les sources d'énergie fiables, le gouvernement doit aux sociétés canadiennes du secteur des ressources d'assurer leur compétitivité et leur survie, au Canada et à l'étranger.

Je passe maintenant aux plans du gouvernement en matière de changement climatique. Le Canada envisage de se lancer dans l'une des entreprises les plus coûteuses depuis la Deuxième Guerre mondiale, à savoir le protocole de Kyoto. Or, cet immense engagement ne figure pas sérieusement dans le plus récent budget. Le gouvernement libéral envisage de ratifier le protocole d'ici soit la réunion du G-8 à Kananaskis en juin soit la réunion de Johannesburg en septembre 2002.

Les groupes de défense de l'environnement et les groupes d'affaires protestent depuis plusieurs mois. Selon eux, le gouvernement n'a pas la moindre idée de la manière dont il pourra atteindre ses objectifs, et ce, huit ans avant que nous devions ramener nos émissions de gaz à effet de serre à 6 p. 100 en-deçà des niveaux de 1990. Selon le commissaire à l'environnement, nous sommes actuellement 17 p. 100 au-dessus des niveaux de 1990.

Dernièrement, des représentants du gouvernement ont parcouru le pays et demandé aux entreprises quelles mesures il devrait prendre pour respecter les promesses faites en vertu du protocole de Kyoto. Le gouvernement demande aux autres de faire le travail à sa place.

Le ministre de l'Environnement répète à qui veut l'entendre qu'il en coûtera annuellement de 0,1 p. 100 à 1 p. 100 du PIB canadien pour mettre en oeuvre le protocole de Kyoto. Tout compte fait, on peut prévoir une perte variant de 3 p. 100 à 8 p. 100 du PIB d'ici 2010. Or, une perte de 4 p. 100 signifierait approximativement 40 milliards de dollars, ou 1 100 \$ par personne. C'est donc une dépense colossale pour lutter contre un problème auquel nous n'avons pas encore trouvé la véritable solution. Le gouvernement parle souvent des avantages pour la santé de la réduction des gaz à effet de serre, mais nous n'avons jamais considéré que le dioxyde de carbone dans l'atmosphère était dangereux pour la santé.

Nous voulons une intervention plus musclée contre les polluants atmosphériques dont on a démontré l'effet négatif sur la santé des humains, par exemple les particules atmosphériques et l'ozone, mais il faudrait viser séparément ces substances et non pas agir simultanément sur celles-ci et le dioxyde de carbone. Il est malhonnête de qualifier de pollution atmosphérique le dioxyde de carbone et les vapeurs d'eau et il y a certainement un programme caché là-dessous.

Si le gouvernement veut à ce point ratifier le protocole de Kyoto, pourquoi n'a-t-il pas pris en considération les coûts de sa mise en oeuvre? Où sont les données qui démontrent que le Canada perdra jusqu'à 1 p. 100 de son PIB l'année prochaine s'il met en application le protocole de Kyoto? Où est-il question des fuites économiques qui

s'ensuivront si certains secteurs durement touchés par les règlements afférents au protocole quittent le Canada pour aller vers d'autres pays, comme les États-Unis et le Mexique où les contraintes ne seront pas les mêmes? Le gouvernement continuera de soutenir qu'il n'imposera pas une taxe sur le carbone, mais les permis d'émission ou les plafonds d'émission de carbone envisagés ne sont rien d'autre qu'une taxe déguisée.

Certains secteurs qui produisent plus de gaz à effet de serre, comme celui de l'énergie, seront plus touchés que d'autres. Ils seront tenus de payer davantage pour le droit de produire des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre.

● (1720)

Est-ce qu'on peut parler d'équité fiscale dans un tel cas? Une mesure du genre retiendra-t-elle les entreprises au pays ou ne va-t-elle pas plutôt les inciter à fuir vers des pays non liés par le protocole de Kyoto, les États-Unis par exemple qui refusent de le ratifier en invoquant les dommages économiques que cet accord pourrait causer?

Le président suppléant (Mme Bakopanos) : À l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le député, mais nous en sommes à la dernière heure de ce débat et le temps de parole du député est écoulé. La période réservée aux questions et observations lui permettra sans doute de récapituler son intervention.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD) : Monsieur le Président, je remercie le député de soulever cette question importante concernant l'accord de Kyoto, portant sur les émissions de gaz à effet de serre, et l'incidence qu'il aura non seulement sur le budget mais sur le pays tout entier.

En l'absence de tout autre plan véritable sur les moyens d'atteindre les objectifs prévus dans l'accord de Kyoto que nous avons signé, le député ne trouve-t-il pas qu'une chose que le gouvernement fédéral pourrait et aurait dû faire dans ce budget, c'est d'entreprendre un programme général de modification éconergétique des 68 000 immeubles dont il est propriétaire?

J'ai fait partie du groupe de travail sur le changement climatique qui a effectué une recherche générale dans cinq villes canadiennes et a recueilli l'information nécessaire pour démontrer que nous pourrions réduire les coûts de fonctionnement, les émissions nuisibles de gaz à effet de serre et créer un grand nombre d'emplois en améliorant le rendement énergétique de ces immeubles, tout cela sans aucun coût initial pour le contribuable. Tout cela se ferait par financement hors bilan. Les investisseurs du secteur privé, dont les caisses de retraite des syndicats, paieraient les coûts de modification éconergétique et se rembourseraient lentement grâce aux économies d'énergie, après quoi le gouvernement en profiterait.

L'édifice Harry Hayes, au centre-ville de Calgary, en constitue le meilleur exemple qu'on puisse trouver dans la circonscription même du député, où de tels travaux ont permis une économie d'énergie de 40 p. 100 sans qu'il en coûte rien au propriétaire de l'immeuble.

Le député ne pense-t-il pas que la mesure tangible que le gouvernement fédéral aurait pu prendre dans ce budget aurait été d'annoncer un programme complet de modification éconergétique pour les immeubles dont il est propriétaire, afin d'inciter les propriétaires d'immeubles privés à faire la même chose partout au Canada?

Le budget

● (1725)

M. David Chatters: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question parce que le gouvernement a en fait présenté un tel programme, lequel a été utilisé avec succès dans un certain nombre d'immeubles du gouvernement. Cependant, le succès n'est pas mirobolant parce que les entreprises privées ne semblent pas se bousculer au portillon pour améliorer le rendement énergétique des immeubles gouvernementaux.

Je m'inquiète bien davantage de ce que l'accord de Kyoto fera au budget du propriétaire moyen. Je pense qu'il est impératif que le gouvernement réalise immédiatement, ce qu'il aurait déjà dû faire, une analyse coûts-avantages de cet effort visant à remplir les engagements de Kyoto. Les Canadiens devraient être à même de juger si les avantages valent le prix qu'on s'attend qu'ils paient.

Même si nous sommes en mesure de remplir nos engagements de Kyoto, il est assez clair que, compte tenu de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans les pays qui ne sont pas parties au processus, les gains que nous ferions seront perdus en seulement six mois. J'estime que les Canadiens ont besoin de connaître les coûts réels afin de se faire une idée. C'est ce que le gouvernement devrait faire sur-le-champ, à mon avis.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, il semble que le député se préoccupe sincèrement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui ont des effets néfastes. Il semble chercher à trouver des moyens pour que le pays remplisse ses obligations en vertu de l'accord de Kyoto.

Je me demande quand il a trouvé son chemin de Damas. La dernière fois que je l'ai entendu parler de l'accord de Kyoto et des émissions de gaz à effet de serre, il niait tout. Il se faisait le porte-parole des pétrolières en niant l'existence même d'un problème avec les émissions de gaz à effet de serre. Il a d'ailleurs fait preuve d'une attitude tout à fait rétrograde quand il a demandé ce qu'était le problème des gaz à effet de serre.

Quand donc le député s'est-il rangé du côté de ceux qui croient que nous devons vraiment remplir nos engagements de Kyoto?

M. David Chatters: Monsieur le Président, je ne sais trop ce dont le député parle. Ma position à l'égard de Kyoto n'a pas changé entre la première fois où j'ai entendu parler de cette proposition et aujourd'hui. Je demeure très sceptique devant l'avantage qu'il pourrait y avoir pour le Canada de ratifier l'accord et de commettre un suicide économique.

J'ai toujours pensé et je continuerai de penser que l'industrie et les entreprises canadiennes doivent faire tout en leur pouvoir pour réduire les émissions au niveau le plus bas possible et qu'elles doivent continuer de le faire. Et c'est ce qu'elles font.

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir dans le cadre du débat sur le budget.

D'entrée de jeu, je souligne que c'est honnêtement le pire budget que le gouvernement a produit depuis son accession au pouvoir. Je suis renversé que le ministre des Finances accepte l'idée que le gouvernement a désespérément besoin d'argent tout en approuvant une hausse de 9,3 p. 100 des dépenses. C'est tout à fait renversant.

Dans la foulée de cette forte augmentation des dépenses, nous sommes en présence d'un univers très incertain. En raison de cette forte hausse des dépenses, il n'existe absolument aucune réserve pour quelque éventualité que ce soit. Je crois que ce qu'a fait le ministre des Finances est tout à fait imprudent. Selon moi, les marchés ont

aussi jugé ce budget. Nous en avons la preuve dans la faiblesse record du dollar.

Il y a quelques minutes, mon ami de Strathcona parlait du dollar à Diefenbaker et de la crainte qui s'est répandue dans le pays lorsque sa valeur a chuté à 92¢. Elle se situe maintenant à 62¢. À mon avis, les Canadiens devraient être indignés. Je rappelle que la valeur de la devise a chuté de 20 p. 100 depuis que les libéraux ont pris le pouvoir en 1993, une diminution de 20 p. 100 dans notre capacité de payer des importations venant des États-Unis. Nous devons nous rappeler que la majorité de nos importations viennent de ce pays, ce qui se traduit par une baisse du niveau de vie des Canadiens.

Le gouvernement fait preuve d'un tel optimisme dans ce contexte. Nous avons vu le ministre des Finances et en particulier le premier ministre justifier pendant 20 ans la baisse du dollar. Depuis que le premier ministre est au pouvoir, il soutient qu'un dollar faible est bon pour les exportations.

Selon cette théorie, nous devrions aujourd'hui être très prospères, mais nous sommes en fait dans une récession et notre niveau de vie diminue. Il se réveille enfin et dit que nous devrions avoir un dollar plus vigoureux, mais c'est un peu tard après avoir justifié sa baisse pendant 20, 30 ou 40 ans, comme il l'a fait.

Le budget m'a déçu, parce qu'il n'a rien fait pour l'agriculture, si importante pour ma circonscription. Il n'existe toujours aucun plan d'ensemble pour soutenir l'agriculture. Nous avons un grave problème agricole dans les Prairies et dans tout le pays, mais il est vrai que je connais beaucoup mieux la situation des Prairies. Le budget ne propose aucun plan. J'ai l'impression que mon collègue d'en face trouve cela positif.

Je suis le porte-parole de mon parti pour le revenu et les douanes. Aussi, je voudrais dire un mot de ce portefeuille. Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à la nouvelle titulaire. Les défis ne manquent pas, et elle devra les relever. Il y en a un qui a surgi aujourd'hui, puisque nous avons appris que le gouvernement avait fait des versements en trop de l'ordre de 3,3 milliards ces six dernières années. Là encore, depuis que les libéraux sont au pouvoir. C'est une grosse bévue, 3,3 milliards.

C'était un scandale que le ministre du Développement des ressources humaines perde un milliard et le pays a été choqué. Nous avons maintenant un paiement en trop de 3,3 milliards. Cela n'inspire pas précisément la plus grande confiance envers l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Le montant est plutôt conséquent. La question que beaucoup se posent spontanément, c'est comment l'agence calcule leur impôt sur le revenu, l'impôt des sociétés et tous les autres impôts, qui sont nombreux. Pouvons-nous dire avec confiance que le gouvernement ne nous fait pas trop payer? La question est sérieuse. J'estime que le ministre devrait entreprendre une vérification de tous les systèmes informatiques et de tous les calculs qui se font aujourd'hui sur les différents impôts dont l'agence est chargée.

J'en arrive aux douanes dans un moment, mais je voudrais signaler aussi que l'Agence des douanes et du revenu échappe à toute maîtrise en ce qui concerne son attitude envers les contribuables.

Le budget

• (1730)

Presque tous les députés ont déjà entendu des électeurs leur raconter une histoire d'horreur sur la façon dont ils ont été harcelés par l'Agence du revenu. Je sais que c'est la vérité. Je ne sais pas s'il y a un seul député dans cette Chambre à qui ce ne soit jamais arrivé.

Je peux vous faire part d'une situation qui s'est passée dans ma circonscription. Une femme et son mari sont venus me rendre visite à mon bureau. La dame était en pleurs. Un litige les opposait à Revenu Canada pour un montant de 30 000 \$. Le couple voulait que Revenu Canada les cite à comparaître au tribunal pour pouvoir résoudre le litige, mais l'agence ne l'entendait pas ainsi.

L'agence a plutôt décidé de geler leurs comptes, d'en retirer de l'argent et de les harceler constamment jusqu'au point où, au moment du renouvellement de leur hypothèque, la banque a refusé de renouveler, affirmant ne pas croire qu'ils étaient en mesure de faire les paiements nécessaires. Revenu Canada les traquait de près, tirant sans cesse de l'argent de leurs comptes de banque et gelant leurs avoirs. Maintenant, ils vont perdre leur maison.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un litige. On ne parle pas d'un dossier dans lequel Revenu Canada aurait accumulé des preuves ou obtenu un jugement du tribunal confirmant que les gens lui doivent de l'argent. L'Agence du revenu veut chasser ces gens de leur maison. C'est absolument incroyable, mais cela arrive tous les jours depuis la création de cette nouvelle agence très agressive.

Je dirais que ce changement est arrivé en 1995 lorsque le gouvernement a adopté un budget assez important, engagé un certain nombre de vérificateurs et modifié l'optique de Revenu Canada et par la suite celle de l'Agence du revenu. Son rôle d'arbitre relativement honnête des règles a été changé à celui d'un groupe de gens qui ont le mandat d'arracher le plus d'argent possible des contribuables, en espérant les effrayer suffisamment pour que ces causes ne se rendent jamais devant les tribunaux.

Je suis persuadé que c'est ainsi que l'agence fonctionne. S'il y a un scandale qui passe sous silence aujourd'hui, c'est bien la façon dont l'Agence du revenu traite les contribuables.

Je voudrais dire deux ou trois mots à propos des douanes. Pendant longtemps, les gens s'y arrêtaient peu en pensant à l'Agence du revenu. Bien sûr, c'est une agence du revenu et des douanes, mais on a longtemps pensé aux douanes seulement après coup. Mais les douanes ont pris une importance extraordinaire. Les agents des douanes forment la première ligne de défense à tous les points d'entrée au Canada et il est important qu'ils soient rémunérés correctement.

Nous apprécions le fait que des fonds soient affectés à la division des douanes de l'agence, pour qu'elle ait un effectif suffisant. Cela fait évidemment suite aux événements du 11 septembre. Il fallait cette tragédie pour que le gouvernement agisse.

Le gouvernement doit se rendre compte que son rôle consiste d'abord et avant tout à garantir la sécurité de la population. Maintenant que le danger immédiat semble passé, j'espère que le gouvernement ne relâchera pas la surveillance. Espérons qu'il n'oubliera pas les leçons du 11 septembre. Je ferai de mon mieux pour les lui rappeler.

Nous encourageons aussi le gouvernement à continuer de chercher divers moyens pour accélérer les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, commerce qui a une valeur de 1,3 milliard de dollars par jour et qui revêt une importance capitale pour notre pays. Nous devons veiller à ce que le gouvernement reste vigilant et

à ce que, dans la mesure du possible, il garde ouverte la frontière canado-américaine.

Je pourrais continuer, mais mon temps de parole achève. Je conclus simplement en répétant que ce budget est terrible, que c'est le pire qu'a présenté le ministre des Finances. De toute évidence, il a adopté l'idée voulant qu'il est important d'augmenter les dépenses. Dès qu'il semble que la crise du déficit s'atténue, le gouvernement commence à augmenter les dépenses au lieu de maintenir les impôts à la baisse et de réduire la dette.

Cette erreur terrible est jugée par les marchés et il en résulte un dollar en baisse et un niveau de vie inférieur. Le gouvernement devrait avoir honte de ce budget.

• (1735)

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, je voudrais demander au député allianciste ce qu'il pense du traitement que le budget a réservé aux forces armées.

Cet après-midi, j'ai appris une nouvelle qui m'a consternée. Lord Robertson, de l'OTAN, est censé se retirer de l'organisation car le budget de cette dernière ne permet pas de payer des forces armées. Il a informé l'OTAN de sa décision la semaine dernière.

Je me demande ce que nous devrions faire. Notre ministre de la Défense nationale devrait-il se retirer parce qu'il n'y a pas assez d'argent dans notre budget pour payer nos forces armées? Que pensent le député et son parti du budget qui a été déposé à la Chambre en ce qui concerne nos forces armées?

• (1740)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, le traitement que le gouvernement réserve aux Forces canadiennes est honteux. Année après année, le gouvernement libéral utilise ses forces armées comme bouc émissaire. Lorsqu'il a dû effectuer des réductions dans les budgets, il s'en est pris d'abord aux forces armées. Le budget des forces armées est tellement réduit que nos soldats seront déployés en Afghanistan vêtus de tenues vert forêt, car les tenues de couleur sable qu'il convient de porter dans un pays comme l'Afghanistan ont été vendues. Les exemples de réduction des budgets de nos forces armées sont tellement nombreux qu'on pourrait écrire un livre à leur sujet. En fait, de nombreux livres ont déjà été écrits.

Comme je l'ai dit plus tôt, le premier rôle et le rôle le plus important de tout gouvernement est d'assurer la sécurité de ses citoyens. Nous ne pouvons pas avoir toutes les libertés si nous ne bénéficions pas de cette sécurité, qui revêt de nombreuses formes. Une de ces formes est une puissante force militaire canadienne.

Je trouve paradoxal que le gouvernement et bon nombre de ses membres qui déplorent l'absence de souveraineté du Canada, et la proximité des États-Unis, se contentent de se tourner vers les États-Unis pour assurer notre défense. C'est ce qui se produit souvent avec le gouvernement. Les libéraux devraient avoir honte de la façon dont ils traitent les forces armées.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai suivi très attentivement non seulement l'intervention de mon collègue de l'Alliance, mais aussi sa réponse à la question que lui a posée la porte-parole de la Coalition PC/RD en matière de défense.

Le budget

Le député a soulevé le problème de la couleur des uniformes des soldats qui partent en Afghanistan. C'est un problème tellement important que l'un de mes électeurs, M. Lin Schaffer, de Dawson Creek, qui a combattu dans la Seconde Guerre mondiale, m'a envoyé une lettre à ce sujet. Il est inquiet au sujet de ses deux petits-fils qui font partie du Princess Patricia's Canadian Light Infantry et doivent partir en Afghanistan avec un uniforme de la couleur qui ne convient pas. Leur vie sera en danger parce que le gouvernement se moque des besoins des militaires.

Comme l'a dit, le député, la façon dont le gouvernement traite nos militaires est absolument scandaleuse. C'est dégoûtant.

Aujourd'hui, dans le *Citizen* d'Ottawa, j'étais surpris d'apprendre que le ministre de la défense avait fait remarquer à propos de ce problème très sérieux que les uniformes ne posaient aucun problème aux yeux des commandants. Ils pensent qu'ils peuvent très bien opérer avec ces uniformes et qu'en fait ce sera un avantage la nuit, lorsque la plupart des opérations se font. Autrement dit, nos soldats ne devraient être autorisés à sortir que la nuit. Si ce n'est pas là une remarque scandaleuse, je ne sais pas ce que c'est.

Le député pourrait-il nous en dire plus à ce sujet?

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, je remercie mon ami pour son intervention qui illustre bien le problème. Il est clair que le ministre de la Défense perd chaque année la bataille à la table des négociations budgétaires. Il a très mal représenté les intérêts de l'armée canadienne et devrait franchement remettre sa démission.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord annoncer que je partagerai mon temps avec mon collègue, le député d'Etobicoke-Nord.

Je suis heureux de participer à cet important débat sur le budget. Comme chacun le sait à la Chambre, les événements du 11 septembre et leurs répercussions ont grandement influé sur nos priorités économiques et stratégiques.

À mon avis, le budget a tenu compte des défis de la nouvelle réalité à l'échelle mondiale, réalité à laquelle font face quotidiennement les représentants de démocraties dûment élues. Je crois aussi que notre gouvernement a écouté attentivement les idées exprimées par les intervenants clés et par les Canadiens qui se préoccupaient et qui se préoccupent encore de l'économie de notre pays, de sa stabilité économique, de leur sécurité personnelle et de la défense d'une liberté qui nous est si chère.

L'automne dernier, j'ai tenu des consultations publiques prébudgétaires dans ma circonscription, celle de Scarborough—Agincourt. Je remercie les gens des centres commerciaux de Bridlewood et d'Agincourt, ainsi que mon personnel, Kathy, Anton et Nina, de l'aide qu'ils m'ont apportée. La réponse des électeurs de ma circonscription a été renversante. Ils ont fait part de leurs préoccupations et ont apprécié l'occasion qui leur était offerte de participer à ce dialogue national.

Je vais procéder de la manière suivante pour montrer de quelle façon je crois que le budget a répondu aux préoccupations de mes électeurs. Imaginez un tableau comportant deux colonnes intitulées «préoccupations des électeurs» et «engagements budgétaires».

Préoccupation: le gouvernement fédéral devrait accroître le budget du ministère de la Défense pour qu'on puisse moderniser l'équipement de nos forces armées afin qu'il soit mieux adapté au rôle récemment redéfini du Canada dans la guerre contre le terrorisme. **Engagement:** le budget prévoit 1,6 milliard de dollars pour la protection civile et pour le déploiement de nos soldats, notamment pour doubler la capacité de nos forces, comme l'unité

antiterroriste d'élite, la FOI 2, pour appuyer la participation militaire du Canada à la guerre contre le terrorisme, pour financer les achats d'équipement militaire et pour améliorer notre capacité de protéger les infrastructures comme les services publics, les installations énergétiques, les réseaux de transport et les systèmes de communication.

Préoccupation: le budget de la GRC et du SCRS devrait être augmenté afin que ces organismes puissent, à court et à long terme, avoir plus de ressources à leur disposition pour répondre de façon plus efficace aux questions de sécurité nationale et internationale. **Engagement:** le gouvernement affectera 1,6 milliard de dollars à la GRC et au SCRS sur les cinq prochaines années afin de répondre aux besoins de notre pays et d'améliorer la coordination et l'échange d'information entre les organismes chargés de la sécurité et de l'application des lois au Canada et à l'étranger.

Préoccupation : le gouvernement fédéral doit travailler en partenariat avec les grandes villes canadiennes et les principaux intervenants pour construire des logements abordables et pour moderniser les infrastructures et les systèmes de transport en commun. **Engagement :** le gouvernement a répondu à cette préoccupation en affectant un minimum de 2 milliards de dollars à la fondation pour l'infrastructure stratégique. Ottawa travaillera avec les municipalités, les gouvernements provinciaux et le secteur privé pour financer d'importants projets d'infrastructure stratégique au-delà des programmes existants. En outre, le gouvernement a réitéré son engagement de 680 millions de dollars sur cinq ans pour la construction de logements abordables tant dans les grands centres urbains que dans les régions éloignées de notre pays.

Je crois que mes électeurs ont participé à un processus très valable l'automne dernier lorsqu'ils sont venus me faire part de leurs opinions et de leurs préoccupations.

Dans ce budget, le gouvernement fédéral a écouté les Canadiens et a répondu en faisant preuve de vision à leurs nombreuses préoccupations. Il s'est trouvé du même coup à relever de façon efficace les défis nationaux et internationaux sans cesse changeants du XXI^e siècle.

● (1745)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question à poser et je n'irai pas par quatre chemins. J'écoute depuis quatre jours les mêmes discours ronflants qu'on ressasse dans le cadre de ce débat sur le budget.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils se satisfaire et se contenter de ce que le gouvernement prétend être une gestion raisonnablement compétente du déclin de ce grand pays? La chute du dollar s'accroît. Nous continuons d'être écrasés sous le fardeau des taxes et de la dette. Notre niveau de vie et notre position concurrentielle reculent. Le gouvernement semble pourtant penser qu'il gère raisonnablement bien la dégringolade de notre pays, en voie d'obtenir le statut de pays du tiers monde. Pourquoi devrions-nous accepter cela?

M. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, je ne partage pas l'avis de mon collègue. Il dit que notre pays sera bientôt assimilé au tiers monde. Mon collègue a-t-il visité des pays en développement? Il devrait le faire si ce n'est déjà fait. Et à son retour, aussitôt débarqué de l'avion, il devrait s'empresse de s'agenouiller et d'embrasser le sol canadien. Aucun pays ne surpasse le Canada. Comme cela a été dit maintes et maintes fois, aucun autre gouvernement ne représente mieux les Canadiens que celui-ci.

Le budget

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, je suis un peu scandalisé par les propos que je viens d'entendre. On vient me dire à moi, député de Matapédia—Matane, que le Canada est le meilleur pays du monde, alors que ma région a un taux de chômage de plus de 20 p. 100 et que le gouvernement fédéral, dans le dernier budget, n'a absolument rien proposé pour des régions comme la mienne.

En l'an 2000, au moment de la campagne électorale, plusieurs ministres sont venus dans ma région, et l'un d'eux a annoncé un supposé programme spécial pour la relance de l'économie de la Gaspésie. Eh bien, ce programme spécial, on ne l'a jamais vu. Pourtant, il est annoncé depuis plus d'un an et demi.

J'aimerais que le député me dise dans quelle mesure le gouvernement fédéral a proposé des choses pour des régions comme la mienne, des régions comme la Gaspésie, où le taux de chômage est très élevé?

• (1750)

[Traduction]

M. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, si le député attend passivement que les choses se passent plutôt que de se montrer proactif et d'agir, les gens de sa circonscription n'ont pas fini d'attendre.

Permettez-moi de porter à son attention certaines initiatives que nous avons lancées dans ma circonscription. En 1996, 1997, 1998 et 1999, j'ai tenu ce qu'on a appelé des salons de perspectives d'emploi en entreprise. J'ai invité des entreprises à venir dans ma circonscription pour discuter avec des gens qui cherchaient du travail. Le dernier salon, qui a eu lieu en 1999, a suscité la création de plus de 500 emplois. Je n'ai pas attendu les communiqués pas plus que je ne suis allé voir le premier ministre, bien que nous soyons du même côté de la Chambre, pour lui demander quelques millions de dollars pour la création d'emplois.

Voilà le défi que je lance à mon collègue, un défi qu'il doit relever. Il devrait inviter des entreprises dans sa circonscription. Il devrait se montrer proactif, plutôt que de se tourner les pouces en attendant que le gouvernement le serve sur un plateau d'argent.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour son premier discours.

Je ne sais pas où il prend qu'une somme de 1,6 milliard de dollars va aux forces armées. Si l'on additionne les fonds consacrés au Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile du gouvernement fédéral aux autres fonds qui sont accordés au ministère de la Défense, on obtient une hausse réelle de 200 millions de dollars sur quatre ans.

Selon la vérificatrice générale, les forces armées ont immédiatement besoin de plus de 2 milliards de dollars pour des infrastructures essentielles. La Conférence des associations de la défense dit avoir besoin de 2 milliards de dollars par année au moins. Autrement dit, le gouvernement consacre à peu près 10c. par dollar à ce que des spécialistes indépendants considèrent comme un minimum absolu.

À propos du budget, Michael Bliss a dit ceci:

La hausse de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans pour les forces armées est inopinément faible, symbolique au point d'en être presque risible. La politique fondamentale de défense du Canada demeure la même: laissons aux États-Unis le soin de nous protéger.

Puis-je savoir ce qu'en pense le député?

M. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, pour l'information de mon collègue d'en face, je tiens à faire valoir officiellement deux ou trois points.

J'ai été élu à la Chambre avec des majorités toujours plus grandes depuis 1988, lorsque le député n'avait pas encore le plaisir de siéger ici. Si le député d'en face veut venir se mesurer à moi dans ma circonscription, il est plus que bienvenu. La dernière fois que son parti a présenté un candidat contre moi, celui-ci a perdu son dépôt.

Si le député ne comprend pas qu'on puisse bénéficier du vote populaire au Canada, je l'invite à venir se mesurer à moi aux prochaines élections. Il pourra rentrer chez lui après avoir mordu la poussière.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat. J'ai été stupéfait par ce que j'ai entendu aujourd'hui sur le budget. Je ne comprends pas très bien pourquoi les députés de l'opposition ne disent pas de ce budget, présenté en décembre, dernier qu'il est le plus extraordinaire de tous les budgets déposés à ce jour, bien que je les comprenne tout de même un peu. Nous connaissons leurs tendances partisans. Nous savons qu'ils ne diront pas cela, surtout au vu du contexte dans lequel a été présenté le budget de 2001.

Le ministre des Finances a dû affronter la Chambre après les événements du 11 septembre, alors que l'économie faiblissait et traversait une mauvaise passe. Une analyse objective révélerait que le budget qu'il a présenté le 10 décembre dernier est exceptionnel, surtout dans ce contexte.

Les députés d'en face soutiennent que le budget n'a pas tenu compte de l'avis des Canadiens. Je sais pourquoi ils tiennent de tels propos. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'ils se retrouvent à siéger du côté de l'opposition. Ils n'écoutent pas ce que leur disent les Canadiens. En qualité de membre du Comité des finances, j'ai parcouru le Canada et j'ai écouté ce que les Canadiens avaient à dire. Ils nous ont fait part de certaines idées importantes.

Ils ont tout d'abord dit comprendre que le gouvernement doit s'occuper des questions de sécurité. Ils savent que le gouvernement doit prendre des dispositions à cet égard et que ce dossier doit avoir la priorité. Ils ont dit vouloir que le gouvernement garantisse la réduction d'impôt de 100 milliards de dollars annoncée en 2000, et l'accord conclu avec les provinces et prévoyant l'octroi de 23,4 milliards de dollars au titre de la santé et du développement de la petite enfance. Ils ont dit ne plus vouloir se retrouver dans une situation de déficit.

Il a ensuite été question de savoir si le gouvernement avait intérêt à se lancer dans des dépenses visant à stimuler l'économie. Cette question semble avoir échappé au député de Medicine Hat. Bien des économistes brillants, au Canada comme à l'étranger, vous diront que nous devons stimuler l'économie et enregistrer un déficit en pareil cas. Mais le gouvernement s'y refuse. Il a prêté une oreille attentive aux propos des membres de son caucus et des Canadiens qui lui ont fait comprendre qu'ils ne veulent plus replonger dans une situation déficitaire.

Ceci dit, le ministre et le gouvernement ont été capables d'injecter 3 milliards de dollars pour stimuler l'économie. Ces mesures et la mise en oeuvre des allègements fiscaux annoncés en 2000 permettront d'injecter cette année dans l'économie des sommes représentant 2,4 p. 100 du PIB. L'an prochain, ces stimulants représenteront 2,8 p. 100 du PIB. Ces mesures sont supérieures à celles qui ont été annoncées aux États-Unis et à d'autres qui sont encore débattues au Sénat américain.

Le budget

Grâce à ce genre de stimulants, à la politique monétaire de la Banque du Canada et à la situation financière du gouvernement, nous commençons à voir un redressement économique. Cette amélioration est attribuable aux budgets du ministre des Finances et à la politique monétaire de la Banque du Canada dont les taux d'intérêt ont atteint des bas niveaux qui n'avaient pas été vus depuis bien des années. Il y a eu une réduction de 350 points de base cette année, ce qui incite les hommes d'affaires à investir et les consommateurs à dépenser. Je pense qu'en 2002, nous commencerons à voir une croissance économique et qu'en 2003, l'économie aura été remise sur la bonne voie.

Dans un tel contexte, par ailleurs admis par les députés de l'autre côté, le pays connaît un faible taux d'inflation. Le Canada est le seul pays du G-7 qui présente un budget équilibré cette année. C'est la première fois en 17 ans que le rapport dette-PIB, c'est-à-dire le montant de la dette fédérale par rapport à la taille de l'économie, passera sous la barre des 50 p. 100. Pour l'exercice 1995-1996, peu de temps après notre arrivée au pouvoir, le rapport dette-PIB était de 71 p. 100. En d'autres termes, notre dette représentait 71 p. 100 de notre économie. Cette année, elle représentera moins de 50 p. 100 du PIB.

Cette proportion est-elle encore trop élevée? Il ne fait aucun doute que oui. Néanmoins, le rendement a été spectaculaire. Au chapitre du remboursement de la dette par rapport au rendement économique, nous enregistrons la meilleure performance de tous les pays industrialisés. Nous avons un faible niveau d'inflation.

Le taux de chômage a grimpé jusqu'à 8 p. 100. Aucun d'entre nous ne trouve cela réjouissant, appréciable ou tolérable. Cependant, nous avons maintenant mis en oeuvre les mécanismes nécessaires pour aller de l'avant et réduire de nouveau ce taux de chômage.

• (1755)

Nous avons beaucoup entendu parler de soins de santé à la Chambre et ailleurs. Les Canadiens méritent mieux que le débat et les arguments partisans auxquels ils ont eu droit à la Chambre et de la part des premiers ministres de certaines provinces. On nous lance des chiffres et on nous dit que le gouvernement fédéral contribue à hauteur de 14 p. 100 aux soins de santé, alors qu'il s'était engagé à payer 50 p. 100 des soins de santé. C'est de la foutaise. Le gouvernement fédéral n'a jamais accepté de payer 50 p. 100 des coûts de la santé. Il a seulement convenu de participer à hauteur de 50 p. 100 aux régimes d'assurance, tels que le régime d'assurance-hospitalisation, le régime de soins médicaux, etc.

J'admets qu'il existe une grande quantité des médicaments d'ordonnance et de soins à domicile qui ne sont pas assurés et qui commencent à gruger plus de fonds pour la santé au Canada. C'est un problème auquel le gouvernement fédéral, les provinces et tous les Canadiens doivent faire face. Comme beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, il me tarde de voir le rapport de l'ancien premier ministre Romanow, qui nous fournira une étude approfondie des soins de santé, ce qui nous changera des analyses superficielles que nous entendons au cours de ce débat partisan.

La contribution du gouvernement fédéral aux soins de santé, en fait de dépenses directes, que ce soit pour la recherche ou pour la santé des autochtones, est encore plus grande. Nous savons tous que tous les participants au débat, en dehors des députés de ce côté-ci de la Chambre, ont avantage à ignorer les points d'impôt. Ils prétendent qu'il s'agit d'une question technique que les Canadiens pourraient ne pas très bien comprendre, si bien qu'il est préférable de ne pas en parler.

Je profiterai de cette occasion qui m'est donnée pour rappeler aux Canadiens ce que sont les points d'impôt. Si on ajoute ceux-ci à la contribution du fédéral et aux dépenses directes faites par le gouvernement fédéral dans les soins de santé, on est bien près d'une participation de 50 p. 100 aux frais de santé. Il est tout à fait scandaleux juste de mentionner le chiffre de 14 p. 100.

Qu'a fait le gouvernement fédéral? Il y a quelque temps, il a transféré 13,5 points de pourcentage de marge fiscale aux provinces. En d'autres termes, le gouvernement a dit qu'il réduirait de 13,5 points le pourcentage d'impôts qu'il prélèverait, permettant ainsi aux provinces d'augmenter d'autant le pourcentage d'impôts qu'elles prélèvent. Cela ne change absolument rien pour le contribuable moyen, qui ne verra pas la différence. Une plus grande partie de ses impôts ira à la province, tout simplement.

Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il fait cela? En rétrospective, ce fut une énorme erreur. L'argent va toujours aux provinces, mais dans les échanges partisans, cela est gardé sous silence et les Canadiens n'obtiennent pas une image exacte de la situation. Pourquoi le gouvernement a-t-il agi ainsi? Il a dit que les provinces et les territoires sont responsables de la prestation des services de santé, de l'éducation postsecondaire et d'autres programmes sociaux et qu'il devait transférer les points d'impôt au palier de gouvernement le plus apte à fournir les services. Il l'a fait en pensant que les fonds serviraient à la santé, à l'éducation postsecondaire et aux programmes sociaux. Le fait de dire soudainement que nous n'en tenons pas compte est complètement faux. Les Canadiens méritent mieux.

Je me réjouis que le budget prévoie des dépenses d'infrastructure stimulantes. Ces dépenses auront de multiples effets. Nous savons que nos infrastructures ont besoin d'être améliorées. Nous avons un déficit sur le plan des infrastructures, si l'on veut. Par ailleurs, nous augmentons notre capacité d'infrastructures, ce qui accroît notre compétitivité, crée des emplois et stimule l'activité économique. Je m'en réjouis. Nous aurons besoin d'investissements importants à la frontière, de nouvelles routes nationales et d'une foule d'autres projets nationaux pour relancer l'économie et sortir de la récession.

Je me suis réjoui des dispositions du budget sur l'outillage des mécaniciens. Des mesures qui peuvent nous sembler minimes, aux Communes, ont peut-être beaucoup d'importance pour le Canadien moyen. Le gouvernement a cédé aux instances de nombreux députés ministériels et tenu compte des projets de loi d'initiative parlementaire proposés par le passé pour accorder un avantage fiscal aux mécaniciens qui doivent payer leurs outils.

Au lieu des généreux programmes et des propositions financièrement irresponsables que l'opposition a présentés, le caucus libéral a travaillé avec le ministre des Finances sur un mécanisme qui donne une aide limitée aux mécaniciens pour l'achat de leurs outils. Ce sont les apprentis qui sont ciblés. Ce sont eux qui ont besoin d'aide pour acheter des outils.

Le budget prévoit également 680 millions de dollars pour des logements abordables. On en a désespérément besoin, surtout dans la région de Toronto et dans d'autres centres urbains.

• (1800)

Le budget prévoit des mesures incitatives pour l'énergie renouvelable. C'est une initiative constructive. Nous avons entendu les réflexions du député sur le secteur des ressources naturelles. Je comprends son point de vue, mais ce secteur profite d'incitatifs fiscaux dont ne jouissent pas d'autres industries.

Le budget

Le budget permettra de verser par l'entremise des conseils subventionnaires 200 millions de dollars aux universités au titre des frais généraux et administratifs liés aux subventions de recherche. Le gouvernement a beaucoup investi dans la recherche, et il aide maintenant les universités à absorber leurs frais généraux et administratifs.

En somme, le budget a été une excellente réaction à la situation actuelle. Étant donné le contexte, il s'agit d'un budget superbe. J'aimerais que les députés de l'opposition en fassent une analyse plus objective.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec grand intérêt. Je crois qu'il pourrait dire que nous sommes de bons amis.

Cela dit, en sa qualité d'ami, je voudrais qu'il m'aide un peu. J'aimerais qu'il se penche sur l'augmentation d'un milliard de dollars accordée à l'aide étrangère pour les trois prochaines années, et qu'il explique à mes électeurs, de plus en plus nombreux à voir leur entreprise agricole faire faillite, pourquoi il vaut mieux investir un milliard de dollars dans des affaires douteuses, comme on l'a vu depuis des années, que de l'investir dans l'aide aux agriculteurs pour que ceux-ci puissent conserver leurs fermes.

Si le député pouvait m'expliquer cela, j'apprécierais bien son aide.

• (1805)

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, je sais que le député d'en face est stressé depuis quelque temps, mais il avait bien tenu le coup jusqu'à ces derniers propos qu'on vient d'entendre.

En ce qui concerne l'aide internationale, nous devons avant tout déterminer s'il convient d'aider les gens des autres pays et non pas seulement ceux du Canada. Nous devons aussi examiner la question d'un point de vue pratique. Bien des gens qui émigrent vers le Canada préféreraient rester dans leur pays natal, mais ils doivent partir à cause de conditions économiques déplorables. Nous pourrions aussi adopter une autre perspective et songer à notre propre sécurité. Si nous laissons ces gens trop longtemps dans la misère et la pauvreté, ils vont se rebeller et venir chercher ailleurs ce qui leur manque.

Pour toute une gamme de raisons, nous devons aider les gens des pays en développement à s'aider eux-mêmes. Cependant, nous ne devrions jamais tolérer la corruption. C'est pourquoi nos politiques sont plutôt orientées vers des pays bien gouvernés.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le député d'Étobicoke-Nord a cité certaines augmentations des dépenses dans le budget. Pour être justes et raisonnables, nous reconnaissons qu'il y a eu de modestes augmentations de dépenses. Je l'inviterais cependant à examiner avec moi d'où provient une partie de l'argent additionnel qui pourrait servir à d'autres programmes.

Je ferai remarquer au député que la caisse de l'assurance-emploi affiche un excédent de 750 millions de dollars par mois. Chaque mois qui passe, les employeurs et les employés versent dans la caisse 750 millions de dollars de plus qu'il n'en sort pour payer les prestations. Il en résulte que la circonscription de Winnipeg-Centre enregistre un manque à gagner annuel de 20,8 millions de dollars de plus qu'à l'époque de l'ancien régime d'assurance-emploi.

Le député ne reconnaît-il pas que l'argent dont dispose le gouvernement pour ses dépenses provient également par ailleurs du fait que le régime de retraite de la fonction publique affichait un excédent de 30 milliards de dollars à la fin de la dernière législature? Marcel Masse, dont je puis maintenant prononcer le nom puisqu'il ne

siège plus parmi nous, a empêché tout l'excédent de 30 milliards de dollars.

Voilà deux sources seulement de l'argent dont le gouvernement peut maintenant se servir à sa guise pour accroître modestement ses dépenses.

Le député ne reconnaît-il pas qu'il y a quelque chose qui ne va pas quand une caisse de l'assurance-emploi encaisse davantage qu'elle ne débourse? N'y voit-il pas une sérieuse lacune à laquelle le budget aurait dû remédier?

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, il n'existe pas de telle caisse. Il a parlé d'une augmentation des dépenses de programme en 2001-2002 et il ne faut pas oublier que, de ce montant, 2,7 milliards de dollars correspondent à l'augmentation des dépenses au chapitre de l'assurance-emploi. Il y a une raison à cela. Le chômage a légèrement augmenté et on a apporté des modifications au chapitre des avantages pour lesquels les députés de notre côté se sont battus au niveau des dispositions de récupération et de la règle de l'intensité.

Certains députés d'en face pourraient dire que c'est une mesure rétrograde. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Nous sommes plutôt d'avis que nous devons traiter équitablement les travailleurs. Le gouvernement a apporté des changements aux règles de l'assurance-emploi au niveau des dispositions de récupération et de la règle de l'intensité. Le député d'en face parlait de l'augmentation des dépenses, mais un montant de 2,7 milliards correspondait à l'assurance-emploi.

J'aimerais dire quelques mots sur la question des excédents dans les régimes de pension. Lorsqu'on pense au compte d'assurance-emploi ou au régime de pension de la fonction publique, il ne faut pas oublier que ces régimes ont déjà été déficitaires et qu'ils ont alors été soutenus par les contribuables canadiens. Nous ne pouvons nous contenter de regarder la situation par un seul bout de la loupe.

• (1810)

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, avant de débiter, compte tenu que je dispose de très peu de temps, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit le député de Scarborough—Agincourt, tout à l'heure, en réponse à ma question. Il a presque affirmé, ici, à la Chambre, que les gens des régions où il y a un fort taux de chômage ne sont pas vaillants, n'ont pas d'imagination, et qu'ils sont, en quelque sorte, pratiquement des lâches. C'est à peu près ce qu'il a répondu à la question que je lui ai posée.

Je voudrais savoir des autres députés de cette Chambre—malheureusement, ils n'auront peut-être pas le temps de me poser des questions—autant des députés libéraux que des députés des autres régions du Canada qui sont aussi en difficulté, s'ils pensent la même chose, s'ils croient que les gens des régions périphériques, des régions comme la mienne, sont des lâches, des incapables et n'ont aucune imagination pour relancer leur économie.

Je pense que cette déclaration est insultante. Elle est non seulement insultante pour les gens de ma région, mais aussi pour les gens des autres régions du Canada. C'est tout aussi insultant pour les gens du Québec que pour ceux des Îles-de-la-Madeleine qui, malheureusement, sont représentés par un député libéral.

Le budget

J'en viens maintenant à mon exposé, puisque je ne dispose pas de beaucoup de temps. D'emblée, je dirais que le dernier budget—et je l'affirmais tout à l'heure—ne contient aucune mesure pour les régions éloignées, pour les régions en difficulté. Non seulement il ne contient aucune mesure active qui aurait pu nous aider à nous en sortir, mais il contient des mesures passives, c'est-à-dire des mesures qui nuisent aux régions.

Je donne un exemple concernant le transport aérien. Je pourrais donner des chiffres. Pour un résidant des Îles-de-la-Madeleine, l'avion est aussi nécessaire qu'une simple route ou une autoroute. Un insulaire, ici, au Québec, a nécessairement besoin de l'avion pour pouvoir recourir aux services, que ce soient des services de santé, entre autres, sur le plan de l'urgence, ou des services gouvernementaux, ou autres. Les gens ont besoin de l'avion. À cet égard, on se rend compte que, malgré le fait que le gouvernement fédéral ait accordé des montants d'argent à Air Canada, Air Canada nous fait chanter.

Le gouvernement ne s'est même pas assuré, dans son budget, que l'argent qu'il a investi dans Air Canada, qui est devenue un monopole, pourrait servir aux régions, ce que nous demandions.

Mon collègue de Charlevoix, d'ailleurs, est dans la même situation. Nous, les gens des régions, demandions d'avoir au moins des mesures actives pouvant nous aider, nous donner accès aux mêmes services que l'ensemble des Québécoises, des Québécois, des Canadiennes, des Canadiens.

Pour les gens de ma région, je pense que non seulement le gouvernement fédéral est inutile, mais il est en quelque sorte un gouvernement nuisible, à cause de ces mesures en matière de transport aérien, entre autres.

J'insiste, le gouvernement fédéral est nuisible pour nos régions. Il vient chercher uniquement les impôts et les taxes et il ne nous retourne pratiquement rien. Il ne nous retourne plus rien en matière de développement économique et plus rien au plan des services.

Je pourrais citer un autre exemple, qui est sensiblement le même que mentionnait mon collègue précédemment, celui des infrastructures. Je citerai un exemple très concret. Je ne parlerai pas des infrastructures en général, du programme qui a été mis de l'avant, de la fondation dont on sait qu'elle est complètement inutile, qui nous créera plein de problèmes, à nous, du Québec, et qui nous conduira probablement à abandonner le programme, s'il le faut, pour pouvoir enfin réaliser des choses de façon intéressante.

Je veux parler des infrastructures qui appartiennent au gouvernement fédéral. Comme il me reste une minute, je terminerai ainsi. Ces infrastructures du gouvernement fédéral sont, entre autres, les ports pour petits bateaux. La quasi-totalité de ces ports sont dans un état lamentable. Le gouvernement fédéral a annoncé quelques millions de dollars, mais c'est à peine 25 p. 100 de ce qui serait nécessaire pour réparer ses propres infrastructures. On ne lui demande pas d'investir dans autre chose, mais qu'il commence par faire le ménage dans sa maison.

Le vice-président: Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion des voies et moyens n° 10.

● (1815)

[Traduction]

M. John Williams: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement relativement à la motion que vous venez de lire, qui est

inscrite au nom du ministre des Finances et qui est appuyée par M. Herb Gray, l'ex-député de Windsor-Ouest.

À la page 204 de leur ouvrage, sous la rubrique concernant la démission d'un député, voici ce que mentionnent les auteurs Marleau et Montpetit:

Quand un député remet sa démission, son siège est réputé vacant et il perd sa qualité de député.

Hier matin, avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour, le Président a déclaré que le siège du député de Windsor-Ouest était vacant. Je cite ses paroles, à la page 8297 du *hansard*:

Il est de mon devoir d'informer la Chambre que certains sièges sont dorénavant vacants, notamment [...] celui du député de Windsor-Ouest, M. Herb Gray, qui a également démissionné.

Le Président ajoute ensuite ceci:

En vertu de l'alinéa 25(1)b) de la Loi sur le Parlement du Canada, le lundi 14 janvier 2002 et le vendredi 25 janvier 2002 j'ai adressé au directeur général des élections des mandats demandant d'émettre des brevets pour l'élection de députés pour combler les sièges vacants.

Par conséquent, monsieur le Président, je ne crois pas que nous puissions nous prononcer en bonne et due forme sur une motion appuyée par quelqu'un n'ayant pas la qualité de député. Je vous demande donc de déclarer la motion irrecevable.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je vous demande de tenir compte du fait que M. Gray était député au moment où la motion a été proposée, ce qui fait que la motion est valable.

Le vice-président: Je sais que cela ne satisfera aucun des partis représentés à la Chambre, mais mon instinct me dit que l'ancien député de Windsor-Ouest siégeait évidemment ici lorsqu'il a appuyé la motion budgétaire n° 10. Cela étant dit, toutefois, compte tenu de la gravité de la question, je voudrais suspendre momentanément la séance afin de m'assurer de rendre la bonne décision en la matière.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 18 h 18.)

● (1820)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 18 h 21.)

Le vice-président: Après consultation, je suis en mesure de confirmer à la Chambre que mon intuition ne m'a pas trompé. La motion a été présentée en bonne et due forme et le député l'ayant appuyée l'a fait dans les règles. Aujourd'hui, nous ne faisons que confirmer le processus.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

Le budget

● (1850)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 217)

POUR

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Carroll
Catterall
Chamberlain
Coderre
Coppes
Cullen
DeVillers
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Paradis
Peric
Phinney
Pratt
Reed (Halton)
Richardson
Saada
Scherrer
Serré
Speller
St. Denis
Stewart
Telegdi
Tirabassi

Allard
Assadourian
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bennett
Binet
Bonin
Bradshaw
Bryden
Byrne
Cannis
Carignan
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Comuzzi
Cotler
Cuzner
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Fry
Godfrey
Grose
Harb
Harvey
Ianno
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marcil
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Murphy
Nault
Normand
O'Reilly
Pagtakhan
Parrish
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proulx
Regan
Robillard
Savoy
Scott
Sgro
St-Julien
Steckle
Szabo
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks

Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood — 139

Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Bourgeois
Brien
Cadman
Casey
Chatters
Dalphond-Guiral
Desrochers
Dubé
Duncan
Forseth
Gagnon (Québec)
Girard-Bujold
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guimond
Hearn
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Laframboise
Lancôt
Lill
Lunn (Saanic—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
McDonough
Ménard
Merrifield
Perron
Plamondon
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Sauvageau
Skelton
Spencer
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich — 87

Anders
Asselin
Bellehumeur
Borotsik
Breitkreuz
Brison
Cardin
Casson
Clark
Desjarlais
Doyle
Duceppe
Epp
Fournier
Gallant
Godin
Grewal
Guay
Hanger
Herron
Hilstrom
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Winnipeg Centre)
McNally
Meredith
Pallister
Picard (Drummond)
Proctor
Reynolds
Roy
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Strahl
Toews
Venne
Wayne
Williams

PAIRÉS

Députés

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Caccia
Gagnon (Champlain)
Graham
Marceau
Minna
Rocheleau

Bertrand
Bonwick
Collenette
Gauthier
Laliberte
Marleau
Paquette
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay) — 16

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 50, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 29 janvier 2002

| | | | |
|--|------|--|------|
| AFFAIRES COURANTES | | | |
| Réponse du gouvernement à des pétitions | | | |
| M. Regan..... | 8401 | M. Lebel..... | 8430 |
| Loi sur la faillite et l'insolvabilité | | M. Telegdi..... | 8430 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 8401 | M. White (Langley—Abbotsford)..... | 8431 |
| Projet de loi C-423. Introduction et première lecture..... | 8401 | Mme Girard-Bujold..... | 8431 |
| Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi..... | 8401 | M. Strahl..... | 8432 |
| Les comités de la Chambre | | DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS | |
| Procédure et Affaires de la Chambre | | Les sciences et la technologie | |
| M. Regan..... | 8401 | M. Telegdi..... | 8433 |
| Motion..... | 8401 | Le curling | |
| Adoption de la motion..... | 8401 | M. Toews..... | 8433 |
| Pétitions | | Frank Shuster | |
| VIA Rail | | M. Tirabassi..... | 8433 |
| M. Macklin..... | 8401 | La maladie d'Alzheimer | |
| Questions au <i>Feuilleton</i> | | M. Castonguay..... | 8433 |
| M. Regan..... | 8401 | Baldur Stefansson | |
| INITIATIVES MINISTÉRIELLES | | M. Harvard..... | 8433 |
| Le budget | | La justice | |
| L'exposé financier du ministre des Finances | | Mme Skelton..... | 8434 |
| Motion portant approbation de la politique budgétaire..... | 8404 | Le curling | |
| M. White (Langley—Abbotsford)..... | 8404 | M. McGuire..... | 8434 |
| M. Peric..... | 8405 | Le Gala Sports-Québec | |
| M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 8406 | M. Lanctôt..... | 8434 |
| M. Alcock..... | 8407 | Le curling | |
| Mr. Martin (Winnipeg Centre)..... | 8408 | Mme Neville..... | 8434 |
| M. Lanctôt..... | 8409 | Habitat for Humanity | |
| M. Harvey..... | 8410 | Mme Hinton..... | 8434 |
| Mme Girard-Bujold..... | 8411 | La santé | |
| M. Harvey..... | 8412 | M. Pratt..... | 8435 |
| M. Macklin..... | 8413 | Michael Belliveau | |
| M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 8414 | M. Godin..... | 8435 |
| M. Hill (Prince George—Peace River)..... | 8415 | Le Moyen-Orient | |
| M. St. Denis..... | 8415 | Mme Dalphond-Guiral..... | 8435 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 8416 | Les anciens combattants | |
| M. Epp..... | 8417 | M. Dromisky..... | 8435 |
| M. Schmidt..... | 8418 | La santé | |
| M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 8419 | M. Bachand (Richmond—Arthabaska)..... | 8435 |
| M. Lee..... | 8420 | Canadian Avalanche Association | |
| M. Epp..... | 8421 | M. Harb..... | 8436 |
| M. Godin..... | 8421 | QUESTIONS ORALES | |
| M. Regan..... | 8421 | L'Agence des douanes et du revenu du Canada | |
| M. Bailey..... | 8423 | M. Reynolds..... | 8436 |
| M. Dubé..... | 8423 | M. Chrétien..... | 8436 |
| M. Godin..... | 8424 | M. Reynolds..... | 8436 |
| M. Regan..... | 8425 | Mme Caplan..... | 8436 |
| M. Dubé..... | 8425 | M. Reynolds..... | 8436 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 8426 | M. Chrétien..... | 8436 |
| Mme Wasylcia-Leis..... | 8426 | Les affaires étrangères | |
| M. Szabo..... | 8427 | M. Pallister..... | 8436 |
| Mme Chamberlain..... | 8428 | | |
| M. Abbott..... | 8429 | | |

| | | | |
|--|------|---|------|
| M. Chrétien..... | 8436 | M. Pankiw..... | 8441 |
| M. Pallister..... | 8436 | M. Boudria..... | 8441 |
| M. Chrétien..... | 8437 | L'accès à l'information | |
| M. Duceppe..... | 8437 | M. Williams..... | 8441 |
| M. Chrétien..... | 8437 | Mme Robillard..... | 8441 |
| M. Duceppe..... | 8437 | M. Williams..... | 8441 |
| M. Eggleton..... | 8437 | Mme Robillard..... | 8441 |
| M. Duceppe..... | 8437 | Les affaires étrangères | |
| M. Chrétien..... | 8437 | M. Duceppe..... | 8441 |
| M. Duceppe..... | 8437 | M. Eggleton..... | 8442 |
| M. Chrétien..... | 8437 | M. Duceppe..... | 8442 |
| Mme McDonough..... | 8437 | M. Eggleton..... | 8442 |
| M. Chrétien..... | 8437 | L'Agence des douanes et du revenu du Canada | |
| Mme McDonough..... | 8437 | M. Solberg..... | 8442 |
| M. Chrétien..... | 8438 | Mme Caplan..... | 8442 |
| La défense nationale | | M. Solberg..... | 8442 |
| M. Clark..... | 8438 | Mme Caplan..... | 8442 |
| M. Chrétien..... | 8438 | Le commerce international | |
| M. Clark..... | 8438 | M. Duplain..... | 8442 |
| M. Chrétien..... | 8438 | M. Pettigrew..... | 8442 |
| L'immigration | | M. Duncan..... | 8442 |
| M. Jaffer..... | 8438 | M. Pettigrew..... | 8443 |
| M. Coderre..... | 8438 | Les jeunes contrevenants | |
| M. Jaffer..... | 8438 | M. Bellehumeur..... | 8443 |
| M. Coderre..... | 8438 | M. Cauchon..... | 8443 |
| Les affaires étrangères | | La Défense nationale | |
| Mme Lalonde..... | 8438 | Mme Wayne..... | 8443 |
| M. Chrétien..... | 8438 | M. Eggleton..... | 8443 |
| Mme Lalonde..... | 8439 | Le commerce international | |
| M. Chrétien..... | 8439 | M. Duncan..... | 8443 |
| L'économie | | M. Pettigrew..... | 8443 |
| M. Kenney..... | 8439 | Les langues officielles | |
| M. Martin (LaSalle—Émard)..... | 8439 | M. Sauvageau..... | 8443 |
| M. Kenney..... | 8439 | M. Dion..... | 8443 |
| M. Martin (LaSalle—Émard)..... | 8439 | Les affaires étrangères | |
| Les affaires étrangères | | M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 8444 |
| M. Duceppe..... | 8439 | M. Dhaliwal..... | 8444 |
| M. Eggleton..... | 8439 | Les voies et moyens | |
| M. Duceppe..... | 8439 | Avis de motion | |
| M. Eggleton..... | 8439 | M. McCallum (Markham)..... | 8444 |
| Les sociétés d'État | | Question de privilège | |
| M. Goldring..... | 8440 | Allégations concernant des propos non parlementaires | |
| M. Manley..... | 8440 | —Décision de la présidence | |
| M. Goldring..... | 8440 | Questions au Feuilleton | |
| M. Manley..... | 8440 | M. Goldring..... | 8445 |
| L'Afghanistan | | M. Manley..... | 8445 |
| M. Wilfert..... | 8440 | | |
| Mme Whelan (Essex)..... | 8440 | | |
| La sécurité nationale | | | |
| M. Blaikie..... | 8440 | | |
| M. Collenette..... | 8440 | | |
| Les affaires étrangères | | | |
| M. Robinson..... | 8440 | | |
| M. Chrétien..... | 8440 | | |
| Les Travaux publics et les Services gouvernementaux | | | |
| M. Pankiw..... | 8441 | | |
| M. Boudria..... | 8441 | | |
| | | INITIATIVES MINISTÉRIELLES | |
| | | Le budget | |
| | | L'exposé financier du ministre des Finances | |
| | | Motion portant approbation de la politique budgétaire... | 8446 |
| | | M. Strahl..... | 8446 |
| | | M. McNally..... | 8447 |
| | | M. Borotsik..... | 8448 |
| | | M. Hearn..... | 8449 |
| | | Mme Allard..... | 8450 |

| | | | |
|-----------------------------------|------|---|------|
| M. Asselin | 8451 | M. Martin (Winnipeg-Centre) | 8464 |
| M. Cotler | 8452 | M. Solberg | 8465 |
| M. Kenney | 8453 | Mme Wayne | 8466 |
| M. Asselin | 8453 | M. Hill (Prince George—Peace River) | 8466 |
| M. Herron | 8453 | M. Karygiannis | 8467 |
| M. Grewal | 8454 | M. Chatters | 8467 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre) | 8455 | M. Roy | 8468 |
| M. Cullen | 8456 | M. Kenney | 8468 |
| M. Jaffer | 8456 | M. Cullen | 8468 |
| M. Asselin | 8457 | M. Bailey | 8470 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre) | 8458 | M. Martin (Winnipeg-Centre) | 8470 |
| Mme Bulte | 8458 | M. Roy | 8470 |
| M. Kenney | 8459 | Suspension de la séance | |
| M. Hearn | 8460 | Suspension de la séance à 18 h 18 | 8471 |
| M. Bagnell | 8460 | Reprise de la séance | |
| M. Kenney | 8462 | Reprise de la séance à 18 h 21 | 8471 |
| M. Chatters | 8463 | Adoption de la motion | 8472 |
| M. Chatters | 8463 | | |

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**